This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600006708R

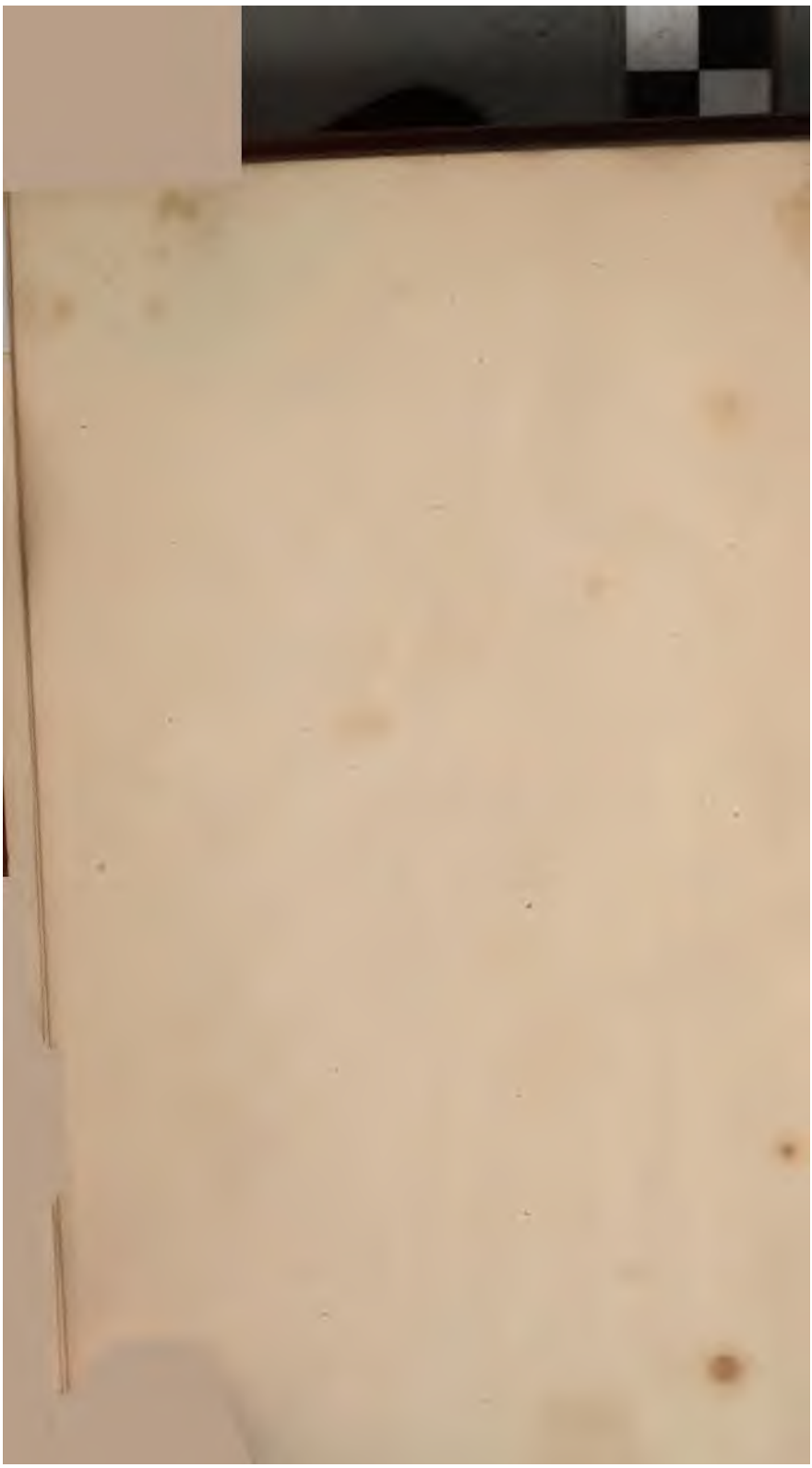

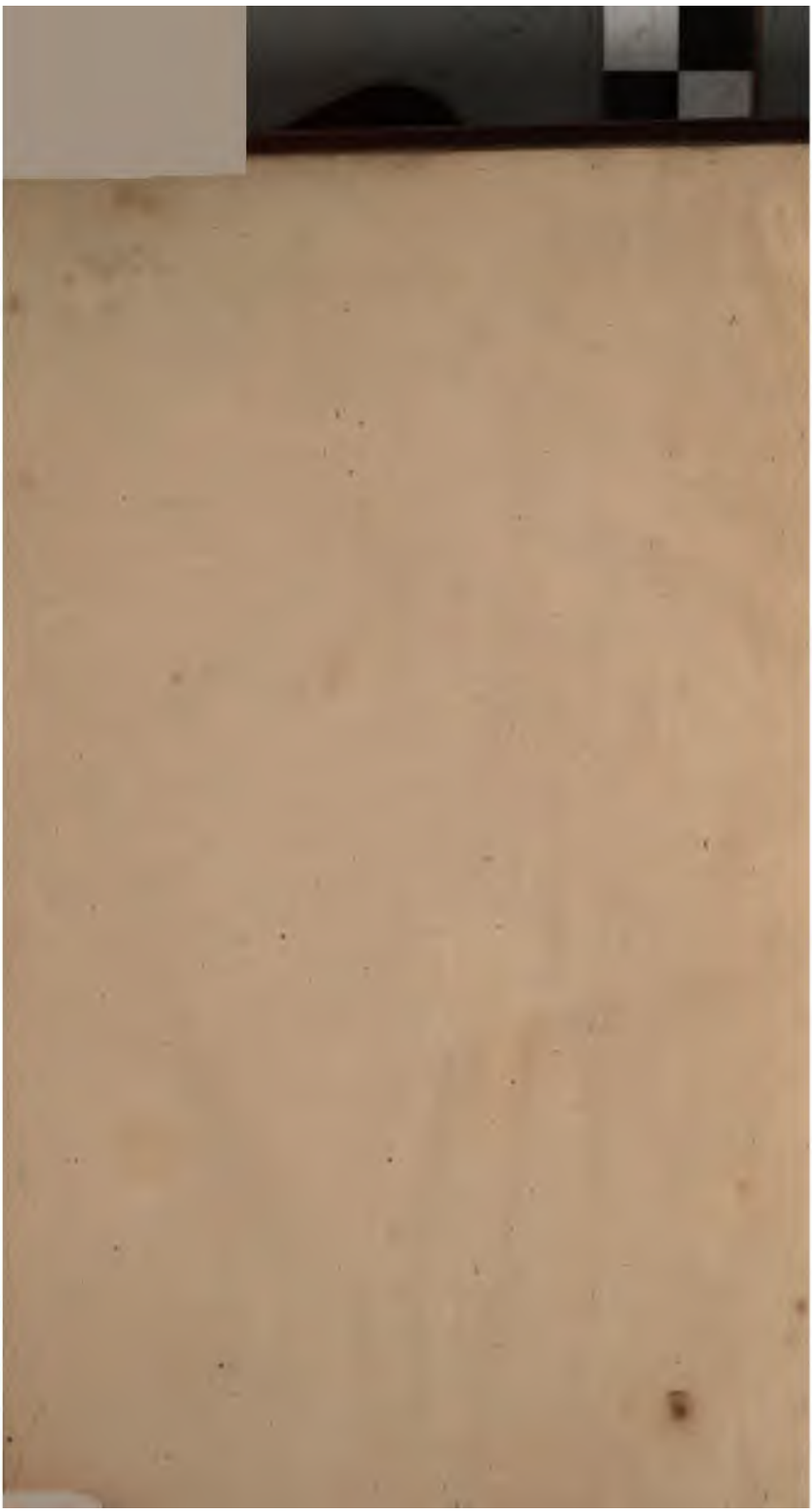

LIVRE DE POSTE

CONTENANT,

1° LA DÉSIGNATION DES RELAIS DE POSTE
DE L'EMPIRE FRANÇAIS,
ET LA FIXATION DES DISTANCES EN MYRIAMÈTRES
ET KILOMÈTRES;

2° L'INDICATION DES RELAIS
PLACÉS SUR LES ROUTES ÉTRANGÈRES,
A PARTIR DES FRONTIÈRES DE FRANCE;

3° LE TABLEAU DU SERVICE DES PAQUEBOTS
DE LA MÉDITERRANÉE,

POUR L'AN 1853.

PRIX : 4 fr. broché.

BODLEIAN LIBRARY
16 MAY 83
OXFORD.

PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.
1853.

237 f 264

AVIS.

Les voyageurs sont prévenus que le prix des courses ne doit être payé que d'après les distances indiquées au livre de poste. Les modifications que comporterait la fixation de ces distances dans l'intervalle d'une année à l'autre ne seront appliquées qu'à dater du 1er janvier de l'année suivante.

Le Livre de Poste se trouve chez les Maîtres de poste des principales villes de France, et, à Paris, chez les concierges de l'Hôtel des postes.

Nota. Les additions et changements survenus pendant l'impression se trouvent page 367.

Les voyageurs qui veulent prendre des chevaux de poste à Paris peuvent en faire la demande à la poste aux chevaux, rue Pigale, n° 2.

OXFORD

ÉCLIPSES DE L'AN 1853.

Le 6 Juin, Éclipse annulaire de Soleil, invisible à Paris.
Le 21 Juin, Éclipse partielle de Lune, invisible à Paris.
Le 30 novembre, Éclipse totale de Soleil, invisible à Paris.

LES QUATRE SAISONS.

Le Printemps commencera le 20 Mars 1853, à 4^h 34^m du soir, le Soleil entrant dans le signe du Bélier, *équinoxe de printemps.*

L'Été commencera le 21 Juin, à 1^h 33^m du soir, le Soleil entrant dans le signe de l'Écrevisse, *solstice d'été.*

L'Automne commencera le 23 Septembre, à 3^h 46^m du matin, le Soleil entrant dans le signe de la Balance, *équinoxe d'automne.*

L'Hiver commencera le 21 décembre, à 9^h 21^m du soir, le Soleil entrant dans le signe du Capricorne, *solstice d'hiver.*

JANVIER.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 4 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Samedi	Circoncision.	
2	Dimanche	S. Basile, évêque.	D. Q. le 2, à 10 h. 4 m. du soir.
3	Lundi	Ste Geneviève.	
4	Mardi	S. Rigobert.	
5	Mercredi	S. Siméon Stylite.	
6	Jeudi	Épiphanie.	
7	Vendredi	S. Théau.	
8	Samedi	S. Lucien.	
9	1er Dimanche	S. Furcy.	N. L. le 9, à 4 h. 3 m. du soir.
10	Lundi	S. Paul l'ermite.	
11	Mardi	Ste Hortense.	
12	Mercredi	S. Arcade.	
13	Jeudi	Baptême de N. S.	
14	Vendredi	S. Hilaire.	
15	Samedi	S. Maur, abbé.	
16	2e Dimanche	S. Guillaume.	
17	Lundi	S. Antoine.	P. Q. le 17, à 5 h. 39 m. du matin.
18	Mardi	Chaire S. Pierre à Rome.	
19	Mercredi	S. Sulpice.	
20	Jeudi	S. Sébastien.	
21	Vendredi	Ste Agnès.	
22	Samedi	S. Vincent.	
23	Dim. *Septuagésime*	S. Ildefonse.	
24	Lundi	S. Babylas.	
25	Mardi	Conversion de S. Paul.	P. L. le 25, à 5 h. 52 m. du matin.
26	Mercredi	Ste Paule.	
27	Jeudi	S. Julien.	
28	Vendredi	S. Charlemagne.	
29	Samedi	S. François de Salles.	
30	Dim. *Sexagésime*	Ste Bathilde.	
31	Lundi	S. Pierre Nolasque.	

JANVIER.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	7	56	4	12	0	3	58	10 S.	58	11 Mat.	31
2	7	56	4	13	0	4	26			11	52
3	7	56	4	14	0	4	54	0 Matin.	14	0 Soir.	13
4	7	56	4	15	0	5	21	1	33	0	36
5	7	56	4	16	0	5	48	2	54	1	2
6	7	56	4	17	0	6	15	4	14	1	33
7	7	55	4	19	0	6	41	5	34	2	11
8	7	55	4	20	0	7	7	6	49	3	1
9	7	54	4	21	0	7	32	7	54	4	3
10	7	54	4	22	0	7	56	8	47	5	13
11	7	54	4	24	0	8	20	9	27	6	27
12	7	53	4	25	0	8	44	9	58	7	39
13	7	52	4	26	0	9	6	10	22	8	50
14	7	52	4	28	0	9	28	10	43	10	0
15	7	51	4	29	0	9	50	11	2	11	7
16	7	50	4	31	0	10	10	11	22		
17	7	50	4	32	0	10	30	11	41	0 Matin.	13
18	7	49	4	34	0	10	49	0 Soir.	0	1	18
19	7	48	4	35	0	11	8	0	21	2	23
20	7	47	4	37	0	11	26	0	48	3	28
21	7	46	4	38	0	11	43	1	21	4	34
22	7	45	4	40	0	11	59	2	1	5	38
23	7	44	4	41	0	12	14	2	52	6	36
24	7	43	4	43	0	12	29	3	52	7	26
25	7	42	4	44	0	12	42	4	59	8	7
26	7	41	4	46	0	12	55	6	13	8	41
27	7	39	4	48	0	13	7	7	31	9	10
28	7	38	4	49	0	13	19	8	48	9	35
29	7	37	4	51	0	13	29	10	5	9	58
30	7	36	4	52	0	13	39	11	23	10	19
31	7	34	4	54	0	13	48			10	42

FÉVRIER.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 28 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi.	S. Ignace.	D. Q. le 1er, à 6 h. 10 m. du matin.
2	Mercredi.	PURIFICATION.	
3	Jeudi	S. Blaise.	
4	Vendredi	S. Philéas.	
5	Samedi.	Ste Agathe.	
6	DIM. *Quinquasésime*. . .	S. Vaast.	
7	Lundi.	S. Romuald.	
8	Mardi.	S. Jean de M.	N. L. le 8, à 5 h. 43 m. du matin.
9	Mercredi.	*Les Cendres.*	
10	Jeudi	Ste Scolastique.	
11	Vendredi	S. Séverin.	
12	Samedi.	S. Mélèce.	
13	1re DIM. *Quadragésime*.	S. Casimir.	
14	Lundi.	S. Valentin.	
15	Mardi.	S. Jovite.	
16	Mercredi.	*Q.-t.* Ste Julienne.	P. Q. le 16, à 3 h. 21 m. du matin.
17	Jeudi	S. Silvain.	
18	Vendredi	S. Siméon.	
19	Samedi.	S. Moïse.	
20	2e DIM. *Reminiscere*. . .	S. Eucher.	
21	Lundi.	S. Flavien.	
22	Mardi.	Ste Isabelle.	
23	Mercredi.	S. Damien.	P. L. le 23, à 7 h. 34 m. du soir.
24	Jeudi	S. Mathias.	
25	Vendredi	S. Taraise.	
26	Samedi.	S. Porphyre.	
27	3e DIMANCHE. *Oculi*. . .	Ste Honorine.	
28	Lundi.	S. Romain.	

FÉVRIER.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	7	33	4	56	0	13	56	0 Matin.	41	11 Mat.	6
2	7	32	4	57	0	14	3	2	0	11	33
3	7	30	4	59	0	14	10	3	20	0 Soir.	8
4	7	29	5	1	0	14	16	4	35	0	53
5	7	27	5	2	0	14	20	5	42	1	49
6	7	26	5	4	0	14	24	6	38	2	54
7	7	24	5	6	0	14	28	7	23	4	6
8	7	23	5	7	0	14	30	7	57	5	19
9	7	21	5	9	0	14	32	8	24	6	31
10	7	19	5	11	0	14	33	8	47	7	42
11	7	18	5	12	0	14	33	9	6	8	51
12	7	16	5	14	0	14	32	9	25	9	57
13	7	14	5	15	0	14	31	9	44	11	3
14	7	13	5	17	0	14	29	10	3		
15	7	11	5	19	0	14	26	10	23	0 Matin.	9
16	7	9	5	20	0	14	22	10	47	1	15
17	7	7	5	22	0	14	18	11	17	2	20
18	7	6	5	24	0	14	13	11	55	3	23
19	7	4	5	25	0	14	7	0 Soir.	41	4	22
20	7	2	5	27	0	14	0	1	37	5	15
21	7	0	5	29	0	13	53	2	42	6	2
22	6	58	5	30	0	13	45	3	54	6	40
23	6	56	5	32	0	13	37	5	10	7	10
24	6	54	5	34	0	13	28	6	29	7	36
25	6	52	5	35	0	13	18	7	49	8	0
26	6	51	5	37	0	13	8	9	10	8	23
27	6	49	5	38	0	12	57	10	31	8	45
28	6	47	5	40	0	12	46	11	51	9	9

MARS.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 48 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi.....	S. Aubin, évêque.	
2	Mercredi.....	S. Simplice.	D. Q. le 2, à 1 h. 49 m. du soir.
3	Jeudi.....	Ste Cunégonde.	
4	Vendredi.....	S. Casimir.	
5	Samedi.....	S. Drausin.	
6	4e Dimanche. *Lætare*..	Ste Colette.	
7	Lundi.....	S. Thomas d'Aq.	
8	Mardi.....	S. Jean de Dieu.	
9	Mercredi.....	Ste Françoise.	N. L. le 9, à 8 h. 28 m. du soir.
10	Jeudi.....	S. Doctrovée.	
11	Vendredi.....	Les 40 martyrs.	
12	Samedi.....	S. Pol, évêque.	
13	Dim. *La Passion*.....	Ste Euphrasie.	
14	Lundi.....	S. Lubin, évêque.	
15	Mardi.....	S. Longin.	
16	Mercredi.....	S. Cyriaque.	
17	Jeudi.....	Ste Gertrude.	P. Q. le 17, à 11 h. 43 m. du soir.
18	Vendredi.....	S. Alexandre.	
19	Samedi.....	S. Joseph.	
20	Dim. *Les Rameaux*....	S. Joachim.	
21	Lundi.....	S. Benoît, abbé.	
22	Mardi.....	S. Épaphrodite.	
23	Mercredi.....	S. Victorien.	
24	Jeudi.....	S. Gabriel.	
25	Vendredi.....	*Vendredi-Saint*.	P. L. le 25, à 6 h. 29 m. du matin.
26	Samedi.....	S. Ludger, évêque.	
27	Dimanche.....	PAQUES.	
28	Lundi.....	S. Gontran.	
29	Mardi.....	S. Eustase.	
30	Mercredi.....	S. Rieul.	
31	Jeudi.....	S. Elpheg.	D. Q. le 31, à 9 h. 52 m. du soir.

MARS.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	6	45	5	42	0	12	34			9 Matin.	36
2	6	43	5	43	0	12	22	1 Matin.	10	10	8
3	6	41	5	45	0	12	9	2	26	10	50
4	6	39	5	46	0	11	56	3	35	11	41
5	6	37	5	48	0	11	42	4	33	0 Soir.	42
6	6	34	5	49	0	11	28	5	20	1	50
7	6	32	5	51	0	11	13	5	57	3	1
8	6	30	5	52	0	10	59	6	26	4	13
9	6	28	5	54	0	10	43	6	50	5	26
10	6	26	5	56	0	10	28	7	10	6	36
11	6	24	5	57	0	10	12	7	29	7	43
12	6	22	5	59	0	9	56	7	48	8	49
13	6	20	6	0	0	9	39	8	6	9	55
14	6	18	6	2	0	9	22	8	26	11	1
15	6	16	6	3	0	9	5	8	49		
16	6	14	6	5	0	8	48	9	16	0 Matin.	7
17	6	12	6	6	0	8	30	9	49	1	11
18	6	10	6	8	0	8	13	10	30	2	11
19	6	8	6	9	0	7	55	11	21	3	6
20	6	5	6	11	0	7	37	0 Soir.	20	3	54
21	6	3	6	12	0	7	18	1	28	4	35
22	6	1	6	14	0	7	0	2	44	5	9
23	5	59	6	15	0	6	41	4	3	5	37
24	5	57	6	17	0	6	23	5	23	6	1
25	5	55	6	18	0	6	4	6	45	6	24
26	5	53	6	20	0	5	46	8	8	6	46
27	5	51	6	21	0	5	27	9	33	7	9
28	5	48	6	23	0	5	9	10	56	7	36
29	5	46	6	24	0	4	50			8	8
30	5	44	6	26	0	4	32	0 Mat.	16	8	47
31	5	42	6	27	0	4	13	1	29	9	35

AVRIL.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 38 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Vendredi.....	S. Hugues.	
2	Samedi.....	S. François de Paule.	
3	1er Dim. *Quasimodo*...	S. Richard.	
4	Lundi.....	Annonciation.	
5	Mardi.....	S. Albert.	
6	Mercredi.....	S. Guillaume.	
7	Jeudi.....	S. Humbert.	
8	Vendredi.....	S. Gauthier.	N. L. le 8, à 0 h. 7 m. du soir.
9	Samedi.....	Ste Marie ég.	
10	2e Dimanche.....	S. Macaire.	
11	Lundi.....	S. Léon.	
12	Mardi.....	S. Jules, pape.	
13	Mercredi.....	S. Justin.	
14	Jeudi.....	S. Tiburce.	
15	Vendredi.....	S. Paterne.	
16	Samedi.....	S. Calixte.	P. Q. le 16, à 4 h. 54 m. du soir.
17	3e Dimanche.....	S. Parfait.	
18	Lundi.....	S. Anicet.	
19	Mardi.....	S. Elphége.	
20	Mercredi.....	S. Simon.	
21	Jeudi.....	S. Anselme.	
22	Vendredi.....	Ste Opportune.	
23	Samedi.....	S. George.	P. L. le 23, à 3 h. 21 m. du soir.
24	4e Dimanche.....	Ste Beuve.	
25	Lundi.....	S. Marc, *abstinence*.	
26	Mardi.....	S. Clet, pape.	
27	Mercredi.....	S. Polycarpe.	
28	Jeudi.....	S. Vital.	
29	Vendredi.....	S. Robert.	
30	Samedi.....	S. Eutrope.	D. Q. le 30, à 7 h. 0 m. du matin.

AVRIL.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	5	40	6	29	0	3	55	2	Matin. 31	10	Mat. 33
2	5	38	6	30	0	3	37	3	22	11	39
3	5	36	6	32	0	3	19	4	1	0	Soir. 31
4	5	34	6	33	0	3	1	4	31	2	2
5	5	32	6	35	0	2	43	4	56	3	14
6	5	30	6	36	0	2	26	5	17	4	24
7	5	28	6	38	0	2	9	5	35	5	31
8	5	26	6	39	0	1	52	5	53	6	37
9	5	23	6	41	0	1	35	6	10	7	43
10	5	21	6	42	0	1	18	6	28	8	49
11	5	19	6	44	0	1	2	6	50	9	55
12	5	17	6	45	0	0	46	7	16	11	0
13	5	15	6	47	0	0	30	7	46		
14	5	13	6	48	0	0	15	8	23	0	Matin. 2
15	5	11	6	49	0	0	0	9	9	0	59
16	5	9	6	51	11	59	45	10	5	1	49
17	5	8	6	52	11	59	31	11	9	2	31
18	5	6	6	54	11	59	17	0	Soir. 19	3	6
19	5	4	6	55	11	59	3	1	34	3	36
20	5	2	6	57	11	58	50	2	53	4	1
21	5	0	6	58	11	58	37	4	14	4	24
22	4	58	7	0	11	58	25	5	38	4	47
23	4	56	7	1	11	58	13	7	3	5	10
24	4	54	7	3	11	58	2	8	29	5	35
25	4	52	7	4	11	57	51	9	53	6	4
26	4	51	7	6	11	57	40	11	13	6	40
27	4	49	7	7	11	57	30			7	26
28	4	47	7	9	11	57	21	0	Matin. 23	8	22
29	4	45	7	10	11	57	12	1	20	9	28
30	4	44	7	11	11	57	3	2	4	10	40

MAI.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 16 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	5e DIMANCHE.....	S. Philippe.	
2	Lundi. *Les Rogations*..	S. Athanase.	
3	Mardi.....	Invent. de la Ste Croix.	
4	Mercredi.....	Ste Monique.	
5	Jeudi.....	ASCENSION.	
6	Vendredi.....	S. Jean-Porte-Latine.	
7	Samedi.....	S. Stanislas.	
8	6e DIMANCHE.....	S. Désiré, évêque.	N. L. le 8, à 4 h. 16 m. du matin.
9	Lundi.....	S. Grégoire.	
10	Mardi.....	S. Gordien.	
11	Mercredi.....	S. Mamert.	
12	Jeudi.....	S. Pancrace.	
13	Vendredi.....	S. Servais.	
14	Samedi.....	*V.-j.* S. Pacôme.	
15	DIMANCHE.....	PENTECOTE.	
16	Lundi.....	S. Honoré.	P. Q. le 16, à 6 h. 6 m. du matin.
17	Mardi.....	S. Pascal.	
18	Mercredi.....	*Q.-t.* Ste Sophronie.	
19	Jeudi.....	S. Rufin.	
20	Vendredi.....	S. Bernardin.	
21	Samedi.....	S. Hospice.	
22	1re DIMANCHE.....	TRINITÉ.	P. L. le 22, à 11 h. 2 m. du soir.
23	Lundi.....	S. Germain, évêque.	
24	Mardi.....	S. Donatien.	
25	Mercredi.....	S. Urbain.	
26	Jeudi.....	FÊTE-DIEU.	
27	Vendredi.....	S. Hildebert.	
28	Samedi.....	S. Germain, évêque.	
29	2e DIMANCHE.....	S. Maximin.	D. Q. le 29, à 5 h. 48 m. du soir.
30	Lundi.....	S. Amand.	
31	Mardi.....	Ste Pétronille.	

MAI.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	4 42	7 13	11 56 56	2 Matin. 37	11 M. Soir. 53
2	4 40	7 14	11 56 48	3 3	1 Soir. 5
3	4 38	7 16	11 56 42	3 24	2 14
4	4 37	7 17	11 56 36	3 43	3 21
5	4 35	7 19	11 56 30	4 0	4 28
6	4 34	7 20	11 56 25	4 18	5 34
7	4 32	7 21	11 56 21	4 36	6 40
8	4 30	7 23	11 56 17	4 55	7 46
9	4 29	7 24	11 56 14	5 18	8 51
10	4 27	7 26	11 56 11	5 46	9 55
11	4 26	7 27	11 56 9	6 21	10 54
12	4 24	7 28	11 56 7	7 3	11 46
13	4 23	7 30	11 56 6	7 55	
14	4 22	7 31	11 56 6	8 56	0 Matin. 31
15	4 20	7 32	11 56 6	10 3	1 Matin. 8
16	4 19	7 34	11 56 6	11 15	1 39
17	4 18	7 35	11 56 8	0 Soir. 30	2 5
18	4 17	7 36	11 56 9	1 Soir. 46	2 28
19	4 15	7 38	11 56 12	3 6	2 49
20	4 14	7 39	11 56 15	4 29	3 10
21	4 13	7 40	11 56 18	5 55	3 33
22	4 12	7 41	11 56 22	7 21	3 59
23	4 11	7 43	11 56 26	8 46	4 31
24	4 10	7 44	11 56 31	10 4	5 13
25	4 9	7 45	11 56 37	11 9	6 6
26	4 8	7 46	11 56 43		7 10
27	4 7	7 47	11 56 49	0 Matin. 0	8 22
28	4 6	7 48	11 56 56	0 38	9 38
29	4 5	7 49	11 57 3	1 7	10 52
30	4 5	7 50	11 57 11	1 30	0 Soir. 4
31	4 4	7 51	11 57 20	1 50	1 Soir. 13

JUIN.

Les jours croissent de 18 m. du 1er au 22, et décroissent de 3 m. du 22 au 30.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mercredi	S. Pamphile.	
2	Jeudi	Ste Émilie.	
3	Vendredi	Ste Clotilde.	
4	Samedi	S. Optat.	
5	3e DIMANCHE	S. Boniface.	
6	Lundi	S. Claude, évêque.	N. L. le 6, à 8 h. 12 m. du soir.
7	Mardi	S. Robert, abbé.	
8	Mercredi	S. Médard.	
9	Jeudi	S. Vincent.	
10	Vendredi	S. Landry.	
11	Samedi	S. Barnabé.	
12	4e DIMANCHE	S. Basilide.	
13	Lundi	S. Antoine de Padoue.	
14	Mardi	S. Rufin.	P. Q. le 14, à 3 h. 36 m. du soir.
15	Mercredi	S. Guy.	
16	Jeudi	S. Fargeau.	
17	Vendredi	S. Hervé.	
18	Samedi	S. Amand.	
19	5e DIMANCHE	S. Gervais, S. Protais.	
20	Lundi	S. Silvère.	
21	Mardi	S. Paulin.	P. L. le 21, à 6 h. 20 m. du matin.
22	Mercredi	S. Lanfranc.	
23	Jeudi	*V.-j.* S. Pothin.	
24	Vendredi	Nativ. S. Jean-Baptiste.	
25	Samedi	S. Prosper.	
26	6e DIMANCHE	S. Babolein.	
27	Lundi	S. Ladislas, roi.	
28	Mardi	*V.-j.* S. Irénée.	D. Q. le 28, à 6 h. 46 m. du matin.
29	Mercredi	S. Pierre, S. Paul.	
30	Jeudi	Comm. S. Paul.	

JUIN.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	4	3	7	52	11	57	28	2 Matin.	8	2 Soir.	20
2	4	2	7	53	11	57	38	2	25	3	25
3	4	2	7	54	11	57	47	2	43	4	31
4	4	1	7	55	11	57	57	3	2	5	38
5	4	1	7	56	11	58	8	3	23	6	44
6	4	0	7	57	11	58	18	3	49	7	48
7	4	0	7	58	11	58	29	4	21	8	48
8	3	59	7	58	11	58	40	5	1	9	43
9	3	59	7	59	11	58	52	5	51	10	30
10	3	58	8	0	11	59	4	6	49	11	9
11	3	58	8	0	11	59	16	7	53	11	42
12	3	58	8	1	11	59	28	9	2		
13	3	58	8	2	11	59	40	10	14	0 Matin.	9
14	3	58	8	2	11	59	53	11	28	0	32
15	3	58	8	3	0	0	5	0 Soir.	45	0	53
16	3	58	8	3	0	0	18	2	3	1	13
17	3	58	8	3	0	0	31	3	25	1	34
18	3	58	8	4	0	0	44	4	49	1	57
19	3	58	8	4	0	0	57	6	14	2	26
20	3	58	8	4	0	1	10	7	36	3	2
21	3	58	8	5	0	1	22	8	49	3	49
22	3	58	8	5	0	1	35	9	48	4	48
23	3	59	8	5	0	1	48	10	32	5	57
24	3	59	8	5	0	2	1	11	6	7	14
25	3	59	8	5	0	2	14	11	32	8	32
26	4	0	8	5	0	2	26	11	54	9	47
27	4	0	8	5	0	2	39			10	59
28	4	1	8	5	0	2	51	0 Matin.	13	0 Soir.	8
29	4	1	8	5	0	3	3	0	31	1	15
30	4	2	8	5	0	3	15	0	48	2	21

JUILLET.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 0 h. 58 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Vendredi.....	S. Martial, évêque.	
2	Samedi.....	Visitation de N. D.	
3	7e Dimanche.....	S. Anatole.	
4	Lundi.....	Transl. de S. Martin.	
5	Mardi.....	Ste Zoé.	
6	Mercredi.....	S. Tranquillin.	N. L. le 6, à 11 h. 3 m. du matin.
7	Jeudi.....	Ste Aubierge.	
8	Vendredi.....	Ste Élisabeth.	
9	Samedi.....	S. Cyrille, évêque.	
10	8e Dimanche.....	Ste Félicité.	
11	Lundi.....	Transl. de S. Benoît.	
12	Mardi.....	S. Gualbert.	
13	Mercredi.....	S. Turiaf.	P. Q. le 13, à 10 h. 25 m. du soir.
14	Jeudi.....	S. Bonaventure.	
15	Vendredi.....	S. Henri, empereur.	
16	Samedi.....	Notre-Dame du M. C.	
17	9e Dimanche.....	S. Alexis.	
18	Lundi.....	S. Clair, évêque.	
19	Mardi.....	S. Vincent de Paul.	
20	Mercredi.....	Ste Marguerite.	P. L. le 20, à 2 h. 3 m. du soir.
21	Jeudi.....	S. Victor.	
22	Vendredi.....	Ste Madeleine.	
23	Samedi.....	S. Apollinaire.	
24	10e Dimanche.....	Ste Christine.	
25	Lundi.....	S. Jacques, S. Christophe	
26	Mardi.....	Transl. de S. Marcel.	
27	Mercredi.....	S. Pantaléon.	D. Q. le 27, à 10 h. 10 m. du soir..
28	Jeudi.....	Ste Anne.	
29	Vendredi.....	Ste Marthe.	
30	Samedi.....	S. Abdon.	
31	11e Dimanche.....	S. Germain-l'Auxerr.	

JUILLET.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	4	2	8	5	0	3	27	1 Matin.	7	3 Soir.	27
2	4	3	8	4	0	3	38	1	28	4	32
3	4	3	8	4	0	3	50	1	53	5	37
4	4	4	8	4	0	4	0	2	23	6	40
5	4	5	8	3	0	4	11	3	0	7	38
6	4	6	8	3	0	4	21	3	46	8	28
7	4	6	8	2	0	4	31	4	42	9	10
8	4	7	8	2	0	4	41	5	46	9	44
9	4	8	8	1	0	4	50	6	55	10	11
10	4	9	8	1	0	4	59	8	6	10	35
11	4	10	8	0	0	5	7	9	18	10	57
12	4	11	7	59	0	5	15	10	33	11	19
13	4	12	7	58	0	5	22	11	49	11	39
14	4	13	7	58	0	5	29	1 Soir.	7		
15	4	14	7	57	0	5	36	2	28	0 Matin.	0
16	4	15	7	56	0	5	42	3	51	0	24
17	4	16	7	55	0	5	47	5	12	0	54
18	4	17	7	54	0	5	52	6	27	1	36
19	4	18	7	53	0	5	56	7	33	2	29
20	4	19	7	52	0	6	0	8	25	3	33
21	4	21	7	51	0	6	3	9	4	4	48
22	4	22	7	50	0	6	5	9	34	6	7
23	4	23	7	49	0	6	7	9	56	7	24
24	4	24	7	48	0	6	9	10	16	8	40
25	4	25	7	46	0	6	10	10	35	9	52
26	4	27	7	45	0	6	10	10	52	11	1
27	4	28	7	44	0	6	10	11	11	0	7
28	4	29	7	43	0	6	9	11	32	1 Soir.	13
29	4	30	7	41	0	6	7	11	56	2	19
30	4	32	7	40	0	6	5			3	25
31	4	33	7	38	0	6	3	0 M.	24	4	29

AOUT.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 33 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Lundi.....	Ste Sophie.	
2	Mardi.....	S. Étienne, pape.	
3	Mercredi.....	Invent. de S. Étienne.	
4	Jeudi.....	S. Dominique.	
5	Vendredi.....	S. Yon, martyr.	N. L. le 5, à 0 h. 15 m. du matin.
6	Samedi.....	Transfigurat. de N. S.	
7	12e DIMANCHE.....	Susc. de la Ste Croix.	
8	Lundi.....	S. Justin, martyr.	
9	Mardi.....	S. Romain.	
10	Mercredi.....	S. Laurent, martyr.	
11	Jeudi.....	Susc. Sainte-Couronne.	
12	Vendredi.....	Ste Claire.	P. Q. le 12, à 3 h. 49 m. du matin.
13	Samedi.....	*V.-j.* S. Hippolyte.	
14	13e DIMANCHE.....	S. Eusèbe.	
15	Lundi.....	ASSOMPTION.	
16	Mardi.....	S. Roch.	
17	Mercredi.....	S. Mammès.	
18	Jeudi.....	Ste Hélène.	P. L. le 18, à 11 h. 4 m. du soir.
19	Vendredi.....	S. Louis, évêque.	
20	Samedi.....	S. Bernard, abbé.	
21	14e DIMANCHE.....	Ste Chantal.	
22	Lundi.....	S. Symphorien.	
23	Mardi.....	S. Sidoine.	
24	Mercredi.....	S. Barthélemi.	
25	Jeudi.....	S. LOUIS, roi de France.	
26	Vendredi.....	S. Zéphyrin.	D. Q. le 26, à 3 h. 47 m. du soir.
27	Samedi.....	S. Césaire.	
28	15e DIMANCHE.....	S. Augustin.	
29	Lundi.....	S. Méderic, abbé.	
30	Mardi.....	S. Fiacre.	
31	Mercredi.....	S. Ovide.	

AOUT.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	4 34	7 37	0 6 0	0 Matin. 58	5 Soir. 29
2	4 36	7 36	0 5 56	1 40	6 22
3	4 37	7 34	0 5 51	2 32	7 7
4	4 38	7 33	0 5 47	3 33	7 45
5	4 40	7 31	0 5 41	4 41	8 16
6	4 41	7 29	0 5 35	5 54	8 42
7	4 42	7 28	0 5 28	7 9	9 4
8	4 44	7 26	0 5 21	8 24	9 24
9	4 45	7 25	0 5 13	9 40	9 43
10	4 47	7 23	0 5 4	10 57	10 4
11	4 48	7 21	0 4 55	0 Soir. 15	10 27
12	4 49	7 19	0 4 45	1 34	10 54
13	4 51	7 18	0 4 35	2 54	11 31
14	4 52	7 16	0 4 24	4 11	
15	4 54	7 14	0 4 13	5 19	0 Matin. 19
16	4 55	7 12	0 4 1	6 15	1 18
17	4 56	7 10	0 3 48	6 59	2 27
18	4 58	7 9	0 3 35	7 33	3 42
19	4 59	7 7	0 3 22	7 59	4 59
20	5 1	7 5	0 3 8	8 20	6 16
21	5 2	7 3	0 2 53	8 39	7 31
22	5 3	7 1	0 2 38	8 57	8 43
23	5 5	6 59	0 2 23	9 15	9 53
24	5 6	6 57	0 2 7	9 35	11 1
25	5 8	6 55	0 1 51	9 57	0 Soir. 8
26	5 9	6 53	0 1 35	10 22	1 14
27	5 11	6 51	0 1 18	10 54	2 18
28	5 12	6 49	0 1 1	11 34	3 18
29	5 13	6 47	0 0 43		4 14
30	5 15	6 45	0 0 25	0 Mat. 23	5 3
31	5 16	6 43	0 0 7	1 20	5 44

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 42 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Jeudi	S. Leu et S. Gilles.	
2	Vendredi	S. Lazare.	
3	Samedi	S. Grégoire.	N. L. le 3, à 11 h. 51 m. du matin.
4	16e Dimanche	Ste Rosalie.	
5	Lundi	S. Bertin, abbé.	
6	Mardi	S. Éleuthère.	
7	Mercredi	S. Cloud, prêtre.	
8	Jeudi	Nativité de N. D.	
9	Vendredi	S. Omer, évêque.	
10	Samedi	S. Nicolas de Tolentin.	P. Q. le 10, à 9 h. 7 m. du matin.
11	17e Dimanche	S. Hyacinthe.	
12	Lundi	S. Raphaël.	
13	Mardi	S. Maurille.	
14	Mercredi	Exaltation Ste-Croix.	
15	Jeudi	S. Nicomède.	
16	Vendredi	Ste Euphémie.	
17	Samedi	S. Lambert.	P. L. le 17, à 10 h. 21 m. du matin.
18	18e Dimanche	S. Jean Chrysost.	
19	Lundi	S. Janvier.	
20	Mardi	S. Eustache.	
21	Mercredi	*Q.-t.* S. Mathieu.	
22	Jeudi	S. Maurice.	
23	Vendredi	Ste Thècle.	
24	Samedi	S. Andoche.	
25	19e Dimanche	S. Firmin, évêque.	D. Q. le 25, à 10 h. 42 m. du matin.
26	Lundi	S. Cyprien.	
27	Mardi	S. Côme et S. Damien.	
28	Mercredi	S. Céran, évêque.	
29	Jeudi	S. Michel.	
30	Vendredi	S. Jérôme.	

SEPTEMBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	5 18	6 41	11 59 48	2 Matin. 26	6 Soir. 17
2	5 19	6 39	11 59 29	3 38	6 45
3	5 21	6 37	11 59 10	4 53	7 8
4	5 22	6 35	11 58 51	6 9	7 29
5	5 23	6 33	11 58 31	7 26	7 49
6	5 25	6 31	11 58 11	8 44	8 9
7	5 26	6 29	11 57 51	10 4	8 31
8	5 28	6 27	11 57 31	11 25	8 57
9	5 29	6 25	11 57 11	0 Soir. 46	9 29
10	5 30	6 23	11 56 50	2 3	10 11
11	5 32	6 20	11 56 29	3 12	11 5
12	5 33	6 18	11 56 8	4 11	
13	5 35	6 16	11 55 47	4 58	0 Matin. 10
14	5 36	6 14	11 55 26	5 33	1 24
15	5 38	6 12	11 55 5	5 59	2 41
16	5 39	6 10	11 54 44	6 22	3 58
17	5 41	6 8	11 54 23	6 42	5 13
18	5 42	6 6	11 54 1	6 59	6 25
19	5 43	6 3	11 53 40	7 17	7 36
20	5 45	6 1	11 53 19	7 36	8 44
21	5 46	5 59	11 52 58	7 56	9 52
22	5 48	5 57	11 52 37	8 20	11 0
23	5 49	5 55	11 52 16	8 50	0 Soir. 6
24	5 51	5 53	11 51 56	9 26	1 8
25	5 52	5 51	11 51 35	10 10	2 4
26	5 53	5 49	11 51 15	11 4	2 55
27	5 55	5 46	11 50 55		3 40
28	5 56	5 44	11 50 35	0 Matin. 7	4 17
29	5 58	5 42	11 50 15	1 16	4 46
30	5 59	5 40	11 49 56	2 29	5 10

OCTOBRE.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 44 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Samedi.....	S. Remi, évêque.	
2	20e Dimanche.....	Ste Anges gardiens.	N. L. le 2, à 10 h. 27 m. du soir.
3	Lundi.....	S. Denis l'Aréopagite.	
4	Mardi.....	S. François d'Assise.	
5	Mercredi.....	Ste Aure.	
6	Jeudi.....	S. Bruno.	
7	Vendredi.....	Ste Julie.	
8	Samedi.....	Ste Brigitte.	
9	21e Dimanche.....	S. Denis, évêque.	P. Q. le 9, à 3 h. 35 m. du soir.
10	Lundi.....	S. Géréon.	
11	Mardi.....	S. Nicaise.	
12	Mercredi.....	S. Wilfrid.	
13	Jeudi.....	S. Géraud.	
14	Vendredi.....	S. Caliste, pape.	
15	Samedi.....	Ste Thérèse.	
16	22e Dimanche.....	S. Gal, abbé.	
17	Lundi.....	S. Cerboney.	P. L. le 17, à 0 h. 41 m. du matin.
18	Mardi.....	S. Luc, évangéliste.	
19	Mercredi.....	S. Savinien.	
20	Jeudi.....	S. Caprais.	
21	Vendredi.....	Ste Ursule.	
22	Samedi.....	S. Mellon.	
23	23e Dimanche.....	S. Hilarion.	
24	Lundi.....	S. Magloire.	
25	Mardi.....	S. Crépin, S. Crépinien.	D. Q. le 25, à 5 h. 29 m. du matin.
26	Mercredi.....	S. Évariste.	
27	Jeudi.....	S. Frumence.	
28	Vendredi.....	S. Simon et S. Jude.	
29	Samedi.....	S. Faron, évêque.	
30	24e Dimanche.....	S. Lucain.	
31	Lundi.....	*Vig.-jeûn.* S. Quentin.	

OCTOBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	6 1	5 38	11 49 37	3 Matin. 46	5 Soir. 31
2	6 2	5 36	11 49 18	5 4	5 52
3	6 4	5 34	11 48 59	6 24	6 12
4	6 5	5 32	11 48 41	7 45	6 33
5	6 7	5 30	11 48 23	9 8	6 58
6	6 8	5 27	11 48 6	10 33	7 30
7	6 10	5 25	11 47 49	11 54	8 10
8	6 11	5 23	11 47 32	1 Soir. 8	9 2
9	6 13	5 21	11 47 16	2 11	10 5
10	6 14	5 19	11 47 00	2 59	11 15
11	6 16	5 17	11 46 45	3 37	
12	6 17	5 15	11 46 30	4 5	0 Matin. 28
13	6 19	5 13	11 46 15	4 28	1 43
14	6 20	5 11	11 46 2	4 48	2 58
15	6 22	5 9	11 45 48	5 6	4 10
16	6 23	5 7	11 45 35	5 22	5 20
17	6 25	5 5	11 45 23	5 39	6 29
18	6 26	5 3	11 45 12	5 59	7 39
19	6 28	5 1	11 45 1	6 22	8 48
20	6 29	5 0	11 44 50	6 48	9 55
21	6 31	4 58	11 44 41	7 21	11 0
22	6 33	4 56	11 44 32	8 1	11 59
23	6 34	4 54	11 44 23	8 51	0 Soir. 51
24	6 36	4 52	11 44 16	9 49	1 37
25	6 37	4 50	11 44 9	10 55	2 15
26	6 39	4 48	11 44 3		2 45
27	6 41	4 47	11 43 57	0 Matin. 7	3 11
28	6 42	4 45	11 43 52	1 20	3 34
29	6 44	4 43	11 43 49	2 35	3 55
30	6 45	4 42	11 43 46	3 54	4 15
31	6 47	4 40	11 43 43	5 16	4 36

NOVEMBRE.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 15 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi	TOUSSAINT.	N. L. le 1er, à 5 h. 48 m. du matin.
2	Mercredi	*Les Morts.*	
3	Jeudi	S. Marcel.	
4	Vendredi	S. Charles, évêque.	
5	Samedi	Ste Berthile.	
6	25e Dimanche	S. Léonard.	
7	Lundi	S. Florent.	
8	Mardi	Ste Reliques.	P. Q. le 8, à 0 h. 21 m. du matin.
9	Mercredi	S. Mathurin.	
10	Jeudi	S. Léon le Grand.	
11	Vendredi	S. Martin, évêque.	
12	Samedi	S. René, évêque.	
13	26e Dimanche	S. Gendulfe.	
14	Lundi	S. Bertrand.	
15	Mardi	S. Maclou.	P. L. le 15, à 6 h. 10 m. du soir.
16	Mercredi	S. Edme.	
17	Jeudi	S. Agnan, évêque.	
18	Vendredi	Ste Aude.	
19	Samedi	Ste Élisabeth.	
20	27e Dimanche	S. Edmond.	
21	Lundi	Présentation de N. D.	
22	Mardi	Ste Cécile.	
23	Mercredi	S. Clément.	D. Q. le 23, à 10. h. 44 m. du soir.
24	Jeudi	S. Séverin, solitaire.	
25	Vendredi	Ste Catherine.	
26	Samedi	Ste Geneviève des Ard.	
27	1er Dimanche	Avent.	
28	Lundi	S. Vital.	
29	Mardi	S. Saturnin.	
30	Mercredi	S. André.	N. L. le 30, à 7 h. 22 m. du soir.

NOVEMBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	6 49	4 38	11 43 42	6 Matin. 40	4 Soir. 59
2	6 50	4 37	11 43 41	8 5	5 27
3	6 52	4 35	11 43 41	9 32	6 3
4	6 53	4 33	11 43 42	10 54	6 51
5	6 55	4 32	11 43 44	0 Soir. 3	7 51
6	6 57	4 30	11 43 46	0 59	9 0
7	6 58	4 29	11 43 50	1 41	10 16
8	7 0	4 27	11 43 54	2 11	11 33
9	7 1	4 26	11 43 59	2 35	
10	7 3	4 25	11 44 5	2 56	0 Matin. 49
11	7 5	4 23	11 44 11	3 14	2 2
12	7 6	4 22	11 44 19	3 30	3 12
13	7 8	4 21	11 44 27	3 47	4 20
14	7 9	4 19	11 44 36	4 5	5 28
15	7 11	4 18	11 44 46	4 25	6 36
16	7 12	4 17	11 44 57	4 50	7 43
17	7 14	4 16	11 45 9	5 21	8 48
18	7 16	4 15	11 45 22	5 59	9 49
19	7 17	4 13	11 45 35	6 45	10 44
20	7 19	4 12	11 45 49	7 40	11 32
21	7 20	4 11	11 46 4	8 42	0 Soir. 13
22	7 22	4 11	11 46 20	9 49	0 45
23	7 23	4 10	11 46 37	10 59	1 12
24	7 25	4 9	11 46 54		1 36
25	7 26	4 8	11 47 12	0 Matin. 13	1 56
26	7 28	4 7	11 47 31	1 30	2 14
27	7 29	4 7	11 47 51	2 48	2 33
28	7 30	4 6	11 48 12	4 7	2 55
29	7 32	4 5	11 48 33	5 31	3 21
30	7 33	4 5	11 48 55	6 59	3 53

DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 23 m. du 1er au 21, et croissent de 6 m. du 21 au 31.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Jeudi.....	S. Éloi.	
2	Vendredi.....	S. François-Xavier.	
3	Samedi.....	S. Mirocle.	
4	2e DIMANCHE.....	Ste Barbe.	
5	Lundi.....	S. Sabas, abbé.	
6	Mardi.....	S. Nicolas, évêque.	
7	Mercredi.....	Ste Fare.	P. Q. le 7, à 0 h. 20 m. du soir.
8	Jeudi.....	CONCEPTION.	
9	Vendredi.....	Ste Gorgonie.	
10	Samedi.....	Ste Valère.	
11	3e DIMANCHE.....	S. Fuscien.	
12	Lundi.....	Ste Constance.	
13	Mardi.....	Ste Luce.	
14	Mercredi.....	*Q.-t.* S. Nicaise.	P. L. le 15, à 1 h. 43 m. du soir.
15	Jeudi.....	S. Mesmin.	
16	Vendredi.....	Ste Adélaïde.	
17	Samedi.....	Ste Olympiade.	
18	4e DIMANCHE.....	S. Gatien, évêque.	
19	Lundi.....	Ste Meuris.	
20	Mardi.....	S. Philogone.	
21	Mercredi.....	S. Thomas, apôtre.	
22	Jeudi.....	S. Chérémon.	
23	Vendredi.....	Ste Victoire.	D. Q. le 23, à 1 h. 32 m. du soir.
24	Samedi.....	*V.-jeûne.* S. Yves, év.	
25	DIMANCHE.....	NOËL.	
26	Lundi.....	S. Étienne.	
27	Mardi.....	S. Jean l'Évangéliste.	
28	Mercredi.....	Ste Innocents.	
29	Jeudi.....	S. Thomas de Cantorb.	
30	Vendredi.....	Ste Colombe.	N. L. le 30, à 6 h. 15 m. du matin.
31	Samedi.....	S. Silvestre, pape.	

DÉCEMBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	7	34	4	4	11	49	17	8 Matin.	25	4 Soir.	36
2	7	36	4	3	11	49	41	9	43	5	33
3	7	37	4	3	11	50	4	10	49	6	40
4	7	38	4	3	11	50	29	11	39	7	56
5	7	39	4	2	11	50	54	0 Soir.	15	9	16
6	7	41	4	2	11	51	19	0	43	10	33
7	7	42	4	2	11	51	45	1	5	11	48
8	7	43	4	1	11	52	11	1	22		
9	7	44	4	1	11	52	38	1	37	1 Matin.	0
10	7	45	4	1	11	53	6	1	53	2	10
11	7	46	4	1	11	53	33	2	11	3	18
12	7	47	4	1	11	54	1	2	32	4	26
13	7	48	4	1	11	54	30	2	56	5	32
14	7	49	4	1	11	54	58	3	24	6	37
15	7	49	4	1	11	55	27	3	57	7	40
16	7	50	4	2	11	55	56	4	40	8	40
17	7	51	4	2	11	56	26	5	33	9	33
18	7	52	4	2	11	56	55	6	33	10	17
19	7	52	4	3	11	57	25	7	38	10	51
20	7	53	4	3	11	57	55	8	47	11	18
21	7	53	4	3	11	58	25	9	58	11	41
22	7	54	4	4	11	58	55	11	9	0 Soir.	1
23	7	54	4	5	11	59	25			0	20
24	7	55	4	5	11	59	55	0 Matin.	22	0	39
25	7	55	4	6	0	0	25	1	39	0	58
26	7	55	4	7	0	0	55	3	0	1	19
27	7	56	4	7	0	1	25	4	23	1	45
28	7	56	4	8	0	1	54	5	48	2	21
29	7	56	4	9	0	2	24	7	10	3	10
30	7	56	4	10	0	2	53	8	25	4	14
31	7	56	4	11	0	3	22	9	25	5	30

ÉPOQUES.

Année de la Période julienne	6566.
depuis la première Olympiade d'Iphitus	2629.
de la fondation de Rome, selon Varron	2606.
de l'Époque de Nabonassar	2600.
de l'Ère chrétienne	1853.

L'année 1269 des Turcs a commencé le 15 Octobre 1852, et finira le 3 Octobre 1853, selon l'usage de Constantinople.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE POUR 1853.

Nombre d'or	11.	Indiction romaine	11.
Épacte	XX.	Lettre dominicale	B.
Cycle solaire	14.		

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime, le 23 Janvier.	La Pentecôte, le 15 Mai.
Les Cendres, le 9 Février.	La Trinité, le 22 Mai.
Pâques, le 27 Mars.	La Fête-Dieu, le 26 Mai.
Les Rogations, les 2, 3 et 4 Mai.	L'Avent, le 27 Novembre.
L'Ascension, le 5 Mai.	

FÊTES OBSERVÉES EN FRANCE.

Pâques, 27 Mars.	Assomption, 15 Août.
Ascension, 5 Mai.	Toussaint, 1er Novembre.
Pentecôte, 15 Mai.	Noël, 25 décembre.

QUATRE-TEMPS.

Février, 16, 18 et 19.	Septembre, 21, 23 et 24.
Mai, 18, 20 et 21.	Décembre, 14, 16 et 17.

HEURES DES MARÉES

DANS LES PORTS PRINCIPAUX,

AUX JOURS DES NOUVELLES ET PLEINES LUNES.

	h.	m.
Bayonne	3	30
Bordeaux	7	45
Boulogne	10	40
Brest	3	45
Calais	11	45
Cherbourg	7	45
Dieppe	10	30
Dunkerque	11	45
Havre (Le)	9	15
Honfleur	9	15
Hougue (La)	8	00
Lorient	3	30
Mont-Saint-Michel	6	30
Morlaix	5	15
Roche-Bernard (La)	4	30
Rochefort	3	48
Rochelle (La)	3	45
Rouen	1	15
Saint-Jean-de-Luz	3	30
Saint-Malo	6	00
Saint-Valery	10	15
Tréguier	7	30
Vannes	3	45

Pour connaître l'heure à laquelle la mer est pleine dans un des ports ci-dessus, il faut ajouter à l'heure de l'indication de la marée autant de fois 48 minutes qu'il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle ou la pleine lune.

Si la somme de ces 48 minutes réunies à l'heure de la marée excède douze heures, l'excédant sera également l'heure de la pleine mer.

EXTRAIT

DE LA LOI DU 19 PRIMAIRE AN VII (9 DÉCEMBRE 1798) CONSTITUTIVE DU SERVICE DE LA POSTE AUX CHEVAUX.

ART. Ier. L'établissement général des Postes aux chevaux est maintenu dans toute l'étendue de la France.

II. Nul autre que les maîtres de poste munis d'une commission spéciale ne pourra établir de relais particuliers, relayer ou conduire, à titre de louage, des voyageurs d'un relais à un autre, à peine d'être contraint de payer, par forme d'indemnité, le prix de la course, au profit des maîtres de poste et des postillons qui auront été frustrés.

III. La prohibition portée au présent article ne s'étend point aux conducteurs de petites voitures non suspendues, connues sous le nom de *pataches* ou *carrioles*, et allant à petites ou grandes journées dans l'intérieur de la France, non plus qu'à ceux de toute autre voiture de louage allant constamment à petites journées et sans relayer.

IV. Il est défendu à tout maître de poste de relayer quiconque aurait contrevenu aux dispositions des articles précédents, sous peine de payer lui-même la course aux maîtres de poste et postillons à qui elle serait due à titre d'indemnité.

V. Sont exceptés les relais qui seraient établis pour le service des voitures publiques partant à jour et heure fixes, et annoncées par affiches, et le transport des dépêches partout où les maîtres de poste n'en seraient pas chargés, lorsque ces relais seront bornés au service qui leur est attribué.

Est également excepté le cas où un relais de poste se trouverait dégarni.

VI. Les maîtres de poste ne sont point sujets au droit de patente pour l'exercice public dont ils sont chargés; ils sont seulement astreints à faire enregistrer leur commission au greffe de leurs municipalités respectives.

XXII. Le prix de la course est fixé à 1^f^ 50^c^ par cheval et par poste, et à 75 centimes pour les guides.

NOTA. (Voyez pour la nouvelle fixation l'ordonnance royale qui suit, et l'article 1067 de l'Instruction générale, page XLVIII.)

XXIII. Il est défendu à tout postillon d'exiger aucune rétribution au delà des guides fixées par la loi, d'insulter les courriers ou de leur donner aucun sujet de plainte, sous peine, en cas de récidive, de destitution, sans préjudice des peines qui pourront leur être infligées par les tribunaux.

EXTRAIT

DE L'ORDONNANCE ROYALE, EN DATE DU 25 DÉCEMBRE 1839.

ART. 1er. A dater du 1er janvier 1840, toutes les distances de poste seront comptées par myriamètres et kilomètres.

Toute distance de 500 mètres et au-dessus, jusqu'à 1,000 mètres, sera comptée pour un kilomètre; toute distance moindre de 500 mètres ne sera pas comptée.

2. Le prix des services exécutés par les maîtres de poste, pour le compte des particuliers, est fixé ainsi qu'il suit :

Pour chaque cheval fourni, 2 francs par myriamètre, soit 20 centimes par kilomètre.

Pour chaque voiture fournie, 2 francs par myriamètre, soit 20 centimes par kilomètre.

Pour les guides à payer à chaque postillon, 1 franc par myriamètre, soit 10 centimes par kilomètre.

Le nombre de chevaux à atteler, celui des postillons à fournir pour la conduite de chaque voiture, et les suppléments de prix à payer en raison du nombre de personnes excédant le chargement ordinaire, sont réglés par le tarif joint à la présente ordonnance (voir page XXXIII).

Les fractions de distance parcourues sur une communication de relais à relais seront payées comme il suit, savoir : sur les communications dont l'étendue est inférieure au myriamètre, il sera payé le prix de la distance entière telle qu'elle se trouve indiquée au livre de poste.

Sur les communications d'un myriamètre et au-dessus, s'il a été parcouru moins d'un myriamètre, il sera payé un myriamètre; s'il a été parcouru un myriamètre ou plus, il sera payé le prix de la distance entière indiquée au livre de poste.

3. L'Administration déterminera au livre de poste les localités où il sera indispensable d'atteler un cheval de supplément; ce cheval devra être nécessairement attelé.

4. Les distances dites *supplémentaires*, accordées à l'entrée et à la sortie de certaines villes, seront fixées par notre ministre secrétaire d'État des finances, selon la nature des localités. (Voir l'état, p. LIX.)

Le payement des distances supplémentaires ne sera pas dû par les voyageurs qui ne feraient que traverser une ville, sans s'y arrêter autrement que pour changer de chevaux au relais.

8. Le droit de 25 centimes par poste attribué au maître de relais par la loi du 15 ventôse an XIII (6 mars 1805) sera perçu à raison de vingt-neuf centimes quinze centièmes par myriamètre.

9. Le prix des places des voyageurs dans les malles-postes est fixé à 1 franc 75 centimes par myriamètre.

10. Chaque maître de poste sera tenu d'avoir à la disposition des voyageurs une voiture solide et commode, suivant le modèle qui lui en sera donné par l'Administration.

11. Un règlement administratif, arrêté par notre ministre secrétaire d'État des finances, déterminera les obligations des maîtres de poste, en ce qui concerne leurs rapports, tant avec les particuliers qu'avec l'Administration.

12. Les dispositions des règlements antérieurs continueront d'être exécutées dans tous les points auxquels il n'est pas dérogé par la présente.

TARIF DE LA POSTE AUX CHEVAUX RECTIFIÉ.

(Voir le Bulletin des lois, n° 718, page 101, année 1840.)

NOM ET CLASSEMENT, par division, des différentes espèces de voitures à l'usage des voyageurs en poste.	NOMBRE de personnes.	NOMBRE de chevaux.	PRIX à payer par cheval et par myriamètre.	PRIX total des chevaux par myriamètre.	NOMBRE de postillons.
1re DIVISION.					
Chaises ou cabriolets	1, 2	2	2f	4f	1
	3	3	2	6	1
Petites calèches à un seul fond avec *timon*	1, 2	2	2	4	1
Il sera payé en sus un franc cinquante centimes par chaque personne excédant le nombre de deux. Toutefois, s'il se trouve quatre personnes ou plus, le maître de poste est libre d'atteler quatre chevaux au prix du tarif, et dans ce cas il sera payé un franc cinquante centimes par myriamètre pour chaque personne excédant le nombre de quatre.					
2e DIVISION. *Limonières.*					
Voitures fermées, coupés, et calèches avec *brancard*	1, 2, 3	3	2	6	1
Il sera payé en sus un franc cinquante centimes par myriamètre pour chaque personne excédant le nombre de trois.					
3e DIVISION. *Berlines.*					
Voitures fermées ou non à deux fonds égaux, et calèches à deux fonds avec *timon*	1, 2, 3, 4	4	2	8	2
S'il y a une cinquième personne, il sera payé en sus un franc cinquante centimes par myriamètre.					
NOTA. Les voyageurs auront désormais la faculté de n'employer qu'un seul postillon, au lieu de deux, à la conduite des voitures à quatre chevaux; une modification apportée au tarif leur en accorde le droit. Il n'y a d'exception à cette disposition que pour l'entrée et la sortie des villes de Paris et de Lyon. Les frais des guides seront toujours proportionnés au nombre de postillons réellement employé.					
Les mêmes voitures	6	6	2	12	2
Il sera payé en sus un franc cinquante centimes par myriamètre, par chaque personne excédant le nombre de six.					

EXTRAIT

DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE SUR LE SERVICE DES POSTES, ET MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LADITE INSTRUCTION, EN CE QUI TOUCHE LE SERVICE SPÉCIAL DE LA POSTE AUX CHEVAUX.

NEUVIÈME PARTIE.

DES RELAIS.

TITRE Ier.

DES MAÎTRES DE POSTE.

1035. Les maîtres de poste doivent résider à leur relais. Ils ne peuvent transférer leur relais d'un local dans un autre, quoique dans la même commune, sans l'autorisation préalable de l'administration.

1036. Ils sont généralement responsables du service attribué à leur relais, ainsi que des actes de leurs postillons.

1037. Ils sont civilement responsables des accidents occasionnés, soit par le fait de leurs postillons, soit par l'emploi de chevaux qu'ils auraient dû réformer.

Registre d'ordre.

1045. Il existe dans chaque relais un registre d'ordre.

Ce registre est destiné à recevoir les plaintes que les voyageurs auraient à consigner, soit contre le maître de poste ou les postillons du relais, soit contre le maître de poste ou les postillons de tout autre relais.

Il doit toujours rester à la disposition des voyageurs. Les maîtres de poste sont tenus de le représenter à la première réquisition qui leur en est faite. Ils ne peuvent, sous aucun prétexte, se dispenser de satisfaire à cette obligation.

Choix des routes et des auberges.

1046. Lorsque deux routes conduisent à la même destination, les maîtres de poste doivent se conformer au désir, librement exprimé par les voyageurs, de prendre l'une ou l'autre de ces routes. Les postillons

devront se conformer, à cet égard, sans aucune observation, aux ordres qui leur seront donnés par les voyageurs.

Il en sera de même pour le choix des auberges, lequel appartient exclusivement aux voyageurs.

1047. Il est défendu aux maîtres de poste de se servir de la voie des papiers publics, ou de tout autre moyen de publication, pour provoquer les voyageurs à donner la préférence à une route sur une autre route, qui conduirait à la même destination.

Police intérieure des écuries.

1049. Il doit y avoir, pendant la nuit, dans l'écurie de chaque maître de poste, de la lumière et un postillon de garde; si le postillon de garde part en course, un autre le remplace.

Droit exclusif des postillons.

1050. Les postillons attachés à un relais doivent seuls conduire les chevaux de ce relais; les voyageurs ne peuvent les faire remplacer par qui que ce soit.

Poste de rafraîchissement.

1051. Dans le cas où un relais se trouverait vacant ou abandonné, les maîtres de poste correspondant à ce relais sont tenus de se mettre *en communication* (c'est-à-dire, sont tenus de ne pas s'arrêter au relais vacant et de conduire les voyageurs au relais suivant), sans en attendre l'ordre de l'administration.

Lorsqu'il ne résultera de cette communication qu'une course de deux myriamètres ou moins, les maîtres de poste ne pourront prétendre à aucun dédommagement de la part des voyageurs; mais, si la course se trouve excéder deux myriamètres, il sera payé au maître de poste, indépendamment du prix ordinaire pour les distances parcourues, quatre kilomètres d'augmentation pour indemnité de rafraîchissement des chevaux, jusqu'à concurrence de deux myriamètres huit kilomètres; l'indemnité de rafraîchissement sera égale au prix de huit kilomètres lorsque la course excédera deux myriamètres huit kilomètres, et jusqu'à concurrence de quatre myriamètres, terme au delà duquel les maîtres de poste ne peuvent être tenus de communiquer entre eux.

Insuffisance momentanée des chevaux.

1052. Lorsque tous les chevaux d'un relais suffisamment garni sont en course, les voyageurs arrivant du relais voisin doivent attendre que des chevaux soient de retour et qu'ils aient rafraîchi; mais, si le manque

de chevaux provient de ce que le relais n'est pas suffisamment monté, les postillons du relais précédent sont tenus de passer outre avec tout ou partie de leurs chevaux, après les avoir fait rafraîchir.

Les postillons ne pourront, en aucun cas, être forcés à passer plus d'un relais.

Ordre dans le service.

1053. Le service des malles et celui des courriers du Gouvernement doivent être faits de préférence à tous autres.

Hors ces deux cas, les voyageurs doivent être servis dans les relais selon l'ordre de leur arrivée ou de l'arrivée de leur avant-courrier, quand ils en ont un qui les précède.

Routes de traverse.

1054. Les maîtres de poste ne peuvent être forcés à fournir des chevaux pour les routes de traverse; cependant ils sont autorisés à conduire les voyageurs sur ces routes, à prix défendu, de manière cependant que le service du relais ne puisse en souffrir : cette faculté ne peut s'étendre à des distances au delà de celles que le relais parcourt sur les lignes de poste avec lesquelles il est en communication.

Il est expressément défendu aux maîtres de poste de fournir des voitures aux voyageurs pour les conduire sur des routes de traverse ou aux maisons de campagne environnantes, à moins que les voyageurs ne viennent d'un relais voisin, transportés par les voitures des maîtres de poste.

Maisons de campagne.

1055. Les voyageurs habitant les maisons de campagne situées sur les grandes routes, ou à proximité, doivent être servis, au départ, par le relais le plus rapproché de leur habitation, ou par le relais qui, bien que n'étant pas le plus voisin, se trouve dans la direction vers laquelle les voyageurs veulent se rendre. A l'arrivée, ils pourront se faire conduire à leur maison de campagne par le dernier relais, sans être obligés de relayer au plus voisin, pourvu que la distance qui sépare le dernier relais de la maison de campagne n'excède pas quatre kilomètres.

Les voyageurs qui arrivent en poste à un relais peuvent se faire conduire aux maisons de campagne voisines situées en traverse, pourvu que la route soit praticable, et que le trajet à parcourir n'excède pas la distance attribuée au relais sur la ligne de poste.

Dispositions concernant les voyageurs.

1056. Les maîtres de poste ne peuvent être contraints à fournir

des chevaux pour être attelés à une voiture concurremment avec des chevaux non employés au service de la poste.

Nota. Les voyageurs ne doivent point forcer ni maltraiter les chevaux ; dans le cas où ils se seraient portés à cet excès, et que par suite un ou plusieurs chevaux seraient mis hors de service ou viendraient à périr, ils seront tenus d'en payer le prix au maître de poste, suivant l'estimation qui en sera faite par experts, et sur le procès-verbal qui en sera dressé en présence de l'agent municipal des lieux où le délit aura été commis.

Passe-port.

1057. Les maîtres de poste ne peuvent fournir des chevaux à aucun voyageur, au point de départ, si ce voyageur ne justifie d'un passe-port délivré conformément aux lois et règlements de police.

Voitures fournies dans les relais.

1062. Les maîtres de poste doivent, en tout temps, tenir un cabriolet ou une petite calèche à la disposition des voyageurs.

Ils ne doivent néanmoins fournir cette voiture que sur les lignes de poste et jusqu'aux relais avec lesquels ils sont en communication.

Le loyer de la voiture se compte, comme la course d'un cheval, 2 francs par myriamètre.

Défense de fournir des chevaux à titre de louage.

1063. Il est défendu, sous peine de destitution, aux maîtres de poste de faire, sans l'autorisation spéciale de l'Administration, l'état de loueur de chevaux, même en prenant patente : ils peuvent néanmoins se charger de la conduite des voitures publiques annoncées par affiches et partant à jours et heures fixes ; mais ils doivent affecter à ce service des chevaux spéciaux.

TITRE II.

TARIFS.

1064. Le nombre des chevaux à atteler aux voitures, selon leurs dimensions, le nombre de postillons, et le prix à payer par cheval et par personnes transportées, sont réglés ainsi qu'il suit :

(Voir, page XXXI, l'ordonnance royale et le tarif qui y est joint.)

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyageurs

On a reconnu que 2 fr. par myriamètre était le prix généralement adopté pour
voyageurs sont même invités à ne pas dépasser ce taux. Les calculs qui vont suiv
postillon.

Mais, s'il convient aux voyageurs d'allouer une plus forte rétribution pour
ajouter à chaque article du décompte, et à raison du nombre de kilomètres indiqu

1° Pour 2f 25c, augmentation.....
2° Pour 2 50, *idem*.....

Si, au contraire, il n'y a lieu de ne payer le postillon qu'à l'ordonnance, c'est-
10 cent. par kilomètre.

Lorsque le cheval de renfort est attelé dans les localités où cette concession existe

1re DIVISIO

NOMBRE		PRIX					
de CHEVAUX.	de POSTILLONS.	6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11k.
2 à 2 fr.	1 à 2 fr.	3f 60c	4f 20c	4f 80c	5f 40c	6f 00c	6f 60
Une personne en sus...		4 50	5 25	6 00	6 75	7 50	8 25
Deux personnes en sus..		5 40	6 30	7 20	8 10	9 00	9 90

NOMBRE							
de CHEVAUX.	de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26k.
2 à 2 fr.	1 à 2 fr.	12f 60c	13f 20c	13f 80c	14f 40c	15f 00c	15f 60
Une personne en sus...		15 75	16 50	17 25	18 00	18 75	19 50
Deux personnes en sus.		18 90	19 80	20 70	21 60	22 50	23 40

pour les Chevaux que pour les Postillons.

e des postillons. Par une observation placée à l'article 1067 du règlement, les
lonc établis dans la supposition d'un prix normal de 2 francs par cheval et par

e des postillons, soit 2 fr. 25 cent. ou 2 fr. 50 cent., on n'aura plus qu'à
n :

times 1/2 par kilomètre.
m.

1 fr. seulement par myriamètre, on retranchera de chaque article du décompte

outera 20 centimes par kilomètre.

TARIF.

ER PAR KILOMÈTRE, POUR

k.	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
20c	7f 80c	8f 40c	9f 00c	9f 60c	10f 20c	10f 80c	11f 40c	12f 00c
00	9 75	10 50	11 25	12 00	12 75	13 50	14 25	15 00
80	11 70	12 60	13 50	14 40	15 30	16 20	17 10	18 00

E POUR

k.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
20c	16f 80c	17f 40c	18f 00c	18f 60c	19f 20c	19f 80c	20f 40c	21f 00c
25	21 00	21 75	22 50	23 25	24 00	24 75	25 50	26 25
30	25 20	26 10	27 00	27 90	28 80	29 70	30 60	31 50

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyageurs

2e DIVISION

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PRIX 6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11k.
3 à 2 fr.	1 à 2 fr.	4f 80c	5f 60c	6f 40c	7f 20c	8f 00c	8f 80c
Une personne en sus...		5 70	6 65	7 60	8 55	9 50	10 45
Deux personnes en sus.		6 60	7 70	8 80	9 90	11 00	12 10
Trois personnes en sus.		7 50	8 75	10 00	11 25	12 50	13 75
Quatre personnes en sus		8 40	9 80	11 20	12 60	14 00	15 40

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26k.
3 à 2 fr.	1 à 2 fr.	16f 80c	17f 60c	18f 40c	19f 20c	20f 00c	20f 80c
Une personne en sus...		19 95	20 90	21 85	22 80	23 75	24 70
Deux personnes en sus.		23 10	24 20	25 30	26 40	27 50	28 60
Trois personnes en sus.		26 25	27 50	28 75	30 00	31 25	32 50
Quatre personnes en sus		29 40	30 80	32 20	33 60	35 00	36 40

pour les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

TARIF.

E PAR KILOMÈTRE, POUR

k.	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
60c	10f 40c	11f 20c	12f 00c	12f 80c	13f 60c	14f 40c	15f 20c	16f 00c
40	12 35	13 30	14 25	15 20	16 15	17 10	18 05	19 00
20	14 30	15 40	16 50	17 60	18 70	19 80	20 90	22 00
00	16 25	17 50	18 75	20 00	21 25	22 50	23 75	25 00
80	18 20	19 60	21 00	22 40	23 80	25 20	26 60	28 00

E POUR

k.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
60c	22f 40c	23f 20c	24f 00c	24f 80c	25f 60c	26f 40c	27f 20c	28f 00c
65	26 60	27 55	28 50	29 45	30 40	31 35	32 30	33 25
70	30 80	31 90	33 00	34 10	35 20	36 30	37 40	38 50
75	35 00	36 25	37 50	38 75	40 00	41 25	42 50	43 75
80	39 20	40 60	42 00	43 40	44 80	46 20	47 60	49 00

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyageu

3e DIVISION

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PRIX 6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11k.
4 à 2 fr.	1 à 2 fr.	6f 00c	7f 00c	8f 00c	9f 00c	10f 00c	11f 0
Une personne en sus...		6 90	8 05	9 20	10 35	11 05	12 0
Deux personnes en sus..		7 80	9 10	10 40	11 70	13 00	14 3
Trois personnes en sus.		8 70	10 15	11 60	13 05	14 50	15 9
Quatre personnes en sus		9 60	11 20	12 80	14 40	16 00	17 6

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26k.
4 à 2 fr.	1 à 2 fr.	21f 00c	22f 00c	23f 00c	24f 00c	25f 00c	26f 0
Une personne en sus...		24 15	25 30	26 45	27 60	28 75	29 9
Deux personnes en sus..		27 30	28 60	29 90	31 20	32 50	33 8
Trois personnes en sus.		30 45	31 90	33 35	34 80	36 25	37 7
Quatre personnes en sus		33 60	35 20	36 80	38 40	40 00	41 6

NOTA. Lorsqu'une voiture à timon est chargée de six personnes, elle se tro
3e partie de la 3e division du présent tableau.)

Le calcul établi ci-dessus pour le prix des personnes au delà du nombre de c
maîtres de poste.

ur les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

F. (1re PARTIE.)

PAR KILOMÈTRE, POUR

	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
0c	13f 00c	14f 00c	15f 00c	16f 00c	17f 00c	18f 00c	19f 00c	20f 00c
0	14 95	16 10	17 25	18 40	19 55	20 70	21 85	23 00
0	16 90	18 20	19 50	20 80	22 10	23 40	24 70	26 00
0	18 85	20 30	21 75	23 20	24 65	26 10	27 55	29 00
0	20 80	22 40	24 00	25 60	27 20	28 80	30 40	32 00

POUR

.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
0c	28f 00c	29f 00c	30f 00c	31f 00c	32f 00c	33f 00c	34f 00	35f 00
5	32 20	33 35	34 50	35 65	36 80	37 95	39 10	40 25
0	36 40	37 70	39 00	40 30	41 60	42 90	44 20	45 50
5	40 60	42 05	43 50	44 95	46 40	47 85	49 30	50 75
0	44 80	46 40	48 00	49 60	51 20	52 80	54 40	56 00

dans la classe de celles qui peuvent être attelées de six chevaux. (Voir la

lonc mentionné qu'à titre de prix de composition entre les voyageurs et les

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyage

3e DIVISION

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PRI 6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11
4 à 2 fr.	2 à 2 fr.	7f 20c	8f 40c	9f 60c	10f 80c	12f 00c	13f
Une personne en sus...		8 10	9 45	10 80	12 15	13 50	14
Deux personnes en sus..		9 00	10 50	12 00	13 50	15 00	16
Trois personnes en sus.		9 90	11 55	13 20	14 85	16 50	18
Quatre personnes en sus		10 80	12 60	14 40	16 20	18 00	19

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26
4 à 2 fr.	2 à 2 fr.	25f 20c	26f 40c	27f 60c	28f 80c	30f 00c	31f
Une personne en sus...		28 35	29 70	31 05	32 40	33 75	35
Deux personnes en sus.		31 50	33 00	34 50	36 00	37 50	39
Trois personnes en sus.		34 65	36 30	37 95	39 40	41 25	42
Quatre personnes en sus		37 80	39 60	41 40	43 20	45 00	46

NOTA. Lorsqu'une voiture à timon est chargée de six personnes, elle se tr
3e partie de la 3e division du présent tableau.)

Le calcul établi ci-dessus pour le prix des personnes au delà du nombre de
maîtres de poste.

pour les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

IF. (2e PARTIE.)

R PAR KILOMÈTRE, POUR

.	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
40c	15f 60c	16f 80c	18f 00c	19f 20c	20f 40c	21f 60c	22f 80c	24f 00c
20	17 55	18 90	20 25	21 60	22 95	24 30	25 65	27 00
00	19 50	21 00	22 50	24 00	25 50	27 00	28 50	30 00
80	21 45	23 10	24 75	26 40	28 05	29 70	31 35	33 00
60	23 40	25 20	27 00	28 80	30 60	32 40	34 20	36 00

E POUR

.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
40c	33f 60c	34f 80c	36f 00c	37f 20c	38f 40c	69f 60c	40f 80c	42f 00c
45	37 80	39 15	40 50	41 85	43 20	44 55	45 90	47 25
50	42 00	43 50	45 00	46 50	48 00	49 50	51 00	52 50
55	46 20	47 85	49 50	51 15	52 80	54 45	56 10	57 75
60	50 40	52 20	54 00	55 80	57 60	59 40	61 20	63 00

e dans la classe de celles qui peuvent être attelées de six chevaux. (Voir la

donc mentionné qu'à titre de prix de composition entre les voyageurs et les

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyag

3e DIVISION

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11
6 à 2 fr.	2 à 2 fr.	9f 60c	11f 20c	12f 80c	14f 40c	16f 00c	17f
Une personne en sus...		10 50	12 25	14 00	15 75	17 50	19
Deux personnes en sus.		11 40	13 30	15 20	17 10	19 00	20
Trois personnes en sus.		12 30	14 35	16 40	18 45	20 50	22
Quatre personnes en sus		13 20	15 40	17 60	19 80	22 00	24

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26
6 à 2 fr.	2 à 2 fr.	33f 60c	35f 20c	36f 80c	38f 40c	40f 00c	41f
Une personne en sus...		36 75	38 50	40 25	42 00	43 75	45
Deux personnes en sus.		39 90	41 80	43 70	45 60	47 50	49
Trois personnes en sus.		43 05	45 10	47 15	49 20	51 25	53
Quatre personnes en sus		46 20	48 40	50 60	52 80	55 00	57

pour les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

IF. (3e PARTIE.)

R PAR KILOMÈTRE, POUR

.	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
20c	20f 80c	22f 40c	24f 00c	25f 60c	27f 20c	28f 80c	30f 40c	32f 00c
00	22 75	24 50	26 25	28 00	29 75	31 50	33 25	35 00
80	24 70	26 60	28 50	30 40	32 30	34 20	36 10	38 00
60	26 65	28 70	30 75	32 80	34 85	36 90	38 95	41 00
40	28 60	30 80	33 00	35 20	37 40	39 60	41 80	44 00

E POUR

.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
20c	44f 80c	46f 40c	48f 00c	49f 60c	51f 20c	52f 80c	54f 40c	56f 00c
25	49 00	50 75	52 50	54 25	56 00	57 75	59 50	61 25
30	53 20	55 10	57 00	58 90	60 80	62 70	64 60	66 50
35	57 40	59 45	61 50	63 55	65 60	67 65	69 70	71 75
40	61 60	63 80	66 00	68 20	70 40	72 60	74 80	77 00

Développement du tarif.

1065. Chaque espèce de voitures a un attelage et une contenance qui lui sont propres. Un cabriolet doit communément contenir deux personnes et être conduit par un postillon et deux chevaux; une limonière doit contenir trois personnes et être conduite par un postillon et trois chevaux; une berline doit contenir quatre personnes ou six au plus, et être conduite par un ou deux postillons et quatre ou six chevaux. Le voyageur doit payer le prix du transport à raison du nombre de chevaux qu'il emploie. Le tarif doit donc supposer cette double condition, que les voitures seront chargées du nombre de personnes qui leur est propre et qu'elles seront attelées du nombre de chevaux que comporte leur espèce.

Mais, lorsque, par un surcroît de charge, on change, pour ainsi dire, l'espèce de la voiture, on dérange dès lors les proportions du tarif. De là l'obligation de payer un franc cinquante centimes par myriamètre en sus du prix des chevaux pour chaque personne excédant le nombre que comportent l'espèce et l'attelage de la voiture. On proportionne le nombre des chevaux à celui des personnes, autant que la disposition des voitures le permet. Ainsi, on peut atteler jusqu'à trois chevaux aux cabriolets et jusqu'à six aux berlines.

1066. 1° Les enfants âgés de moins de trois ans, quel que soit leur nombre, ne seront pas comptés dans le prix de la course;

2° Un enfant de trois à dix ans ne sera pas non plus compté dans le prix de la course;

3° S'il se trouve dans la même voiture un enfant de trois à dix ans, avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, il ne sera rien dû pour aucun d'eux;

4° Un enfant âgé de plus de dix ans sera compté pour une personne;

5° Deux enfants de l'âge de trois à dix ans compteront également pour une personne.

Prix de la course.

1067. Il est dû, pour prix des guides, 1 franc par postillon et par myriamètre, aux termes de l'ordonnance royale en date du 25 décembre 1839 (voyez page XXXI). Mais l'usage s'est introduit généralement de payer les guides sur le même pied que les chevaux, c'est-à-dire, 2 francs par myriamètre. Les voyageurs conservent donc la faculté de restreindre le prix des guides à 1 franc, à titre de punition;

et ils seront invités par les maîtres de poste, et dans l'intérêt du service, à ne jamais dépasser la rétribution de 2 francs par myriamètre.

1068. Le nombre de chevaux énoncé à la seconde colonne du tableau du tarif doit être réellement attelé. Les voyageurs ne sont pas obligés de payer ceux qui manqueraient à cet effectif, à moins d'une composition à l'amiable.

Chargement des chevaux et voitures.

1069. Les voitures montées sur deux roues ayant brancard, ou montées sur quatre roues à un seul fond et en limonière, ne pourront être chargées sur le derrière de plus de 50 kilogrammes, et sur le devant de plus de 20 kilogrammes.

1070. Chaque voiture peut être chargée d'une malle et d'une vache, soit en une, soit en deux parties, selon que la voiture est à un ou deux fonds, c'est-à-dire selon que la voiture fait partie de la première ou de la deuxième et troisième division du tarif.

Néanmoins les petites calèches de la 1re division du tarif ne peuvent être chargées que d'une malle seulement ou d'une vache.

Cheval de renfort.

NOTA. Les dispositions qui suivent sont rapportées par l'ordonnance en date du 25 décembre 1839 (voir page XXXI). Elles ne sont donc conservées que provisoirement, et elles n'auront leur application que jusqu'au moment où l'Administration aura désigné les lieux où, conformément à ladite ordonnance, il doit être accordé des chevaux de supplément.

1071. Les maîtres de poste sont autorisés à employer un cheval de renfort dans certaines localités à cause de la difficulté des chemins. Cette concession leur est accordée, soit pour l'année entière, soit pour six mois seulement, qui commencent au 1er novembre et finissent au 30 avril. Les maîtres de poste n'en jouissent qu'autant qu'ils y sont autorisés par l'énonciation de ce droit au livre de poste, ou, à défaut, par une autorisation spéciale de l'administration, qu'ils doivent représenter aux voyageurs.

Cette concession est applicable :

1° Aux chaises, cabriolets et calèches de la 1re division, lorsque ces voitures sont chargées de deux personnes ou plus; sont exceptés cependant les cabriolets à deux roues et à soufflet, pourvu qu'ils n'aient ni malle ni vache;

2° Aux voitures, soit chaises de poste, cabriolets ou calèches, dont se servent habituellement les voyageurs du commerce, et qui excèdent le poids déterminé : ces voitures ne peuvent être traînées par moins de trois chevaux dans les localités où le cheval de renfort est accordé, et par conséquent, elles doivent le prix de ce renfort, lors même qu'elles ne contiendraient qu'une personne ;

3° Aux limonières, lorsqu'elles contiennent plus d'une personne, excepté cependant les calèches à brancard, qui ne comportent que l'attelage de trois chevaux dans toutes les localités.

1072. Le prix du cheval de renfort est fixé, comme le prix des autres chevaux, à 2 francs par myriamètre, et se paye en sus du prix des chevaux fixé par le tarif.

1073. Les voyageurs peuvent exiger que le cheval de renfort soit attelé ; et les maîtres de poste ne peuvent en demander le payement lorsqu'ils ne l'attellent pas.

Cependant, comme il faudrait atteler le cheval de renfort en arbalète aux calèches de la première division du tarif et aux limonières de la seconde, et que cette sorte d'attelage est quelquefois dans le cas d'occasionner des accidents, le maître de poste peut offrir de suppléer à ce renfort, en fournissant des chevaux plus vigoureux, et les voyageurs peuvent, dans leur propre intérêt, consentir à payer le prix du cheval de renfort, sans qu'il soit attelé ; mais ce prix ne sera, dans ce cas, que d'un franc par myriamètre. Cette disposition, au surplus, ne peut avoir lieu que par consentement mutuel.

1074. Quant aux chaises de poste et aux cabriolets à deux roues, comme on peut toujours y atteler un troisième cheval de front, il n'y a pas lieu à composition, et il faut toujours que le cheval de renfort soit attelé, pour que le payement soit exigible.

1075. Dans les localités où le cheval de renfort est attelé à une calèche de la première division du tarif, chargée de trois personnes, les voyageurs payeront seulement le prix des trois chevaux, et il ne sera rien dû pour la troisième personne.

1076. Lorsqu'une chaise de poste ou un cabriolet, en raison du nombre de personnes que cette voiture contient, se trouve attelé de trois chevaux, la concession du cheval de renfort n'est pas applicable.

Distances supplémentaires.

1077. Il est accordé, à l'entrée et à la sortie de quelques villes, à raison du parcours dans l'intérieur de ces villes, des distances dites

supplémentaires; les relais qui en jouissent sont désignés au livre de poste par un astérisque * qui renvoie au tableau placé avant l'état général des relais (page LIX).

En outre, il est accordé, à l'entrée et à la sortie des lieux où l'Empereur a fixé momentanément sa résidence, le prix de huit kilomètres en sus des distances réelles, tant pour les chevaux que pour le salaire des postillons, mais à compter seulement de l'heure de minuit qui suit le jour où l'Empereur est entré dans la résidence, et jusqu'à l'heure de minuit du jour après lequel il en est parti.

Lorsque l'on paye ce supplément de prix, les distances supplémentaires ne sont pas dues.

Les distances supplémentaires ne seront perçues que des voyageurs qui commenceraient, finiraient ou suspendraient leur course aux relais auxquels ces suppléments de distances sont accordés. Les voyageurs qui ne feraient que passer n'y seront pas soumis.

Service sur les pays étrangers.

1079. Les maîtres de poste qui conduisent à des relais situés sur les pays étrangers sont autorisés à se faire payer sur le pied du tarif étranger.

Droits à la charge des voyageurs.

1080. Les droits de bac, d'entretien des routes, de pont ou de barrière, sont à la charge des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour du postillon, et indépendamment du prix de la course et des guides.

Chevaux renvoyés ou retardés.

1081. Les voyageurs qui auront commandé des chevaux de poste et qui les renverront sans s'en servir, payeront le prix de huit kilomètres pour les chevaux et les guides à titre de dédommagement.

Ceux qui auront fait venir des chevaux, et qui ne partiront pas immédiatement, payeront quatre kilomètres de plus, et les guides dans la même proportion, pour chaque heure de retard.

1082. Les voyageurs dont la voiture casse dans le trajet d'un relais à un autre, sans que l'accident puisse être attribué à la maladresse du postillon ou à la mauvaise qualité des chevaux, payeront, à titre de dédommagement, deux kilomètres par chaque heure de retard, toutes les fois que le retard excédera deux heures au delà du temps accordé pour la course.

Chevaux employés sur une partie de communication.

Les fractions de distances parcourues sur une communication de relais à relais seront payées comme il suit, savoir :

Sur les communications dont l'étendue est inférieure au myriamètre, il sera payé le prix de la distance entière, telle qu'elle se trouve indiquée au livre de poste.

Sur les communications d'un myriamètre et au-dessus, s'il a été parcouru moins d'un myriamètre, il sera payé un myriamètre ; s'il a été parcouru un myriamètre ou plus, il sera payé le prix de la distance entière indiquée au livre de poste.

Postillons et chevaux retenus la nuit.

1083. Les voyageurs payeront 75 centimes par postillon et par cheval, toutes les fois que la fermeture des portes d'une ville, ou tout autre empêchement de cette nature, aura forcé les postillons qui les auront amenés à coucher hors de leurs relais.

1084. Dans les villes fermées où les voyageurs ont la faculté, moyennant une rétribution déterminée, de faire ouvrir les portes pendant la nuit, pour entrer ou sortir, les maîtres de poste ne peuvent réclamer que le montant de cette rétribution. Elle est à la charge des voyageurs, et doit être payée double, lorsque la rentrée des chevaux, dans la ville fermée d'où ils sont partis, doit précéder l'heure ordinaire de l'ouverture des portes.

Le temps nécessaire pour le retour est fixé à raison d'une demi-heure pour le rafraîchissement, et d'une heure et demie par huit kilomètres.

Prix de composition.

1085. Les maîtres de poste peuvent déroger aux droits que le tarif leur accorde, par rapport au nombre de chevaux dont les voitures doivent être attelées; ils les conduisent alors à prix de composition : cette dérogation est purement facultative.

Toute dérogation au tarif doit être convenue d'avance entre les voyageurs et les maîtres de poste.

TITRE III.

DES POSTILLONS.

1086. Tout postillon doit être âgé de seize ans au moins.

1096. Les postillons en course doivent être revêtus de l'uniforme, et doivent porter au bras l'écusson ou la plaque qui indique le nom du relais auquel ils sont attachés et le numéro de leur rang.

Ordre dans la course.

1098. Les postillons en course ne peuvent se dépasser sur la route; ils doivent marcher dans l'ordre où ils sont partis du relais, à moins qu'un accident ne soit survenu à la voiture qui les précède.

Néanmoins les voitures légères et découvertes, attelées de quatre chevaux, peuvent dépasser, en route, celles de la 1re ou de la 2e division; mais à leur passage dans les relais, toutes les voitures, quelle que soit la force de leur attelage, doivent être servies, selon l'ordre de leur arrivée ou celle de l'avant-courrier qui les précède.

Ces dispositions ne concernent ni les malles-postes ni les estafettes.

Durée de la course et relayage.

1099. Un myriamètre doit être parcouru entre quarante-six et cinquante-huit minutes au plus dans les localités ordinaires.

1100. Le temps employé pour le relayage des voitures en poste ne doit pas dépasser cinq minutes pendant le jour, et un quart d'heure pendant la nuit.

1101. Les postillons ne peuvent s'arrêter, sans la permission des voyageurs, que le temps nécessaire pour laisser souffler leurs chevaux.

Échange des chevaux.

1102. Il est défendu aux postillons, lorsqu'ils se rencontrent, d'échanger leurs chevaux, à moins qu'ils n'en aient obtenu le consentement respectif des voyageurs qu'ils conduisent.

1103. Il est expressément défendu aux postillons de descendre de cheval pendant la durée de la course.

TITRE IV.

AVANT-COURRIERS, COURRIERS A FRANC ÉTRIER.

1104. On appelle avant-courrier un homme à cheval qui court devant une voiture pour faire préparer les chevaux.

1105. L'avant-courrier ne peut jamais devancer que d'un myriamètre la voiture à laquelle il appartient. Il lui est défendu de partir, et aux maîtres de poste de lui fournir des chevaux, avant l'arrivée de la voiture au relais. S'il part plus d'un quart d'heure après la voiture, il lui sera donné un guide.

1106. Tout courrier voyageant à cheval et qui n'accompagne pas une voiture est appelé courrier à franc étrier.

Les courriers à franc étrier doivent être accompagnés d'un postillon monté, qui leur sert de guide.

1107. Les courriers à franc étrier ne peuvent se servir de brides à eux appartenant, ils peuvent seulement être munis de leur selle.

Ils ne doivent pas dépasser le postillon qui les conduit; le maître de poste du relais où ils se présenteraient sans leur postillon ne doit point leur donner de chevaux avant que ce dernier ne soit arrivé, n'ait reconnu l'état des chevaux, et n'ait déclaré que le prix de la course et les guides ont été payés.

1108. Un seul postillon peut conduire au plus trois courriers à franc étrier; s'il y en a quatre, il faut deux postillons.

1109. Un courrier à franc étrier ne peut faire porter au cheval qu'il monte que ce que les poches de la selle peuvent contenir en menus effets. S'il a un porte-manteau, ce porte-manteau doit être porté en croupe par le postillon. Le poids du porte-manteau ne peut excéder 15 kilogrammes.

Le poids d'une selle avec ses étriers, y compris les menus effets contenus dans les poches de la selle, est fixé à 20 kilogrammes.

1110. Les chevaux de selle dits *bidets* se payent comme ceux de trait, à raison de 2 francs par myriamètre.

Lorsque le courrier voyage avec un guide, le cheval du guide est payé 2 francs, et le salaire du postillon conformément aux dispositions de l'article 1067.

CINQUIÈME PARTIE.

DU TRANSPORT DES VOYAGEURS PAR LES MALLES-POSTES.

898. Toute personne qui veut voyager dans les malles-postes doit préalablement s'être fait inscrire dans un bureau de poste. Elle ne peut être inscrite que sur le vu d'un passe-port en bonne forme.

899. La place demandée à l'avance à l'un des points extrêmes d'une route desservie en malles, par un voyageur allant à l'autre point extrême de cette route ou à une destination égale en distance aux trois quarts au moins de cette route, lui sera assurée définitivement, à quelque moment que le voyageur se présente, si la place est libre.

900. La place qui sera demandée à l'avance, pour un trajet d'une moindre étendue que celle qui est indiquée en l'article ci-dessus, ne sera donnée d'abord que conditionnellement; et elle ne pourra être assurée définitivement que la veille du départ à midi.

Si le trajet à parcourir par le voyageur n'est pas égal au moins au quart de la route, la place ne sera assurée à ce voyageur qu'au moment du départ.

901. Les voyageurs ne peuvent monter dans les malles qu'aux bureaux de poste ou aux relais.

902. Aucun voyageur ne peut être admis dans les malles-postes, s'il n'a à parcourir au moins un trajet de huit myriamètres, ou le quart de l'étendue de la route desservie en malle, quand cette étendue est de moins de trente-deux myriamètres.

Si cependant le voyageur n'est porteur d'aucun bagage, il peut être admis pour un moindre trajet.

903. Les voyageurs qui emmènent des enfants doivent payer, pour chacun d'eux, le prix intégral de sa place.

Si cependant des voyageurs, ayant payé le prix des places de l'intérieur de la voiture, ont avec eux un enfant en bas âge, ils peuvent le faire admettre sans rétribution.

904. Le prix de chaque place dans les malles-postes est fixé à *un franc soixante et quinze centimes* par myriamètre. Aucun voyageur ne peut partir avant d'avoir acquitté le prix intégral de sa place.

905. Les voyageurs payent la moitié du prix de leurs places à titre d'arrhes, au moment où ils se font enregistrer, et l'autre moitié le jour de leur départ.

Lorsqu'un voyageur renonce à la place qu'il avait retenue, il perd ses arrhes.

A Paris, le prix des places se paye intégralement au moment de l'inscription des voyageurs. Lorsque ces derniers ne partent pas, la moitié du prix des places leur est immédiatement rendue.

908. Le bagage d'un voyageur ne doit pas excéder le poids de 25 kilogrammes. La valise qui le renferme ne doit pas avoir plus de 70 centimètres de longueur, 40 de largeur et 35 de hauteur. L'argent

monnayé ne peut entrer dans le bagage d'un voyageur que pour un poids de 5 kilogrammes. Lorsque le poids du bagage d'un voyageur excédera de peu le poids ci-dessus fixé, le directeur décidera s'il y a lieu à l'admettre; mais, dans aucun cas, le directeur ne devra permettre que l'excédant du bagage de ce voyageur soit compris dans le bagage accordé au courrier.

909. En cas de perte de bagage en route, le maximum de l'indemnité qui peut être accordée aux voyageurs est limitée à 150 francs.

910. Les directeurs ne doivent pas admettre dans les malles-postes des voyageurs évidemment atteints de maladies ou d'infirmités qui seraient de nature à ralentir la marche des voitures ou à incommoder les autres voyageurs.

912. Les courriers sont tenus d'avoir les plus grands égards pour les voyageurs admis dans leurs malles; mais il leur est expressément défendu de les laisser s'arrêter en d'autres lieux que ceux où les malles-postes doivent s'arrêter, et au delà du temps qui est fixé.

TITRE V.

SERVICE DES MALLES.

1121. Les malles-postes ne sont pas assujetties à l'ordre de rang établi dans le service des relais; elles doivent être relayées dès leur arrivée, à l'exclusion de toute autre voiture, et partir immédiatement après le relayage.

1127. Les malles peuvent dépasser en route toutes les autres voitures de poste, parce que, les chevaux réservés pour ce dernier service étant préparés à l'avance et ne pouvant être détournés de cette destination, il ne doit en résulter aucun inconvénient pour les voyageurs.

1128. Il est défendu aux postillons de recevoir des pour-boire des voyageurs dans les malles. Il leur est également défendu d'abandonner leurs chevaux sous aucun prétexte, même pour enrayer : ce soin doit être rempli par les courriers.

MALLES QUI CONTIENNENT DES PLACES DE VOYAGEURS.

	MALLES DE 1re SECTION.	NOMBRE de places.
De Paris à.....	Brest, par Chartres, Le Mans, Laval et Rennes...	3
	Cherbourg, par Louviers et Caen.....	3
	Marseille, par Châlon-sur-Saône, Lyon et Avignon.	1
	Montpellier, par Nevers, Moulins et Clermont.....	3

		NOMBRE de places.
MALLES DE 1re SECTION. (Suite.)		
De Paris à.....	Sedan, par Épernay, Reims, et Mézières.....	2
	Toulouse, par Châteauroux, Limoges et Cahors.....	3
MALLES DE 2e SECTION.		
De Bordeaux à Bayonne.....		3
De Lyon à Mulhouse.....		2
De Toulouse à Bayonne, par Pau.....		2
De Toulouse à Bordeaux, par Agen.....		2
De Toulouse à Marseille, par Montpellier et Nimes.....		2

Le prix de chaque place dans les malles est de 1 fr. 75 cent. par myriamètre.

TITRE VI.

DES PÉNALITÉS.

1130. Tout postillon convaincu d'avoir exigé une rétribution plus élevée que le montant du prix de guides qui lui est accordé par les règlements, d'avoir insulté les voyageurs par des propos grossiers ou par des actions indécentes, sera renvoyé sans livret, indépendamment des peines portées par les lois, s'il y a lieu.

Tout postillon sujet à s'enivrer sera également renvoyé.

1132. Les postillons qui auront donné lieu à des plaintes de la part des voyageurs, soit en cherchant à leur imposer le choix de l'auberge où il convient à ces voyageurs de descendre, ou de la route à suivre, lorsque plusieurs routes conduisent à la même destination, soit pour toute autre infraction à la police générale du service, seront ou mis à pied ou destitués, selon la gravité du fait.

1133. Les postillons qui auront quitté leurs chevaux en route seront punis de la mise à pied, sans préjudice de la responsabilité encourue par eux et par les maîtres de poste, pour les accidents qui seraient résultés de cette contravention.

1134. Les postillons en course qui n'auront pas l'uniforme et la plaque seront punis, pour la première fois, par la mise à pied pendant deux jours; pour la deuxième fois, pendant quinze jours, et, pour la troisième, par la destitution.

POLICE DES ROUTES DE POSTE.

Règlement du 28 août 1808.

Les rouliers, voituriers, charretiers, sont tenus de céder la moitié du pavé aux courriers de la malle, aux voyageurs en poste et aux voitures publiques, à peine de 50 francs d'amende, et du double en cas de récidive, sans préjudice des peines corporelles portées au règlement de police. Les postillons et les conducteurs de diligence sont autorisés à faire, en cas de contravention, leur déclaration à l'officier de police à leur arrivée, en faisant connaître le nom du roulier ou voiturier d'après sa plaque. Le délit est poursuivi à la diligence de M. le procureur impérial.

SERVICE DES ESTAFETTES.

Il est expressément défendu aux maîtres de poste de se charger de faire transporter en estafettes les dépêches des particuliers sur leur seule réquisition; ils ne doivent fournir des chevaux et postillons pour ce service que sur la demande expresse des directeurs des postes.

INVITATION AUX VOYAGEURS.

Les voyageurs sont fortement invités à donner connaissance à M. le Directeur de l'administration des postes de toutes les infractions qui auraient lieu de la part des maîtres de poste ou des postillons, soit au tarif, soit aux articles du règlement.

Ce n'est que par la connaissance des abus que l'on peut prendre des mesures pour les faire cesser, et l'indulgence des voyageurs, à cet égard, produit réellement un mal public.

ÉTAT

DES RELAIS QUI JOUISSENT, SOIT À LA SORTIE, SOIT À L'ENTRÉE, D'UNE DISTANCE SUPPLÉMENTAIRE.

NOTA. Le payement de ces distances ne sera pas dû par les voyageurs qui ne feraient que traverser une ville sans s'y arrêter autrement que pour changer de chevaux au relais. (Ordonnance du 25 décembre 1839, voyez page XXXI, art. 4, 2e paragraphe.)

Les relais indiqués au présent état sont désignés, dans le Livre de poste, par l'astérisque*.

PARIS.....	Il est dû, tant à l'entrée qu'à la sortie, huit kilomètres en sus de la distance.

NOTA. *Voir, pour le service des embarcadères des chemins de fer,* page LXVI.

ALENÇON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
AMIENS.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ANGERS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à sa sortie sur Saint-Georges et sur Suette, sans réciprocité.
ANGOULÊME...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes les sorties, lorsqu'on va chercher les voyageurs dans la ville. Les relais de Churet, de Roullet, de La Rochefoucauld, de Dignac, d'Hiersac et de Rouillac ont droit à la réciprocité pour deux kilomètres, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville.
ARRAS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Lens a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
AUXERRE....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur ses sorties, sans réciprocité.
AYRON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.

BESANÇON....	Il est dû un kilomètre, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
BORDEAUX....	Il est dû six kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
BREST.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée comme à la sortie de Brest.
CAEN.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CALAIS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CAMBRAI.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité, tant pour le parcours de la ville et de ses faubourgs qu'à raison des déviations que pourraient occasionner les travaux de fortification.
CHÂLONS-SUR-MARNE.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CHAUVIGNY...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
CHURET.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
CLAN.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
CROUTELLE...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
DIEPPE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.

DIGNAC.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
DIJON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DOUAI.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DUNKERQUE...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
FLEURÉ.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
FONTAINEBLEAU	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
GENÇAIS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
GEX.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée de Genève. (*Poste étrangère.*)
GRISOLLES....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Montauban.
HAVRE (LE)..	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
HIERSAC.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
ITTENHEIM....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur Strasbourg.

LÉGUEVIN....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Toulouse.
LENS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Arras.
LILLE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
LIMOGES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
LYON.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée, et huit kilomètres à la sortie de Lyon.
MARSEILLE...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais du Pin a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
MAUBEUGE....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée de Mons. (*Poste étrangère.*)
METZ.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
MÉZIÈRES....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
MIREBEAU....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
MONTAUBAN ..	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Grisolles a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
MONTIÉRAMEY.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Troyes.
NANCY.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Velaine a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.

NANTES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
NIMES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Saint-Gervasy a seul droit à la réciprocité pour un kilomètre.
ORLÉANS.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
PAU.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
PIN (LE).....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Marseille.
POITIERS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes les sorties, lorsqu'on va chercher les voyageurs dans la ville. Les relais de Clan, de Croutelle, d'Ayron, de Mirebeau, de Gençais, de Fleuré et de Chauvigny ont droit à la réciprocité pour deux kilomètres, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville.
REIMS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
RENNES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ROCHEFORT-SUR-MER.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ROCHEFOUCAULD (LA).	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
ROUEN.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.

ROUILLAC....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
ROULLET.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
SAINT-GENIS...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée de Genève. (*Poste étrangère.*)
St-GERMAIN-EN-LAYE.	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur Versailles.
St-GERVASY...	Il est dû un kilomètre, en sus de la distance, sur Nîmes.
SAINT-JORY...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Toulouse.
St-QUENTIN...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
STRASBOURG...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais d'Ittenheim a seul droit à la réciprocité, pour quatre kilomètres.

NOTA. Le relais de Kelh (étranger) perçoit une demi-poste en sus de la distance, à son entrée à Strasbourg.

NOTA. *Pour le service entre les stations des deux chemins de fer de Strasbourg et de Kelh, voir ci-après,* page LXXI.

TOULON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
TOULOUSE....	Il est dû deux kilomètres sur toutes ses sorties, excepté sur celles de Castanet, Léguevin, Muret, Viviers et Saint-Jory, où il en est dû quatre. Les relais de Léguevin et de Saint-Jory ont seuls droit à la réciprocité pour deux kilomètres.

TOURS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsqu'on va chercher des voyageurs dans la ville de Tours pour les conduire aux relais de la Croix-de-Bléré, de Veretz, de Cormery, de Montbazon et d'Azay-le-Rideau, sans réciprocité.
TROYES.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Montiéramey a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
VALENCIENNES.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
VELAINE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Nancy.
VERSAILLES...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Saint-Germain a seul droit à la réciprocité.

CHEMINS DE FER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Dispositions communes aux localités avoisinant un embarcadère ou une station de chemin de fer.

Tout maître de poste d'une localité avoisinant un embarcadère ou une station de chemin de fer, qui va prendre à cet embarcadère ou à cette station des voitures pour les conduire dans l'intérieur de la localité qu'il habite, ou réciproquement, est autorisé à percevoir 1 fr. 50 cent. par cheval et par postillon. Il ne peut, dans aucun cas, compter plus de deux chevaux et d'un postillon, quels que soient la forme de la voiture et le nombre des voyageurs.

Dispositions particulières.

EMBARCADÈRES DE PARIS.

Le maître de poste de Paris perçoit, pour le service de son relais, aux embarcadères de Paris ou réciproquement, sans avoir égard au nombre des voyageurs contenus dans les voitures :

Pour 2 chevaux et 1 postillon	6f
Pour 3 chevaux de limonière et 1 postillon	8
Pour 4 chevaux et 2 postillons	12

Les voyageurs peuvent faire commander les chevaux à Paris, à la poste aux chevaux, rue Pigale, n° 2.

Ils sont prévenus que les postillons attachés aux relais de Paris doivent toujours porter au bras, comme signe distinctif, une plaque apparente qui indique le nom du ralais et le numéro de leur rang.

CHEMINS DE FER DU NORD.

STATION DE BACOUEL (Oise).

De Bacouel à Breteuil	7 kilomètres.
Bacouel à Montdidier	14

NOTA. Le maître de poste de Breteuil tient à Bacouel, à la disposition des voyageurs, le nombre de chevaux et de postillons nécessaires.

LILLE.

STATION DE FIVES.

Il est perçu :

1° De Lille à la station de Fives et réciproquement, 5 kilomètres,

y compris les 2 kilomètres de supplément accordés à la sortie de Lille;

2° 19 kilomètres, d'Armentières à Fives;
26 kilomètres, de la Bassée à Fives;
21 kilomètres, de Carvin à Fives;
16 kilomètres, de Pont-à-Marcq à Fives;
8 kilomètres, de Pont-à-Tressin à Fives;

3° De Fives à Armentières, 19 kilomètres;
De Fives à la Bassée, 26 kilomètres;
De Fives à Carvin, 21 kilomètres;
De Fives à Pont-à-Marcq, 16 kilomètres;
De Fives à Pont-à-Tressin, 8 kilomètres.

Plus les 2 kilomètres de distance supplémentaire accordés à la sortie de Lille.

VALENCIENNES.

Il est perçu :

1° De Valenciennes à la station du chemin de fer, et réciproquement, 4 kilomètres, y compris les 2 kilomètres de supplément accordés à la sortie de Valenciennes;

2° 12 kilomètres, de Condé à la station;
12 kilomètres, de Saint-Amand à la station;
18 kilomètres, de Bouchain à la station;
11 kilomètres, de Jenlain à la station;

3° De la station à Condé, 12 kilomètres;
De la station à Saint-Amand, 13 kilomètres;
De la station à Bouchain, 18 kilomètres;
De la station à Jenlain, 11 kilomètres,

Plus les 2 kilomètres de supplément accordés à la sortie de Valenciennes.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

STATION D'ABBEVILLE. (Somme.)

1° Lorsque le relais d'Abbeville va prendre à la station des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Nouvion.....	1,6 kilomètres.
Canchy.....	1,4
Saint-Riquier.....	1,2

Ailly-le-Haut-Clocher	1,6
Longpré-les-Corps-Saints	1,9
Airaines	2,1
Huppy	1,1
Valines	2,0

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Nouvion	1,4 kilomètres.
Canchy	1,2
Saint-Riquier	1,1
Ailly-le-Haut-Clocher	1,4
Huppy	1,0
Valines	1,9

STATION DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY.

(Chemin de fer de Paris au Havre.)

De Louviers à Saint-Pierre-du-Vauvray, 8 kilomètres.

NOTA. Le maître de poste de Louviers tient à Saint-Pierre-du-Vauvray, à la disposition des voyageurs, le nombre de chevaux et de postillons nécessaires.

CHEMINS DE FER DU CENTRE ET DU MIDI.

EMBARCADÈRE D'ORLÉANS.

1° Les relais de Saint-Ay, Jargeau et Pont-aux-Moines, qui conduisent à l'embarcadère d'Orléans, perçoivent 1 kilomètre en sus de leur distance sur Orléans;

2° Le relais de la Ferté-Saint-Aubin, qui conduit à l'embarcadère d'Orléans, perçoit seulement les 4 kilomètres dont il jouit à l'entrée d'Orléans en sus de sa distance sur cette ville;

3° Le relais d'Orléans perçoit ses 4 kilomètres de distance supplémentaire en sus de la distance fixée pour chaque communication, lorsqu'il va prendre les voyageurs à l'embarcadère pour les conduire à Chevilly, la Maison-Blanche, Tournoisis, Saint-Ay, la Ferté-Saint-Aubin, Jargeau et Pont-aux-Moines.

Il n'a droit qu'aux 4 kilomètres de distance supplémentaire seulement, lorsqu'il conduit les voyageurs de l'embarcadère à Orléans et d'Orléans à l'embarcadère.

4° Les relais de Chevilly, Tournoisis et la Maison-Blanche, qui conduisent des voyageurs à l'embarcadère d'Orléans, n'ont droit qu'à la distance attribuée à leur relais sur Orléans.

EMBARCADÈRE DE BLOIS.

1° Lorsque le relais de Blois va prendre à l'embarcadère des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur	Court-Cheverny	1,5 kilomètres.
	Contres	2,3
	Les Montils	1,4
	Chousy	1,2
	Le Breuil	1,8
	Menars	1,0

2° Les relais suivants, qui conduisent à l'embarcadère, perçoivent, savoir :

	Court-Cheverny	1,4 kilomètres.
	Contres	2,2
	Les Montils	1,3
	Chousy	1,1
	Le Breuil	1,7
	Menars	0,9

EMBARCADÈRE DE TOURS.

1° Lorsque le relais de Tours va prendre à l'embarcadère des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur	Luynes	1,1 kilomètres.
	La Roue	2,1
	Beaumont-la-Ronce	2,1
	Monnaie	1,6
	La Frillière	1,3
	La Croix-de-Bléré	2,8
	Veretz	1,2
	Cormery	1,9
	Montbazon	1,3
	Azay-le-Rideau	2,4

2° Les courses de ces relais qui conduisent à l'embarcadère sont réglées sur le même pied.

STATION DE VIERZON.

1° Lorsque le relais de Vierzon va prendre à la station de Vierzon des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur	Massay	1,2 kilomètres.
	Beauregard	2,0

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Sur Massay	1,1	kilomètres.
Beauregard	1,9	

EMBARCADÈRE DE BOURGES.

1° Lorsque le relais de Bourges va prendre à l'embarcadère des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Avord	2,4	kilomètres.
Saint-Just	1,6	
Levet	2,0	
Saint-Florent	1,8	

2° Les relais suivants, qui conduisent à l'embarcadère, perçoivent, savoir :

Avord	2,3	kilomètres.
Saint-Just	1,5	
Levet	1,9	
Saint-Florent	1,7	

STATION DE CHÂTEAUROUX.

1° Lorsque le relais de Châteauroux va prendre à la station de Châteauroux des voyageurs qui désireraient se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur la Chapelle	2,2	kilomètres.
La Maison-Neuve	1,7	
Busançais	2,5	
Neuvy-Pailloux	1,6	
Lothiers	1,7	
Levroux	2,2	

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

La Chapelle	2,2	kilomètres.
La Maison-Neuve	1,6	
Buzançais	2,4	
Neuvy-Pailloux	1,5	
Lothiers	1,6	
Levroux	2,1	

STATION DE MELUN.

1° Lorsque le relais de Melun va prendre à la station de Melun des voyageurs qui désirent se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur Lieusaint	1,6	kilomètres.
Le Châtelet	1,4	
Brie-Comte-Robert	2,1	
Guignes	1,8	
Nangis	2,9	
Ponthierry	1,1	
Corbeil	1,9	
Fontainebleau	1,7	

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Lieusaint	1,4	kilomètres.
Le Châtelet	1,2	
Brie-Comte-Robert	2,0	
Guignes	1,7	
Nangis	2,8	
Ponthierry	1,0	
Corbeil	1,8	
Fontainebleau	1,7	

STATION DE CORBEIL.

Il n'y a pas de relais à Corbeil. Le relais d'Essonnes fait le service comme il suit :

Lieusaint	0,7	kilomètres.
Ponthierry	1,2	
Fromenteau	1,4	
Arpajon	2,4	
Longjumeau	2,1	
Melun, par la forêt de Rongeaux	1,7	

STATION DE CHÂLONS-SUR-MARNE.

1° Lorsque le relais de Châlons-sur-Marne va prendre à la station de Châlons des voyageurs qui doivent se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur Sommevesle	1,9	kilomètres.
La Chaussée	1,9	
Les Grandes-Loges	1,5	
Suippes	2,4	
Vatry	1,9	
Chaintrix	2,0	

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Sommevesle	1,9	kilomètres.
La Chaussée	1,9	
Les Grandes-Loges	1,5	
Suippes	2,4	
Vatry	1,8	
Chaintrix	2,0	

STATION D'AVIGNON.

Lorsque le relais d'Avignon va prendre à la station d'Avignon des voyageurs qui doivent se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur Sorgues	1,2	kilomètres.
Saint-Andéol	1,9	
La Begaude-de-Saze	1,2	
L'Isle	2,5	
Carpentras	2,5	

Ces derniers relais perçoivent le prix de leur service sur le même pied lorsqu'ils conduisent à la station.

CHEMINS DE FER DE L'EST.

STRASBOURG ET KEHL.

Les voyageurs qui se rendent de la station de Strasbourg à la station de Kelh (territoire badois), et réciproquement, sont conduits directement d'une station à l'autre; ils payent, dans ce cas, 8 kilomètres, indépendamment des 4 kilomètres de distance supplémentaire.

ÉTAT GÉNÉRAL
DES
POSTES-RELAIS,
POUR L'AN 1853.

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 1.	
ROUTE DE PARIS À ABBEVILLE (*Somme*).	
1re, *par Beauvais* (voyez page 69).....	15,7
2e, *par Amiens* (voyez page 68).....	17,3
N° 2.	
ROUTE DE PARIS À AGEN (*Lot-et-Garonne*).	
61 myriamètres.	
De PARIS à LIMOGES (voyez page 143).....	38,1
LIMOGES à PÉRIGUEUX (voyez page 155).....	9,5
PÉRIGUEUX à AGEN (voyez page 146).....	13,4
N° 3.	
ROUTE DE PARIS À AIX (*Bouches-du-Rhône*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
76 myriamètres 5 kilomètres.	
De PARIS à SAINT-ÉTIENNE (voyez page 249).....	46,5
SAINT-ÉTIENNE à AIX (voyez page 252).....	30,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 4.	
ROUTE DE PARIS À ALBI (*Tarn*), 68 myriam. 4 kilom.	
De PARIS à CLERMONT (voyez page 87).....	38,2
CLERMONT à RODEZ (voyez page 88).....	22,3
RODEZ à ALBI (voyez page 211).....	7,9
N° 5.	
ROUTE DE PARIS À ALENÇON.	
1re, *par Mortagne* (voyez page 60).....	19,3
2e, *par Remalard*, 20 myriam.	
De PARIS à DREUX (voyez page 60).....	8,1
DREUX à Morvillette.....	1,3
Morvillette à Châteauneuf-en-Thymerais.....	0,8
Châteauneuf à Saint-Jean-des-Murgers.....	2,3
Saint-Jean à Remalard.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Remalard à Bellême.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 m. s. réc.	
Bellême à Mamers.....	1,5
Mamers à ALENÇON*.....	2,5
Un ch. de renfort sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois, d'Alençon à Mamers.	
D'ALENÇON À BLOIS, 15 myriam. 3 kilom.	
D'ALENÇON* à Mamers.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
Mamers à Saint-Cosme.....	1,1
Saint-Cosme à la Ferté-Bernard.....	2,0
La Ferté-Bernard à Saint-Calais (voyez page 238)...	3,3
Saint-Calais à Épuisay.....	1,5
Épuisay à Vendôme.....	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Vendôme au Breuil	1,6
Le Breuil à Blois	1,6
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
D'Alençon à Bonnières (station du chemin de fer de Paris au Havre), 14 myriam. 4 kilom.	
D'Alençon* à Verneuil (voyez page 61)	7,7
Verneuil à Damville	2,0
Damville à Saint-André (Eure)	1,6
Saint-André à Pacy-sur-Eure	1,6
Pacy-sur-Eure à Bonnières	1,5
D'Alençon à Caen, 10 myriam. 1 kilom.	
D'Alençon* à Sées	2,1
Sées à Argentan	2,3
Argentan à Falaise	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Falaise à Langannerie	1,5
Langannerie à Caen*	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Caen à Langannerie.	
D'Alençon à Cherbourg, 22 myriam. 2 kilom.	
D'Alençon à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne)	1,1
Saint-Denis à Carrouges	1,8
Carrouges à la Ferté-Macé	1,7
La Ferté-Macé à Briouze	1,3
Briouze à Vire (voyez page 63)	4,8
Vire à Saint-Lô (voyez page 225)	3,8
Saint-Lô à Cherbourg (voyez page 85)	7,7
De Carrouges à..... Écouché	2,1
Prez-en-Pail	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Alençon à Granville.	
1re, *par Ducey*, 15 myriam. 4 kilom.	
D'Alençon à Prez-en-Pail (voyez page 61)	2,4
Prez-en-Pail à Saint-Hilaire-du-Harcouet (v. p. 61)	7,6
Saint-Hilaire-du-Harcouet au Haut-du-Pont	2,0
Haut-du-Pont à Avranches	0,8
Avranches à Granville (voyez page 121)	2,6
2e, *par La Chapelle-Urée*, 15 myriam. 6 kilom.	
D'Alençon à Saint-Hilaire-du-Harcouet (voy. la 1re route)	10,0
Saint-Hilaire-du-Harcouet à la Chapelle-Urée	1,3
La Chapelle-Urée à Granville (voyez page 121)	4,3
De la Chapelle-Urée à Mortain	1,9
D'Alençon à Laval.	
1re, *par Prez-en-Pail* (voyez page 61)	8,9
2e, *par la Hutte*, 9 myriam. 2 kilom.	
D'Alençon à la Hutte	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois sans réc.	
La Hutte à Sillé-le-Guillaume	2,3
Sillé-le-Guillaume à Évron	2,2
Évron à Soulgé	1,7
Soulgé à Laval	1,6
D'Évron à Montsurs	1,2
Montsurs à Laval	2,3
D'Évron à Mayenne	2,5
D'Évron à Bais	1,2
De Montsurs à Martigné	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Alençon à Sablé, 8 myriam.	
D'Alençon à la Hutte	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
La Hutte à Sillé-le-Guillaume	2,3
Sillé-le-Guillaume à la Lune de Brulon	2,0
La Lune de Brulon à Poillé	1,3
Poillé à Sablé	1,0
D'Alençon à Vernon (station du chemin de fer de Paris au Havre), 14 myriam. 3 kilom.	
D'Alençon à Pacy-sur-Eure (voyez page 3)	12,9
Pacy-sur-Eure à Vernon	1,4
N° 6. Route de Paris à AMÉLIE-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales). 88 myriamètres 6 kilomètres.	
De Paris à Perpignan (voyez page 210)	84,8
Perpignan au Boulou	2,2
Le Boulon à Amélie-les-Bains	1,6
Nota. Il n'y a pas de relais à Amélie-les-Bains.	
N° 7. Route de Paris à AMIENS (Somme).	
1re, *par Chantilly* (voyez page 69)	12,8
2e, *par Beauvais*, 13 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Beauvais (voyez page 69)	7,2
Beauvais à Amiens (voyez page 70)	6,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par Montdidier*, 13 myriam. 4 kilom.	
De Paris à Saint-Just (voyez page 68).....	7,8
Saint-Just (Oise) à Montdidier.....	2,0
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Baconel, page LXVI.	
Montdidier à Moreuil.....	1,6
Moreuil à Amiens*.....	2,0
D'Amiens à Dieppe, 11 myriam. 2 kilom.	
D'Amiens à Neufchâtel (voyez page 8).....	6,9
Neufchâtel (Seine-Inférieure) à Pommereval.....	1,4
Pommereval à Dieppe (voyez page 242).....	2,9
D'Amiens à Dunkerque.	
Voyez page 101.....	15,3
D'Amiens aux Eaux de Forges.	
1re, *par Gaillefontaine*, 9 myriam. 3 kilom.	
D'Amiens à Neufchâtel (Seine-Inférieure) (voyez p. 8).	6,9
Neufchâtel à Gaillefontaine.....	1,6
Gaillefontaine à Forges-les-Eaux.....	0,8
2e, *sans passer à Gaillefontaine*, 9 myriam. 4 kilom.	
D'Amiens à Neufchâtel (Seine-Inférieure) (voyez page 8).	6,9
Neufchâtel à Forges.....	2,5
D'Amiens à Lille.	
1re, *par Arras et Doullens* (voyez page 139).....	11,3
2e, *par Arras et Bapaume*, 11 myriam. 7 kilom.	
D'Amiens à Arras par Albert et Bapaume (voyez page 18).....	6,9
Arras à Lille (voyez page 139).....	4,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par Péronne*, 14 myriam. 8 kilom.	
D'Amiens à Péronne (voyez plus bas).....	6,7
Péronne à Lille (voyez page 144).....	5,1
D'Amiens à Mézières, 20 myriam. 3 kilom.	
D'Amiens * à Villers-Bretonneux.....	1,6
Villers-Bretonneux à Foucaucourt.....	1,9
Foucaucourt à Péronne.....	1,6
Péronne à Roupy.....	2,4
Roupy à Saint-Quentin * (Aisne).....	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Quentin * à Origny.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Origny à Guise.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Guise à Leschelle.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Leschelle à la Capelle.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Capelle à Mézières (voyez page 146).....	6,9
D'Amiens à Châlons-sur-Marne.	
1re, *par Roye, Noyon et la Fère*, 20 myriam. 6 kilom.	
D'Amiens * à Hourges.....	1,7
Hourges à Roye.....	2,5
Roye à Noyon.....	2,0
Noyon à Laon (voyez page 137).....	5,3
Laon à Corbeny.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 21 kilomètres.	
Corbeny à Berry-au-Bac.....	0,9
Berry-au-Bac à Reims *.....	1,9
Reims * à Sillery.....	1,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Sillery aux Grandes-Loges	1,9
Les Grandes-Loges à CHÂLONS-SUR-MARNE *	1,3
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
2e, *par Compiègne et Soissons*, 20 myriam. 8 kilom.	
D'AMIENS * à Moreuil	2,0
Moreuil à Montdidier	1,6
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Montdidier à Cuvilly	1,5
Cuvilly à Compiègne	1,9
Compiègne à Jaulzy	1,8
Jaulzy à Soissons	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Soissons à Braisne-sur-Vesle	1,8
Braisne à Reims (voyez page 246)	4,0
Reims à CHÂLONS-SUR-MARNE (voyez la 1re route)	4,3
3e, *par Péronne et Saint-Quentin* (Aisne), 22 myr. 2 kil.	
D'AMIENS à SAINT-QUENTIN (voyez page 7)	8,4
SAINT-QUENTIN * (Aisne) à Cerizy	1,1
Cerizy à la Fère	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Fère à LAON	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 2 myriamètres à kilomètres.	
LAON à CHÂLONS-SUR-MARNE (voyez la 1re route)	9,1
D'AMIENS À ROUEN.	
1re, *par la Boissière*, 11 myriam. 3 kilom.	
D'AMIENS * à Quévauvillers	1,8
Quévauvillers à Poix	0,9
Poix à Aumale	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Aumale à Neufchâtel (Seine-Inférieure).....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Neufchâtel à la Boissière.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Boissière au Vert-Galant.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vert-Galant à ROUEN*.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
NOTA. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
2e, *par Saint-Saens*, 11 myriam. 6 kilom.	
D'AMIENS à Saint-Saens (voyez page 18).....	8,4
Saint-Saens au Vert-Galant.....	1,7
Le Vert-Galant à ROUEN*.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
NOTA. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
Péronne à Albert.....	2,5
NOTA. Il y a une station du chemin de fer du Nord près d'Albert.	
De Péronne à Ham.....	3,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

N° 8.

ROUTE DE PARIS À ANGERS (*Maine-et-Loire*).

1re, *par le Mans* (voyez page 197).....	32,3
2e, *par Vendôme* (voyez page 199).....	32,3
3e, *par Orléans, Blois et Herbault*, 33 myr.	
De PARIS à BLOIS (voyez page 42).....	17,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Blois à Herbault	1,7
Herbault à Château-Renault	1,7
Château-Renault à Suette (voyez page 199)	10,1
Suette à Angers	1,9
4e, par Orléans, Blois et Chouzy, 34 myriam. 6 kilom.	
De Paris à Tours (voyez page 42)	23,4
Tours à Angers (voyez page 283)	11,2
De Châtellerault à Mirebeau	2,8
D'Angers à Châteauroux, 21 myr.	
D'Angers à la Croix-Verte (Saumur) (voyez page 283)	4,7
La Croix-Verte (Saumur) à Chinon	3,1
Nota. Il n'est dû au maître de poste de Chinon que 3 myriamètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Chinon à l'Isle-Bouchard	1,7
L'Isle-Bouchard à Sainte-Maure	1,6
Sainte-Maure à Manthelan	1,5
Manthelan à Loches	1,6
Loches à Châteauroux (voyez page 281)	6,8
De Sainte-Maure à la Haye-Descartes	2,0
D'Angers à Limoges, 26 myriam. 2 kilom.	
D'Angers à Châtellerault (voyez page 13)	12,8
Châtellerault à Bonneuil-Matours	1,6
Bonneuil-Matours à Chauvigny	1,4
Chauvigny à Montmorillon	2,4
Montmorillon à Lathus	1,2
Lathus au Dorat	1,7
Le Dorat à Bellac	1,1
Bellac à Limoges (voyez page 222)	4,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Angers à Longué, 4 myriam. 2 kilom.	
D'Angers à Beaufort	3,1
Beaufort à Longué	1,1
De Beaufort (Maine-et-Loire) à Baugé	1,9
De Beaufort (Maine-et-Loire) aux Rosiers	1,3
De Beaufort (Maine-et-Loire) à Saint-Mathurin	1,1
D'Angers à Nantes.	
Par Chemillé, 10 myriam. 5 kilom.	
D'Angers à Chemillé (voyez la route suivante)	3,7
Chemillé à Beaupréau	2,0
Beaupréau à Vallet	2,3
Vallet à Tournebride	1,2
Tournebride à Nantes	1,3
De Beaupréau à Cholet	1,9
D'Angers à Napoléon-Vendée.	
1re, *par Cholet*, 12 myriam. 5 kilom.	
D'Angers à Saint-Lambert du Lattay	2,4
Saint-Lambert du Lattay à Chemillé	1,3
Chemillé à Cholet	2,3
Cholet à Napoléon-Vendée (voyez page 198)	6,5
2e, *par Vallet*, 14 myriam. 2 kilom.	
D'Angers à Vallet (voyez page 11)	8,0
Vallet à Clisson	0,9
Clisson à Montaigu (Vendée)	1,6
Montaigu à Napoléon-Vendée (voyez page 52)	3,7
D'Angers à Niort.	
1re, *par Argenton-Château*, 14 myriam. 5 kilom.	
D'Angers à Bressuire (voyez page 13)	8,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Bressuire à Secondigny	2,7
Secondigny à Champdeniers	1,4
Champdeniers à NIORT	2,0
2e, *par Thouars*, 16 myriam. 1 kilom.	
D'ANGERS à Brissac	1,8
Brissac à Doué	2,2
Doué à Montreuil-Bellay	1,3
Montreuil-Bellay à NIORT (voyez page 232)	10,8
De Thouars à Geay	1,6
Geay à Bressuire	1,3
D'ANGERS à POITIERS.	
1re, *par Fontevrault*, 13 myriam. 7 kilom.	
D'ANGERS à la Croix-Verte (voyez page 277)	4,7
La Croix-Verte (Saumur) à Fontevrault	1,7
NOTA. Il n'est dû au maître de poste de Fontevrault que 16 kilomètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Fontevrault à Loudun	2,1
Loudun à Mirebeau (Vienne)	2,6
Mirebeau (Vienne) à POITIERS	2,6
2e, *par Chinon*, 16 myriam.	
D'ANGERS à la Croix-Verte (voyez page 277)	4,7
La Croix-Verte (Saumur) à Chinon	3,1
NOTA. Il n'est dû au maître de poste de Chinon que 3 myriamètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Chinon à Richelieu	2,1
Richelieu à Châtellerault	2,9
Châtellerault à POITIERS (voyez page 272)	3,2
D'ANGERS à RENNES.	
1re, *par Candé*, 12 myriam. 4 kilom.	
ANGERS à Becon	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Becon à Candé	1,9
Candé à la Chapelle-Glain	1,4
La Chapelle-Glain à Châteaubriant	1,8
Châteaubriant à RENNES (voyez page 225)	5,3
2e, *par Ségré*, 12 myriam. 9 kilom.	
D'ANGERS au Lion-d'Angers	2,2
Lion-d'Angers à Ségré	1,4
Ségré à Pouancé	2,4
Pouancé à Châteaubriant	1,6
Châteaubriant à RENNES (voyez page 225)	5,3
D'ANGERS À LA ROCHELLE, 18 myriam. 8 kilom.	
D'ANGERS à Brissac	1,8
Brissac à Vihiers	2,7
Vihiers à Argenton-Château	2,1
Argenton-Château à Bressuire	1,8
Bressuire à la Forêt-sur-Sèvre	1,5
La Forêt-sur-Sèvre à la Chataigneraie	1,6
La Chataigneraie à Fontenay (Vendée)	2,2
Fontenay à Marans	2,7
Marans à Grolaud	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Grolaud à LA ROCHELLE	0,9
D'ANCENIS À REDON, 8 myriam. 2 kilom.	
D'Ancenis à Nort	2,7
Nort à Bout-de-Bois	1,2
Bout-de-Bois à Blain	1,0
Blain à Rozai	1,4
Rozai à Rédon	1,9
N° 9.	
ROUTE DE PARIS À ANGOULÊME (*Charente*).	
1re, *par Orléans* (voyez page 42 et 272)	44,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Chartres*, 44 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Tours (voyez page 194).....	23,4
Tours à Angoulême (voyez page 271).....	20,8
D'Angoulême à Agen, 20 myriam.	
D'Angoulême à Dignac.....	1,7
Dignac à la Roche-Beaucourt.....	1,3
La Roche-Beaucourt à Ribérac.....	3,0
Ribérac à Mussidan.....	2,7
Mussidan au Pas-de-Leyraud.....	1,5
Le Pas-de-Leyraud à Bergerac.....	1,1
Bergerac à Agen (voyez page 146).....	8,7
D'Angoulême à Châteauroux, 20 myriam. 4 kilom.	
D'Angoulême à Saint-Sornin-Leulac (voyez page 15)..	12,1
Saint Sornin-Leulac à la Ville-au-Brun.....	1,8
La Ville-au-Brun au Fay.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Le Fay à Châteauroux (voyez page 143).....	4,5
D'Angoulême à Limoges, 10 myriam. 3 kilom.	
D'Angoulême à la Rochefoucauld.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Rochefoucauld à Fontafie.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Fontafie à Chabannais.....	1,5
Chabannais à Saint-Junien.....	1,6
Saint-Junien au Petit-Buisson.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Petit-Buisson à Limoges.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De la Rochefoucauld à Mansle.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. des 1re et 2e div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Angoulême à Nevers, 32 myriam. 6 kilom.	
D'Angoulême* à la Rochefoucauld*.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Rochefoucauld à Saint-Claud.....	1,9
Saint-Claud à Confolens.....	2,2
Confolens à Champeau.....	1,8
Champeau à Bellac.....	1,8
Bellac à Saint-Sornin-Leulac.....	2,3
Saint-Sornin-Leulac à la Souterraine.....	1,7
La Souterraine à Dun-le-Palleteau (Creuse).....	1,7
Dun-le-Palleteau à Aigurande-sur-Rouzanne.....	2,2
Aigurande à la Châtre.....	2,6
La Châtre à Bourges (voyez page 263).....	7,0
Bourges à Nevers (voyez page 59).....	7,4
De Saint-Amand à Nevers, 7 myriam. 4 kilom.	
De Saint-Amand à l'Augère.....	2,4
L'Augère à Sancoins (vacant).....	1,5
Sancoins à la Guerche.....	1,5
La Guerche à Nevers.....	2,2
De Saint-Amand-Mont-Rond à Dun (Cher).....	2,0
Dun (Cher) à Blet.....	1,3
Blet à Nérondes.....	1,4
Nérondes à la Charité.....	2,9
D'Angoulême à Périgueux, 8 myriam. 6 kilom.	
D'Angoulême à la Roche-Beaucourt (voyez page 14)..	3,0
La Roche-Beaucourt à Mareuil (Dordogne).....	0,9
Mareuil à Brantôme.....	2,0
Brantôme à Mesplier.....	1,4
Mesplier à Périgueux.....	1,3
D'Angoulême à La Rochelle.	
1re, *par Rouillac*, 12 myriam. 5 kilom.	
D'Angoulême* à Rouillac*.....	2,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Rouillac à Matha	2,3
Matha à Saint-Jean-d'Angely	1,8
Saint-Jean-d'Angely à Surgères	2,8
Surgères à la Rochelle (voyez page 228)	3,2
2e par *Hiersac*. 14 myriam.	
D'Angoulême à Hiersac	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. sans réc.	
Hiersac à Jarnac	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Jarnac à Cognac	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Cognac à Pontreau	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année et pour 6 mois de Pontreau à Cognac.	
Pontreau à Saintes	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saintes à Rochefort (voyez page 52)	3,8
Rochefort à la Rochelle (voyez page 52)	3,1

N° 10.

Route de PARIS à ANTIBES.

1re par *Frejus*. 93 myriam. 7 kilom.

De Paris à Lyon (voyez page 152)	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158)	10,1
Valence à Aix (voyez page 233)	20,4
Aix (Bouches-du-Rhône) à Châteauneuf-le-Rouge	1,2
Châteauneuf à la Grande-Pugère	1,1
La Grande-Pugère à Tourves	2,2
Tourves à Brignoles	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Brignoles au Luc	2,3
Le Luc à Vidauban	1,1
Vidauban au Muy	1,3
Le Muy à Fréjus	1,5
Fréjus à l'Estérel	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
L'Estérel à Cannes	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division pour 6 mois de l'Estérel à Cannes, et pour l'année de Cannes à l'Estérel.	
NOTA. Les maîtres de poste de Fréjus, l'Estérel et Cannes sont autorisés à employer et à faire payer un second postillon pour la conduite des limonières qui seront attelées de quatre chevaux, d'après les concessions dont ils jouissent, et qui sont indiquées ci-dessus.	
Cannes à ANTIBES	1,2
2e, *par Draguignan*, 93 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à DRAGUIGNAN (voyez page 99)	85,8
DRAGUIGNAN à Garron	1,9
Garron à la Colle-Noire	1,7
La Colle-Noire à Grasse	1,8
Grasse à ANTIBES	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
De Cannes à Grasse	1,7

N° 11.

ROUTE DE PARIS À ARRAS (*Pas-de-Calais*).

1re, *par Péronne* (voyez page 100, 3e route)	17,4
2e, *par Amiens*, 19 myriam. 3 kilom.	
De PARIS à AMIENS (voyez page 68)	12,8
AMIENS à ARRAS (voyez page 139)	6,5

	myr. kil.
D'Arras à Boulogne, 10 myriam. 8 kilom.	
D'Arras à Saint-Pol (voyez page 20)	3,3
Saint-Pol (Pas-de-Calais) à Fruges	2,3
Fruges à Hucqueliers	2,0
Hucqueliers à Desvres	1,4
Desvres à Boulogne	1,8
D'Arras à Amiens.	
1re, *par Doullens* (voyez page 139)	6,5
2e, *par Bapaume et Albert*, 6 myriam. 9 kilom.	
D'Arras à Ervillers	1,5
Ervillers à Albert	2,5
Albert à Amiens	2,9
D'Arras à Dunkerque.	
Voyez page 101	11,4
D'Arras au Havre.	
1re, *par Amiens*, 24 myriam. 4 kilom.	
D'Arras à Amiens (voyez page 139)	6,5
Amiens à Neufchâtel (voyez page 8)	6,9
Neufchâtel (Seine-Inférieure) à Saint-Saens	1,5
Saint-Saens à Tôtes	1,9
Tôtes à Yerville	1,2
Yerville à Yvetot	1,2
Yvetot au Havre (voyez page 125)	5,2
De Saint-Saens à Forges-les-Eaux	2,4
De Saint-Saens à Pommereval	0,7
D'Yerville à Barentin	1,5
D'Yerville à Doudeville	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Abbeville*, 24 myriam. 7 kilom.	
D'Arras à Doullens (voyez page 139).....	3,5
Doullens à Beaumetz.....	1,9
Beaumetz à Saint-Riquier.....	1,3
Saint-Riquier à Abbeville.....	0,9
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVIII.	
Abbeville à Valines.....	1,8
Valines à Eu.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois; et pour l'année, d'Eu à Valines.	
Eu à Tocqueville.....	1,2
Tocqueville à Dieppe*.....	1,9
Dieppe* au Bourg-Dun.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bourg-Dun à Saint-Valery (Seine-Inférieure).....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois; et pour l'année, de Saint-Valery à Bourg-Dun.	
Saint-Valery à Cany.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de Cany à Saint-Valery, sans réciprocité.	
Cany à Fécamp.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Fécamp à Goderville.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	
Goderville à Épouville.....	1,4
Épouville au Havre*.....	1,6
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	
D'Arras à Mézières, 17 myriam. 4 kilom.	
D'Arras à Cambrai (voyez ci-après).....	3,5
Cambrai à Mézières (voyez page 137).....	13,9

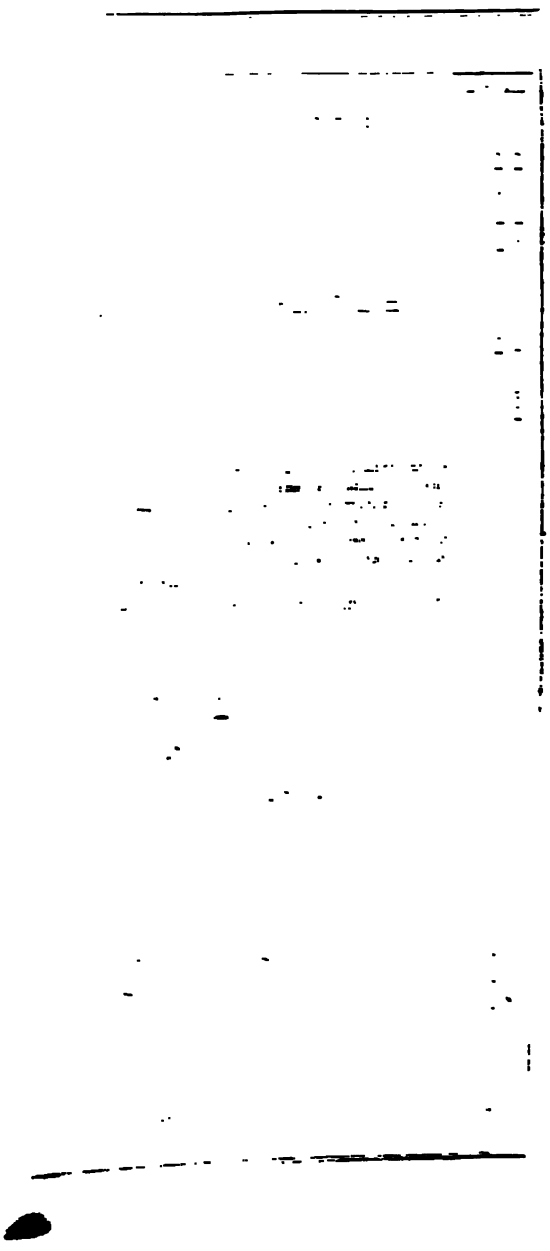

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Saint-Jean-Poutgé à Vic-Fézensac	0,8
Vic-Fézensac à MONT-DE-MARSAN (voyez page 179).	8,4

N° 13.

ROUTE DE PARIS À AURILLAC (*Cantal*),

55 myriamètres 5 kilomètres.

De PARIS à Uzerche (voyez pages 143 et 148)	44,0
Uzerche à Seilhac	1,6
Seilhac à TULLE	1,4
TULLE à la Chapelonne de la Garde	1,4
La Chapelonne de la Garde à Argentat	1,7
Argentat à Montvert (Cantal)	2,6
Montvert à AURILLAC	2,8
D'AURILLAC à CAHORS, 16 myriam. 1 kilom.	
D'AURILLAC à Cayrols	2,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année, et sur les voit. de la 2e div. pour l'année sans récip.	
Cayrols à Maurs	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, de Maurs à Cayrols.	
Maurs à Figeac	2,4
Figeac au Bourg (Lot)	1,9
Le Bourg (Lot) à Gramat	1,7
Gramat à la Bastide-Murat	2,2
La Bastide-Murat à Pelacoy	1,8
Pelacoy à CAHORS	1,6
D'AURILLAC à MONTAUBAN (*Tarn-et-Garonne*).	
1re, *par Figeac*, 17 myriamètres 7 kilomètres.	
D'AURILLAC à Figeac (voyez ci-dessus)	6,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Figeac à la Remise	1,8
La Remise à Villefranche (Aveyron)	1,7
Villefranche à Caussade (voyez page 88)	5,0
Caussade à MONTAUBAN * (Tarn-et-Garonne)	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
2e, *par Decazeville*, 17 myriamètres 9 kilomètres.	
D'AURILLAC à Maurs (voyez ci-dessus)	4,5
Maurs à Decazeville	2,3
Decazeville à Lanuéjouls	2,2
Lanuéjouls à Villefranche (Aveyron)	1,6
Villefranche à MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) (voyez la 1re route)	7,3
DE CLERMONT-FERRAND À AURILLAC, 15 myr. 7 kil.	
De CLERMONT à Rochefort	2,9
Rochefort à Tauves	2,5
Tauves à Bort	2,6
Bort à Mauriac	2,9
Mauriac à Saint-Chamant	2,3
Saint-Chamant à AURILLAC	2,5
De Tauves au Mont-Dore	2,3
D'AURILLAC À RODEZ, 10 myriam. 3 kilom.	
D'AURILLAC à Prunet	1,6
Prunet à Montsalvy	1,8
Montsalvy à Entraygues	1,4
Entraygues à Saint-Julien	2,6
Saint-Julien à Curlande	1,2
Curlande à RODEZ	1,7

N° 14.

ROUTE DE PARIS À AUXERRE (*Yonne*).

Voyez page 152 16,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Auxerre à Chateauroux, 20 myriam. 6 kilom.	
D'Auxerre à Courson	2,2
Courson à Clamecy	1,9
Clamecy à Varzy	1,6
Varzy à Châteauneuf (val de Bargis)	1,6
Châteauneuf à la Charité	2,0
La Charité à Bourges (voyez page 59)	4,9
Bourges à Châteauroux (voyez page 58)	6,4
D'Auxerre à Dijon.	
1re, *par Sainte-Magnance* (voyez page 95)	15,4
2e, *par Chablis*, 15 myriam. 6 kilom.	
D'Auxerre à Chablis	2,1
Chablis à Tonnerre	1,5
Tonnerre à Dijon (voyez page 114)	12,0
3e, *par Semur*, 15 myriam. 9 kilom.	
D'Auxerre à Avallon (voyez page 152)	5,3
Avallon à Époisses	2,2
Époisses à Semur	1,3
Semur à Vitteaux	2,3
Vitteaux à Geligny	1,6
Geligny à Dijon (voyez page 114)	3,2
D'Auxerre à Montargis, 8 myriam. 2 kilom.	
D'Auxerre à Toucy	2,3
Toucy à Charny	2,4
Charny à Château-Renard	1,8
Château-Renard à Montargis	1,7
De Joigny à Montargis, 6 myriam. 7 kilom.	
De Joigny à Charny	3,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Charny à Montargis (voyez ci-dessus)	3,5
D'Auxerre à Moulins.	
Par Clamecy et Châtillon, 16 myriam. 4 kilom.	
D'Auxerre à Clamecy (voyez page 23).....	4,1
Clamecy à Corbigny.....	2,9
Corbigny à Châtillon.....	2,6
Châtillon à Decize.....	3,5
Decize à Moulins.....	3,3
De Decize à Saint-Saulge.....	3,4
De Prémery à Saint-Saulge.....	1,7
Saint-Saulge à Châtillon-en-Bazois.....	1,4
Châtillon-en-Bazois à Moulins-en-Gilbert.....	1,7
D'Auxerre à Nevers, 10 myriam. 9 kilom.	
D'Auxerre à Varzy (voyez page 23).....	5,7
Varzy à Prémery par Champlemy.....	2,3
Prémery à Guérigny (vacant).....	1,5
Guérigny à Nevers.....	1,4
D'Avallon à Fours, 10 myriam. 9 kilomètres.	
D'Avallon à Lormes.....	2,9
Lormes à Chassy.....	1,7
Chassy à Château-Chinon.....	1,6
Château-Chinon à Moulins-en-Gilbert.....	1,6
Moulins-en-Gilbert à Fours.....	3,1
De Moulins-en-Gilbert à Decize.....	3,6

N° 15.

Route de PARIS à AVIGNON (*Vaucluse*).

1re, *par Saint-Étienne et Annona* (voyez pages 249 et 252), 68 myriamètres 7 kilomètres.

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Lyon*, 69 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Lyon (voyez page 152).....	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158).....	10,1
Valence à Avignon (voyez page 253).....	12,6
D'Avignon à Arles.	
1re, *par Tarascon* (*Bouches-du-Rhône*), 4 myriam.	
D'Avignon à Tarascon (Bouches-du-Rhône).....	2,3
Tarascon à Arles.....	1,7
D'Avignon à Digne, 15 myriam. 2 kilom.	
D'Avignon à l'Isle (Vaucluse).....	2,2
Voir pour la station du chemin de fer, page LXXII.	
L'Isle à Lumières.....	1,8
Lumières à Apt.....	1,5
Apt à Céreste.....	1,9
Céreste à Forcalquier.....	2,4
Forcalquier à Peyruis.....	1,9
Peyruis à Malijai.....	1,5
Malijai à Digne.....	2,0
D'Avignon à Carpentras.....	2,4
Voir pour la station du chemin de fer, page LXXII.	
D'Avignon à Marseille.	
1re, *par Salon*, 9 myriam. 2 kilom.	
D'Avignon à Orgon.....	2,9
Orgon à Marseille (voyez page 253).....	6,8
2e, *par Aix* (voyez page 253).....	10,7
D'Avignon à Toulouse.	
1re, *par Puylaurens et Saussens*, 33 myriam. 7 kilom.	
D'Avignon à la Bégude-de-Saze.....	1,1
Nota. Voyez, pour la course sur Vaucluse, page 167.	
Voir pour la station du chemin de fer, page LXXII.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Bégude-de-Saze à la Foux,	
Par le pont suspendu de Remoulins.....	1,2
Par le pont du Gard..... 1,9	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Voyez page 35 pour le service sur Beaucaire.	
La Foux à Saint-Gervasy.....	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
Saint-Gervasy* à Nîmes*.....	1,0
Nîmes à Béziers (voyez page 275).....	12,0
Béziers à Saint-Chinian.....	2,8
Saint-Chinian à Saint-Pons.....	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Saint-Pons à Saint-Amans-la-Bastide.....	2,5
Saint-Amans-la-Bastide à Castres (Tarn).....	2,7
Castres à Puylaurens.....	2,1
Puylaurens à Saussens.....	2,6
Saussens à Toulouse*.....	2,4
2e, *par Lavaur et le Pont-du-Girou*, 34 myriam.	
D'Avignon à Castres (voyez la 1re route).....	26,6
Castres (Tarn) à Saint-Paul (Tarn).....	2,3
Saint-Paul (Tarn) à Lavaur.....	1,5
Lavaur au Pont-du-Girou.....	1,7
Le Pont-du-Girou à Toulouse*.....	1,9

N° 16.

Route de PARIS à AX (*Ariége*).

(eaux sulfureuses thermales.)

81 myriam. 4 kilom.

De Paris à Foix (voyez page 108).....	77,2
Foix à Tarascon (Ariége).....	1,5
Tarascon à Ax.....	2,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 17.	
ROUTE DE PARIS	
À BAGNÈRES-DE-BIGORRE (*Hautes-Pyrénées*).	
(EAUX FERRUGINEUSES, SALINES, THERMALES.)	
1re, *par Auch et Castelnau-Magnoac*, 77 myr. 7 kilom.	
De PARIS à AUCH (voyez pages 143 et 145).....	68,3
AUCH à Masseube.....	2,6
Masseube à Castelnau-Magnoac.....	1,7
Castelnau à Lannemezan.....	2,5
Lannemezan à BAGNÈRES-DE-BIGORRE (voyez p. 265).	2,6
2e, *par Tarbes*, 77 myriam. 7 kilom.	
De PARIS à TARBES (voyez pages 143 et 145).....	75,6
TARBES à BAGNÈRES-DE-BIGORRE.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE À BAGNÈRES-DE-LUCHON, 8 myriam. 1 kilom.	
De BAGNÈRES-DE-BIGORRE à Lannemezan (voyez p. 265).	2,6
Lannemezan à BAGNÈRES-DE-LUCHON (voyez p. 29)..	5,5
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE À BARRÉGES, 5 myriamètres 9 kilomètres.	
De BAGNÈRES-DE-BIGORRE à Lourdes.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lourdes à BARRÉGES (voyez page 33).....	3,8
N° 18.	
ROUTE DE PARIS	
À BAGNÈRES-DE-LUCHON (*Basses-Pyrénées*).	
(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)	
1re, *par Auch et Castelnau-Magnoac*, 80 myriam. 6 kil.	
De PARIS à AUCH (voyez pages 143 et 145.).....	68,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De [illegible] à [illegible] (voyez page 28).....	6,8
[illegible] à Bagnères-de-Luchon (voyez ci-après).	5,5
2e route par Tarbes, 84 myriamètres 5 kilomètres.	
De [illegible] à Tarbes (voyez pages 143 et 145).....	75,6
[illegible] à Tournay.....	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Tournay à Lannemezan.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Lannemezan à Montrejeau.....	1,6
Montrejeau à Estenos.....	1,8
Estenos à Bagnères-de-Luchon.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	

N° 19.

Route de PARIS à BAGNOLES (*Orne*).

(EAUX SULFUREUSES, GAZEUSES, THERMALES.)

24 myriamètres.

De Paris à Pres-en-Pail (voyez page 60).....	21,7
Pres-en-Pail à Couterne.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Couterne aux eaux de Bagnoles (Orne).....	0,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Il n'y a pas de relais à Bagnoles.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 20.	
ROUTE DE PARIS À BAINS (*Vosges*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
35 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à BOURBONNE-LES-BAINS (voyez page 54)....	30,6
BOURBONNE-LES-BAINS à Châtillon-sur-Saône.....	1,3
Châtillon à Vauvillers.....	2,1
Vauvillers à BAINS.....	1,9
Vauvillers à Jussey.....	2,0
N° 21.	
ROUTE DE PARIS À BALARUC (*Hérault*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
76 myriam. 6 kilom.	
De PARIS à Pezénas (voyez page 210).....	73,6
Pezénas à Mèze.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Mèze à BALARUC.....	1,2
NOTA. Il n'y a pas de relais à Balaruc.	
N° 22.	
ROUTE DE PARIS À BALE.	
50 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à Belfort (voyez page 131).....	42,4
Belfort à Mulhausen (voyez page 132).....	5,2
Mulhausen à Sierentz (vacant).....	1,7
Sierentz à Saint-Louis.....	1,2
Saint-Louis à Bâle (poste étr.).....	0,4
Voyez l'article 1079 de l'instruction générale, page XLI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Tonnerre à Langres	11,8
De Tonnerre à Laignes	3,2
Laignes à Châtillon-sur-Seine	1,7
Châtillon à Courban	1,6
Courban à Boudreville	0,8
Boudreville à Arc-en-Barrois	1,7
Arc-en-Barrois à la Maison-Neuve (Haute-Marne)	1,4
La Maison-Neuve à Langres	1,6

N° 23.

Route de PARIS à BAR-LE-DUC (*Meuse*).

Voyez page 242	23,3

De Bar-le-Duc à Metz.

1re, *par Villotte*, 10 myriamètres 5 kilomètres.

De Bar-le-Duc à Villotte	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Villotte à Saint-Mihiel	1,6
Saint-Mihiel à Beaumont (Meurthe)	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Beaumont à Metz (voyez la 2e route)	5,0

2e, *par Ligny*, 10 myriamètres 8 kilomètres.

De Bar-le-Duc à Ligny	1,6
Ligny à Saint-Aubin (Meuse)	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Aubin à Commercy	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Commercy à Beaumont (Meurthe).....	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et p. 6 mois de Beaumont à Commercy.	
Beaumont à Pont-à-Mousson.....	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Pont-à-Mousson à Beaumont.	
Pont-à-Mousson à la Lobe (Moselle).....	1,1
La Lobe à METZ*.....	1,8
DE BAR-LE-DUC À NANCY.	
1re, *par Toul* (voyez page 243).....	8,5
2e, *par Saint-Mihiel*, 9 myriamètres 7 kilomètres.	
De BAR-LE-DUC à Beaumont (voyez la 1re route par Villotte, page 29).....	5,5
Beaumont (Meurthe) à Rosières-en-Haye.....	1,9
Rosières-en-Haye à NANCY*.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
3e, *par Ligny*, 10 myriamètres.	
De BAR-LE-DUC à Beaumont par Ligny (voyez ci-dessus, 2e route).....	5,8
Beaumont à Nancy (voyez la 1re route).....	4,2

N° 24.

ROUTE DE PARIS À BARRÉGES (*Hautes-Pyrénées*).

(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)

1re, *par Agen*, 81 myriamètres 3 kilomètres.

De PARIS à LIMOGES (voyez page 143).....	38,1
LIMOGES à PÉRIGUEUX (voyez page 145).....	9,5
PÉRIGUEUX à TARBES (voyez page 146).....	28,0
TARBES à Lourdes.....	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Lourdes à Pierrefitte	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Pierrefitte à Luz.....	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Luz à Barréges (il n'y a pas de relais).....	0,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
2e, *par Bordeaux et Tarbes*, 83 myriam.	
De Paris à Bordeaux (voyez page 42).....	56,0
Bordeaux à Tarbes (voyez page 52).....	21,3
Tarbes à Barréges (voyez la 1re route).....	5,7
3e, *par Bordeaux et Pau*, 83 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Pau (voyez page 207).....	75,6
Pau à Barréges (voyez page 208).....	7,6
4e, *par Bordeaux et Auch*, 87 myriam. 5 kilom.	
De Paris à Bordeaux (voyez page 42).....	56,0
Bordeaux à Auch par Castel-Jaloux (voyez p. 46)...	18,5
Auch à Tarbes (voyez page 147).....	7,3
Tarbes à Barréges (voyez la 1re route).....	5,7
5e, *par Toulouse et Tarbes*, 89 myriam. 7 kilom.	
De Paris à Toulouse (voyez pages 143 et 148).....	69,0
Toulouse à Tarbes (voyez page 266).....	15,0
Tarbes à Barréges (voyez la 1re route).....	5,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 25.	
ROUTE DE PARIS À BAYONNE,	
Service de malle de Bordeaux à Bayonne, 45 myriam. 4 kilom. à partir de Poitiers.	
De PARIS à POITIERS (Chemin de fer) (voyez page 42).	32,5
Poitiers à Bordeaux (voyez page 272).....	22,6
Bordeaux à Bayonne (voyez page 45).....	22,8
De BAYONNE à Cambo (Eaux thermales).....	2,0
Il n'y a point de relais.	
DE BAYONNE À OLORON.	
1re, *par Briscous*, 9 myr. 10 kilom.	
De BAYONNE à Briscous.....	1,4
Briscous à Bidache.....	1,9
Bidache à Guinarthe.....	2,3
Guinarthe à Sus.....	1,9
Sus à OLERON.....	2,0
2e, *par Hasparren*, 11 myriam. 8 kilom.	
De BAYONNE à Hasparren.....	2,4
Hasparren à Saint-Palais.....	2,9
Saint-Palais à Mauléon (vacant).....	2,4
Mauléon à Lanne.....	2,4
Lanne à OLORON.....	1,7
De Bidache à { Hasparren.....	2,4
De Bidache à { Saint-Calais.....	2,3
De Guinarthe à Mauléon.....	2,4

FÉVRIER.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 28 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi.	S. Ignace.	D. Q. le 1er, à 6 h. 10 m. du matin.
2	Mercredi.	PURIFICATION.	
3	Jeudi	S. Blaise.	
4	Vendredi	S. Philéas.	
5	Samedi.	Ste Agathe.	
6	DIM. *Quinquasésime*. . .	S. Vaast.	
7	Lundi.	S. Romuald.	
8	Mardi.	S. Jean de M.	N. L. le 8, à 5 h. 45 m. du matin.
9	Mercredi.	*Les Cendres.*	
10	Jeudi	Ste Scolastique.	
11	Vendredi	S. Séverin.	
12	Samedi.	S. Mélèce.	
13	1re DIM. *Quadragésime*.	S. Casimir.	
14	Lundi.	S. Valentin.	
15	Mardi.	S. Jovite.	
16	Mercredi.	*Q.-t.* Ste Julienne.	P. Q. le 16, à 3 h. 21 m. du matin.
17	Jeudi	S. Silvain.	
18	Vendredi	S. Siméon.	
19	Samedi.	S. Moïse.	
20	2e DIM. *Reminiscere*. . .	S. Eucher.	
21	Lundi.	S. Flavien.	
22	Mardi.	Ste Isabelle.	
23	Mercredi.	S. Damien.	P. L. le 23, à 7 h. 34 m. du soir.
24	Jeudi	S. Mathias.	
25	Vendredi	S. Taraise.	
26	Samedi.	S. Porphyre.	
27	3e DIMANCHE. *Oculi*. . .	Ste Honorine.	
28	Lundi.	S. Romain.	

FÉVRIER.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	7	33	4	56	0	13	56	0 Matin.	41	11 Mat.	6
2	7	32	4	57	0	14	3	2	0	11	33
3	7	30	4	59	0	14	10	3	20	0 Soir.	8
4	7	29	5	1	0	14	16	4	35	0	53
5	7	27	5	2	0	14	20	5	42	1	49
6	7	26	5	4	0	14	24	6	38	2	54
7	7	24	5	6	0	14	28	7	23	4	6
8	7	23	5	7	0	14	30	7	57	5	19
9	7	21	5	9	0	14	32	8	24	6	31
10	7	19	5	11	0	14	33	8	47	7	42
11	7	18	5	12	0	14	33	9	6	8	51
12	7	16	5	14	0	14	32	9	25	9	57
13	7	14	5	15	0	14	31	9	44	11	3
14	7	13	5	17	0	14	29	10	3		
15	7	11	5	19	0	14	26	10	23	0 Matin.	9
16	7	9	5	20	0	14	22	10	47	1	15
17	7	7	5	22	0	14	18	11	17	2	20
18	7	6	5	24	0	14	13	11	55	3	23
19	7	4	5	25	0	14	7	0 Soir.	41	4	22
20	7	2	5	27	0	14	0	1	37	5	15
21	7	0	5	29	0	13	53	2	42	6	2
22	6	58	5	30	0	13	45	3	54	6	40
23	6	56	5	32	0	13	37	5	10	7	10
24	6	54	5	34	0	13	28	6	29	7	36
25	6	52	5	35	0	13	18	7	49	8	0
26	6	51	5	37	0	13	8	9	10	8	23
27	6	49	5	38	0	12	57	10	31	8	45
28	6	47	5	40	0	12	46	11	51	9	9

FÉVRIER.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 28 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi.	S. Ignace.	D. Q. le 1er, à 6 h. 10 m. du matin.
2	Mercredi.	PURIFICATION.	
3	Jeudi	S. Blaise.	
4	Vendredi	S. Philéas.	
5	Samedi.	Ste Agathe.	
6	DIM. *Quinquagésime*. . .	S. Vaast.	
7	Lundi.	S. Romuald.	
8	Mardi.	S. Jean de M.	N. L. le 8, à 5 h. 45 m. du matin.
9	Mercredi.	*Les Cendres.*	
10	Jeudi	Ste Scolastique.	
11	Vendredi	S. Séverin.	
12	Samedi.	S. Mélèce.	
13	1re DIM. *Quadragésime*.	S. Casimir.	
14	Lundi.	S. Valentin.	
15	Mardi.	S. Jovite.	
16	Mercredi.	Q.-t. Ste Julienne.	P. Q. le 16, à 3 h. 21 m. du matin.
17	Jeudi	S. Silvain.	
18	Vendredi	S. Siméon.	
19	Samedi.	S. Moïse.	
20	2e DIM. *Reminiscere*. . .	S. Eucher.	
21	Lundi.	S. Flavien.	
22	Mardi.	Ste Isabelle.	
23	Mercredi.	S. Damien.	P. L. le 23, à 7 h. 34 m. du soir.
24	Jeudi	S. Mathias.	
25	Vendredi	S. Taraise.	
26	Samedi.	S. Porphyre.	
27	3e DIMANCHE. *Oculi*. . .	Ste Honorine.	
28	Lundi.	S. Romain.	

MARS.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 48 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi.....	S. Aubin, évêque.	
2	Mercredi.....	S. Simplice.	D. Q. le 2, à 1 h. 49 m. du soir.
3	Jeudi.....	Ste Cunégonde.	
4	Vendredi.....	S. Casimir.	
5	Samedi.....	S. Drausin.	
6	4e Dimanche. *Lætare*..	Ste Colette.	
7	Lundi.....	S. Thomas d'Aq.	
8	Mardi.....	S. Jean de Dieu.	
9	Mercredi.....	Ste Françoise.	N. L. le 9, à 8 h. 28 m. du soir.
10	Jeudi.....	S. Doctrovée.	
11	Vendredi.....	Les 40 martyrs.	
12	Samedi.....	S. Pol, évêque.	
13	Dim. *La Passion*.....	Ste Euphrasie.	
14	Lundi.....	S. Lubin, évêque.	
15	Mardi.....	S. Longin.	
16	Mercredi.....	S. Cyriaque.	
17	Jeudi.....	Ste Gertrude.	P. Q. le 17, à 11 h. 43 m. du soir.
18	Vendredi.....	S. Alexandre.	
19	Samedi.....	S. Joseph.	
20	Dim. *Les Rameaux*....	S. Joachim.	
21	Lundi.....	S. Benoît, abbé.	
22	Mardi.....	S. Épaphrodite.	
23	Mercredi.....	S. Victorien.	
24	Jeudi.....	S. Gabriel.	
25	Vendredi.....	*Vendredi-Saint*.	P. L. le 25, à 6 h. 29 m. du matin.
26	Samedi.....	S. Ludger, évêque.	
27	Dimanche.....	PAQUES.	
28	Lundi.....	S. Gontran.	
29	Mardi.....	S. Eustase.	
30	Mercredi.....	S. Rieul.	
31	Jeudi.....	S. Elpheg.	D. Q. le 31, à 9 h. 52 m. du soir.

MARS.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	6	45	5	42	0	12	34			9 Matin.	36
2	6	43	5	43	0	12	22	1 Matin.	10	10	8
3	6	41	5	45	0	12	9	2	26	10	50
4	6	39	5	46	0	11	56	3	35	11	41
5	6	37	5	48	0	11	42	4	33	0 Soir.	42
6	6	34	5	49	0	11	28	5	20	1	50
7	6	32	5	51	0	11	13	5	57	3	1
8	6	30	5	52	0	10	59	6	26	4	13
9	6	28	5	54	0	10	43	6	50	5	26
10	6	26	5	56	0	10	28	7	10	6	36
11	6	24	5	57	0	10	12	7	29	7	43
12	6	22	5	59	0	9	56	7	48	8	49
13	6	20	6	0	0	9	39	8	6	9	55
14	6	18	6	2	0	9	22	8	26	11	1
15	6	16	6	3	0	9	5	8	49		
16	6	14	6	5	0	8	48	9	16	0 Matin.	7
17	6	12	6	6	0	8	30	9	49	1	11
18	6	10	6	8	0	8	13	10	30	2	11
19	6	8	6	9	0	7	55	11	21	3	6
20	6	5	6	11	0	7	37	0 Soir.	20	3	54
21	6	3	6	12	0	7	18	1	28	4	35
22	6	1	6	14	0	7	0	2	44	5	9
23	5	59	6	15	0	6	41	4	3	5	37
24	5	57	6	17	0	6	23	5	23	6	1
25	5	55	6	18	0	6	4	6	45	6	24
26	5	53	6	20	0	5	46	8	8	6	46
27	5	51	6	21	0	5	27	9	33	7	9
28	5	48	6	23	0	5	9	10	56	7	36
29	5	46	6	24	0	4	50			8	8
30	5	44	6	26	0	4	32	0 Mat.	16	8	47
31	5	42	6	27	0	4	13	1	29	9	35

AVRIL.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 38 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Vendredi.....	S. Hugues.	
2	Samedi.....	S. François de Paule.	
3	1re Dim. *Quasimodo*...	S. Richard.	
4	Lundi.....	Annonciation.	
5	Mardi.....	S. Albert.	
6	Mercredi.....	S. Guillaume.	
7	Jeudi.....	S. Humbert.	
8	Vendredi.....	S. Gauthier.	N. L. le 8, à 0 h. 7 m. du soir.
9	Samedi.....	Ste Marie ég.	
10	2e Dimanche.....	S. Macaire.	
11	Lundi.....	S. Léon.	
12	Mardi.....	S. Jules, pape.	
13	Mercredi.....	S. Justin.	
14	Jeudi.....	S. Tiburce.	
15	Vendredi.....	S. Paterne.	
16	Samedi.....	S. Calixte.	P. Q. le 16, à 4 h. 54 m. du soir.
17	3e Dimanche.....	S. Parfait.	
18	Lundi.....	S. Anicet.	
19	Mardi.....	S. Elphége.	
20	Mercredi.....	S. Simon.	
21	Jeudi.....	S. Anselme.	
22	Vendredi.....	Ste Opportune.	
23	Samedi.....	S. George.	P. L. le 23, à 3 h. 21 m. du soir.
24	4e Dimanche.....	Ste Beuve.	
25	Lundi.....	S. Marc, *abstinence*.	
26	Mardi.....	S. Clet, pape.	
27	Mercredi.....	S. Polycarpe.	
28	Jeudi.....	S. Vital.	
29	Vendredi.....	S. Robert.	
30	Samedi.....	S. Eutrope.	D. Q. le 30, à 7 h. 0 m. du matin.

AVRIL.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	5 40	6 29	0 3 55	2 Matin. 31	10 Mat. 33
2	5 38	6 30	0 3 37	3 Matin. 22	11 Mat. 39
3	5 36	6 32	0 3 19	4 1	0 Soir. 31
4	5 34	6 33	0 3 1	4 31	2 Soir. 2
5	5 32	6 35	0 2 43	4 56	3 14
6	5 30	6 36	0 2 26	5 17	4 24
7	5 28	6 38	0 2 9	5 35	5 31
8	5 26	6 39	0 1 52	5 53	6 37
9	5 23	6 41	0 1 35	6 10	7 43
10	5 21	6 42	0 1 18	6 28	8 49
11	5 19	6 44	0 1 2	6 50	9 55
12	5 17	6 45	0 0 46	7 16	11 0
13	5 15	6 47	0 0 30	7 46	
14	5 13	6 48	0 0 15	8 23	0 Matin. 2
15	5 11	6 49	0 0 0	9 9	0 Matin. 59
16	5 9	6 51	11 59 45	10 5	1 49
17	5 8	6 52	11 59 31	11 9	2 31
18	5 6	6 54	11 59 17	0 Soir. 19	3 6
19	5 4	6 55	11 59 3	1 Soir. 34	3 36
20	5 2	6 57	11 58 50	2 53	4 1
21	5 0	6 58	11 58 37	4 14	4 24
22	4 58	7 0	11 58 25	5 38	4 47
23	4 56	7 1	11 58 13	7 3	5 10
24	4 54	7 3	11 58 2	8 29	5 35
25	4 52	7 4	11 57 51	9 53	6 4
26	4 51	7 6	11 57 40	11 13	6 40
27	4 49	7 7	11 57 30		7 26
28	4 47	7 9	11 57 21	0 Matin. 23	8 22
29	4 45	7 10	11 57 12	1 Matin. 20	9 28
30	4 44	7 11	11 57 3	2 4	10 40

MAI.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 16 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	5e Dimanche.....	S. Philippe.	
2	Lundi. *Les Rogations*..	S. Athanase.	
3	Mardi.....	Invent. de la Ste Croix.	
4	Mercredi.....	Ste Monique.	
5	Jeudi.....	ASCENSION.	
6	Vendredi.....	S. Jean-Porte-Latine.	
7	Samedi.....	S. Stanislas.	
8	6e Dimanche.....	S. Désiré, évêque.	N. L. le 8, à 4 h. 16 m. du matin.
9	Lundi.....	S. Grégoire.	
10	Mardi.....	S. Gordien.	
11	Mercredi.....	S. Mamert.	
12	Jeudi.....	S. Pancrace.	
13	Vendredi.....	S. Servais.	
14	Samedi.....	*V.-j.* S. Pacôme.	
15	Dimanche.....	PENTECOTE.	
16	Lundi.....	S. Honoré.	P. Q. le 16, à 6 h. 6 m. du matin.
17	Mardi.....	S. Pascal.	
18	Mercredi.....	*Q.-t.* Ste Sophronie.	
19	Jeudi.....	S. Rufin.	
20	Vendredi.....	S. Bernardin.	
21	Samedi.....	S. Hospice.	
22	1re Dimanche.....	Trinité.	P. L. le 22, à 11 h. 2 m. du soir.
23	Lundi.....	S. Germain, évêque.	
24	Mardi.....	S. Donatien.	
25	Mercredi.....	S. Urbain.	
26	Jeudi.....	Fête-Dieu.	
27	Vendredi.....	S. Hildebert.	
28	Samedi.....	S. Germain, évêque.	
29	2e Dimanche.....	S. Maximin.	D. Q. le 29, à 5 h. 48 m. du soir.
30	Lundi.....	S. Amand.	
31	Mardi.....	Ste Pétronille.	

MAI.

Jours du mois	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	4	42	7	13	11	56	56	2 Matin.	37	11 M. Soir.	53
2	4	40	7	14	11	56	48	3	3	1	5
3	4	38	7	16	11	56	42	3	24	2	14
4	4	37	7	17	11	56	36	3	43	3	21
5	4	35	7	19	11	56	30	4	0	4	28
6	4	34	7	20	11	56	25	4	18	5	34
7	4	32	7	21	11	56	21	4	36	6	40
8	4	30	7	23	11	56	17	4	55	7	46
9	4	29	7	24	11	56	14	5	18	8	51
10	4	27	7	26	11	56	11	5	46	9	55
11	4	26	7	27	11	56	9	6	21	10	54
12	4	24	7	28	11	56	7	7	3	11	46
13	4	23	7	30	11	56	6	7	55		
14	4	22	7	31	11	56	6	8	56	0 Matin.	31
15	4	20	7	32	11	56	6	10	3	1	8
16	4	19	7	34	11	56	6	11	15	1	39
17	4	18	7	35	11	56	8	0 Soir.	30	2	5
18	4	17	7	36	11	56	9	1	46	2	28
19	4	15	7	38	11	56	12	3	6	2	49
20	4	14	7	39	11	56	15	4	29	3	10
21	4	13	7	40	11	56	18	5	55	3	33
22	4	12	7	41	11	56	22	7	21	3	59
23	4	11	7	43	11	56	26	8	46	4	31
24	4	10	7	44	11	56	31	10	4	5	13
25	4	9	7	45	11	56	37	11	9	6	6
26	4	8	7	46	11	56	43			7	10
27	4	7	7	47	11	56	49	0 Matin.	0	8	22
28	4	6	7	48	11	56	56	0	38	9	38
29	4	5	7	49	11	57	3	1	7	10	52
30	4	5	7	50	11	57	11	1	30	0 Soir.	4
31	4	4	7	51	11	57	20	1	50	1	13

JUIN.

Les jours croissent de 18 m. du 1er au 22, et décroissent de 3 m. du 22 au 30.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mercredi	S. Pamphile.	
2	Jeudi	Ste Émilie.	
3	Vendredi	Ste Clotilde.	
4	Samedi	S. Optat.	
5	3e DIMANCHE.	S. Boniface.	
6	Lundi	S. Claude, évêque.	N. L. le 6, à 8 h. 12 m. du soir.
7	Mardi	S. Robert, abbé.	
8	Mercredi	S. Médard.	
9	Jeudi	S. Vincent.	
10	Vendredi	S. Landry.	
11	Samedi	S. Barnabé.	
12	4e DIMANCHE.	S. Basilide.	
13	Lundi	S. Antoine de Padoue.	
14	Mardi	S. Rufin.	P. Q. le 14, à 3 h. 36 m. du soir.
15	Mercredi	S. Guy.	
16	Jeudi	S. Fargeau.	
17	Vendredi	S. Hervé.	
18	Samedi	S. Amand.	
19	5e DIMANCHE.	S. Gervais, S. Protais.	
20	Lundi	S. Silvère.	
21	Mardi	S. Paulin.	P. L. le 21, à 6 h. 20 m. du matin.
22	Mercredi	S. Lanfranc.	
23	Jeudi	*V.-j.* S. Pothin.	
24	Vendredi	Nativ. S. Jean-Baptiste.	
25	Samedi	S. Prosper.	
26	6e DIMANCHE.	S. Babolein.	
27	Lundi	S. Ladislas, roi.	
28	Mardi	*V.-j.* S. Irénée.	D. Q. le 28, à 6 h. 46 m. du matin.
29	Mercredi	S. Pierre, S. Paul.	
30	Jeudi	Comm. S. Paul.	

JUIN.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	4	3	7	52	11	57	28	2 Matin.	8	2 Soir.	20
2	4	2	7	53	11	57	38	2	25	3	25
3	4	2	7	54	11	57	47	2	43	4	31
4	4	1	7	55	11	57	57	3	2	5	38
5	4	1	7	56	11	58	8	3	23	6	44
6	4	0	7	57	11	58	18	3	49	7	48
7	4	0	7	58	11	58	29	4	21	8	48
8	3	59	7	58	11	58	40	5	1	9	43
9	3	59	7	59	11	58	52	5	51	10	30
10	3	58	8	0	11	59	4	6	49	11	9
11	3	58	8	0	11	59	16	7	53	11	42
12	3	58	8	1	11	59	28	9	2		
13	3	58	8	2	11	59	40	10	14	0 Matin.	9
14	3	58	8	2	11	59	53	11	28	0	32
15	3	58	8	3	0	0	5	0 Soir.	45	0	53
16	3	58	8	3	0	0	18	2	3	1	13
17	3	58	8	3	0	0	31	3	25	1	34
18	3	58	8	4	0	0	44	4	49	1	57
19	3	58	8	4	0	0	57	6	14	2	26
20	3	58	8	4	0	1	10	7	36	3	2
21	3	58	8	5	0	1	22	8	49	3	49
22	3	58	8	5	0	1	35	9	48	4	48
23	3	59	8	5	0	1	48	10	32	5	57
24	3	59	8	5	0	2	1	11	6	7	14
25	3	59	8	5	0	2	14	11	32	8	32
26	4	0	8	5	0	2	26	11	54	9	47
27	4	0	8	5	0	2	39			10	59
28	4	1	8	5	0	2	51	0 Matin.	13	0 Soir.	8
29	4	1	8	5	0	3	3	0	31	1	15
30	4	2	8	5	0	3	15	0	48	2	21

JUILLET.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 0 h. 58 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Vendredi.....	S. Martial, évêque.	
2	Samedi.....	Visitation de N. D.	
3	7e Dimanche.....	S. Anatole.	
4	Lundi.....	Transl. de S. Martin.	
5	Mardi.....	Ste Zoé.	
6	Mercredi.....	S. Tranquillin.	N. L. le 6, à 11 h. 3 m. du matin.
7	Jeudi.....	Ste Aubierge.	
8	Vendredi.....	Ste Élisabeth.	
9	Samedi.....	S. Cyrille, évêque.	
10	8e Dimanche.....	Ste Félicité.	
11	Lundi.....	Transl. de S. Benoit.	
12	Mardi.....	S. Gualbert.	
13	Mercredi.....	S. Turiaf.	P. Q. le 13, à 10 h. 25 m. du soir.
14	Jeudi.....	S. Bonaventure.	
15	Vendredi.....	S. Henri, empereur.	
16	Samedi.....	Notre-Dame du M. C.	
17	9e Dimanche.....	S. Alexis.	
18	Lundi.....	S. Clair, évêque.	
19	Mardi.....	S. Vincent de Paul.	
20	Mercredi.....	Ste Marguerite.	P. L. le 20, à 2 h. 3 m. du soir.
21	Jeudi.....	S. Victor.	
22	Vendredi.....	Ste Madeleine.	
23	Samedi.....	S. Apollinaire.	
24	10e Dimanche.....	Ste Christine.	
25	Lundi.....	S. Jacques, S. Christophe	
26	Mardi.....	Transl. de S. Marcel.	
27	Mercredi.....	S. Pantaléon.	D. Q. le 27, à 10 h. 10 m. du soir..
28	Jeudi.....	Ste Anne.	
29	Vendredi.....	Ste Marthe.	
30	Samedi.....	S. Abdon.	
31	11e Dimanche.....	S. Germain-l'Auxerr.	

JUILLET.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	4	2	8	5	0	3	27	1	Matin. 7	3	Soir. 27
2	4	3	8	4	0	3	38	1	28	4	32
3	4	3	8	4	0	3	50	1	53	5	37
4	4	4	8	4	0	4	0	2	23	6	40
5	4	5	8	3	0	4	11	3	0	7	38
6	4	6	8	3	0	4	21	3	46	8	28
7	4	6	8	2	0	4	31	4	42	9	10
8	4	7	8	2	0	4	41	5	46	9	44
9	4	8	8	1	0	4	50	6	55	10	11
10	4	9	8	1	0	4	59	8	6	10	35
11	4	10	8	0	0	5	7	9	18	10	57
12	4	11	7	59	0	5	15	10	33	11	19
13	4	12	7	58	0	5	22	11	49	11	39
14	4	13	7	58	0	5	29	1	Soir. 7		
15	4	14	7	57	0	5	36	2	28	0	Matin. 0
16	4	15	7	56	0	5	42	3	51	0	24
17	4	16	7	55	0	5	47	5	12	0	54
18	4	17	7	54	0	5	52	6	27	1	36
19	4	18	7	53	0	5	56	7	33	2	29
20	4	19	7	52	0	6	0	8	25	3	33
21	4	21	7	51	0	6	3	9	4	4	48
22	4	22	7	50	0	6	5	9	34	6	7
23	4	23	7	49	0	6	7	9	56	7	24
24	4	24	7	48	0	6	9	10	16	8	40
25	4	25	7	46	0	6	10	10	35	9	52
26	4	27	7	45	0	6	10	10	52	11	1
27	4	28	7	44	0	6	10	11	11	0	7
28	4	29	7	43	0	6	9	11	32	1	Soir. 13
29	4	30	7	41	0	6	7	11	56	2	19
30	4	32	7	40	0	6	5			3	25
31	4	33	7	38	0	6	3	0	M. 24	4	29

AOUT.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 33 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Lundi.....	Ste Sophie.	
2	Mardi.....	S. Étienne, pape.	
3	Mercredi.....	Invent. de S. Étienne.	
4	Jeudi.....	S. Dominique.	
5	Vendredi.....	S. Yon, martyr.	N. L. le 5, à 0 h. 15 m. du matin.
6	Samedi.....	Transfigurat. de N. S.	
7	12e DIMANCHE.....	Susc. de la Ste Croix.	
8	Lundi.....	S. Justin, martyr.	
9	Mardi.....	S. Romain.	
10	Mercredi.....	S. Laurent, martyr.	
11	Jeudi.....	Susc. Sainte-Couronne.	
12	Vendredi.....	Ste Claire.	P. Q. le 12, à 3 h. 49 m. du matin.
13	Samedi.....	*V.-j.* S. Hippolyte.	
14	13e DIMANCHE.....	S. Eusèbe.	
15	Lundi.....	ASSOMPTION.	
16	Mardi.....	S. Roch.	
17	Mercredi.....	S. Mammès.	
18	Jeudi.....	Ste Hélène.	P. L. le 18, à 11 h. 4 m. du soir.
19	Vendredi.....	S. Louis, évêque.	
20	Samedi.....	S. Bernard, abbé.	
21	14e DIMANCHE.....	Ste Chantal.	
22	Lundi.....	S. Symphorien.	
23	Mardi.....	S. Sidoine.	
24	Mercredi.....	S. Barthélemi.	
25	Jeudi.....	S. LOUIS, roi de France.	
26	Vendredi.....	S. Zéphyrin.	D. Q. le 26, à 3 h. 47 m. du soir.
27	Samedi.....	S. Césaire.	
28	15e DIMANCHE.....	S. Augustin.	
29	Lundi.....	S. Méderic, abbé.	
30	Mardi.....	S. Fiacre.	
31	Mercredi.....	S. Ovide.	

AOUT.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.	m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.	m.
1	4	34	7	37	0	6	0	0 Matin.	58	5 Soir.	29
2	4	36	7	36	0	5	56	1	40	6	22
3	4	37	7	34	0	5	51	2	32	7	7
4	4	38	7	33	0	5	47	3	33	7	45
5	4	40	7	31	0	5	41	4	41	8	16
6	4	41	7	29	0	5	35	5	54	8	42
7	4	42	7	28	0	5	28	7	9	9	4
8	4	44	7	26	0	5	21	8	24	9	24
9	4	45	7	25	0	5	13	9	40	9	43
10	4	47	7	23	0	5	4	10	57	10	4
11	4	48	7	21	0	4	55	0 Soir.	15	10	27
12	4	49	7	19	0	4	45	1	34	10	54
13	4	51	7	18	0	4	35	2	54	11	31
14	4	52	7	16	0	4	24	4	11		
15	4	54	7	14	0	4	13	5	19	0 Matin.	19
16	4	55	7	12	0	4	1	6	15	1	18
17	4	56	7	10	0	3	48	6	59	2	27
18	4	58	7	9	0	3	35	7	33	3	42
19	4	59	7	7	0	3	22	7	59	4	59
20	5	1	7	5	0	3	8	8	20	6	16
21	5	2	7	3	0	2	53	8	30	7	31
22	5	3	7	1	0	2	38	8	57	8	43
23	5	5	6	59	0	2	23	9	15	9	53
24	5	6	6	57	0	2	7	9	35	11	1
25	5	8	6	55	0	1	51	9	57	0 Soir.	8
26	5	9	6	53	0	1	35	10	22	1	14
27	5	11	6	51	0	1	18	10	54	2	18
28	5	12	6	49	0	1	1	11	34	3	18
29	5	13	6	47	0	0	43			4	14
30	5	15	6	45	0	0	25	0 Mat.	23	5	3
31	5	16	6	43	0	0	7	1	20	5	44

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 42 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Jeudi	S. Leu et S. Gilles.	
2	Vendredi	S. Lazare.	
3	Samedi	S. Grégoire.	N. L. le 3, à 11 h. 51 m. du matin.
4	16e Dimanche	Ste Rosalie.	
5	Lundi	S. Bertin, abbé.	
6	Mardi	S. Éleuthère.	
7	Mercredi	S. Cloud, prêtre.	
8	Jeudi	Nativité de N. D.	
9	Vendredi	S. Omer, évêque.	
10	Samedi	S. Nicolas de Tolentin.	P. Q. le 10, à 9 h. 7 m. du matin.
11	17e Dimanche	S. Hyacinthe.	
12	Lundi	S. Raphaël.	
13	Mardi	S. Maurille.	
14	Mercredi	Exaltation Ste-Croix.	
15	Jeudi	S. Nicomède.	
16	Vendredi	Ste Euphémie.	
17	Samedi	S. Lambert.	P. L. le 17, à 10 h. 21 m. du matin.
18	18e Dimanche	S. Jean Chrysost.	
19	Lundi	S. Janvier.	
20	Mardi	S. Eustache.	
21	Mercredi	*Q.-t.* S. Mathieu.	
22	Jeudi	S. Maurice.	
23	Vendredi	Ste Thècle.	
24	Samedi	S. Andoche.	
25	19e Dimanche	S. Firmin, évêque.	D. Q. le 25, à 10 h. 42 m. du matin.
26	Lundi	S. Cyprien.	
27	Mardi	S. Côme et S. Damien.	
28	Mercredi	S. Céran, évêque.	
29	Jeudi	S. Michel.	
30	Vendredi	S. Jérôme.	

SEPTEMBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	5 18	6 41	11 59 48	2 Matin. 26	6 Soir. 17
2	5 19	6 39	11 59 29	3 Matin. 38	6 Soir. 45
3	5 21	6 37	11 59 10	4 53	7 8
4	5 22	6 35	11 58 51	6 9	7 29
5	5 23	6 33	11 58 31	7 26	7 49
6	5 25	6 31	11 58 11	8 44	8 9
7	5 26	6 29	11 57 51	10 4	8 31
8	5 28	6 27	11 57 31	11 25	8 57
9	5 29	6 25	11 57 11	0 Soir. 46	9 29
10	5 30	6 23	11 56 50	2 Soir. 3	10 11
11	5 32	6 20	11 56 29	3 12	11 5
12	5 33	6 18	11 56 8	4 11	
13	5 35	6 16	11 55 47	4 58	0 Matin. 10
14	5 36	6 14	11 55 26	5 33	1 Matin. 24
15	5 38	6 12	11 55 5	5 59	2 41
16	5 39	6 10	11 54 44	6 22	3 58
17	5 41	6 8	11 54 23	6 42	5 13
18	5 42	6 6	11 54 1	6 59	6 25
19	5 43	6 3	11 53 40	7 17	7 36
20	5 45	6 1	11 53 19	7 36	8 44
21	5 46	5 59	11 52 58	7 56	9 52
22	5 48	5 57	11 52 37	8 20	11 0
23	5 49	5 55	11 52 16	8 50	0 Soir. 6
24	5 51	5 53	11 51 56	9 26	1 Soir. 8
25	5 52	5 51	11 51 35	10 10	2 4
26	5 53	5 49	11 51 15	11 4	2 55
27	5 55	5 46	11 50 55		3 40
28	5 56	5 44	11 50 35	0 Matin. 7	4 17
29	5 58	5 42	11 50 15	1 Matin. 16	4 46
30	5 59	5 40	11 49 56	2 29	5 10

OCTOBRE.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 44 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Samedi.....	S. Remi, évêque.	
2	20e Dimanche.....	Ste Anges gardiens.	N. L. le 2, à 10 h. 27 m. du soir.
3	Lundi.....	S. Denis l'Aréopagite.	
4	Mardi.....	S. François d'Assise.	
5	Mercredi.....	Ste Aure.	
6	Jeudi.....	S. Bruno.	
7	Vendredi.....	Ste Julie.	
8	Samedi.....	Ste Brigitte.	
9	21e Dimanche.....	S. Denis, évêque.	P. Q. le 9, à 3 h. 35 m. du soir.
10	Lundi.....	S. Géréon.	
11	Mardi.....	S. Nicaise.	
12	Mercredi.....	S. Wilfrid.	
13	Jeudi.....	S. Géraud.	
14	Vendredi.....	S. Caliste, pape.	
15	Samedi.....	Ste Thérèse.	
16	22e Dimanche.....	S. Gal, abbé.	
17	Lundi.....	S. Cerboney.	P. L. le 17, à 0 h. 41 m. du matin.
18	Mardi.....	S. Luc, évangéliste.	
19	Mercredi.....	S. Savinien.	
20	Jeudi.....	S. Caprais.	
21	Vendredi.....	Ste Ursule.	
22	Samedi.....	S. Mellon.	
23	23e Dimanche.....	S. Hilarion.	
24	Lundi.....	S. Magloire.	
25	Mardi.....	S. Crépin, S. Crépinien.	D. Q. le 25, à 5 h. 29 m. du matin.
26	Mercredi.....	S. Évariste.	
27	Jeudi.....	S. Frumence.	
28	Vendredi.....	S. Simon et S. Jude.	
29	Samedi.....	S. Faron, évêque.	
30	24e Dimanche.....	S. Lucain.	
31	Lundi.....	*Vig.-jeûn.* S. Quentin.	

OCTOBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	6 1	5 38	11 49 37	3 Matin. 46	5 Soir. 31
2	6 2	5 36	11 49 18	5 Matin. 4	5 Soir. 52
3	6 4	5 34	11 48 59	6 24	6 12
4	6 5	5 32	11 48 41	7 45	6 33
5	6 7	5 30	11 48 23	9 8	6 58
6	6 8	5 27	11 48 6	10 33	7 30
7	6 10	5 25	11 47 49	11 54	8 10
8	6 11	5 23	11 47 32	1 Soir. 8	9 2
9	6 13	5 21	11 47 16	2 11	10 5
10	6 14	5 19	11 47 00	2 59	11 15
11	6 16	5 17	11 46 45	3 37	
12	6 17	5 15	11 46 30	4 5	0 Matin. 28
13	6 19	5 13	11 46 15	4 28	1 Matin. 43
14	6 20	5 11	11 46 2	4 48	2 58
15	6 22	5 9	11 45 48	5 6	4 10
16	6 23	5 7	11 45 35	5 22	5 20
17	6 25	5 5	11 45 23	5 39	6 29
18	6 26	5 3	11 45 12	5 59	7 39
19	6 28	5 1	11 45 1	6 22	8 48
20	6 29	5 0	11 44 50	6 48	9 55
21	6 31	4 58	11 44 41	7 21	11 0
22	6 33	4 56	11 44 32	8 1	11 59
23	6 34	4 54	11 44 23	8 51	0 Soir. 51
24	6 36	4 52	11 44 16	9 49	1 Soir. 37
25	6 37	4 50	11 44 9	10 55	2 15
26	6 39	4 48	11 44 3		2 45
27	6 41	4 47	11 43 57	0 Matin. 7	3 11
28	6 42	4 45	11 43 52	1 Matin. 20	3 34
29	6 44	4 43	11 43 49	2 35	3 55
30	6 45	4 42	11 43 46	3 54	4 15
31	6 47	4 40	11 43 43	5 16	4 36

NOVEMBRE.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 18 m.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi.....	TOUSSAINT.	N. L. le 1er, à 8 h. 48 m. du matin.
2	Mercredi.....	*Les Morts.*	
3	Jeudi.....	S. Marcel.	
4	Vendredi.....	S. Charles, évêque.	
5	Samedi.....	Ste Berthile.	
6	25e DIMANCHE.....	S. Léonard.	
7	Lundi.....	S. Florent.	
8	Mardi.....	Stes Reliques.	P. Q. le 8, à 0 h. 21 m. du matin.
9	Mercredi.....	S. Mathurin.	
10	Jeudi.....	S. Léon le Grand.	
11	Vendredi.....	S. Martin, évêque.	
12	Samedi.....	S. René, évêque.	
13	26e DIMANCHE.....	S. Gendulfe.	
14	Lundi.....	S. Bertrand.	
15	Mardi.....	S. Maclou.	P. L. le 15, à 6 h. 10 m. du soir.
16	Mercredi.....	S. Edme.	
17	Jeudi.....	S. Agnan, évêque.	
18	Vendredi.....	Ste Aude.	
19	Samedi.....	Ste Élisabeth.	
20	27e DIMANCHE.....	S. Edmond.	
21	Lundi.....	Présentation de N. D.	
22	Mardi.....	Ste Cécile.	
23	Mercredi.....	S. Clément.	D. Q. le 23, à 10. h. 44 m. du soir.
24	Jeudi.....	S. Séverin, solitaire.	
25	Vendredi.....	Ste Catherine.	
26	Samedi.....	Ste Geneviève des Ard.	
27	1er DIMANCHE.....	AVENT.	
28	Lundi.....	S. Vital.	
29	Mardi.....	S. Saturnin.	
30	Mercredi.....	S. André.	N. L. le 30, à 7 h. 22 m. du soir.

NOVEMBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h. m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h. m.	Temps moy. au midi vrai. h. m. s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h. m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h. m.
1	6 49	4 38	11 43 42	6 Matin. 40	4 Soir. 59
2	6 50	4 37	11 43 41	8 5	5 27
3	6 52	4 35	11 43 41	9 32	6 3
4	6 53	4 33	11 43 42	10 54	6 51
5	6 55	4 32	11 43 44	0 Soir. 3	7 51
6	6 57	4 30	11 43 46	0 59	9 0
7	6 58	4 29	11 43 50	1 41	10 16
8	7 0	4 27	11 43 54	2 11	11 33
9	7 1	4 26	11 43 59	2 35	
10	7 3	4 25	11 44 5	2 56	0 Matin. 49
11	7 5	4 23	11 44 11	3 14	2 2
12	7 6	4 22	11 44 19	3 30	3 12
13	7 8	4 21	11 44 27	3 47	4 20
14	7 9	4 19	11 44 36	4 5	5 28
15	7 11	4 18	11 44 46	4 25	6 36
16	7 12	4 17	11 44 57	4 50	7 43
17	7 14	4 16	11 45 9	5 21	8 48
18	7 16	4 15	11 45 22	5 59	9 49
19	7 17	4 13	11 45 35	6 45	10 44
20	7 19	4 12	11 45 49	7 40	11 32
21	7 20	4 11	11 46 4	8 42	0 Soir. 13
22	7 22	4 11	11 46 20	9 49	0 Soir. 45
23	7 23	4 10	11 46 37	10 59	1 12
24	7 25	4 9	11 46 54		1 36
25	7 26	4 8	11 47 12	0 Matin. 13	1 56
26	7 28	4 7	11 47 31	1 30	2 14
27	7 29	4 7	11 47 51	2 48	2 33
28	7 30	4 6	11 48 12	4 7	2 55
29	7 32	4 5	11 48 33	5 31	3 21
30	7 33	4 5	11 48 55	6 59	3 53

	[illegible]	[illegible]	
2	[illegible]	[illegible]	
3	[illegible]	[illegible]	
4	[illegible]	[illegible]	
5	[illegible]	[illegible]	
6	[illegible]	[illegible]	
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]
8	[illegible]	[illegible]	
9	[illegible]	[illegible]	
10	[illegible]	[illegible]	
11	[illegible]	[illegible]	
12	[illegible]	[illegible]	
13	[illegible]	[illegible]	
14	[illegible]	[illegible]	[illegible]
15	[illegible]	[illegible]	
16	[illegible]	[illegible]	
17	[illegible]	[illegible]	
18	[illegible]	[illegible]	
19	[illegible]	[illegible]	
20	[illegible]	[illegible]	
21	[illegible]	[illegible]	
22	[illegible]	[illegible]	
23	[illegible]	[illegible]	[illegible]
24	[illegible]	[illegible]	
25	[illegible]	[illegible]	
26	[illegible]	[illegible]	
27	[illegible]	[illegible]	
28	[illegible]	[illegible]	
29	[illegible]	[illegible]	
30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
31	[illegible]	[illegible]	

DÉCEMBRE.

Jours du mois.	LEVER du Soleil, temps moy. h.	m.	COUCHER du Soleil, temps moy. h.	m.	Temps moy. au midi vrai. h.	m.	s.	LEVER de la Lune, temps moyen. h.		m.	COUCHER de la Lune, temps moyen. h.		m.
1	7	34	4	4	11	49	17	8	Matin.	25	4	Soir.	36
2	7	36	4	3	11	49	41	9		43	5		33
3	7	37	4	3	11	50	4	10		49	6		40
4	7	38	4	3	11	50	29	11		39	7		56
5	7	39	4	2	11	50	54	0	Soir.	15	9		16
6	7	41	4	2	11	51	19	0		43	10		33
7	7	42	4	2	11	51	45	1		5	11		48
8	7	43	4	1	11	52	11	1		22			
9	7	44	4	1	11	52	38	1		37	1	Matin.	0
10	7	45	4	1	11	53	6	1		53	2		10
11	7	46	4	1	11	53	33	2		11	3		18
12	7	47	4	1	11	54	1	2		32	4		26
13	7	48	4	1	11	54	30	2		56	5		32
14	7	49	4	1	11	54	58	3		24	6		37
15	7	49	4	1	11	55	27	3		57	7		40
16	7	50	4	2	11	55	56	4		40	8		40
17	7	51	4	2	11	56	26	5		33	9		33
18	7	52	4	2	11	56	55	6		33	10		17
19	7	52	4	3	11	57	25	7		38	10		51
20	7	53	4	3	11	57	55	8		47	11		18
21	7	53	4	3	11	58	25	9		58	11		41
22	7	54	4	4	11	58	55	11		9	0	Soir.	1
23	7	54	4	5	11	59	25				0		20
24	7	55	4	5	11	59	55	0	Matin.	22	0		39
25	7	55	4	6	0	0	25	1		39	0		58
26	7	55	4	7	0	0	55	3		0	1		19
27	7	56	4	7	0	1	25	4		23	1		45
28	7	56	4	8	0	1	54	5		48	2		21
29	7	56	4	9	0	2	24	7		10	3		10
30	7	56	4	10	0	2	53	8		25	4		14
31	7	56	4	11	0	3	22	9		25	5		30

ÉPOQUES.

Année	de la Période julienne.....	6566.
	depuis la première Olympiade d'Iphitus.....	2629.
	de la fondation de Rome, selon Varron.....	2606.
	de l'Époque de Nabonassar.....	2600.
	de l'Ère chrétienne.....	1853.

L'année 1269 des Turcs a commencé le 15 Octobre 1852, et finira le 3 Octobre 1853, selon l'usage de Constantinople.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE POUR 1853.

Nombre d'or.....	11.	Indiction romaine.....	11.
Épacte.....	XX.	Lettre dominicale.....	B.
Cycle solaire.....	14.		

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime, le 23 Janvier.	La Pentecôte, le 15 Mai.
Les Cendres, le 9 Février.	La Trinité, le 22 Mai.
Pâques, le 27 Mars.	La Fête-Dieu, le 26 Mai.
Les Rogations, les 2, 3 et 4 Mai.	L'Avent, le 27 Novembre.
L'Ascension, le 5 Mai.	

FÊTES OBSERVÉES EN FRANCE.

Pâques, 27 Mars.	Assomption, 15 Août.
Ascension, 5 Mai.	Toussaint, 1er Novembre.
Pentecôte, 15 Mai.	Noël, 25 décembre.

QUATRE-TEMPS.

Février, 16, 18 et 19.	Septembre, 21, 23 et 24.
Mai, 18, 20 et 21.	Décembre, 14, 16 et 17.

HEURES DES MARÉES

DANS LES PORTS PRINCIPAUX,

AUX JOURS DES NOUVELLES ET PLEINES LUNES.

	h.	m.		h.	m.
Bayonne	3	30	Mont-Saint-Michel	6	30
Bordeaux	7	45	Morlaix	5	15
Boulogne	10	40	Roche-Bernard (La)	4	30
Brest	3	45	Rochefort	3	48
Calais	11	45	Rochelle (La)	3	45
Cherbourg	7	45	Rouen	1	15
Dieppe	10	30	Saint-Jean-de-Luz	3	30
Dunkerque	11	45	Saint-Malo	6	00
Havre (Le)	9	15	Saint-Valery	10	15
Honfleur	9	15	Tréguier	7	30
Hougue (La)	8	00	Vannes	3	45
Lorient	3	30			

Pour connaître l'heure à laquelle la mer est pleine dans un des ports ci-dessus, il faut ajouter à l'heure de l'indication de la marée autant de fois 48 minutes qu'il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle ou la pleine lune.

Si la somme de ces 48 minutes réunies à l'heure de la marée excède douze heures, l'excédant sera également l'heure de la pleine mer.

EXTRAIT

DE LA LOI DU 19 FRIMAIRE AN VII (9 DÉCEMBRE 1798) CONSTITUTIVE DU SERVICE DE LA POSTE AUX CHEVAUX.

ART. Ier. L'établissement général des Postes aux chevaux est maintenu dans toute l'étendue de la France.

II. Nul autre que les maîtres de poste munis d'une commission spéciale ne pourra établir de relais particuliers, relayer ou conduire, à titre de louage, des voyageurs d'un relais à un autre, à peine d'être contraint de payer, par forme d'indemnité, le prix de la course, au profit des maîtres de poste et des postillons qui auront été frustrés.

III. La prohibition portée au présent article ne s'étend point aux conducteurs de petites voitures non suspendues, connues sous le nom de *pataches* ou *carrioles*, et allant à petites ou grandes journées dans l'intérieur de la France, non plus qu'à ceux de toute autre voiture de louage allant constamment à petites journées et sans relayer.

IV. Il est défendu à tout maître de poste de relayer quiconque aurait contrevenu aux dispositions des articles précédents, sous peine de payer lui-même la course aux maîtres de poste et postillons à qui elle serait due à titre d'indemnité.

V. Sont exceptés les relais qui seraient établis pour le service des voitures publiques partant à jour et heure fixes, et annoncées par affiches, et le transport des dépêches partout où les maîtres de poste n'en seraient pas chargés, lorsque ces relais seront bornés au service qui leur est attribué.

Est également excepté le cas où un relais de poste se trouverait dégarni.

VI. Les maîtres de poste ne sont point sujets au droit de patente pour l'exercice public dont ils sont chargés; ils sont seulement astreints à faire enregistrer leur commission au greffe de leurs municipalités respectives.

XXII. Le prix de la course est fixé à 1^f^ 50^c^ par cheval et par poste, et à 75 centimes pour les guides.

NOTA. (Voyez pour la nouvelle fixation l'ordonnance royale qui suit, et l'article 1067 de l'Instruction générale, page XLVIII.)

XXIII. Il est défendu à tout postillon d'exiger aucune rétribution au delà des guides fixées par la loi, d'insulter les courriers ou de leur donner aucun sujet de plainte, sous peine, en cas de récidive, de destitution, sans préjudice des peines qui pourront leur être infligées par les tribunaux.

EXTRAIT

DE L'ORDONNANCE ROYALE, EN DATE DU 25 DÉCEMBRE 1839.

ART. 1er. A dater du 1er janvier 1840, toutes les distances de poste seront comptées par myriamètres et kilomètres.

Toute distance de 500 mètres et au-dessus, jusqu'à 1,000 mètres, sera comptée pour un kilomètre; toute distance moindre de 500 mètres ne sera pas comptée.

2. Le prix des services exécutés par les maîtres de poste, pour le compte des particuliers, est fixé ainsi qu'il suit :

Pour chaque cheval fourni, 2 francs par myriamètre, soit 20 centimes par kilomètre.

Pour chaque voiture fournie, 2 francs par myriamètre, soit 20 centimes par kilomètre.

Pour les guides à payer à chaque postillon, 1 franc par myriamètre, soit 10 centimes par kilomètre.

Le nombre de chevaux à atteler, celui des postillons à fournir pour la conduite de chaque voiture, et les suppléments de prix à payer en raison du nombre de personnes excédant le chargement ordinaire, sont réglés par le tarif joint à la présente ordonnance (voir page XXXIII).

Les fractions de distance parcourues sur une communication de relais à relais seront payées comme il suit, savoir: sur les communications dont l'étendue est inférieure au myriamètre, il sera payé le prix de la distance entière telle qu'elle se trouve indiquée au livre de poste.

Sur les communications d'un myriamètre et au-dessus, s'il a été parcouru moins d'un myriamètre, il sera payé un myriamètre; s'il a été parcouru un myriamètre ou plus, il sera payé le prix de la distance entière indiquée au livre de poste.

3. L'Administration déterminera au livre de poste les localités où il sera indispensable d'atteler un cheval de supplément; ce cheval devra être nécessairement attelé.

4. Les distances dites *supplémentaires*, accordées à l'entrée et à la sortie de certaines villes, seront fixées par notre ministre secrétaire d'État des finances, selon la nature des localités. (Voir l'état, p. LIX.)

Le payement des distances supplémentaires ne sera pas dû par les voyageurs qui ne feraient que traverser une ville, sans s'y arrêter autrement que pour changer de chevaux au relais.

8. Le droit de 25 centimes par poste attribué au maître de relais par la loi du 15 ventôse an XIII (6 mars 1805) sera perçu à raison de vingt-neuf centimes quinze centièmes par myriamètre.

9. Le prix des places des voyageurs dans les malles-postes est fixé à 1 franc 75 centimes par myriamètre.

10. Chaque maître de poste sera tenu d'avoir à la disposition des voyageurs une voiture solide et commode, suivant le modèle qui lui en sera donné par l'Administration.

11. Un règlement administratif, arrêté par notre ministre secrétaire d'État des finances, déterminera les obligations des maîtres de poste, en ce qui concerne leurs rapports, tant avec les particuliers qu'avec l'Administration.

12. Les dispositions des règlements antérieurs continueront d'être exécutées dans tous les points auxquels il n'est pas dérogé par la présente.

TARIF DE LA POSTE AUX CHEVAUX RECTIFIÉ.

(Voir le Bulletin des lois, n° 718, page 101, année 1840.)

NOM ET CLASSEMENT, par division, des différentes espèces de voitures à l'usage des voyageurs en poste.	NOMBRE de personnes.	NOMBRE de chevaux.	PRIX à payer par cheval et par myriamètre.	PRIX total des chevaux par myriamètre.	NOMBRE de postillons.
1re DIVISION.					
Chaises ou cabriolets	1, 2	2	2f	4f	1
	3	3	2	6	1
Petites calèches à un seul fond avec *timon*	1, 2	2	2	4	1
Il sera payé en sus un franc cinquante centimes par chaque personne excédant le nombre de deux. Toutefois, s'il se trouve quatre personnes ou plus, le maître de poste est libre d'atteler quatre chevaux au prix du tarif, et dans ce cas il sera payé un franc cinquante centimes par myriamètre pour chaque personne excédant le nombre de quatre.					
2e DIVISION. *Limonières.*					
Voitures fermées, coupés, et calèches avec *brancard*	1, 2, 3	3	2	6	1
Il sera payé en sus un franc cinquante centimes par myriamètre pour chaque personne excédant le nombre de trois.					
3e DIVISION. *Berlines.*					
Voitures fermées ou non à deux fonds égaux, et calèches à deux fonds avec *timon*	1, 2, 3, 4	4	2	8	2
S'il y a une cinquième personne, il sera payé en sus un franc cinquante centimes par myriamètre.					
NOTA. Les voyageurs auront désormais la faculté de n'employer qu'un seul postillon, au lieu de deux, à la conduite des voitures à quatre chevaux; une modification apportée au tarif leur en accorde le droit. Il n'y a d'exception à cette disposition que pour l'entrée et la sortie des villes de Paris et de Lyon. Les frais des guides seront toujours proportionnés au nombre de postillons réellement employé.					
Les mêmes voitures	6	6	2	12	2
Il sera payé en sus un franc cinquante centimes par myriamètre, par chaque personne excédant le nombre de six.					

EXTRAIT

DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE SUR LE SERVICE DES POSTES, ET MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LADITE INSTRUCTION, EN CE QUI TOUCHE LE SERVICE SPÉCIAL DE LA POSTE AUX CHEVAUX.

NEUVIÈME PARTIE.

DES RELAIS.

TITRE Ier.

DES MAÎTRES DE POSTE.

1035. Les maîtres de poste doivent résider à leur relais. Ils ne peuvent transférer leur relais d'un local dans un autre, quoique dans la même commune, sans l'autorisation préalable de l'administration.

1036. Ils sont généralement responsables du service attribué à leur relais, ainsi que des actes de leurs postillons.

1037. Ils sont civilement responsables des accidents occasionnés, soit par le fait de leurs postillons, soit par l'emploi de chevaux qu'ils auraient dû réformer.

Registre d'ordre.

1045. Il existe dans chaque relais un registre d'ordre.

Ce registre est destiné à recevoir les plaintes que les voyageurs auraient à consigner, soit contre le maître de poste ou les postillons du relais, soit contre le maître de poste ou les postillons de tout autre relais.

Il doit toujours rester à la disposition des voyageurs. Les maîtres de poste sont tenus de le représenter à la première réquisition qui leur en est faite. Ils ne peuvent, sous aucun prétexte, se dispenser de satisfaire à cette obligation.

Choix des routes et des auberges.

1046. Lorsque deux routes conduisent à la même destination, les maîtres de poste doivent se conformer au désir, librement exprimé par les voyageurs, de prendre l'une ou l'autre de ces routes. Les postillons

devront se conformer, à cet égard, sans aucune observation, aux ordres qui leur seront donnés par les voyageurs.

Il en sera de même pour le choix des auberges, lequel appartient exclusivement aux voyageurs.

1047. Il est défendu aux maîtres de poste de se servir de la voie des papiers publics, ou de tout autre moyen de publication, pour provoquer les voyageurs à donner la préférence à une route sur une autre route, qui conduirait à la même destination.

Police intérieure des écuries.

1049. Il doit y avoir, pendant la nuit, dans l'écurie de chaque maître de poste, de la lumière et un postillon de garde; si le postillon de garde part en course, un autre le remplace.

Droit exclusif des postillons.

1050. Les postillons attachés à un relais doivent seuls conduire les chevaux de ce relais; les voyageurs ne peuvent les faire remplacer par qui que ce soit.

Poste de rafraîchissement.

1051. Dans le cas où un relais se trouverait vacant ou abandonné, les maîtres de poste correspondant à ce relais sont tenus de se mettre *en communication* (c'est-à-dire, sont tenus de ne pas s'arrêter au relais vacant et de conduire les voyageurs au relais suivant), sans en attendre l'ordre de l'administration.

Lorsqu'il ne résultera de cette communication qu'une course de deux myriamètres ou moins, les maîtres de poste ne pourront prétendre à aucun dédommagement de la part des voyageurs; mais, si la course se trouve excéder deux myriamètres, il sera payé au maître de poste, indépendamment du prix ordinaire pour les distances parcourues, quatre kilomètres d'augmentation pour indemnité de rafraîchissement des chevaux, jusqu'à concurrence de deux myriamètres huit kilomètres; l'indemnité de rafraîchissement sera égale au prix de huit kilomètres lorsque la course excédera deux myriamètres huit kilomètres, et jusqu'à concurrence de quatre myriamètres, terme au delà duquel les maîtres de poste ne peuvent être tenus de communiquer entre eux.

Insuffisance momentanée des chevaux.

1052. Lorsque tous les chevaux d'un relais suffisamment garni sont en course, les voyageurs arrivant du relais voisin doivent attendre que des chevaux soient de retour et qu'ils aient rafraîchi; mais, si le manque

de chevaux provient de ce que le relais n'est pas suffisamment monté, les postillons du relais précédent sont tenus de passer outre avec tout ou partie de leurs chevaux, après les avoir fait rafraîchir.

Les postillons ne pourront, en aucun cas, être forcés à passer plus d'un relais.

Ordre dans le service.

1053. Le service des malles et celui des courriers du Gouvernement doivent être faits de préférence à tous autres.

Hors ces deux cas, les voyageurs doivent être servis dans les relais selon l'ordre de leur arrivée ou de l'arrivée de leur avant-courrier, quand ils en ont un qui les précède.

Routes de traverse.

1054. Les maîtres de poste ne peuvent être forcés à fournir des chevaux pour les routes de traverse; cependant ils sont autorisés à conduire les voyageurs sur ces routes, à prix défendu, de manière cependant que le service du relais ne puisse en souffrir : cette faculté ne peut s'étendre à des distances au delà de celles que le relais parcourt sur les lignes de poste avec lesquelles il est en communication.

Il est expressément défendu aux maîtres de poste de fournir des voitures aux voyageurs pour les conduire sur des routes de traverse ou aux maisons de campagne environnantes, à moins que les voyageurs ne viennent d'un relais voisin, transportés par les voitures des maîtres de poste.

Maisons de campagne.

1055. Les voyageurs habitant les maisons de campagne situées sur les grandes routes, ou à proximité, doivent être servis, au départ, par le relais le plus rapproché de leur habitation, ou par le relais qui, bien que n'étant pas le plus voisin, se trouve dans la direction vers laquelle les voyageurs veulent se rendre. A l'arrivée, ils pourront se faire conduire à leur maison de campagne par le dernier relais, sans être obligés de relayer au plus voisin, pourvu que la distance qui sépare le dernier relais de la maison de campagne n'excède pas quatre kilomètres.

Les voyageurs qui arrivent en poste à un relais peuvent se faire conduire aux maisons de campagne voisines situées en traverse, pourvu que la route soit praticable, et que le trajet à parcourir n'excède pas la distance attribuée au relais sur la ligne de poste.

Dispositions concernant les voyageurs.

1056. Les maîtres de poste ne peuvent être contraints à fournir

des chevaux pour être attelés à une voiture concurremment avec des chevaux non employés au service de la poste.

NOTA. Les voyageurs ne doivent point forcer ni maltraiter les chevaux; dans le cas où ils se seraient portés à cet excès, et que par suite un ou plusieurs chevaux seraient mis hors de service ou viendraient à périr, ils seront tenus d'en payer le prix au maître de poste, suivant l'estimation qui en sera faite par experts, et sur le procès-verbal qui en sera dressé en présence de l'agent municipal des lieux où le délit aura été commis.

Passe-port.

1057. Les maîtres de poste ne peuvent fournir des chevaux à aucun voyageur, au point de départ, si ce voyageur ne justifie d'un passe-port délivré conformément aux lois et règlements de police.

Voitures fournies dans les relais.

1062. Les maîtres de poste doivent, en tout temps, tenir un cabriolet ou une petite calèche à la disposition des voyageurs.

Ils ne doivent néanmoins fournir cette voiture que sur les lignes de poste et jusqu'aux relais avec lesquels ils sont en communication.

Le loyer de la voiture se compte, comme la course d'un cheval, 2 francs par myriamètre.

Défense de fournir des chevaux à titre de louage.

1063. Il est défendu, sous peine de destitution, aux maîtres de poste de faire, sans l'autorisation spéciale de l'Administration, l'état de loueur de chevaux, même en prenant patente : ils peuvent néanmoins se charger de la conduite des voitures publiques annoncées par affiches et partant à jours et heures fixes ; mais ils doivent affecter à ce service des chevaux spéciaux.

TITRE II.

TARIFS.

1064. Le nombre des chevaux à atteler aux voitures, selon leurs dimensions, le nombre de postillons, et le prix à payer par cheval et par personnes transportées, sont réglés ainsi qu'il suit :

(Voir, page XXXI, l'ordonnance royale et le tarif qui y est joint.)

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyageur

On a reconnu que 2 fr. par myriamètre était le prix généralement adopté pour voyageurs sont même invités à ne pas dépasser ce taux. Les calculs qui vont suiv postillon.

Mais, s'il convient aux voyageurs d'allouer une plus forte rétribution pour ajouter à chaque article du décompte, et à raison du nombre de kilomètres indiqu

1° Pour 2f 25c, augmentation.....
2° Pour 2 50, *idem*.....

Si, au contraire, il n'y a lieu de ne payer le postillon qu'à l'ordonnance, c'est- 10 cent. par kilomètre.

Lorsque le cheval de renfort est attelé dans les localités où cette concession exist

1re DIVISIO

NOMBRE		PRIX					
de CHEVAUX.	de POSTILLONS.	6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11k.
2 à 2 fr.	1 à 2 fr.	3f 60c	4f 20c	4f 80c	5f 40c	6f 00c	6f 6(
Une personne en sus...		4 50	5 25	6 00	6 75	7 50	8 25
Deux personnes en sus..		5 40	6 30	7 20	8 10	9 00	9 90

NOMBRE							
de CHEVAUX.	de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26k.
2 à 2 fr.	1 à 2 fr.	12f 60c	13f 20c	13f 80c	14f 40c	15f 00c	15f 60
Une personne en sus...		15 75	16 50	17 25	18 00	18 75	19 50
Deux personnes en sus.		18 90	19 80	20 70	21 60	22 50	23 40

ant pour les Chevaux que pour les Postillons.

alaire des postillons. Par une observation placée à l'article 1067 du règlement, les ont donc établis dans la supposition d'un prix normal de 2 francs par cheval et par

alaire des postillons, soit 2 fr. 25 cent. ou 2 fr. 50 cent., on n'aura plus qu'à AVOIR :

2 centimes 1/2 par kilomètre.
5 idem.

dire à 1 fr. seulement par myriamètre, on retranchera de chaque article du décompte

on ajoutera 20 centimes par kilomètre.

DU TARIF.

PAYER PAR KILOMÈTRE, POUR

12k.	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
7f 20c	7f 80c	8f 40c	9f 00c	9f 60c	10f 20c	10f 80c	11f 40c	12f 00c
9 00	9 75	10 50	11 25	12 00	12 75	13 50	14 25	15 00
10 80	11 70	12 60	13 50	14 40	15 30	16 20	17 10	18 00

SUITE POUR

27k.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
16f 20c	16f 80c	17f 40c	18f 00c	18f 60c	19f 20c	19f 80c	20f 40c	21f 00c
20 25	21 00	21 75	22 50	23 25	24 00	24 75	25 50	26 25
24 30	25 20	26 10	27 00	27 90	28 80	29 70	30 60	31 50

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyage

2e DIVISI

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PRI 6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11
3 à 2 fr.	1 à 2 fr.	4f 80c	5f 60c	6f 40c	7f 20c	8f 00c	8f
Une personne en sus...		5 70	6 65	7 60	8 55	9 50	10
Deux personnes en sus.		6 60	7 70	8 80	9 90	11 00	12
Trois personnes en sus.		7 50	8 75	10 00	11 25	12 50	13
Quatre personnes en sus		8 40	9 80	11 20	12 60	14 00	15

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26
3 à 2 fr.	1 à 2 fr.	16f 80c	17f 60c	18f 40c	19f 20c	20f 00c	20f
Une personne en sus...		19 95	20 90	21 85	22 80	23 75	24
Deux personnes en sus.		23 10	24 20	25 30	26 40	27 50	28
Trois personnes en sus.		26 25	27 50	28 75	30 00	31 25	32
Quatre personnes en sus		29 40	30 80	32 20	33 60	35 00	36

t pour les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

TARIF.

IER PAR KILOMÈTRE, POUR

12ᵏ.	13ᵏ.	14ᵏ.	15ᵏ.	16ᵏ.	17ᵏ.	18ᵏ.	19ᵏ.	20ᵏ.
9ᶠ 60ᶜ	10ᶠ 40ᶜ	11ᶠ 20ᶜ	12ᶠ 00ᶜ	12ᶠ 80ᶜ	13ᶠ 60ᶜ	14ᶠ 40ᶜ	15ᶠ 20ᶜ	16ᶠ 00ᶜ
40	12 35	13 30	14 25	15 20	16 15	17 10	18 05	19 00
20	14 30	15 40	16 50	17 60	18 70	19 80	20 90	22 00
00	16 25	17 50	18 75	20 00	21 25	22 50	23 75	25 00
80	18 20	19 60	21 00	22 40	23 80	25 20	26 60	28 00

E POUR

ᵏ.	28ᵏ.	29ᵏ.	30ᵏ.	31ᵏ.	32ᵏ.	33ᵏ.	34ᵏ.	35ᵏ.
60ᶜ	22ᶠ 40ᶜ	23ᶠ 20ᶜ	24ᶠ 00ᶜ	24ᶠ 80ᶜ	25ᶠ 60ᶜ	26ᶠ 40ᶜ	27ᶠ 20ᶜ	28ᶠ 00ᶜ
65	26 60	27 55	28 50	29 45	30 40	31 35	32 30	33 25
70	30 80	31 90	33 00	34 10	35 20	36 30	37 40	38 50
75	35 00	36 25	37 50	38 75	40 00	41 25	42 50	43 75
80	39 20	40 60	42 00	43 40	44 80	46 20	47 60	49 00

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyageurs

3e DIVISION D

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PRIX 6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	11k.
4 à 2 fr.	1 à 2 fr.	6f 00c	7f 00c	8f 00c	9f 00c	10f 00c	11f 0
Une personne en sus...		6 90	8 05	9 20	10 35	11 05	12 6
Deux personnes en sus..		7 80	9 10	10 40	11 70	13 00	14 3
Trois personnes en sus.		8 70	10 15	11 60	13 05	14 50	15 9
Quatre personnes en sus		9 60	11 20	12 80	14 40	16 00	17 6

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	26k.
4 à 2 fr.	1 à 2 fr.	21f 00c	22f 00c	23f 00c	24f 00c	25f 00c	26f 0
Une personne en sus...		24 15	25 30	26 45	27 60	28 75	29 9
Deux personnes en sus..		27 30	28 60	29 90	31 20	32 50	33 8
Trois personnes en sus.		30 45	31 90	33 35	34 80	36 25	37 7
Quatre personnes en sus		33 60	35 20	36 80	38 40	40 00	41 6

NOTA. Lorsqu'une voiture à timon est chargée de six personnes, elle se trou
3e partie de la 3e division du présent tableau.)

Le calcul établi ci-dessus pour le prix des personnes au delà du nombre de ci
maîtres de poste.

ur les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

F. (1re PARTIE.)

PAR KILOMÈTRE, POUR

	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
0c	13f 00c	14f 00c	15f 00c	16f 00c	17f 00c	18f 00c	19f 00c	20f 00c
0	14 95	16 10	17 25	18 40	19 55	20 70	21 85	23 00
0	16 90	18 20	19 50	20 80	22 10	23 40	24 70	26 00
0	18 85	20 30	21 75	23 20	24 65	26 10	27 55	29 00
0	20 80	22 40	24 00	25 60	27 20	28 80	30 40	32 00

POUR

	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
0c	28f 00c	29f 00c	30f 00c	31f 00c	32f 00c	33f 00c	34f 00	35f 00
5	32 20	33 35	34 50	35 65	36 80	37 95	39 10	40 25
0	36 40	37 70	39 00	40 30	41 60	42 90	44 20	45 50
5	40 60	42 05	43 50	44 95	46 40	47 85	49 30	50 75
0	44 80	46 40	48 00	49 60	51 20	52 80	54 40	56 00

dans la classe de celles qui peuvent être attelées de six chevaux. (Voir la

donc mentionné qu'à titre de prix de composition entre les voyageurs et les

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyageurs

3ᵉ DIVISION D

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PRIX 6ᵏ.	7ᵏ.	8ᵏ.	9ᵏ.	10ᵏ.	11ᵏ.
4 à 2 fr.	2 à 2 fr.	7ᶠ 20ᶜ	8ᶠ 40ᶜ	9ᶠ 60ᶜ	10ᶠ 80ᶜ	12ᶠ 00ᶜ	13ᶠ 20
Une personne en sus...		8 10	9 45	10 80	12 15	13 50	14 85
Deux personnes en sus..		9 00	10 50	12 00	13 50	15 00	16 50
Trois personnes en sus.		9 90	11 55	13 20	14 85	16 50	18 15
Quatre personnes en sus		10 80	12 60	14 40	16 20	18 00	19 80

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21ᵏ.	22ᵏ.	23ᵏ.	24ᵏ.	25ᵏ.	26ᵏ.
4 à 2 fr.	2 à 2 fr.	25ᶠ 20ᶜ	26ᶠ 40ᶜ	27ᶠ 60ᶜ	28ᶠ 80ᶜ	30ᶠ 00ᶜ	31ᶠ 20
Une personne en sus...		28 35	29 70	31 05	32 40	33 75	35 10
Deux personnes en sus.		31 50	33 00	34 50	36 00	37 50	39 00
Trois personnes en sus.		34 65	36 30	37 95	39 40	41 25	42 90
Quatre personnes en sus		37 80	39 60	41 40	43 20	45 00	46 80

NOTA. Lorsqu'une voiture à timon est chargée de six personnes, elle se trouv
3ᵉ partie de la 3ᵉ division du présent tableau.)

Le calcul établi ci-dessus pour le prix des personnes au delà du nombre de cin
maîtres de poste.

ant pour les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

TARIF. (2e PARTIE.)

AYER PAR KILOMÈTRE, POUR

12k.	13k.	14k.	15k.	16k.	17k.	18k.	19k.	20k.
14f 40c	15f 60c	16f 80c	18f 00c	19f 20c	20f 40c	21f 60c	22f 80c	24f 00c
16 20	17 55	18 90	20 25	21 60	22 95	24 30	25 65	27 00
18 00	19 50	21 00	22 50	24 00	25 50	27 00	28 50	30 00
19 80	21 45	23 10	24 75	26 40	28 05	29 70	31 35	33 00
21 60	23 40	25 20	27 00	28 80	30 60	32 40	34 20	36 00

ITE POUR

27k.	28k.	29k.	30k.	31k.	32k.	33k.	34k.	35k.
32f 40c	33f 60c	34f 80c	36f 00c	37f 20c	38f 40c	69f 60c	40f 80c	42f 00c
36 45	37 80	39 15	40 50	41 85	43 20	44 55	45 90	47 25
40 50	42 00	43 50	45 00	46 50	48 00	49 50	51 00	52 50
44 55	46 20	47 85	49 50	51 15	52 80	54 45	56 10	57 75
48 60	50 40	52 20	54 00	55 80	57 60	59 40	61 20	63 00

rangée dans la classe de celles qui peuvent être attelées de six chevaux. (Voir la

n'est donc mentionné qu'à titre de prix de composition entre les voyageurs et les

Comptes tout faits des frais de poste à payer par les Voyag

3e DIVISION

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	PR 6k.	7k.	8k.	9k.	10k.	1
6 à 2 fr.	2 à 2 fr.	9f 60c	11f 20c	12f 80c	14f 40c	16f 00c	17
Une personne en sus...		10 50	12 25	14 00	15 75	17 50	19
Deux personnes en sus.		11 40	13 30	15 20	17 10	19 00	20
Trois personnes en sus.		12 30	14 35	16 40	18 45	20 50	22
Quatre personnes en sus		13 20	15 40	17 60	19 80	22 00	24

NOMBRE de CHEVAUX.	NOMBRE de POSTILLONS.	21k.	22k.	23k.	24k.	25k.	2
6 à 2 fr.	2 à 2 fr.	33f 60c	35f 20c	36f 80c	38f 40c	40f 00c	41
Une personne en sus...		36 75	38 50	40 25	42 00	43 75	45
Deux personnes en sus.		39 90	41 80	43 70	45 60	47 50	49
Trois personnes en sus.		43 05	45 10	47 15	49 20	51 25	53
Quatre personnes en sus		46 20	48 40	50 60	52 80	55 00	57

pour les Chevaux que pour les Postillons. (Suite.)

RIF. (3ᵉ PARTIE.)

ER PAR KILOMÈTRE, POUR

ᵏ.	13ᵏ.	14ᵏ.	15ᵏ.	16ᵏ.	17ᵏ.	18ᵏ.	19ᵏ.	20ᵏ.
20ᶜ	20ᶠ 80ᶜ	22ᶠ 40ᶜ	24ᶠ 00ᶜ	25ᶠ 60ᶜ	27ᶠ 20ᶜ	28ᶠ 80ᶜ	30ᶠ 40ᶜ	32ᶠ 00ᶜ
00	22 75	24 50	26 25	28 00	29 75	31 50	33 25	35 00
80	24 70	26 60	28 50	30 40	32 30	34 20	36 10	38 00
60	26 65	28 70	30 75	32 80	34 85	36 90	38 95	41 00
40	28 60	30 80	33 00	35 20	37 40	39 60	41 80	44 00

TE POUR

ᵏ.	28ᵏ.	29ᵏ.	30ᵏ.	31ᵏ.	32ᵏ.	33ᵏ.	34ᵏ.	35ᵏ.
20ᶜ	44ᶠ 80ᶜ	46ᶠ 40ᶜ	48ᶠ 00ᶜ	49ᶠ 60ᶜ	51ᶠ 20ᶜ	52ᶠ 80ᶜ	54ᶠ 40ᶜ	56ᶠ 00ᶜ
25	49 00	50 75	52 50	54 25	56 00	57 75	59 50	61 25
30	53 20	55 10	57 00	58 90	60 80	62 70	64 60	66 50
35	57 40	59 45	61 50	63 55	65 60	67 65	69 70	71 75
40	61 60	63 80	66 00	68 20	70 40	72 60	74 80	77 00

Développement du tarif.

1065. Chaque espèce de voitures a un attelage et une contenance qui lui sont propres. Un cabriolet doit communément contenir deux personnes et être conduit par un postillon et deux chevaux; une limonière doit contenir trois personnes et être conduite par un postillon et trois chevaux; une berline doit contenir quatre personnes ou six au plus, et être conduite par un ou deux postillons et quatre ou six chevaux. Le voyageur doit payer le prix du transport à raison du nombre de chevaux qu'il emploie. Le tarif doit donc supposer cette double condition, que les voitures seront chargées du nombre de personnes qui leur est propre et qu'elles seront attelées du nombre de chevaux que comporte leur espèce.

Mais, lorsque, par un surcroît de charge, on change, pour ainsi dire, l'espèce de la voiture, on dérange dès lors les proportions du tarif. De là l'obligation de payer un franc cinquante centimes par myriamètre en sus du prix des chevaux pour chaque personne excédant le nombre que comportent l'espèce et l'attelage de la voiture. On proportionne le nombre des chevaux à celui des personnes, autant que la disposition des voitures le permet. Ainsi, on peut atteler jusqu'à trois chevaux aux cabriolets et jusqu'à six aux berlines.

1066. 1° Les enfants âgés de moins de trois ans, quel que soit leur nombre, ne seront pas comptés dans le prix de la course;

2° Un enfant de trois à dix ans ne sera pas non plus compté dans le prix de la course;

3° S'il se trouve dans la même voiture un enfant de trois à dix ans, avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, il ne sera rien dû pour aucun d'eux;

4° Un enfant âgé de plus de dix ans sera compté pour une personne;

5° Deux enfants de l'âge de trois à dix ans compteront également pour une personne.

Prix de la course.

1067. Il est dû, pour prix des guides, 1 franc par postillon et par myriamètre, aux termes de l'ordonnance royale en date du 25 décembre 1839 (voyez page XXXI). Mais l'usage s'est introduit généralement de payer les guides sur le même pied que les chevaux, c'est-à-dire, 2 francs par myriamètre. Les voyageurs conservent donc la faculté de restreindre le prix des guides à 1 franc, à titre de punition;

et ils seront invités par les maîtres de poste, et dans l'intérêt du service, à ne jamais dépasser la rétribution de 2 francs par myriamètre.

1068. Le nombre de chevaux énoncé à la seconde colonne du tableau du tarif doit être réellement attelé. Les voyageurs ne sont pas obligés de payer ceux qui manqueraient à cet effectif, à moins d'une composition à l'amiable.

Chargement des chevaux et voitures.

1069. Les voitures montées sur deux roues ayant brancard, ou montées sur quatre roues à un seul fond et en limonière, ne pourront être chargées sur le derrière de plus de 50 kilogrammes, et sur le devant de plus de 20 kilogrammes.

1070. Chaque voiture peut être chargée d'une malle et d'une vache, soit en une, soit en deux parties, selon que la voiture est à un ou deux fonds, c'est-à-dire selon que la voiture fait partie de la première ou de la deuxième et troisième division du tarif.

Néanmoins les petites calèches de la 1re division du tarif ne peuvent être chargées que d'une malle seulement ou d'une vache.

Cheval de renfort.

NOTA. Les dispositions qui suivent sont rapportées par l'ordonnance en date du 25 décembre 1839 (voir page XXXI). Elles ne sont donc conservées que provisoirement, et elles n'auront leur application que jusqu'au moment où l'Administration aura désigné les lieux où, conformément à ladite ordonnance, il doit être accordé des chevaux de supplément.

1071. Les maîtres de poste sont autorisés à employer un cheval de renfort dans certaines localités à cause de la difficulté des chemins. Cette concession leur est accordée, soit pour l'année entière, soit pour six mois seulement, qui commencent au 1er novembre et finissent au 30 avril. Les maîtres de poste n'en jouissent qu'autant qu'ils y sont autorisés par l'énonciation de ce droit au livre de poste, ou, à défaut, par une autorisation spéciale de l'administration, qu'ils doivent représenter aux voyageurs.

Cette concession est applicable :

1° Aux chaises, cabriolets et calèches de la 1re division, lorsque ces voitures sont chargées de deux personnes ou plus; sont exceptés cependant les cabriolets à deux roues et à soufflet, pourvu qu'ils n'aient ni malle ni vache;

2° Aux voitures, soit chaises de poste, cabriolets ou calèches, dont se servent habituellement les voyageurs du commerce, et qui excèdent le poids déterminé : ces voitures ne peuvent être traînées par moins de trois chevaux dans les localités où le cheval de renfort est accordé, et par conséquent, elles doivent le prix de ce renfort, lors même qu'elles ne contiendraient qu'une personne;

3° Aux limonières, lorsqu'elles contiennent plus d'une personne, excepté cependant les calèches à brancard, qui ne comportent que l'attelage de trois chevaux dans toutes les localités.

1072. Le prix du cheval de renfort est fixé, comme le prix des autres chevaux, à 2 francs par myriamètre, et se paye en sus du prix des chevaux fixé par le tarif.

1073. Les voyageurs peuvent exiger que le cheval de renfort soit attelé; et les maîtres de poste ne peuvent en demander le payement lorsqu'ils ne l'attellent pas.

Cependant, comme il faudrait atteler le cheval de renfort en arbalète aux calèches de la première division du tarif et aux limonières de la seconde, et que cette sorte d'attelage est quelquefois dans le cas d'occasionner des accidents, le maître de poste peut offrir de suppléer à ce renfort, en fournissant des chevaux plus vigoureux, et les voyageurs peuvent, dans leur propre intérêt, consentir à payer le prix du cheval de renfort, sans qu'il soit attelé; mais ce prix ne sera, dans ce cas, que d'un franc par myriamètre. Cette disposition, au surplus, ne peut avoir lieu que par consentement mutuel.

1074. Quant aux chaises de poste et aux cabriolets à deux roues, comme on peut toujours y atteler un troisième cheval de front, il n'y a pas lieu à composition, et il faut toujours que le cheval de renfort soit attelé, pour que le payement soit exigible.

1075. Dans les localités où le cheval de renfort est attelé à une calèche de la première division du tarif, chargée de trois personnes, les voyageurs payeront seulement le prix des trois chevaux, et il ne sera rien dû pour la troisième personne.

1076. Lorsqu'une chaise de poste ou un cabriolet, en raison du nombre de personnes que cette voiture contient, se trouve attelé de trois chevaux, la concession du cheval de renfort n'est pas applicable.

Distances supplémentaires.

1077. Il est accordé, à l'entrée et à la sortie de quelques villes, à raison du parcours dans l'intérieur de ces villes, des distances dites

supplémentaires; les relais qui en jouissent sont désignés au livre de poste par un astérisque * qui renvoie au tableau placé avant l'état général des relais (page LIX).

En outre, il est accordé, à l'entrée et à la sortie des lieux où l'Empereur a fixé momentanément sa résidence, le prix de huit kilomètres en sus des distances réelles, tant pour les chevaux que pour le salaire des postillons, mais à compter seulement de l'heure de minuit qui suit le jour où l'Empereur est entré dans la résidence, et jusqu'à l'heure de minuit du jour après lequel il en est parti.

Lorsque l'on paye ce supplément de prix, les distances supplémentaires ne sont pas dues.

Les distances supplémentaires ne seront perçues que des voyageurs qui commenceraient, finiraient ou suspendraient leur course aux relais auxquels ces suppléments de distances sont accordés. Les voyageurs qui ne feraient que passer n'y seront pas soumis.

Service sur les pays étrangers.

1079. Les maîtres de poste qui conduisent à des relais situés sur les pays étrangers sont autorisés à se faire payer sur le pied du tarif étranger.

Droits à la charge des voyageurs.

1080. Les droits de bac, d'entretien des routes, de pont ou de barrière, sont à la charge des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour du postillon, et indépendamment du prix de la course et des guides.

Chevaux renvoyés ou retardés.

1081. Les voyageurs qui auront commandé des chevaux de poste et qui les renverront sans s'en servir, payeront le prix de huit kilomètres pour les chevaux et les guides à titre de dédommagement.

Ceux qui auront fait venir des chevaux, et qui ne partiront pas immédiatement, payeront quatre kilomètres de plus, et les guides dans la même proportion, pour chaque heure de retard.

1082. Les voyageurs dont la voiture casse dans le trajet d'un relais à un autre, sans que l'accident puisse être attribué à la maladresse du postillon ou à la mauvaise qualité des chevaux, payeront, à titre de dédommagement, deux kilomètres par chaque heure de retard, toutes les fois que le retard excédera deux heures au delà du temps accordé pour la course.

Chevaux employés sur une partie de communication.

Les fractions de distances parcourues sur une communication de relais à relais seront payées comme il suit, savoir :

Sur les communications dont l'étendue est inférieure au myriamètre, il sera payé le prix de la distance entière, telle qu'elle se trouve indiquée au livre de poste.

Sur les communications d'un myriamètre et au-dessus, s'il a été parcouru moins d'un myriamètre, il sera payé un myriamètre ; s'il a été parcouru un myriamètre ou plus, il sera payé le prix de la distance entière indiquée au livre de poste.

Postillons et chevaux retenus la nuit.

1083. Les voyageurs payeront 75 centimes par postillon et par cheval, toutes les fois que la fermeture des portes d'une ville, ou tout autre empêchement de cette nature, aura forcé les postillons qui les auront amenés à coucher hors de leurs relais.

1084. Dans les villes fermées où les voyageurs ont la faculté, moyennant une rétribution déterminée, de faire ouvrir les portes pendant la nuit, pour entrer ou sortir, les maîtres de poste ne peuvent réclamer que le montant de cette rétribution. Elle est à la charge des voyageurs, et doit être payée double, lorsque la rentrée des chevaux, dans la ville fermée d'où ils sont partis, doit précéder l'heure ordinaire de l'ouverture des portes.

Le temps nécessaire pour le retour est fixé à raison d'une demi-heure pour le rafraîchissement, et d'une heure et demie par huit kilomètres.

Prix de composition.

1085. Les maîtres de poste peuvent déroger aux droits que le tarif leur accorde, par rapport au nombre de chevaux dont les voitures doivent être attelées ; ils les conduisent alors à prix de composition : cette dérogation est purement facultative.

Toute dérogation au tarif doit être convenue d'avance entre les voyageurs et les maîtres de poste.

TITRE III.

DES POSTILLONS.

1086. Tout postillon doit être âgé de seize ans au moins.

1096. Les postillons en course doivent être revêtus de l'uniforme, et doivent porter au bras l'écusson ou la plaque qui indique le nom du relais auquel ils sont attachés et le numéro de leur rang.

Ordre dans la course.

1098. Les postillons en course ne peuvent se dépasser sur la route; ils doivent marcher dans l'ordre où ils sont partis du relais, à moins qu'un accident ne soit survenu à la voiture qui les précède.

Néanmoins les voitures légères et découvertes, attelées de quatre chevaux, peuvent dépasser, en route, celles de la 1re ou de la 2e division; mais à leur passage dans les relais, toutes les voitures, quelle que soit la force de leur attelage, doivent être servies, selon l'ordre de leur arrivée ou celle de l'avant-courrier qui les précède.

Ces dispositions ne concernent ni les malles-postes ni les estafettes.

Durée de la course et relayage.

1099. Un myriamètre doit être parcouru entre quarante-six et cinquante-huit minutes au plus dans les localités ordinaires.

1100. Le temps employé pour le relayage des voitures en poste ne doit pas dépasser cinq minutes pendant le jour, et un quart d'heure pendant la nuit.

1101. Les postillons ne peuvent s'arrêter, sans la permission des voyageurs, que le temps nécessaire pour laisser souffler leurs chevaux.

Échange des chevaux.

1102. Il est défendu aux postillons, lorsqu'ils se rencontrent, d'échanger leurs chevaux, à moins qu'ils n'en aient obtenu le consentement respectif des voyageurs qu'ils conduisent.

1103. Il est expressément défendu aux postillons de descendre de cheval pendant la durée de la course.

TITRE IV.

AVANT-COURRIERS, COURRIERS À FRANC ÉTRIER.

1104. On appelle avant-courrier un homme à cheval qui court devant une voiture pour faire préparer les chevaux.

1105. L'avant-courrier ne peut jamais devancer que d'un myriamètre la voiture à laquelle il appartient. Il lui est défendu de partir, et aux maîtres de poste de lui fournir des chevaux, avant l'arrivée de la voiture au relais. S'il part plus d'un quart d'heure après la voiture, il lui sera donné un guide.

1106. Tout courrier voyageant à cheval et qui n'accompagne pas une voiture est appelé courrier à franc étrier.

Les courriers à franc étrier doivent être accompagnés d'un postillon monté, qui leur sert de guide.

1107. Les courriers à franc étrier ne peuvent se servir de brides à eux appartenant, ils peuvent seulement être munis de leur selle.

Ils ne doivent pas dépasser le postillon qui les conduit; le maître de poste du relais où ils se présenteraient sans leur postillon ne doit point leur donner de chevaux avant que ce dernier ne soit arrivé, n'ait reconnu l'état des chevaux, et n'ait déclaré que le prix de la course et les guides ont été payés.

1108. Un seul postillon peut conduire au plus trois courriers à franc étrier; s'il y en a quatre, il faut deux postillons.

1109. Un courrier à franc étrier ne peut faire porter au cheval qu'il monte que ce que les poches de la selle peuvent contenir en menus effets. S'il a un porte-manteau, ce porte-manteau doit être porté en croupe par le postillon. Le poids du porte-manteau ne peut excéder 15 kilogrammes.

Le poids d'une selle avec ses étriers, y compris les menus effets contenus dans les poches de la selle, est fixé à 20 kilogrammes.

1110. Les chevaux de selle dits *bidets* se payent comme ceux de trait, à raison de 2 francs par myriamètre.

Lorsque le courrier voyage avec un guide, le cheval du guide est payé 2 francs, et le salaire du postillon conformément aux dispositions de l'article 1067.

CINQUIÈME PARTIE.

DU TRANSPORT DES VOYAGEURS PAR LES MALLES-POSTES.

898. Toute personne qui veut voyager dans les malles-postes doit préalablement s'être fait inscrire dans un bureau de poste. Elle ne peut être inscrite que sur le vu d'un passe-port en bonne forme.

899. La place demandée à l'avance à l'un des points extrêmes d'une route desservie en malles, par un voyageur allant à l'autre point extrême de cette route ou à une destination égale en distance aux trois quarts au moins de cette route, lui sera assurée définitivement, à quelque moment que le voyageur se présente, si la place est libre.

900. La place qui sera demandée à l'avance, pour un trajet d'une moindre étendue que celle qui est indiquée en l'article ci-dessus, ne sera donnée d'abord que conditionnellement; et elle ne pourra être assurée définitivement que la veille du départ à midi.

Si le trajet à parcourir par le voyageur n'est pas égal au moins au quart de la route, la place ne sera assurée à ce voyageur qu'au moment du départ.

901. Les voyageurs ne peuvent monter dans les malles qu'aux bureaux de poste ou aux relais.

902. Aucun voyageur ne peut être admis dans les malles-postes, s'il n'a à parcourir au moins un trajet de huit myriamètres, ou le quart de l'étendue de la route desservie en malle, quand cette étendue est de moins de trente-deux myriamètres.

Si cependant le voyageur n'est porteur d'aucun bagage, il peut être admis pour un moindre trajet.

903. Les voyageurs qui emmènent des enfants doivent payer, pour chacun d'eux, le prix intégral de sa place.

Si cependant des voyageurs, ayant payé le prix des places de l'intérieur de la voiture, ont avec eux un enfant en bas âge, ils peuvent le faire admettre sans rétribution.

904. Le prix de chaque place dans les malles-postes est fixé à *un franc soixante et quinze centimes* par myriamètre. Aucun voyageur ne peut partir avant d'avoir acquitté le prix intégral de sa place.

905. Les voyageurs payent la moitié du prix de leurs places à titre d'arrhes, au moment où ils se font enregistrer, et l'autre moitié le jour de leur départ.

Lorsqu'un voyageur renonce à la place qu'il avait retenue, il perd ses arrhes.

A Paris, le prix des places se paye intégralement au moment de l'inscription des voyageurs. Lorsque ces derniers ne partent pas, la moitié du prix des places leur est immédiatement rendue.

908. Le bagage d'un voyageur ne doit pas excéder le poids de 25 kilogrammes. La valise qui le renferme ne doit pas avoir plus de 70 centimètres de longueur, 40 de largeur et 35 de hauteur. L'argent

monnayé ne peut entrer dans le bagage d'un voyageur que pour un poids de 5 kilogrammes. Lorsque le poids du bagage d'un voyageur excédera de peu le poids ci-dessus fixé, le directeur décidera s'il y a lieu à l'admettre; mais, dans aucun cas, le directeur ne devra permettre que l'excédant du bagage de ce voyageur soit compris dans le bagage accordé au courrier.

909. En cas de perte de bagage en route, le maximum de l'indemnité qui peut être accordée aux voyageurs est limitée à 150 francs.

910. Les directeurs ne doivent pas admettre dans les malles-postes des voyageurs évidemment atteints de maladies ou d'infirmités qui seraient de nature à ralentir la marche des voitures ou à incommoder les autres voyageurs.

912. Les courriers sont tenus d'avoir les plus grands égards pour les voyageurs admis dans leurs malles; mais il leur est expressément défendu de les laisser s'arrêter en d'autres lieux que ceux où les malles-postes doivent s'arrêter, et au delà du temps qui est fixé.

TITRE V.

SERVICE DES MALLES.

1121. Les malles-postes ne sont pas assujetties à l'ordre de rang établi dans le service des relais; elles doivent être relayées dès leur arrivée, à l'exclusion de toute autre voiture, et partir immédiatement après le relayage.

1127. Les malles peuvent dépasser en route toutes les autres voitures de poste, parce que, les chevaux réservés pour ce dernier service étant préparés à l'avance et ne pouvant être détournés de cette destination, il ne doit en résulter aucun inconvénient pour les voyageurs.

1128. Il est défendu aux postillons de recevoir des pour-boire des voyageurs dans les malles. Il leur est également défendu d'abandonner leurs chevaux sous aucun prétexte, même pour enrayer : ce soin doit être rempli par les courriers.

MALLES QUI CONTIENNENT DES PLACES DE VOYAGEURS.

MALLES DE Ire SECTION.		NOMBRE de places.
De Paris à.....	Brest, par Chartres, Le Mans, Laval et Rennes...	3
	Cherbourg, par Louviers et Caen.....	3
	Marseille, par Châlon-sur-Saône, Lyon et Avignon.	1
	Montpellier, par Nevers, Moulins et Clermont.....	3

		NOMBRE de places.
MALLES DE 1re SECTION. (Suite.)		
De Paris à.....	Sedan, par Épernay, Reims, et Mézières.....	2
	Toulouse, par Châteauroux, Limoges et Cahors.....	3
MALLES DE 2e SECTION.		
De Bordeaux à Bayonne.....		3
De Lyon à Mulhouse.....		2
De Toulouse à Bayonne, par Pau.....		2
De Toulouse à Bordeaux, par Agen.....		2
De Toulouse à Marseille, par Montpellier et Nîmes.....		2

Le prix de chaque place dans les malles est de 1 fr. 75 cent. par myriamètre.

TITRE VI.

DES PÉNALITÉS.

1130. Tout postillon convaincu d'avoir exigé une rétribution plus élevée que le montant du prix de guides qui lui est accordé par les règlements, d'avoir insulté les voyageurs par des propos grossiers ou par des actions indécentes, sera renvoyé sans livret, indépendamment des peines portées par les lois, s'il y a lieu.

Tout postillon sujet à s'enivrer sera également renvoyé.

1132. Les postillons qui auront donné lieu à des plaintes de la part des voyageurs, soit en cherchant à leur imposer le choix de l'auberge où il convient à ces voyageurs de descendre, ou de la route à suivre, lorsque plusieurs routes conduisent à la même destination, soit pour toute autre infraction à la police générale du service, seront ou mis à pied ou destitués, selon la gravité du fait.

1133. Les postillons qui auront quitté leurs chevaux en route seront punis de la mise à pied, sans préjudice de la responsabilité encourue par eux et par les maîtres de poste, pour les accidents qui seraient résultés de cette contravention.

1134. Les postillons en course qui n'auront pas l'uniforme et la plaque seront punis, pour la première fois, par la mise à pied pendant deux jours; pour la deuxième fois, pendant quinze jours, et, pour la troisième, par la destitution.

POLICE DES ROUTES DE POSTE.

Règlement du 28 août 1808.

Les rouliers, voituriers, charretiers, sont tenus de céder la moitié du pavé aux courriers de la malle, aux voyageurs en poste et aux voitures publiques, à peine de 50 francs d'amende, et du double en cas de récidive, sans préjudice des peines corporelles portées au règlement de police. Les postillons et les conducteurs de diligence sont autorisés à faire, en cas de contravention, leur déclaration à l'officier de police à leur arrivée, en faisant connaître le nom du roulier ou voiturier d'après sa plaque. Le délit est poursuivi à la diligence de M. le procureur impérial.

SERVICE DES ESTAFETTES.

Il est expressément défendu aux maîtres de poste de se charger de faire transporter en estafettes les dépêches des particuliers sur leur seule réquisition; ils ne doivent fournir des chevaux et postillons pour ce service que sur la demande expresse des directeurs des postes.

INVITATION AUX VOYAGEURS.

Les voyageurs sont fortement invités à donner connaissance à M. le Directeur de l'administration des postes de toutes les infractions qui auraient lieu de la part des maîtres de poste ou des postillons, soit au tarif, soit aux articles du règlement.

Ce n'est que par la connaissance des abus que l'on peut prendre des mesures pour les faire cesser, et l'indulgence des voyageurs, à cet égard, produit réellement un mal public.

ÉTAT

DES RELAIS QUI JOUISSENT, SOIT À LA SORTIE, SOIT À L'ENTRÉE, D'UNE DISTANCE SUPPLÉMENTAIRE.

NOTA. Le payement de ces distances ne sera pas dû par les voyageurs qui ne feraient que traverser une ville sans s'y arrêter autrement que pour changer de chevaux au relais. (Ordonnance du 25 décembre 1839, voyez page XXXI, art. 4, 2e paragraphe.)

Les relais indiqués au présent état sont désignés, dans le Livre de poste, par l'astérisque*.

PARIS.....	Il est dû, tant à l'entrée qu'à la sortie, huit kilomètres en sus de la distance.

NOTA. *Voir, pour le service des embarcadères des chemins de fer,* page LXVI.

ALENÇON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
AMIENS.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ANGERS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à sa sortie sur Saint-Georges et sur Suette, sans réciprocité.
ANGOULÊME...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes les sorties, lorsqu'on va chercher les voyageurs dans la ville. Les relais de Churet, de Roullet, de La Rochefoucauld, de Dignac, d'Hiersac et de Rouillac ont droit à la réciprocité pour deux kilomètres, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville.
ARRAS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Lens a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
AUXERRE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur ses sorties, sans réciprocité.
AYRON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.

BESANÇON....	Il est dû un kilomètre, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
BORDEAUX....	Il est dû six kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
BREST.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée comme à la sortie de Brest.
CAEN.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CALAIS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CAMBRAI.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité, tant pour le parcours de la ville et de ses faubourgs qu'à raison des déviations que pourraient occasionner les travaux de fortification.
CHÂLONS-SUR-MARNE.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CHAUVIGNY...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
CHURET.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
CLAN.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
CROUTELLE...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
DIEPPE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.

DIGNAC.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
DIJON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DOUAI.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DUNKERQUE...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
FLEURÉ.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
FONTAINEBLEAU	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
GENÇAIS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
GEX.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée de Genève. (*Poste étrangère.*)
GRISOLLES....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Montauban.
HAVRE (LE)..	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
HIERSAC.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
ITTENHEIM....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur Strasbourg.

LÉGUEVIN....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Toulouse.
LENS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Arras.
LILLE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
LIMOGES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
LYON.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée, et huit kilomètres à la sortie de Lyon.
MARSEILLE...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais du Pin a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
MAUBEUGE....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée de Mons. (*Poste étrangère.*)
METZ.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
MÉZIÈRES....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
MIREBEAU....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville de Poitiers.
MONTAUBAN...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Grisolles a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
MONTIÉRAMEY.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Troyes.
NANCY.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Velaine a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.

NANTES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
NÎMES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais de Saint-Gervasy a seul droit à la réciprocité pour un kilomètre.
ORLÉANS.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
PAU.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
PIN (LE).....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Marseille.
POITIERS....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes les sorties, lorsqu'on va chercher les voyageurs dans la ville. Les relais de Clan, de Croutelle, d'Ayron, de Mirebeau, de Gençais, de Fleuré et de Chauvigny ont droit à la réciprocité pour deux kilomètres, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville.
REIMS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
RENNES.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ROCHEFORT-SUR-MER.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ROCHEFOUCAULD (LA).	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
ROUEN.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.

ROUILLAC....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
ROULLET.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsque les voyageurs se font conduire dans la ville d'Angoulême.
SAINT-GENIS...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, à l'entrée de Genève. (*Poste étrangère.*)
St-GERMAIN-EN-LAYE.	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur Versailles.
St-GERVASY...	Il est dû un kilomètre, en sus de la distance, sur Nîmes.
SAINT-JORY...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Toulouse.
St-QUENTIN...	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
STRASBOURG...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Le relais d'Ittenheim a seul droit à la réciprocité, pour quatre kilomètres.

NOTA. Le relais de Kelh (étranger) perçoit une demi-poste en sus de la distance, à son entrée à Strasbourg.

NOTA. *Pour le service entre les stations des deux chemins de fer de Strasbourg et de Kelh, voir ci-après,* page LXXI.

TOULON.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
TOULOUSE....	Il est dû deux kilomètres sur toutes ses sorties, excepté sur celles de Castanet, Léguevin, Muret, Viviers et Saint-Jory, où il en est dû quatre. Les relais de Léguevin et de Saint-Jory ont seuls droit à la réciprocité pour deux kilomètres.

TOURS.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, lorsqu'on va chercher des voyageurs dans la ville de Tours pour les conduire aux relais de la Croix-de-Bléré, de Veretz, de Cormery, de Montbazon et d'Azay-le-Rideau, sans réciprocité.
TROYES.....	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Montiéramey a seul droit à la réciprocité pour deux kilomètres.
VALENCIENNES.	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
VELAINE.....	Il est dû deux kilomètres, en sus de la distance, sur Nancy.
VERSAILLES...	Il est dû quatre kilomètres, en sus de la distance, sur toutes ses sorties. Saint-Germain a seul droit à la réciprocité.

CHEMINS DE FER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Dispositions communes aux localités avoisinant un embarcadère ou une station de chemin de fer.

Tout maître de poste d'une localité avoisinant un embarcadère ou une station de chemin de fer, qui va prendre à cet embarcadère ou à cette station des voitures pour les conduire dans l'intérieur de la localité qu'il habite, ou réciproquement, est autorisé à percevoir 1 fr. 50 cent. par cheval et par postillon. Il ne peut, dans aucun cas, compter plus de deux chevaux et d'un postillon, quels que soient la forme de la voiture et le nombre des voyageurs.

Dispositions particulières.

EMBARCADÈRES DE PARIS.

Le maître de poste de Paris perçoit, pour le service de son relais, aux embarcadères de Paris ou réciproquement, sans avoir égard au nombre des voyageurs contenus dans les voitures :

Pour 2 chevaux et 1 postillon	6f
Pour 3 chevaux de limonière et 1 postillon	8
Pour 4 chevaux et 2 postillons	12

Les voyageurs peuvent faire commander les chevaux à Paris, à la poste aux chevaux, rue Pigale, n° 2.

Ils sont prévenus que les postillons attachés aux relais de Paris doivent toujours porter au bras, comme signe distinctif, une plaque apparente qui indique le nom du ralais et le numéro de leur rang.

CHEMINS DE FER DU NORD.

STATION DE BACOUEL (Oise).

De Bacouel à Breteuil	7 kilomètres.
Bacouel à Montdidier	14

NOTA. Le maître de poste de Breteuil tient à Baconel, à la disposition des voyageurs, le nombre de chevaux et de postillons nécessaires.

LILLE.

STATION DE FIVES.

Il est perçu :

1° De Lille à la station de Fives et réciproquement, 5 kilomètres,

y compris les 2 kilomètres de supplément accordés à la sortie de Lille;

2° 19 kilomètres, d'Armentières à Fives;
26 kilomètres, de la Bassée à Fives;
21 kilomètres, de Carvin à Fives;
16 kilomètres, de Pont-à-Marcq à Fives;
8 kilomètres, de Pont-à-Tressin à Fives;

3° De Fives à Armentières, 19 kilomètres;
De Fives à la Bassée, 26 kilomètres;
De Fives à Carvin, 21 kilomètres;
De Fives à Pont-à-Marcq, 16 kilomètres;
De Fives à Pont-à-Tressin, 8 kilomètres.

Plus les 2 kilomètres de distance supplémentaire accordés à la sortie de Lille.

VALENCIENNES.

Il est perçu :

1° De Valenciennes à la station du chemin de fer, et réciproquement, 4 kilomètres, y compris les 2 kilomètres de supplément accordés à la sortie de Valenciennes;

2° 12 kilomètres, de Condé à la station;
12 kilomètres, de Saint-Amand à la station;
18 kilomètres, de Bouchain à la station;
11 kilomètres, de Jenlain à la station;

3° De la station à Condé, 12 kilomètres;
De la station à Saint-Amand, 13 kilomètres;
De la station à Bouchain, 18 kilomètres;
De la station à Jenlain, 11 kilomètres,

Plus les 2 kilomètres de supplément accordés à la sortie de Valenciennes.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

STATION D'ABBEVILLE. (Somme.)

1° Lorsque le relais d'Abbeville va prendre à la station des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Nouvion	1,6 kilomètres.
Canchy	1,4
Saint-Riquier	1,2

Ailly-le-Haut-Clocher	1,6
Longpré-les-Corps-Saints	1,9
Airaines	2,1
Huppy	1,1
Valines	2,0

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Nouvion	1,4 kilomètres.
Canchy	1,2
Saint-Riquier	1,1
Ailly-le-Haut-Clocher	1,4
Huppy	1,0
Valines	1,9

STATION DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY.

(Chemin de fer de Paris au Havre.)

De Louviers à Saint-Pierre-du-Vauvray, 8 kilomètres.

NOTA. Le maître de poste de Louviers tient à Saint-Pierre-du-Vauvray, à la disposition des voyageurs, le nombre de chevaux et de postillons nécessaires.

CHEMINS DE FER DU CENTRE ET DU MIDI.

EMBARCADÈRE D'ORLÉANS.

1° Les relais de Saint-Ay, Jargeau et Pont-aux-Moines, qui conduisent à l'embarcadère d'Orléans, perçoivent 1 kilomètre en sus de leur distance sur Orléans;

2° Le relais de la Ferté-Saint-Aubin, qui conduit à l'embarcadère d'Orléans, perçoit seulement les 4 kilomètres dont il jouit à l'entrée d'Orléans en sus de sa distance sur cette ville;

3° Le relais d'Orléans perçoit ses 4 kilomètres de distance supplémentaire en sus de la distance fixée pour chaque communication, lorsqu'il va prendre les voyageurs à l'embarcadère pour les conduire à Chevilly, la Maison-Blanche, Tournoisis, Saint-Ay, la Ferté-Saint-Aubin, Jargeau et Pont-aux-Moines.

Il n'a droit qu'aux 4 kilomètres de distance supplémentaire seulement, lorsqu'il conduit les voyageurs de l'embarcadère à Orléans et d'Orléans à l'embarcadère.

4° Les relais de Chevilly, Tournoisis et la Maison-Blanche, qui conduisent des voyageurs à l'embarcadère d'Orléans, n'ont droit qu'à la distance attribuée à leur relais sur Orléans.

EMBARCADÈRE DE BLOIS.

1° Lorsque le relais de Blois va prendre à l'embarcadère des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Court-Cheverny	1,5	kilomètres.
Contres	2,3	
Les Montils	1,4	
Chousy	1,2	
Le Breuil	1,8	
Menars	1,0	

2° Les relais suivants, qui conduisent à l'embarcadère, perçoivent, savoir :

Court-Cheverny	1,4	kilomètres.
Contres	2,2	
Les Montils	1,3	
Chousy	1,1	
Le Breuil	1,7	
Menars	0,9	

EMBARCADÈRE DE TOURS.

1° Lorsque le relais de Tours va prendre à l'embarcadère des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Luynes	1,1	kilomètres.
La Roue	2,1	
Beaumont-la-Ronce	2,1	
Monnaie	1,6	
La Frillière	1,3	
La Croix-de-Bléré	2,8	
Veretz	1,2	
Cormery	1,9	
Montbazon	1,3	
Azay-le-Rideau	2,4	

2° Les courses de ces relais qui conduisent à l'embarcadère sont réglées sur le même pied.

STATION DE VIERZON.

1° Lorsque le relais de Vierzon va prendre à la station de Vierzon des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Massay	1,2	kilomètres.
Beauregard	2,0	

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Sur Massay	1,1	kilomètres.
Beauregard	1,9	

EMBARCADÈRE DE BOURGES.

1° Lorsque le relais de Bourges va prendre à l'embarcadère des voyageurs qui désirent se rendre à l'un des relais suivants, il perçoit, savoir :

Sur Avord	2,4	kilomètres.
Saint-Just	1,6	
Levet	2,0	
Saint-Florent	1,8	

2° Les relais suivants, qui conduisent à l'embarcadère, perçoivent, savoir :

Avord	2,3	kilomètres.
Saint-Just	1,5	
Levet	1,9	
Saint-Florent	1,7	

STATION DE CHÂTEAUROUX.

1° Lorsque le relais de Châteauroux va prendre à la station de Châteauroux des voyageurs qui désireraient se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur la Chapelle	2,2	kilomètres.
La Maison-Neuve	1,7	
Busançais	2,5	
Neuvy-Pailloux	1,6	
Lothiers	1,7	
Levroux	2,2	

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

La Chapelle	2,2	kilomètres.
La Maison-Neuve	1,6	
Buzançais	2,4	
Neuvy-Pailloux	1,5	
Lothiers	1,6	
Levroux	2,1	

STATION DE MELUN.

1° Lorsque le relais de Melun va prendre à la station de Melun des voyageurs qui désirent se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur	Lieusaint	1,6 kilomètres.
	Le Châtelet	1,4
	Brie-Comte-Robert	2,1
	Guignes	1,8
	Nangis	2,9
	Ponthierry	1,1
	Corbeil	1,9
	Fontainebleau	1,7

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Lieusaint	1,4 kilomètres.
Le Châtelet	1,2
Brie-Comte-Robert	2,0
Guignes	1,7
Nangis	2,8
Ponthierry	1,0
Corbeil	1,8
Fontainebleau	1,7

STATION DE CORBEIL.

Il n'y a pas de relais à Corbeil. Le relais d'Essonnes fait le service comme il suit :

Lieusaint	0,7 kilomètres.
Ponthierry	1,2
Fromenteau	1,4
Arpajon	2,4
Longjumeau	2,1
Melun, par la forêt de Rongeaux	1,7

STATION DE CHÂLONS-SUR-MARNE.

1° Lorsque le relais de Châlons-sur-Marne va prendre à la station de Châlons des voyageurs qui doivent se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur	Sommevesle	1,9 kilomètres.
	La Chaussée	1,9
	Les Grandes-Loges	1,5
	Suippes	2,4
	Vatry	1,9
	Chaintrix	2,0

2° Les relais suivants, qui conduisent à la station, perçoivent, savoir :

Sommevesle	1,9 kilomètres.
La Chaussée	1,9
Les Grandes-Loges	1,5
Suippes	2,4
Vatry	1,8
Chaintrix	2,0

STATION D'AVIGNON.

Lorsque le relais d'Avignon va prendre à la station d'Avignon des voyageurs qui doivent se rendre aux relais ci-après, il perçoit, savoir :

Sur Sorgues	1,2 kilomètres.
Saint-Andéol	1,9
La Begaude-de-Saze	1,2
L'Isle	2,5
Carpentras	2,5

Ces derniers relais perçoivent le prix de leur service sur le même pied lorsqu'ils conduisent à la station.

CHEMINS DE FER DE L'EST.

STRASBOURG ET KEHL.

Les voyageurs qui se rendent de la station de Strasbourg à la station de Kelh (territoire badois), et réciproquement, sont conduits directement d'une station à l'autre; ils payent, dans ce cas, 8 kilomètres, indépendamment des 4 kilomètres de distance supplémentaire.

ÉTAT GÉNÉRAL
DES
POSTES-RELAIS,
POUR L'AN 1853.

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 1.	
ROUTE DE PARIS À ABBEVILLE (*Somme*).	
1re, *par Beauvais* (voyez page 69).....	15,7
2e, *par Amiens* (voyez page 68).....	17,3
N° 2.	
ROUTE DE PARIS À AGEN (*Lot-et-Garonne*).	
61 myriamètres.	
De PARIS à LIMOGES (voyez page 143).....	38,1
LIMOGES à PÉRIGUEUX (voyez page 155).....	9,5
PÉRIGUEUX à AGEN (voyez page 146).....	13,4
N° 3.	
ROUTE DE PARIS À AIX (*Bouches-du-Rhône*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
76 myriamètres 5 kilomètres.	
De PARIS à SAINT-ÉTIENNE (voyez page 249).....	46,5
SAINT-ÉTIENNE à AIX (voyez page 252).....	30,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 4.	
ROUTE DE PARIS À ALBI (*Tarn*), 68 myriam. 4 kilom.	
De PARIS à CLERMONT (voyez page 87).....	38,2
CLERMONT à RODEZ (voyez page 88).....	22,3
RODEZ à ALBI (voyez page 211).....	7,9
N° 5.	
ROUTE DE PARIS À ALENÇON.	
1re, *par Mortagne* (voyez page 60).....	19,3
2e, *par Remalard*, 20 myriam.	
De PARIS à DREUX (voyez page 60).....	8,1
DREUX à Morvillette.....	1,3
Morvillette à Châteauneuf-en-Thymerais.....	0,8
Châteauneuf à Saint-Jean-des-Murgers.....	2,3
Saint-Jean à Remalard.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Remalard à Bellême.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 m. s. réc.	
Bellême à Mamers.....	1,5
Mamers à ALENÇON*.....	2,5
Un ch. de renfort sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois, d'Alençon à Mamers.	
D'ALENÇON à BLOIS, 15 myriam. 3 kilom.	
D'ALENÇON* à Mamers.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
Mamers à Saint-Cosme.....	1,1
Saint-Cosme à la Ferté-Bernard.....	2,0
La Ferté-Bernard à Saint-Calais (voyez page 238)...	3,3
Saint-Calais à Épuisay.....	1,5
Épuisay à Vendôme.....	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Vendôme au Breuil	1,6
Le Breuil à BLOIS	1,6
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
D'ALENÇON à BONNIÈRES (station du chemin de fer de Paris au Havre), 14 myriam. 4 kilom.	
D'ALENÇON* à Verneuil (voyez page 61)	7,7
Verneuil à Damville	2,0
Damville à Saint-André (Eure)	1,6
Saint-André à Pacy-sur-Eure	1,6
Pacy-sur-Eure à Bonnières	1,5
D'ALENÇON à CAEN, 10 myriam. 1 kilom.	
D'ALENÇON* à Sées	2,1
Sées à Argentan	2,3
Argentan à Falaise	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Falaise à Langannerie	1,5
Langannerie à CAEN*	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Caen à Langannerie.	
D'ALENÇON à CHERBOURG, 22 myriam. 2 kilom.	
D'Alençon à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne)	1,1
Saint-Denis à Carrouges	1,8
Carrouges à la Ferté-Macé	1,7
La Ferté-Macé à Briouze	1,3
Briouze à Vire (voyez page 63)	4,8
Vire à Saint-Lô (voyez page 225)	3,8
Saint-Lô à Cherbourg (voyez page 85)	7,7
De Carrouges à... Écouché	2,1
De Carrouges à... Prez-en-Pail	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Alençon à Granville.	
1re, *par Ducey*, 15 myriam. 4 kilom.	
D'Alençon à Prez-en-Pail (voyez page 61)	2,4
Prez-en-Pail à Saint-Hilaire-du-Harcouet (v. p. 61)	7,6
Saint-Hilaire-du-Harcouet au Haut-du-Pont	2,0
Haut-du-Pont à Avranches	0,8
Avranches à Granville (voyez page 121)	2,6
2e, *par La Chapelle-Urée*, 15 myriam. 6 kilom.	
D'Alençon à Saint-Hilaire-du-Harcouet (voy. la 1re route)	10,0
Saint-Hilaire-du-Harcouet à la Chapelle-Urée	1,3
La Chapelle-Urée à Granville (voyez page 121)	4,3
De la Chapelle-Urée à Mortain	1,9
D'Alençon à Laval.	
1re, *par Prez-en-Pail* (voyez page 61)	8,9
2e, *par la Hutte*, 9 myriam. 2 kilom.	
D'Alençon à la Hutte	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois sans réc.	
La Hutte à Sillé-le-Guillaume	2,3
Sillé-le-Guillaume à Évron	2,2
Évron à Soulgé	1,7
Soulgé à Laval	1,6
D'Évron à Montsurs	1,2
Montsurs à Laval	2,3
D'Évron à Mayenne	2,5
D'Évron à Bais	1,2
De Montsurs à Martigné	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Alençon à Sablé, 8 myriam.	
D'Alençon à la Hutte	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
La Hutte à Sillé-le-Guillaume	2,3
Sillé-le-Guillaume à la Lune de Brulon	2,0
La Lune de Brulon à Poillé	1,3
Poillé à Sablé	1,0
D'Alençon à Vernon (station du chemin de fer de Paris au Havre), 14 myriam. 3 kilom.	
D'Alençon à Pacy-sur-Eure (voyez page 3)	12,9
Pacy-sur-Eure à Vernon	1,4
N° 6. Route de Paris à AMÉLIE-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales). 88 myriamètres 6 kilomètres.	
De Paris à Perpignan (voyez page 210)	84,8
Perpignan au Boulou	2,2
Le Boulon à Amélie-les-Bains	1,6
Nota. Il n'y a pas de relais à Amélie-les-Bains.	
N° 7. Route de Paris à AMIENS (Somme).	
1re, *par Chantilly* (voyez page 69)	12,8
2e, *par Beauvais*, 13 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Beauvais (voyez page 69)	7,2
Beauvais à Amiens (voyez page 70)	6,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par Montdidier*, 13 myriam. 4 kilom.	
De Paris à Saint-Just (voyez page 68).....	7,8
Saint-Just (Oise) à Montdidier.....	2,0
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Montdidier à Moreuil.....	1,6
Moreuil à Amiens.....	2,0
D'Amiens à Dieppe, 11 myriam. 2 kilom.	
D'Amiens à Neufchâtel (voyez page 8).....	6,9
Neufchâtel (Seine-Inférieure) à Pommereval.....	1,4
Pommereval à Dieppe (voyez page 242).....	2,9
D'Amiens à Dunkerque.	
Voyez page 101.....	15,3
D'Amiens aux Eaux de Forges.	
1re, *par Gaillefontaine*, 9 myriam. 3 kilom.	
D'Amiens à Neufchâtel (Seine-Inférieure) (voyez p. 8).	6,9
Neufchâtel à Gaillefontaine.....	1,6
Gaillefontaine à Forges-les-Eaux.....	0,8
2e, *sans passer à Gaillefontaine*, 9 myriam. 4 kilom.	
D'Amiens à Neufchâtel (Seine-Inférieure) (voyez page 8).	6,9
Neufchâtel à Forges.....	2,5
D'Amiens à Lille.	
1re, *par Arras et Doullens* (voyez page 139).....	11,3
2e, *par Arras et Bapaume*, 11 myriam. 7 kilom.	
D'Amiens à Arras par Albert et Bapaume (voyez page 18).....	6,9
Arras à Lille (voyez page 139).....	4,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
3e, *par Péronne*, 14 myriam. 8 kilom.	
D'Amiens à Péronne (voyez plus bas).....	6,7
Péronne à Lille (voyez page 144).....	5,1
D'Amiens à Mézières, 20 myriam. 3 kilom.	
D'Amiens * à Villers-Bretonneux.....	1,6
Villers-Bretonneux à Foucaucourt.....	1,9
Foucaucourt à Péronne.....	1,6
Péronne à Roupy.....	2,4
Roupy à Saint-Quentin * (Aisne).....	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Quentin * à Origny.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Origny à Guise.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Guise à Leschelle.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Leschelle à la Capelle.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Capelle à Mézières (voyez page 146).....	6,9
D'Amiens à Châlons-sur-Marne.	
1re, *par Roye, Noyon et la Fère*, 20 myriam. 6 kilom.	
D'Amiens * à Hourges.....	1,7
Hourges à Roye.....	2,5
Roye à Noyon.....	2,0
Noyon à Laon (voyez page 137).....	5,3
Laon à Corbeny.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 21 kilomètres.	
Corbeny à Berry-au-Bac.....	0,9
Berry-au-Bac à Reims *.....	1,9
Reims * à Sillery.....	1,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Sillery aux Grandes-Loges	1,9
Les Grandes-Loges à CHÂLONS-SUR-MARNE *	1,3
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
2e, *par Compiègne et Soissons*, 20 myriam. 8 kilom.	
D'AMIENS * à Moreuil	2,0
Moreuil à Montdidier	1,6
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Montdidier à Cuvilly	1,5
Cuvilly à Compiègne	1,9
Compiègne à Jaulzy	1,8
Jaulzy à Soissons	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Soissons à Braisne-sur-Vesle	1,8
Braisne à Reims (voyez page 246)	4,0
Reims à CHÂLONS-SUR-MARNE (voyez la 1re route)	4,3
3e, *par Péronne et Saint-Quentin* (Aisne), 22 myr. 2 kil.	
D'AMIENS à SAINT-QUENTIN (voyez page 7)	8,4
SAINT-QUENTIN * (Aisne) à Cerizy	1,1
Cerizy à la Fère	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Fère à LAON	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 2 myriamètres 4 kilomètres.	
LAON à CHÂLONS-SUR-MARNE (voyez la 1re route)	9,1
D'AMIENS À ROUEN.	
1re, *par la Boissière*, 11 myriam. 3 kilom.	
D'AMIENS * à Quévauvillers	1,8
Quévauvillers à Poix	0,9
Poix à Aumale	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Aumale à Neufchâtel (Seine-Inférieure).....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Neufchâtel à la Boissière.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Boissière au Vert-Galant.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vert-Galant à ROUEN*.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
NOTA. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
2e, *par Saint-Saens*, 11 myriam. 6 kilom.	
D'AMIENS à Saint-Saens (voyez page 18).....	8,4
Saint-Saens au Vert-Galant.....	1,7
Le Vert-Galant à ROUEN*.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
NOTA. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
Péronne à Albert.....	2,5
NOTA. Il y a une station du chemin de fer du Nord près d'Albert.	
De Péronne à Ham.....	3,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

N° 8.

ROUTE DE PARIS À ANGERS (*Maine-et-Loire*).

1re, *par le Mans* (voyez page 197).....	32,3
2e, *par Vendôme* (voyez page 199).....	32,3
3e, *par Orléans, Blois et Herbault*, 33 myr.	
De PARIS à BLOIS (voyez page 42).....	17,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Blois à Herbault	1,7
Herbault à Château-Renault	1,7
Château-Renault à Suette (voyez page 199)	10,1
Suette à Angers *	1,9
4e, par Orléans, Blois et Chouzy, 34 myriam. 6 kilom.	
De Paris à Tours (voyez page 42)	23,4
Tours à Angers (voyez page 283)	11,2
De Châtellerault à Mirebeau	2,8
D'Angers à Châteauroux, 21 myr.	
D'Angers à la Croix-Verte (Saumur) (voyez page 283).	4,7
La Croix-Verte (Saumur) à Chinon	3,1
Nota. Il n'est dû au maître de poste de Chinon que 3 myriamètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Chinon à l'Isle-Bouchard	1,7
L'Isle-Bouchard à Sainte-Maure	1,6
Sainte-Maure à Manthelan	1,5
Manthelan à Loches	1,6
Loches à Châteauroux (voyez page 281)	6,8
De Sainte-Maure à la Haye-Descartes	2,0
D'Angers à Limoges, 26 myriam. 2 kilom.	
D'Angers à Châtellerault (voyez page 13)	12,8
Châtellerault à Bonneuil-Matours	1,6
Bonneuil-Matours à Chauvigny	1,4
Chauvigny à Montmorillon	2,4
Montmorillon à Lathus	1,2
Lathus au Dorat	1,7
Le Dorat à Bellac	1,1
Bellac à Limoges (voyez page 222)	4,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Angers à Longué, 4 myriam. 2 kilom.	
D'Angers à Beaufort	3,1
Beaufort à Longué	1,1
De Beaufort (Maine-et-Loire) à Baugé	1,9
De Beaufort (Maine-et-Loire) aux Rosiers	1,3
De Beaufort (Maine-et-Loire) à Saint-Mathurin	1,1
D'Angers à Nantes.	
Par Chemillé, 10 myriam. 5 kilom.	
D'Angers à Chemillé (voyez la route suivante)	3,7
Chemillé à Beaupréau	2,0
Beaupréau à Vallet	2,3
Vallet à Tournebride	1,2
Tournebride à Nantes	1,3
De Beaupréau à Cholet	1,9
D'Angers à Napoléon-Vendée.	
1re, *par Cholet*, 12 myriam. 5 kilom.	
D'Angers à Saint-Lambert du Lattay	2,4
Saint-Lambert du Lattay à Chemillé	1,3
Chemillé à Cholet	2,3
Cholet à Napoléon-Vendée (voyez page 198)	6,5
2e, *par Vallet*, 14 myriam. 2 kilom.	
D'Angers à Vallet (voyez page 11)	8,0
Vallet à Clisson	0,9
Clisson à Montaigu (Vendée)	1,6
Montaigu à Napoléon-Vendée (voyez page 52)	3,7
D'Angers à Niort.	
1re, *par Argenton-Château*, 14 myriam. 5 kilom.	
D'Angers à Bressuire (voyez page 13)	8,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Bressuire à Secondigny	2,7
Secondigny à Champdeniers	1,4
Champdeniers à NIORT	2,0
2e, *par Thouars*, 16 myriam. 1 kilom.	
D'ANGERS à Brissac	1,8
Brissac à Doué	2,2
Doué à Montreuil-Bellay	1,3
Montreuil-Bellay à NIORT (voyez page 232)	10,8
De Thouars à Geay	1,6
Geay à Bressuire	1,3
D'ANGERS À POITIERS.	
1re, *par Fontevrault*, 13 myriam. 7 kilom.	
D'ANGERS à la Croix-Verte (voyez page 277)	4,7
La Croix-Verte (Saumur) à Fontevrault	1,7
NOTA. Il n'est dû au maître de poste de Fontevrault que 16 kilomètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Fontevrault à Loudun	2,1
Loudun à Mirebeau (Vienne)	2,6
Mirebeau (Vienne) à POITIERS	2,6
2e, *par Chinon*, 16 myriam.	
D'ANGERS à la Croix-Verte (voyez page 277)	4,7
La Croix-Verte (Saumur) à Chinon	3,1
NOTA. Il n'est dû au maître de poste de Chinon que 3 myriamètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Chinon à Richelieu	2,1
Richelieu à Châtellerault	2,9
Châtellerault à POITIERS (voyez page 272)	3,2
D'ANGERS À RENNES.	
1re, *par Candé*, 12 myriam. 4 kilom.	
D'ANGERS à Becon	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Becon à Candé	1,9
Candé à la Chapelle-Glain	1,4
La Chapelle-Glain à Châteaubriant	1,8
Châteaubriant à RENNES (voyez page 225)	5,3
2e, *par Ségré*, 12 myriam. 9 kilom.	
D'ANGERS au Lion-d'Angers	2,2
Lion-d'Angers à Ségré	1,4
Ségré à Pouancé	2,4
Pouancé à Châteaubriant	1,6
Châteaubriant à RENNES (voyez page 225)	5,3
D'ANGERS À LA ROCHELLE, 18 myriam. 8 kilom.	
D'ANGERS à Brissac	1,8
Brissac à Vihiers	2,7
Vihiers à Argenton-Château	2,1
Argenton-Château à Bressuire	1,8
Bressuire à la Forêt-sur-Sèvre	1,5
La Forêt-sur-Sèvre à la Chataigneraie	1,6
La Chataigneraie à Fontenay (Vendée)	2,2
Fontenay à Marans	2,7
Marans à Grolaud	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Grolaud à LA ROCHELLE	0,9
D'ANCENIS À REDON, 8 myriam. 2 kilom.	
D'Ancenis à Nort	2,7
Nort à Bout-de-Bois	1,2
Bout-de-Bois à Blain	1,0
Blain à Rozai	1,4
Rozaï à Rédon	1,9

N° 9.

ROUTE DE PARIS À ANGOULÊME (*Charente*).

1re, *par Orléans* (voyez page 42 et 272)	44,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
2e, *par Chartres*, 44 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Tours (voyez page 194).....	23,4
Tours à Angoulême (voyez page 271).....	20,8
D'Angoulême à Agen, 20 myriam.	
D'Angoulême* à Dignac*.....	1,7
Dignac à la Roche-Beaucourt.....	1,3
La Roche-Beaucourt à Ribérac.....	3,0
Ribérac à Mussidan.....	2,7
Mussidan au Pas-de-Leyraud.....	1,5
Le Pas-de-Leyraud à Bergerac.....	1,1
Bergerac à Agen (voyez page 146).....	8,7
D'Angoulême à Châteauroux, 20 myriam. 4 kilom.	
D'Angoulême à Saint-Sornin-Leulac (voyez page 15)..	12,1
Saint Sornin-Leulac à la Ville-au-Brun.....	1,8
La Ville-au-Brun au Fay.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Le Fay à Châteauroux (voyez page 143).....	4,5
D'Angoulême à Limoges, 10 myriam. 3 kilom.	
D'Angoulême* à la Rochefoucauld*.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Rochefoucauld à Fontafie.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Fontafie à Chabannais.....	1,5
Chabannais à Saint-Junien.....	1,6
Saint-Junien au Petit-Buisson.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Petit-Buisson à Limoges*.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De la Rochefoucauld à Mansle.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. des 1re et 2e div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Angoulême à Nevers, 32 myriam. 6 kilom.	
D'Angoulême* à la Rochefoucauld*.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Rochefoucauld à Saint-Claud.....	1,9
Saint-Claud à Confolens.....	2,2
Confolens à Champeau.....	1,8
Champeau à Bellac.....	1,8
Bellac à Saint-Sornin-Leulac.....	2,3
Saint-Sornin-Leulac à la Souterraine.....	1,7
La Souterraine à Dun-le-Palleteau (Creuse).....	1,7
Dun-le-Palleteau à Aigurande-sur-Rouzanne.....	2,2
Aigurande à la Châtre.....	2,6
La Châtre à Bourges (voyez page 263).....	7,0
Bourges à Nevers (voyez page 59).....	7,4
De Saint-Amand à Nevers, 7 myriam. 4 kilom.	
De Saint-Amand à l'Augère.....	2,4
L'Augère à Sancoins (vacant).....	1,5
Sancoins à la Guerche.....	1,5
La Guerche à Nevers.....	2,2
De Saint-Amand-Mont-Rond à Dun (Cher).....	2,0
Dun (Cher) à Blet.....	1,3
Blet à Nérondes.....	1,4
Nérondes à la Charité.....	2,9
D'Angoulême à Périgueux, 8 myriam. 6 kilom.	
D'Angoulême à la Roche-Beaucourt (voyez page 14)..	3,0
La Roche-Beaucourt à Mareuil (Dordogne).....	0,9
Mareuil à Brantôme.....	2,0
Brantôme à Mesplier.....	1,4
Mesplier à Périgueux.....	1,3
D'Angoulême à La Rochelle.	
1re, *par Rouillac*, 12 myriam. 5 kilom.	
D'Angoulême* à Rouillac*.....	2,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Rouillac à Matha	2,3
Matha à Saint-Jean-d'Angely	1,8
Saint-Jean-d'Angely à Surgères	2,8
Surgères à LA ROCHELLE (voyez page 228)	3,2
2e, *par Hiersac*, 14 myriam.	
D'ANGOULÊME à Hiersac	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. sans réc.	
Hiersac à Jarnac	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Jarnac à Cognac	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Cognac à Pontreau	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, et pour 6 mois de Pontreau à Cognac.	
Pontreau à Saintes	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saintes à Rochefort (voyez page 52)	3,8
Rochefort à LA ROCHELLE (voyez page 52)	3,1

N° 10.

ROUTE DE PARIS À ANTIBES.

1re, *par Fréjus*, 93 myriam. 7 kilom.

De PARIS à LYON (voyez page 152)	46,8
LYON à VALENCE (voyez page 158)	10,1
VALENCE à Aix (voyez page 253)	20,4
Aix (Bouches-du-Rhône) à Châteauneuf-le-Rouge	1,2
Châteauneuf à la Grande-Pugère	1,1
La Grande-Pugère à Tourves	2,2
Tourves à Brignoles	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Brignoles au Luc	2,3
Le Luc à Vidauban	1,1
Vidauban au Muy	1,3
Le Muy à Fréjus	1,5
Fréjus à l'Estérel	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
L'Estérel à Cannes	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division pour 6 mois de l'Estérel à Cannes, et pour l'année de Cannes à l'Estérel.	
NOTA. Les maîtres de poste de Fréjus, l'Estérel et Cannes sont autorisés à employer et à faire payer un second postillon pour la conduite des limonières qui seront attelées de quatre chevaux, d'après les concessions dont ils jouissent, et qui sont indiquées ci-dessus.	
Cannes à ANTIBES	1,2
2e, *par Draguignan*, 93 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à DRAGUIGNAN (voyez page 99)	85,8
DRAGUIGNAN à Garron	1,9
Garron à la Colle-Noire	1,7
La Colle-Noire à Grasse	1,8
Grasse à ANTIBES	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
De Cannes à Grasse	1,7

N° 11.

ROUTE DE PARIS À ARRAS (*Pas-de-Calais*).

1re, *par Péronne* (voyez page 100, 3e route)	17,4
2e, *par Amiens*, 19 myriam. 3 kilom.	
De PARIS à AMIENS (voyez page 68)	12,8
AMIENS à ARRAS (voyez page 139)	6,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Arras à Boulogne, 10 myriam. 8 kilom.	
D'Arras à Saint-Pol (voyez page 20)	3,3
Saint-Pol (Pas-de-Calais) à Fruges	2,3
Fruges à Hucqueliers	2,0
Hucqueliers à Desvres	1,4
Desvres à Boulogne	1,8
D'Arras à Amiens.	
1re, *par Doullens* (voyez page 139)	6,5
2e, *par Bapaume et Albert*, 6 myriam. 9 kilom.	
D'Arras à Ervillers	1,5
Ervillers à Albert	2,5
Albert à Amiens	2,9
D'Arras à Dunkerque.	
Voyez page 101	11,4
D'Arras au Havre.	
1re, *par Amiens*, 24 myriam. 4 kilom.	
D'Arras à Amiens (voyez page 139)	6,5
Amiens à Neufchâtel (voyez page 8)	6,9
Neufchâtel (Seine-Inférieure) à Saint-Saens	1,5
Saint-Saens à Tôtes	1,9
Tôtes à Yerville	1,2
Yerville à Yvetot	1,2
Yvetot au Havre (voyez page 125)	5,2
De Saint-Saens à Forges-les-Eaux	2,4
De Saint-Saens à Pommereval	0,7
D'Yerville à Barentin	1,5
D'Yerville à Doudeville	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Abbeville*, 24 myriam. 7 kilom.	
D'Arras à Doullens (voyez page 139)	3,5
Doullens à Beaumetz	1,9
Beaumetz à Saint-Riquier	1,3
Saint-Riquier à Abbeville	0,9
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVIII.	
Abbeville à Valines	1,8
Valines à Eu	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois; et pour l'année, d'Eu à Valines.	
Eu à Tocqueville	1,2
Tocqueville à Dieppe*	1,9
Dieppe* au Bourg-Dun	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bourg-Dun à Saint-Valery (Seine-Inférieure)	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois; et pour l'année, de Saint-Valery à Bourg-Dun.	
Saint-Valery à Cany	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de Cany à Saint-Valery, sans réciprocité.	
Cany à Fécamp	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Fécamp à Goderville	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	
Goderville à Épouville	1,4
Épouville au Havre*	1,6
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	
D'Arras à Mézières, 17 myriam. 4 kilom.	
D'Arras à Cambrai (voyez ci-après)	3,5
Cambrai à Mézières (voyez page 137)	13,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Arras à Montreuil-sur-Mer, 8 myriam.	
D'Arras* à Tinques	2,2
Tinques à Saint-Pol (Pas-de-Calais)	1,1
Saint-Pol à Hesdin	2,2
Hesdin à Montreuil-sur-Mer	2,5
D'Arras à Valenciennes, 6 myriam. 7 kilom.	
D'Arras* à Marquion	2,4
Marquion à Cambrai*	1,1
Cambrai* à Bouchain	1,5
Bouchain à Valenciennes*	1,7

Nota. 1° Il est payé deux kilomètres en sus de la distance par les voyageurs qui se rendent de la ville même de Bouchain à Valenciennes et réciproquement; 2° dans les cas d'interruption du passage par la porte dite *Notre-Dame*, à Valenciennes, les deux maîtres de poste de Bouchain et de Valenciennes sont autorisés à percevoir deux kilomètres en sus de la distance qui leur est accordée pour conduire de l'un à l'autre relais.

Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVII.

N° 12.

Route de PARIS à AUCH (*Gers*).

1re, *par Périgueux et Agen* (voyez pages 143 et 145)...	68,3
2e, *par Montauban*, 72 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Montauban (voyez p. 143 et 148)	63,9
Montauban* à la Vitarelle	1,3
La Vitarelle à Beaumont-de-Lomagne	2,2
Beaumont-de-Lomagne à Mauvezin	2,0
Mauvezin à Auch	2,8
D'Auch à Mont-de-Marsan, 11 myriam. 2 kilom.	
D'Auch à Saint-Jean-Poutgé	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Saint-Jean-Poutgé à Vic-Fézensac	0,8
Vic-Fézensac à MONT-DE-MARSAN (voyez page 179)	8,4

N° 13.

ROUTE DE PARIS À AURILLAC (*Cantal*),

55 myriamètres 5 kilomètres.

De PARIS à Uzerche (voyez pages 143 et 148)	44,0
Uzerche à Seilhac	1,6
Seilhac à TULLE	1,4
TULLE à la Chapelonne de la Garde	1,4
La Chapelonne de la Garde à Argentat	1,7
Argentat à Montvert (Cantal)	2,6
Montvert à AURILLAC	2,8
D'AURILLAC À CAHORS, 16 myriam. 1 kilom.	
D'AURILLAC à Cayrols	2,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année, et sur les voit. de la 2e div. pour l'année sans récip.	
Cayrols à Maurs	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, de Maurs à Cayrols.	
Maurs à Figeac	2,4
Figeac au Bourg (Lot)	1,9
Le Bourg (Lot) à Gramat	1,7
Gramat à la Bastide-Murat	2,2
La Bastide-Murat à Pelacoy	1,8
Pelacoy à CAHORS	1,6
D'AURILLAC À MONTAUBAN (*Tarn-et-Garonne*).	
1re, *par Figeac*, 17 myriamètres 7 kilomètres.	
D'AURILLAC à Figeac (voyez ci-dessus)	6,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Figeac à la Remise	1,8
La Remise à Villefranche (Aveyron)	1,7
Villefranche à Caussade (voyez page 88)	5,0
Caussade à MONTAUBAN * (Tarn-et-Garonne)	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
2e, *par Decazeville*, 17 myriamètres 9 kilomètres.	
D'AURILLAC à Maurs (voyez ci-dessus)	4,5
Maurs à Decazeville	2,3
Decazeville à Lanuéjouls	2,2
Lanuéjouls à Villefranche (Aveyron)	1,6
Villefranche à MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) (voyez la 1re route)	7,3
DE CLERMONT-FERRAND À AURILLAC, 15 myr. 7 kil.	
De CLERMONT à Rochefort	2,9
Rochefort à Tauves	2,5
Tauves à Bort	2,6
Bort à Mauriac	2,9
Mauriac à Saint-Chamant	2,3
Saint-Chamant à AURILLAC	2,5
De Tauves au Mont-Dore	2,3
D'AURILLAC À RODEZ, 10 myriam. 3 kilom.	
D'AURILLAC à Prunet	1,6
Prunet à Montsalvy	1,8
Montsalvy à Entraygues	1,4
Entraygues à Saint-Julien	2,6
Saint-Julien à Curlande	1,2
Curlande à RODEZ	1,7

N° 14.

ROUTE DE PARIS À AUXERRE (*Yonne*).

Voyez page 152	16,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Auxerre à Chateauroux, 20 myriam. 6 kilom.	
D'Auxerre à Courson	2,2
Courson à Clamecy	1,9
Clamecy à Varzy	1,6
Varzy à Châteauneuf (val de Bargis)	1,6
Châteauneuf à la Charité	2,0
La Charité à Bourges (voyez page 59)	4,9
Bourges à Châteauroux (voyez page 58)	6,4
D'Auxerre à Dijon.	
1re, *par Sainte-Magnance* (voyez page 95)	15,4
2e, *par Chablis*, 15 myriam. 6 kilom.	
D'Auxerre à Chablis	2,1
Chablis à Tonnerre	1,5
Tonnerre à Dijon (voyez page 114)	12,0
3e, *par Semur*, 15 myriam. 9 kilom.	
D'Auxerre à Avallon (voyez page 152)	5,3
Avallon à Époisses	2,2
Époisses à Semur	1,3
Semur à Vitteaux	2,3
Vitteaux à Geligny	1,6
Geligny à Dijon (voyez page 114)	3,2
D'Auxerre à Montargis, 8 myriam. 2 kilom.	
D'Auxerre à Toucy	2,3
Toucy à Charny	2,4
Charny à Château-Renard	1,8
Château-Renard à Montargis	1,7
De Joigny à Montargis, 6 myriam. 7 kilom.	
De Joigny à Charny	3,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Charny à Montargis (voyez ci-dessus)	3,5
D'Auxerre à Moulins.	
Par Clamecy et Châtillon, 16 myriam. 4 kilom.	
D'Auxerre à Clamecy (voyez page 23).....	4,1
Clamecy à Corbigny.....	2,9
Corbigny à Châtillon.....	2,6
Châtillon à Decize.....	3,5
Decize à Moulins.....	3,3
De Decize à Saint-Saulge.....	3,4
De Prémery à Saint-Saulge.....	1,7
Saint-Saulge à Châtillon-en-Bazois.....	1,4
Châtillon-en-Bazois à Moulins-en-Gilbert.....	1,7
D'Auxerre à Nevers, 10 myriam. 9 kilom.	
D'Auxerre à Varzy (voyez page 23).....	5,7
Varzy à Prémery par Champlemy.....	2,3
Prémery à Guérigny (vacant).....	1,5
Guérigny à Nevers.....	1,4
D'Avallon à Fours, 10 myriam. 9 kilomètres.	
D'Avallon à Lormes.....	2,9
Lormes à Chassy.....	1,7
Chassy à Château-Chinon.....	1,6
Château-Chinon à Moulins-en-Gilbert.....	1,6
Moulins-en-Gilbert à Fours.....	3,1
De Moulins-en-Gilbert à Decize.....	3,6

N° 15.

Route de PARIS à AVIGNON (*Vaucluse*).

1re, *par Saint-Étienne et Annona* (voyez pages 249 et 252), 68 myriamètres 7 kilomètres.

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Lyon*, 69 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Lyon (voyez page 152).....	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158).....	10,1
Valence à Avignon (voyez page 253).....	12,6
D'Avignon à Arles.	
1re, *par Tarascon* (*Bouches-du-Rhône*), 4 myriam.	
D'Avignon à Tarascon (Bouches-du-Rhône).....	2,3
Tarascon à Arles.....	1,7
D'Avignon à Digne, 15 myriam. 2 kilom.	
D'Avignon à l'Isle (Vaucluse).....	2,2
Voir pour la station du chemin de fer, page LXXII.	
L'Isle à Lumières.....	1,8
Lumières à Apt.....	1,5
Apt à Céreste.....	1,9
Céreste à Forcalquier.....	2,4
Forcalquier à Peyruis.....	1,9
Peyruis à Malijai.....	1,5
Malijai à Digne.....	2,0
D'Avignon à Carpentras.....	2,4
Voir pour la station du chemin de fer, page LXXII.	
D'Avignon à Marseille.	
1re, *par Salon*, 9 myriam. 2 kilom.	
D'Avignon à Orgon.....	2,9
Orgon à Marseille (voyez page 253).....	6,8
2e, *par Aix* (voyez page 253).....	10,7
D'Avignon à Toulouse.	
1re, *par Puylaurens et Saussens*, 33 myriam. 7 kilom.	
D'Avignon à la Bégude-de-Saze.....	1,1
Nota. Voyez, pour la course sur Vaucluse, page 167.	
Voir pour la station du chemin de fer, page LXXII.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Bégude-de-Saze à la Foux,	
Par le pont suspendu de Remoulins	1,2
Par le pont du Gard..... 1,9	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Voyez page 35 pour le service sur Beaucaire.	
La Foux à Saint-Gervasy.....	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
Saint-Gervasy* à Nîmes*.....	1,0
Nîmes à Béziers (voyez page 275).....	12,0
Béziers à Saint-Chinian.....	2,8
Saint-Chinian à Saint-Pons.....	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Saint-Pons à Saint-Amans-la-Bastide.....	2,5
Saint-Amans-la-Bastide à Castres (Tarn).....	2,7
Castres à Puylaurens.....	2,1
Puylaurens à Saussens.....	2,6
Saussens à Toulouse*.....	2,4
2e, *par Lavaur et le Pont-du-Girou*, 34 myriam.	
D'Avignon à Castres (voyez la 1re route).....	26,6
Castres (Tarn) à Saint-Paul (Tarn).....	2,3
Saint-Paul (Tarn) à Lavaur.....	1,5
Lavaur au Pont-du-Girou.....	1,7
Le Pont-du-Girou à Toulouse*.....	1,9

N° 16.

Route de PARIS à AX (*Ariége*).

(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)

81 myriam. 4 kilom.

De Paris à Foix (voyez page 108).....	77,2
Foix à Tarascon (Ariége).....	1,5
Tarascon à Ax.....	2,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 17.	
ROUTE DE PARIS	
À BAGNÈRES-DE-BIGORRE (*Hautes-Pyrénées*).	
(EAUX FERRUGINEUSES, SALINES, THERMALES.)	
1re, *par Auch et Castelnau-Magnoac*, 77 myr. 7 kilom.	
De PARIS à AUCH (voyez pages 143 et 145).....	68,3
AUCH à Masseube.....	2,6
Masseube à Castelnau-Magnoac.....	1,7
Castelnau à Lannemezan.....	2,5
Lannemezan à BAGNÈRES-DE-BIGORRE (voyez p. 265).	2,6
2e, *par Tarbes*, 77 myriam. 7 kilom.	
De PARIS à TARBES (voyez pages 143 et 145).....	75,6
TARBES à BAGNÈRES-DE-BIGORRE.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE À BAGNÈRES-DE-LUCHON, 8 myriam. 1 kilom.	
De BAGNÈRES-DE-BIGORRE à Lannemezan (voyez p. 265).	2,6
Lannemezan à BAGNÈRES-DE-LUCHON (voyez p. 29)..	5,5
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE À BARRÉGES, 5 myriamètres 9 kilomètres.	
De BAGNÈRES-DE-BIGORRE à Lourdes.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lourdes à BARRÉGES (voyez page 33).....	3,8
N° 18.	
ROUTE DE PARIS	
À BAGNÈRES-DE-LUCHON (*Basses-Pyrénées*).	
(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)	
1re, *par Auch et Castelnau-Magnoac*, 80 myriam. 6 kil.	
De PARIS à AUCH (voyez pages 143 et 145.).....	68,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
D'Auch à Lannemezan (voyez page 28).....	6,8
Lannemezan à Bagnères-de-Luchon (voyez ci-après).	5,5
2e, *par Tarbes*, 84 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Tarbes (voyez pages 143 et 145).....	75,6
Tarbes à Tournay.....	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Tournay à Lannemezan.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Lannemezan à Montrejeau.....	1,6
Montrejeau à Estenos.....	1,8
Estenos à Bagnères-de-Luchon.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	

N° 19.

Route de PARIS à BAGNOLES (*Orne*).

(EAUX SULFUREUSES, GAZEUSES, THERMALES.)

24 myriamètres.

De Paris à Prez-en-Pail (voyez page 60).....	21,7
Prez-en-Pail à Couterne.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Couterne aux eaux de Bagnoles (Orne).....	0,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Il n'y a pas de relais à Bagnoles.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 20.	
ROUTE DE PARIS À BAINS (*Vosges*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
35 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à BOURBONNE-LES-BAINS (voyez page 54)....	30,6
BOURBONNE-LES-BAINS à Châtillon-sur-Saône.....	1,3
Châtillon à Vauvillers.....	2,1
Vauvillers à BAINS.....	1,9
Vauvillers à Jussey.....	2,0
N° 21.	
ROUTE DE PARIS À BALARUC (*Hérault*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
76 myriam. 6 kilom.	
De PARIS à Pezénas (voyez page 210).....	73,6
Pezénas à Mèze.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Mèze à BALARUC.....	1,2
NOTA. Il n'y a pas de relais à Balaruc.	
N° 22.	
ROUTE DE PARIS À BALE.	
50 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à Belfort (voyez page 131).....	42,4
Belfort à Mulhausen (voyez page 132).....	5,2
Mulhausen à Sierentz (vacant).....	1,7
Sierentz à Saint-Louis.....	1,2
Saint-Louis à Bâle (poste étr.).....	0,4
Voyez l'article 1079 de l'instruction générale, page XLI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Tonnerre à Langres	11,8
De Tonnerre à Laignes	3,2
Laignes à Châtillon-sur-Seine	1,7
Châtillon à Courban	1,6
Courban à Boudreville	0,8
Boudreville à Arc-en-Barrois	1,7
Arc-en-Barrois à la Maison-Neuve (Haute-Marne)	1,4
La Maison-Neuve à Langres	1,6

N° 23.

Route de PARIS à BAR-LE-DUC (*Meuse*).

Voyez page 242	23,3

De Bar-le-Duc à Metz.

1re, *par Villotte*, 10 myriamètres 5 kilomètres.

De Bar-le-Duc à Villotte	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Villotte à Saint-Mihiel	1,6
Saint-Mihiel à Beaumont (Meurthe)	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Beaumont à Metz (voyez la 2e route)	5,0

2e, *par Ligny*, 10 myriamètres 8 kilomètres.

De Bar-le-Duc à Ligny	1,6
Ligny à Saint-Aubin (Meuse)	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Aubin à Commercy	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Commercy à Beaumont (Meurthe).....	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et p. 6 mois de Beaumont à Commercy.	
Beaumont à Pont-à-Mousson.....	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Pont-à-Mousson à Beaumont.	
Pont-à-Mousson à la Lobe (Moselle).....	1,1
La Lobe à METZ*.....	1,8
DE BAR-LE-DUC À NANCY.	
1re, *par Toul* (voyez page 243).....	8,5
2e, *par Saint-Mihiel*, 9 myriamètres 7 kilomètres.	
De BAR-LE-DUC à Beaumont (voyez la 1re route par Villotte, page 29).....	5,5
Beaumont (Meurthe) à Rosières-en-Haye.....	1,9
Rosières-en-Haye à NANCY*.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
3e, *par Ligny*, 10 myriamètres.	
De BAR-LE-DUC à Beaumont par Ligny (voyez ci-dessus, 2e route).....	5,8
Beaumont à Nancy (voyez la 1re route).....	4,2

N° 24.

ROUTE DE PARIS À BARRÉGES (*Hautes-Pyrénées*).

(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)

1re, *par Agen*, 81 myriamètres 3 kilomètres.

De PARIS à LIMOGES (voyez page 143).....	38,1
LIMOGES à PÉRIGUEUX (voyez page 145).....	9,5
PÉRIGUEUX à TARBES (voyez page 146).....	28,0
TARBES à Lourdes.....	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Lourdes à Pierrefitte	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Pierrefitte à Luz.....	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Luz à Barréges (il n'y a pas de relais).....	0,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
2e, *par Bordeaux et Tarbes*, 83 myriam.	
De Paris à Bordeaux (voyez page 42).....	56,0
Bordeaux à Tarbes (voyez page 52).....	21,3
Tarbes à Barréges (voyez la 1re route).....	5,7
3e, *par Bordeaux et Pau*, 83 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Pau (voyez page 207).....	75,6
Pau à Barréges (voyez page 208).....	7,6
4e, *par Bordeaux et Auch*, 87 myriam. 5 kilom.	
De Paris à Bordeaux (voyez page 42).....	56,0
Bordeaux à Auch par Castel-Jaloux (voyez p. 46)...	18,5
Auch à Tarbes (voyez page 147).....	7,3
Tarbes à Barréges (voyez la 1re route).....	5,7
5e, *par Toulouse et Tarbes*, 89 myriam. 7 kilom.	
De Paris à Toulouse (voyez pages 143 et 148).....	69,0
Toulouse à Tarbes (voyez page 266).....	15,0
Tarbes à Barréges (voyez la 1re route).....	5,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 25.	
ROUTE DE PARIS À BAYONNE,	
Service de malle de Bordeaux à Bayonne, 45 myriam. 4 kilom. à partir de Poitiers.	
DE PARIS à POITIERS (Chemin de fer) (voyez page 42).	32,5
Poitiers à Bordeaux (voyez page 272).....	22,6
Bordeaux à Bayonne (voyez page 45).....	22,8
De BAYONNE à Cambo (Eaux thermales)..... Il n'y a point de relais.	2,0
DE BAYONNE À OLORON.	
1re, *par Briscous*, 9 myr. 10 kilom.	
DE BAYONNE à Briscous.....	1,4
Briscous à Bidache.....	1,9
Bidache à Guinarthe.....	2,3
Guinarthe à Sus.....	1,9
Sus à OLERON.....	2,0
2e, *par Hasparren*, 11 myriam. 8 kilom.	
De BAYONNE à Hasparren.....	2,4
Hasparren à Saint-Palais.....	2,9
Saint-Palais à Mauléon (vacant).....	2,4
Mauléon à Lanne.....	2,4
Lanne à OLORON.....	1,7
De Bidache à { Hasparren.....	2,4
{ Saint-Calais.....	2,3
De Guinarthe à Mauléon.....	2,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Bayonne à Urrugne, 2 myriam. 5 kilom.	
De Bayonne à Bidart	1,1
Bidart à Saint-Jean-de-Luz	0,9
Saint-Jean-de-Luz à Urrugne	0,5

N° 26.

Route de PARIS à BEAUCAIRE,

73 myriamètres 8 kilomètres.

De Paris à Nimes (voyez page 203)	71,3
Nimes* à Beaucaire	2,5
Nota. Il n'y a pas de relais à Beaucaire. Le service se fait au départ par celui de Tarascon.	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de Nimes à Beaucaire et de Tarascon à Nîmes.	
De Beaucaire à Marseille, 10 myriam. 3 kilom.	
De Beaucaire à Saint-Remy	1,7
Nota. Il n'y a pas de relais à Beaucaire. Le service se fait au départ par celui de Tarascon.	
Saint-Remy à Orgon	1,8
Orgon à Marseille (voyez page 253)	6,8

N° 27.

Route de PARIS à BEAUVAIS (*Oise*).

1re, *par Beaumont* (voyez page 69)	7,2
2e, *par Saint-Denis et Saint-Leu-Taverny*, 7 myr. 8 kil.	
De Paris* à Saint-Denis*	0,9
Saint-Denis à Hérouville	2,6
Hérouville à Beauvais (voyez ci-après la 4e route)	4,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par Méru*, 8 myriam. 3 kilom.	
De Paris à Pontoise (voyez page 125)	3,2
Pontoise à Hérouville	0,8
Hérouville à Méru	1,7
Méru à Beauvais	2,6
4e, *par la Houssoye*, 9 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Chars (voyez page 125)	5,0
Chars à Chaumont (Oise)	1,4
Chaumont à la Houssoye	1,2
La Houssoye à Beauvais	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année	
De Pontoise à Montdidier, 9 myriam. 7 kilom.	
De Pontoise à Hérouville	0,8
Hérouville à Beaumont-sur-Oise	1,9
Beaumont-sur-Oise à Balagny	2,1
Balagny à Clermont (Oise)	1,3
Clermont à Saint-Just (Oise)	1,6
Saint-Just à Montdidier	2,0
De Beauvais à Amiens.	
Voyez page 70	6,0
De Beauvais à Arras, 13 myriam. 9 kilom.	
De Beauvais à Noirémont	1,6
Noirémont à Breteuil (Oise)	1,2
Breteuil à Montdidier	2,1
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Montdidier à Roye	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Roye à Péronne (voyez page 140).....	2,8
Péronne à Arras (voyez page 101).....	4,4
De Breteuil à Bacouel (station du chemin de fer du Nord).....	0,7
De Montdidier à Bacouel.....	1,4
Nota. Il n'y a pas de relais à Bacouel : le maître de poste de Breteuil tient à Bacouel, à la disposition des voyageurs, le nombre de chevaux et de postillons nécessaires.	
De Beauvais à Rouen, par Gisors, 9 myriamètres.	
De Beauvais à la Houssoye.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Houssoye à Gisors.....	1,6
Gisors à Étrépagny.....	1,3
Étrépagny à Écouis.....	1,3
Écouis à Rouen (voyez page 125).....	3,2
Gisors à Magny (Seine-et-Oise).....	2,2
De Magny à Chars.....	1,5
De Beauvais à Crèvecœur.....	2,2
N° 28.	
Route de PARIS à BELFORT.	
Voyez page 131.....	42,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Belfort à { Delle	2,1
De Belfort à { Montbéliard	1,8
De Montbéliard à Delle	1,7
De Belfort à Saint-Louis pour Bâle, 6 myriamètres 2 kilomètres.	
De Belfort à Chavanne-sur-l'Étang	1,5
Chavanne à Altkirch	1,9
Altkirch à Loch-Würth	1,3
Loch-Würth à Saint-Louis	1,5

N° 29.

Route de PARIS à BESANÇON (*Doubs*).

1re, *par Troyes et Chaumont,* 38 myriamètres 8 kilom.

De Paris* à Charenton*	0,8
Charenton à Grosbois	1,4
Grosbois à Brie-Comte-Robert	0,8
Brie-Comte-Robert à Guignes	1,6
Guignes à Mormant	0,8
Mormant à Nangis	1,1
Nangis à la Maison-Rouge (Seine-et-Marne)	1,1
La Maison-Rouge à Provins	1,1
Provins à Nogent-sur-Seine	1,8
Nogent-sur-Seine aux Granges	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Les Granges aux Grés	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Grés à Troyes*	1,9
Troyes* à Montiéramey*	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Montiéramey à Vendeuvre-sur-Barse.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vendeuvre à Bar-sur-Aube.....	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Bar-sur-Aube à Vendeuvre.	
Bar-sur-Aube à Colombey-les-deux-Églises.....	1,5
Colombey-les-deux-Églises à Juzennecourt.....	0,8
Juzennecourt à CHAUMONT-EN-BASSIGNY.....	1,7
CHAUMONT-EN-BASSIGNY à Vesaignes.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vesaignes à Langres.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, s. réc.	
Langres à Longeau.....	1,1
Longeau à Champlitte.....	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Champlitte à Gray.....	2,0
Gray à Bonboillon.....	1,5
Bonboillon à Récologne.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Récologne à BESANÇON.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
2e, *par Chaumont, Langres et Fretigney*, 39 myriamètres 8 kilomètres.	
De PARIS à Combeaufontaine (voyez page 131).....	33,8
Combeaufontaine à Fretigney.....	2,9
Fretigney à Cussey-sur-l'Ognon.....	1,7
Cussey à BESANÇON.....	1,4
3e, *par Troyes et Dijon*, 40 myriamètres 4 kilomètres.	
De PARIS à TROYES (voyez page 38).....	16,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Troyes* à Saint-Parres-les-Vaudes.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Saint-Parres-les-Vaudes à Bar-sur-Seine.....	1,4
Bar-sur-Seine à Mussy-sur-Seine.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Mussy-sur-Seine à Châtillon-sur-Seine.....	1,5
Châtillon-sur-Seine à Aisey-le-Duc.....	1,4
Aisey-le-Duc à Ampilly-les-Bordes.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, d'Aisey à Ampilly, et pour 6 mois d'Ampilly à Aisey.	
Ampilly à Chanceaux	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Chanceaux à Saint-Seine.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Seine au Val-Suzon	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Val-Suzon à Dijon*.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Dijon* à Genlis.....	1,7
Genlis à Auxonne.....	1,4
Auxonne à Dôle.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 m. s. réc.	
Dôle à Orchamps.....	1,5
Orchamps à Saint-Wit.....	1,3
Saint-Wit à Besançon*.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Bar-sur-Seine à Vendeuvre-sur-Barse.....	1,7
De Besançon à Bourbonne-les-Bains, 10 myriamètres 9 kilomètres.	
De Besançon* à Voray.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Voray à Maison-Neuve (Haute-Saône).....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Maison-Neuve à VESOUL.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
VESOUL à Port-sur-Saône.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Port-sur-Saône à Combeaufontaine.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Combeaufontaine à Jussey.....	1,4
Jussey à BOURBONNE-LES-BAINS.....	2,3
DE BESANÇON À GEX, 13 myriam. 9 kilom.	
De BESANÇON à Larnod.....	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Larnod à Quingey.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Quingey à Salins.....	2,0
Salins à Champagnole.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Champagnole à GEX (voyez page 115).....	7,2
De Larnod à Tarcenay.....	1,1
DE BESANÇON À MONTBÉLIARD, 8 myriamètres.	
De BESANÇON à l'Isle-sur-le-Doubs (voyez page 160)..	5,7
L'Isle-sur-le-Doubs à MONTBÉLIARD.....	2,3
DE BESANÇON À PLOMBIÈRES, 9 myriam. 6 kilom.	
De BESANÇON à VESOUL (voyez page 40).....	4,7
VESOUL à Saulx.....	1,3
Saulx à Saint-Sauveur (Haute-Saône).....	1,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Saint-Sauveur à Fougerolles (Haute-Saône).....	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Fougerolles à Plombières.....	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année; et de Plombières à Fougerolles, sur toutes les voitures indistinctement, aussi pour l'année.	

N° 30.

Route de PARIS à BLOIS (*Loir-et-Cher*).

De Paris à Blois (voyez page 42).....	17,6
De Blois à Bourges, 10 myriam. 6 kilom.	
De Blois à La Gaucherie.....	2,0
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LIX.	
La Gaucherie à Romorantin.....	2,1
Romorantin à Villefranche (Loir-et-Cher).....	0,8
Villefranche à Vierzon.....	2,5
Vierzon à Bourges (voyez page 58).....	3,2
De Blois au Mans, 10 myriam. 8 kilom.	
De Blois au Breuil.....	1,6
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
Du Breuil à Vendôme.....	1,6
Vendôme à Épuisay.....	1,7
Épuisay à Saint-Calais.....	1,5
Saint-Calais au Mans (voyez page 164).....	4,4
De Romorantin à Selles-sur-Cher.....	1,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 31.	
ROUTE DE PARIS À BORDEAUX (*Gironde*).	
1re, *par Orléans et Poitiers*, 56 myriam.	
De PARIS * à Berny *	1,2
Voyez, pour le service des embarcadères de chemins de fer, page LXVI.	
Berny à Arpajon	2,0
Arpajon à Étréchy	1,2
Étréchy à Étampes	0,8
Étampes à Mondésir	0,9
Mondésir à Angerville	1,0
Angerville à Toury (Eure-et-Loir)	1,4
Toury à Artenay (vacant)	1,4
Artenay à Chevilly	0,6
Chevilly à ORLÉANS *	1,4
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVIII.	
ORLÉANS * à Beaugency	2,6
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVIII.	
Beaugency à Mer	1,3
Mer à BLOIS	1,8
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
BLOIS à Amboise	3,3
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
Amboise à la Frillière	1,2
NOTA. Le maître de poste d'Amboise percevra 13 kilom. lorsqu'il ira chercher les voyageurs dans l'intérieur de la ville d'Amboise pour les conduire à la Frillière. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur d'Amboise, il sera dû 13 kilom. au maître de poste de la Frillière.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De la Frillière à Tours*	1,3
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Tours, il ne sera dû que 12 kilom. au maître de poste de la Frillière.	
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
Tours à Bordeaux (voyez page 271)	2,63
2e, *par Blois, Montrichard, la Haye-Descartes et Angoulême*, 54 myriam. 9 kilom.	
De Paris à Blois (voyez la 1re route)	17,6
Blois à Pont-le-Voy	2,5
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
Pont-le-Voy à Montrichard	0,8
Montrichard à Loches	3,0
Loches à Ligueil	1,8
Ligueil à la Haye-Descartes	1,1
La Haye-Descartes à Ingrande	1,6
Ingrande à Poitiers (voyez page 272)	3,9
Poitiers à Bordeaux (voyez page 272)	22,6
3e, *par Chartres*, 56 myriam.	
De Paris à Tours (voyez page 195)	23,4
Tours à Bordeaux (voyez page 271)	32,6
5e, *par Blois, la Croix-de-Bléré, la Haye-Descartes, Melle, Saint-Jean-d'Angely et Saintes*, 58 myr. 4 kilom.	
De Paris à Blois (voyez page 42)	17,6
Blois à Amboise (voyez page 42)	3,3
Amboise à la Croix de Bléré	0,8
La Croix de Bléré à Loches	2,7
Loches à Poitiers (voyez ci-dessus)	8,7
Poitiers à Bordeaux (voyez page 215, 2e route)	25,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
6e, *par Châteauroux*, 59 myriamètres 7 kilomètres.	
De PARIS à LIMOGES (voyez page 143).....	38,1
LIMOGES à BORDEAUX (voyez page 144).....	21,6
7e, *par Angoulême, Riberac et Libourne*, 60 myriam. 1 kilom.	
De PARIS à ANGOULÊME (voyez pages 42 et 271).....	44,2
ANGOULÊME à la Roche-Beaucourt (voyez page 14)..	3,0
La Roche-Beaucourt à Ribérac (voyez page 14)....	3,0
Ribérac à Saint-Aulaye.....	1,9
Saint-Aulaye à la Roche-Chalais (vacant).....	1,3
La Roche-Chalais à Coutras.....	1,8
Coutras à Libourne.....	1,8
Libourne à BORDEAUX (voyez page 144).....	3,1
8e, *par Poitiers, Melle, Saint-Jean-d'Angely et Saintes*, 60 myriam. 4 kil.	
De PARIS à POITIERS par Blois et Contres (voy. p. 214)	35,1
POITIERS à BORDEAUX (voyez page 215, 2e route)...	25,3
9e, *par le Mans, Saumur, Niort et Saintes*, 62 myriamètres 6 kilomètres.	
De PARIS à la Flèche (voyez page 192).....	25,6
La Flèche à Saumur (voyez page 232).....	5,1
Saumur à NIORT (voyez page 232).....	12,5
NIORT à Saintes (voyez page 232).....	7,0
Saintes à BORDEAUX (voyez page 51).....	12,4
DE RUFFEC À COGNAC, 6 myriam. 9 kilom.	
De RUFFEC à Aigre.....	2,3
Aigre à Rouillac.....	1,6
Rouillac à Jarnac.....	1,5
Jarnac à Cognac.....	1,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Bordeaux à Auch.	
1re, *par Castel-Jaloux*, 18 myriam. 5 kilom.	
De Bordeaux à Bazas (voyez ci-dessous).....	6,1
Bazas à Castel-Jaloux.....	2,9
Castel-Jaloux à Nérac.....	3,0
Nérac à Auch (voyez la 2e route).....	6,5
2e, *par Marmande*, 20 myriam.	
De Bordeaux à Aiguillon (voyez page 267).....	11,2
Aiguillon à Nérac.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nérac à Condom.....	2,2
Condom à Castera-Verduzan.....	1,9
Castera-Verduzan à Auch.....	2,4
De Port-Sainte-Marie à Nérac.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Bordeaux à Bayonne, 22 myriam. 8 kilom.	
Service de malle.	
De Bordeaux au Bouscaut.....	1,1
Le Bouscaut à Castres (Gironde).....	1,2
Castres à Cérons.....	1,2
Cérons à Langon.....	1,2
Langon à Bazas.....	1,5
Bazas à Captieux.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Captieux aux Traverses.....	1,5
Les Traverses à Roquefort.....	1,5
Roquefort à Caloy.....	1,2
Caloy à Mont-de-Marsan.....	1,0
Mont-de-Marsan à Campagne.....	1,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Campagne à Tartas	1,4
Tartas à Pontonx	1,1
Pontonx à Saint-Paul-lès-Dax	1,2
Saint-Paul-lès-Dax à Saint-Geours	1,5
NOTA. Les voyageurs qui se feront conduire de Pontonx ou de Saint-Geours à Dax, ou qui partiront de cette ville pour l'un ou l'autre de ces deux points, payeront deux kilomètres en sus de la distance fixée.	
Saint-Geours aux Cantons	1,3
Les Cantons à BAYONNE	1,9
De Saint-Paul-lès-Dax à Peyrehorade	2,5
De Saint-Paul-lès-Dax à Montfort	2,0
Montfort à Saint-Sever	2,6
DE BORDEAUX À LYON, 54 myriamètres 8 kilomètres.	
BORDEAUX à Beychac	1,5
Beychac à Libourne	1,6
Libourne à Saint-Médard	2,0
Saint-Médard à Monpont	1,8
Monpont à Mussidan	1,7
Mussidan à la Massoulie	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, de la Massoulie à Mussidan.	
La Massoulie à PÉRIGUEUX	1,8
PÉRIGUEUX à Saint-Crépin-d'Auberoche	1,7
Saint-Crépin à Azerac	2,1
Azerac à Terrasson	1,5
Terrasson à Brives	1,9
Brives à la Bonnel	1,5
Bonnel à TULLE	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Tulle aux-Champs-de-Brach.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Les Champs-de-Brach à Egletons.....	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division pour l'année, sans réciprocité.	
Egletons à la Chapelle (Corrèze).....	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
La Chapelle (Corrèze) à Ussel.....	1,4
Ussel à Châlons (Corrèze).....	1,5
Châlons (Corrèze) au Bourg-Lastic.....	1,3
Bourg-Lastic à Rochefort (Puy-de-Dôme).....	2,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, réciproquement pour l'année.	
Rochefort à Clermont (Puy-de-Dôme).....	2,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Clermont à Pont-du-Château.....	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour 6 mois.	
Pont-du-Château à Lezoux.....	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Lezoux au Moutier (faubourg de Thiers).....	1,4
Un chev. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e div pour 6 mois et pour l'année, du Moutier à Lezoux.	
Nota. Les voyageurs qui se feront conduire de Lezoux à Thiers, ou réciproquement, payeront 16 kilomètres.	
Le Moutier (faubourg de Thiers) à la Bergère.....	1,4
Un chev. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e div. pour l'année, et pour 6 mois, de la Bergère au Moutier.	
Nota. Les voyageurs qui se feront conduire à Thiers payeront un myriamètre deux kilomètres seulement.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De la Bergère à Noirétable.....	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division pour l'année, sans réciprocité.	
Noirétable à Saint-Thurin.....	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour 6 mois, de Saint-Thurin à Noirétable.	
Saint-Thurin à Boen.....	1,5
Boen à Feurs.....	1,8
Feurs à Saint-Barthélemy-l'Estra.....	1,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, sans réciprocité.	
Saint-Barthélemy-l'Estra à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône).....	1,4
Sainte-Foy-l'Argentière à Sain-Bel.....	1,7
Sain-Bel à Salvagny.....	1,4
Salvagny * à LYON *.....	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division pour l'année, de Lyon à Salvagny.	
2e, *par Duerne*, 54 myriamètres 4 kilom.	
De BORDEAUX à Saint-Barthélemy-l'Estra (v. la 1re route).	48,8
Saint-Barthélemy-l'Estra à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône).....	1,4
Sainte-Foy-l'Argentière à Duerne.....	0,6
Duerne à la Braly.....	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, de la Braly à Duerne.	
La Braly au Grand-Buisson.....	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, sans réciprocité.	
Le Grand-Buisson * à LYON *.....	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, sans réciprocité.	
Du Bourg-Lastic au MONT-DORE.....	2,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Lezoux à Courpière	1,7
De Bordeaux à Marseille.	
1re, *par Castres et Beziers*, 67 myriam. 2 kilom.	
De Bordeaux à Castelsarrazin (voyez page 267)	19,2
Castelsarrazin à Montauban* (Tarn-et-Garonne)	2,1
Montauban* à la Bastide-Saint-Pierre	1,2
La Bastide-Saint-Pierre à la Pointe-Saint-Sulpice	3,2
La Pointe-Saint-Sulpice à Lavaur	1,4
Lavaur à Saint-Paul (Tarn)	1,5
Saint-Paul à Castres (Tarn)	2,3
Castres à Saint-Amans-la-Bastide	2,7
Saint-Amans-la-Bastide à Saint-Pons	2,5
Saint-Pons à Saint-Chinian	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Saint-Chinian à Beziers	2,8
Beziers à Agde	2,2
Agde à Mèze	2,0
Mèze à Nimes (voyez page 269)	8,0
Nimes à Tarascon	,16
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Tarascon à Saint-Remy	1,6
Saint-Remy à Orgon	1,8
Orgon à Marseille (voyez page 253)	7,8
2e, *par Cahors et Rodez*, 69 myriam. 2 kilom.	
De Bordeaux à Tonneins (voyez page 267)	10,1
Tonneins à Granges (Lot-et-Garonne)	1,4
Granges à Villeneuve-sur-Lot	2,0
Villeneuve-sur-Lot à Trentel	1,5
Trentel à Fumel	1,2
Fumel à Puy-l'Évêque	1,6
Puy-l'Évêque au Mas-de-Pouzou	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
Du Mas-de-Pouzou à CAHORS	1,4
CAHORS à Talonnet	1,8
Talonnet à Limogne	1,9
Limogne à Villefranche (Aveyron)	2,4
Villefranche à Lanuéjouls	1,6
Lanuéjouls à Rignac	1,2
Rignac à RODEZ	2,9
RODEZ à MONTPELLIER (voyez page 182)	19,3
MONTPELLIER à MARSEILLE (voyez page 269)	17,0
3e, *par Toulouse*, 67 myriamètres 1 kilom.	
De BORDEAUX à TOULOUSE (voyez page 267)	25,0
TOULOUSE à MARSEILLE (voyez page 268)	42,1
4e, *par Albi et Millau*, 68 myriamètres 8 kilomètres.	
De BORDEAUX à Castelsarrazin (voyez page 267)	19,2
Castelsarrazin à MONTAUBAN* (Tarn-et-Garonne)	2,1
MONTAUBAN* à Montgaillard (vacant)	2,3
Montgaillard à Gaillac	2,9
Gaillac à ALBI	2,2
ALBI au Fraisse (Tarn)	2,5
Le Fraisse à Saint-Sernin	2,4
Saint-Sernin à Saint-Affrique	3,2
Saint-Affrique à Millau	2,8
Millau à la Cavalerie	1,8
La Cavalerie au Caylar	2,2
Le Caylar à Saint-Pierre-de-la-Fage	1,3
Saint-Pierre-de-la-Fage à Lodève	1,5
Lodève à Gignac	2,4
Gignac à la Baraque de Bel-Air	1,8
La Baraque de Bel-Air à MONTPELLIER	1,2
MONTPELLIER à NIMES (voyez page 269)	4,9
NIMES* à Bellegarde (Gard)	1,7
Bellegarde (Gard) à Arles	1,5
Arles à MARSEILLE (voyez page 269)	8,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Gignac à Clermont (Hérault).....	1,2
De Montauban à Albi.	
1re, *par Montgaillard* (Voyez ci-dessus).....	7,4
2e, *par la Bastide-Saint-Pierre*, 8 myriam. 9 kilom.	
De Montauban* à la Bastide-Saint-Pierre.....	1,2
La Bastide-Saint-Pierre à la Pointe-Saint-Sulpice....	3,2
La Pointe-Saint-Sulpice à Gaillac.....	2,3
Gaillac à Albi.....	2,2
3e *par Caussade*, 9 myriamètres.	
De Montauban* à Caussade.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Caussade à Saint-Antonin (vacant).....	1,8
Saint-Antonin à Cordes.....	2,6
Cordes à Albi.....	2,3
De Bordeaux à Nantes.	
34 myriamètres 7 kilomètres.	
De Bordeaux* à Carbon-Blanc.....	1,1
Carbon-Blanc à Cubzac.....	1,0
Cubzac à Blaye.....	2,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Blaye à Étauliers.....	1,3
Étauliers à Mirambeau.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Mirambeau à Saint-Genis (Charente-Inférieure)....	1,2
Saint-Genis (Charente-Inférieure) à Pons.....	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour l'année, et pour 6 mois, de Pons à Saint-Genis.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Pons à la Jard	0,9
La Jard à Saintes	1,2
Saintes à Saint-Porchaire	1,4
Saint-Porchaire à Saint-Hippolyte-de-Biard	1,3
Saint-Hippolyte à Rochefort* (Charente-Inférieure)	1,1
Rochefort* (Charente-Inférieure) aux Trois-Canons	1,7
Les Trois-Canons à la Rochelle	1,4
La Rochelle à Grolaud	0,9
Grolaud à Marans	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Marans à Moreilles	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Moreilles à Luçon	1,0
Luçon à Mareuil (Vendée)	1,0
Mareuil (Vendée) à Napoléon-Vendée	2,2
Napoléon-Vendée à Belleville (Vendée)	1,3
Belleville (Vendée) à Montaigu	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Montaigu (Vendée) à Aigrefeuille	1,3
Aigrefeuille à Nantes*	2,1
2e, *par Sainte-Hermine*, 33 myriam. 7 kilom.	
De Bordeaux à la Rochelle (voy. la 1re route)	19,3
La Rochelle à Moreilles (voy. la 1re route)	4,1
Moreilles à Sainte-Hermine	1,6
Sainte-Hermine à Nantes (voyez page 202)	8,7
De Luçon à Sainte-Hermine	1,6
De Bordeaux à Tarbes.	
1re, *par Villeneuve-de-Marsan et Madiran*, 21 myriamètres 4 kilomètres.	
De Bordeaux à Roquefort (voyez page 45)	10,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Roquefort à Villeneuve-de-Marsan	1,6
Villeneuve-de-Marsan à Aire (Landes)	2,2
Aire à Hagedet	3,3
Hagedet à Vic-en-Bigorre	1,7
Vic-en-Bigorre à TARBES	1,7
2e, *par Villeneuve-de-Marsan et Castelnau*, 21 myriam. 5 kilom.	
De BORDEAUX à Aire (voyez la 1re route)	14,7
Aire à Riscle	1,6
Riscle à Hagedet	1,8
Hagedet à Vic-en-Bigorre	1,7
Vic-en-Bigorre à TARBES	1,7
3e, *par Mont-de-Marsan et Madiran*, 23 myriam.	
De BORDEAUX à MONT-DE-MARSAN (voyez page 45)	13,1
MONT-DE-MARSAN à Grenade-sur-l'Adour	1,4
Grenade à Aire (Landes)	1,8
Aire à TARBES (voyez la 1re route)	6,7

N° 32.

ROUTE DE PARIS À BOURBON-LANCY

(Saône-et-Loire).

(EAUX SALINES THERMALES.)

30 myriam. 6 kilom.

De PARIS à NEVERS (voyez page 251)	23,5
NEVERS à Saint-Ouen	1,8
Saint-Ouen à Decize	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Decize à Saint-Hilaire (Nièvre).....	1,7
Saint-Hilaire à BOURBON-LANCY.....	2,0

N° 33.

ROUTE DE PARIS À BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Allier*).

(EAUX GAZEUSES THERMALES.)

1re, *par Bourges*, 30 myriamètres 8 kilomètres.

De PARIS à BOURGES (voyez page 57).....	22,1
BOURGES à Bourbon-l'Archambault (voy. page 276).	8,7

2e, *par Moulins*, 31 myriamètres 4 kilomètres.

De Paris à MOULINS (voyez page 249).....	28,8
MOULINS à BOURBON-L'ARCHAMBAULT.....	2,6

N° 34.

ROUTE DE PARIS À BOURBONNE-LES-BAINS (*Haute-Marne*).

(EAUX SALINES THERMALES.)

1re, *par Chaumont*, 30 myriamètres 7 kilomètres.

De PARIS à Chaumont (voyez pages 131).....	25,4
CHAUMONT-EN-BASSIGNY à Mandres.....	1,8
Mandres à Montigny (Haute-Marne).....	1,5
Montigny à BOURBONNE-LES-BAINS.....	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Bourbonne à Montigny.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Langres*, 33 myriamètres 1 kilomètre.	
De Paris à Langres (voyez page 131).....	28,9
Langres à Montigny (Haute-Marne).....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Montigny à Bourbonne-les-Bains.....	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Bourbonne à Montigny.	
De Bourbonne à Plombières.	
1re, *par Darney*, 8 myriamètres 3 kilomètres.	
De Bourbonne à Darney.....	3,4
Darney à Bains.....	2,1
Bains à Xertigny.....	1,2
Xertigny à Plombières.....	1,1
2e, *par Épinal*, 11 myriamètres 7 kilomètres.	
De Bourbonne à Lignéville.....	3,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lignéville à Mirecourt.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Mirecourt à Épinal (voyez page 103).....	3,3
Épinal à Plombières (voyez page 212).....	2,7
De Bourbonne à Lignéville.....	3,5
Lignéville à Darney.....	1,5
De Bourbonne à Saint-Sauveur (Haute-Saône), 7 myriamètres.	
De Bourbonne à Vauvillers (voyez page 29).....	4,3
Vauvillers à Saint-Loup (Haute-Saône).....	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Saint-Loup à Saint-Sauveur (Haute-Saône).....	1,3
De St-Loup (Haute-Saône) à Fougerolles (Haute-Saône).	1,1

N° 35.

Route de PARIS à BOURG (*Ain*).

1re, *par Auxerre et Arnay-le-Duc*, 42 myriam. 4 kil.

De Paris à Chalon-sur-Saône (voyez page 152).....	34,3
Chalon à Sennecey.....	1,8
Sennecey à Tournus.....	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Tournus à Cuisery.....	0,8
Cuisery à Saint-Trivier de Courtes.....	1,4
Saint-Trivier de Courtes à Montrevel.....	1,4
Montrevel à Bourg.....	1,7

2e, *par Velard*, 41 myr. 8 kil.

De Paris à Châlon-sur-Saône (voyez page 152).....	34,3
Châlon à Velard.....	1,2
Velard à Cuisery.....	1,8
Cuisery à Bourg (voyez ci-dessus).....	4,5

3e, *par Dijon, Beaune et Logis-Neuf*, 46 myr. 5 kil.

De Paris à Dijon (voyez page 95).....	30,4
Dijon à la Baraque (Côte-d'Or).....	1,2
La Baraque à Nuits.....	1,1
Nuits à Beaune.....	1,5
Beaune à Chagny.....	1,5
Chagny à Chalon-sur-Saône.....	1,6
Chalon à Mâcon (voyez page 153).....	5,8
Mâcon au Logis-Neuf.....	1,8
Le Logis-Neuf à Bourg.....	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Bourg à Chambéry, 7 myriamètres 4 kilomètres et 5 postes.	
De Bourg à Pont-d'Ain.....	2,0
Pont-d'Ain à Saint-Rambert (Ain).....	2,1
Saint-Rambert à Rossillon.....	2,1
Rossillon à Belley.....	1,4
Belley à Yenne (Savoie)..... 1 p. 1/4 ou	1,1
Voyez l'article 1079 de l'instruction générale, page LI.	
Yenne au Bourget (Savoie)..... 2 p. 1/4..	
Un ch. de renf. pour l'année réciproquem.	
Le Bourget à Chambéry..... 1 p. 1/2..	
De Bourg à Aix-les-Bains, 7 myriamètres 4 kilomètres et 4 postes.	
De Bourg à Belley (voyez la précédente route).....	7,4
Belley à Yenne (Savoie)..... 1 p. 1/4 ou	1,1
Voyez l'article 1079 de l'instruction générale, page LI.	
Yenne à Aix-les-Bains..... 2 p. 3/4..	
Un ch. de renf. pour l'année réciproquem.	
De Rossillon à Culoz.....	2,0
De Bourg à Saint-Genis-Pouilly, 10 myriamètres 5 kilomètres.	
De Bourg à Pont-d'Ain.....	2,0
Pont-d'Ain à Saint-Genis-Pouilly (Ain) (voy. p. 163).	8,5

N° 36.

Route de PARIS à BOURGES (*Cher*).

1re, *par Fontainebleau.*

Voyez page 263.....	22,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Orléans*, 23 myriam.	
De PARIS à Vierzon (voyez page 143).....	19,8
Vierzon à Beauregard.....	1,8
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, p. LXIX.	
Beauregard à BOURGES.....	1,4
***De Bourges à Chateauroux*, 6 myriamètres 4 kilomètres.**	
De BOURGES à Saint-Florent.....	1,5
Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXX.	
Saint-Florent à Issoudun.....	2,1
Issoudun à Neuvy-Pailloux.....	1,3
Neuvy-Pailloux à CHÂTEAUROUX.....	1,5
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXIX.	
***De Bourges à Clermont* (Puy-de-Dôme), 18 myriamètres 4 kilomètres.**	
De BOURGES à Montluçon (voyez page 198).....	9,3
Montluçon à Néris.....	0,8
Néris à Montaigut (Puy-de-Dôme).....	1,7
Montaigut à Saint-Pardoux (Puy-de-Dôme).....	2,7
Saint-Pardoux à Riom.....	2,3
Riom à CLERMONT (Puy-de-Dôme).....	1,6
***De Bourges à Cosne*, 6 myriamètres.**	
De BOURGES aux Aix-d'Angillon (Cher).....	2,0
Les Aix-d'Angillon à Sancerre.....	2,7
Sancerre à COSNE.....	1,3
De Bourges à Dijon.	
1re, *par Clamecy*, 24 myriamètres.	
De BOURGES à Rousselan.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Rousselan à la Charité	2,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
La Charité à Clamecy (voyez page 23)	5,2
Clamecy à Vézelay	2,3
Vézelay à Avallon	1,5
Avallon à Sainte-Magnance	1,5
Sainte-Magnance à Dijon (voyez page 95)	8,6
2e, *par Corbigny*, 25 myriamètres 3 kilomètres.	
De Bourges à la Charité (voyez la 1re route)	4,9
La Charité à Prémery	2,8
Prémery à Corbigny	3,2
Corbigny à Lormes	1,5
Lormes à Avallon	2,9
Avallon à Dijon (voyez la 1re route)	10,1
De Clamecy à Lormes	3,4
De Bourges à Nevers.	
1re, *par la Charité*, 7 myriamètres 4 kilomètres.	
De Bourges à la Charité (voyez ci-dessus)	4,9
La Charité à Pougues	1,3
Pougues à Nevers	1,2
2e, *par Avord*, 7 myriamètres.	
De Bourges à Avord	2,2
Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXX.	
Avord à Nérondes	1,4
Nérondes à la Guerche	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Guerche à Nevers	2,2
De la Guerche à Magny (Nièvre)	2,7

N° 37.

ROUTE DE PARIS À BREST.

1re, *Chartres, Le Mans, Laval et Rennes,*

48 myr. 3 kil. de La Loupe à Brest.

(Service de malle à partir de La Loupe.)

De PARIS à La Loupe (voy. p. 192 et 60 chemin de fer).	
La Loupe à Nogent-le-Rotrou	2,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, réciproquement pour l'année.	
Nogent-le-Rotrou à la Ferté-Bernard	2,2
La Ferté-Bernard à Conneré	1,9
Conneré à Saint-Mars-la-Brière	1,0
Saint-Mars-la-Brière au Mans	1,5
Le Mans à Coulans	1,5
Coulans à la Lune-de-Brulon	1,8
La Lune-de-Brulon à la Métairie	1,8
La Métairie à Soulgé	1,0
Soulgé à Laval	1,6
Laval à Brest (voyez page 62)	31,8
2e, *par Alençon et Domfront,* 57 myriam. 6 kilom.	
De PARIS* à Sèvres*	1,2
Voyez, pour le service des embarcadères des chemins de fer, p. LXVI.	
Sèvres à VERSAILLES*	0,7
VERSAILLES* à Pontchartrain	1,9
Ponchartrain à Houdan	2,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Houdan à Marolles	0,7
Marolles à Dreux	1,2
Dreux à Nonancourt	1,4
Nonancourt à Tillières-sur-Avre	1,1
Tillières à Verneuil	1,0
Verneuil à Saint-Maurice-les-Charencey (Orne)	1,6
Saint-Maurice à Mortagne (Orne)	2,2
Mortagne au Mesle-sur-Sarthe	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, du Mesle-sur-Sarthe à Mortagne.	
Mesle-sur-Sarthe au Ménil-Brout	1,0
Ménil-Brout à Alençon*	1,3
Alençon* à Saint-Denis (Orne)	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
Saint-Denis à Prez-en-Pail	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Prez-en-Pail à Couterne	1,8
Un ch. de renf. sur une voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Couterne à Domfront (Orne)	1,9
Domfront au Teilleul	2,0
Teilleul à Saint-Hilaire-du-Harcouet	1,9
Saint-Hilaire-du-Harcouet au haut du pont	2,0
Haut du pont à Pontorson	1,4
Pontorson à Dol	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Dol à Dinan	2,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Dinan à Jugon	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Jugon à Lamballe	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Lamballe à Saint-Brieuc.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Saint-Brieuc à Châtelaudren.....	1,7
Châtelaudren à Guingamp.....	1,4
Guingamp à Belle-Isle-en-Terre.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Belle-Isle-en-Terre au Ponthou.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Ponthou à Morlaix.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Morlaix à Landiviziau.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Landiviziau à Landerneau.....	1,7
Landerneau à Brest.....	2,1
3e, *par Alençon et Rennes*, 60 myriam. 1 kilom.	
De Paris à Prez-en-Pail (voyez page 60).....	21,7
Prez-en-Pail au Ribay.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Le Ribay à Mayenne.....	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, et pour l'année, de Mayenne au Ribay.	
Mayenne à Martigné.....	1,3
Martigné à Laval.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Laval à la Gravelle.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Gravelle à Vitré	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Vitré à Châteaubourg	1,5
Châteaubourg à Noyal	0,9
Noyal à RENNES*	1,2
RENNES* à Pacé	1,0
Pacé à Bedée	1,3
Bedée à la Barette	1,4
La Barette à Broons	1,6
Broons à Langouèdre	1,2
Langouèdre à Lamballe	1,5
Lamballe à BREST (voyez page 62)	16,5
4e, *par Laigle et Tinchebray*, 58 myriamètres 8 kilomètres.	
De PARIS à Argentan (voyez la 5e route)	19,2
Argentan à Écouché	0,9
Écouché à Briouze	1,8
Briouze à Flers (Orne)	1,8
Flers à Tinchebray	1,4
Tinchebray à Vire	1,6
Vire à BREST (voyez la 7e route)	32,1
5e, *par Alençon et la Croixille*, 58 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à MAYENNE (voyez page 62)	25,4
Mayenne à Ernée	2,4
Ernée à la Croixille	1,4
La Croixille à Vitré	1,6
Vitré à BREST (voyez la 2e route)	28,1
6e, *par Laigle et Argentan*, 59 myriam. 1 kilom.	
De PARIS à Verneuil (voyez page 60)	11,6
Verneuil à Chandai	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Chandai à Laigle	0,8
Laigle à Sainte-Gauburge	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Sainte-Gauburge à Nonant	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nonant à Argentan	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Argentan à Falaise	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Falaise au Pont-d'Ouilly	1,8
Un ch. de renf. sur les voit de la 1re div. pour l'année, du Pont-d'Ouilly à Falaise.	
Pont-d'Ouilly à Condé-sur-Noireau	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	
Condé-sur-Noireau à Vire	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Vire à Lamballe (voyez la 7e route)	15,6
Lamballe à Brest (voyez page 61)	16,5
7e, *par Caen, Saint-Martin-de-la-Besace et Pontorson*, 59 myriamètres 7 kilomètres.	
De Paris à Caen (voyez page 84)	22,4
Caen à Villers-Bocage (voyez la 7e route)	2,5
Villers-Bocage à Saint-Martin-de-la-Besace	1,7
Saint-Martin-de-la-Besace à Pont-Farcy	1,8
Pont-Farcy à Villedieu-les-Poêles	1,9
Villedieu-les-Poêles à Brest (voyez ci-dessous)	29,4
8e, *par Caen, Mesnil-Auzouf et Pontorson*, 60 myriam. 4 kilomètres.	
De Paris à Caen (voyez page 84)	22,4
Caen à Mondrainville	1,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Mondrainville à Villers-Bocage	1,2
Villers-Bocage à Ménil-au-Zouf	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Ménil-au-Zouf à Vire	1,9
Un ch. de renf. sur les voit de la 1re div. réc. p. l'année.	
Vire à Saint-Sever (Calvados)	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, de Saint-Sever à Vire.	
Saint-Sever à Villedieu-les-Poêles	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois, de Villedieu à Saint-Sever.	
Villedieu-les-Poêles à Avranches	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Avranches à Pontorson	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Pontorson à Brest (voyez page 61)	25,0
De Saint-Maurice-les-Charencey (Orne) à Randonnay	1,3
De Saint-Maurice-les-Charencey (Orne) à Longny	1,7
De Mortagne (Orne) à Randonnay	2,1
Du Mesle-sur-Sarthe à Sées	1,9
De Guingamp à Lannion	3,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Falaise à Harcourt-Thury	2,6
Harcourt à Villers-Bocage	2,2
Villers-Bocage à Bayeux	2,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Falaise à Bagnoles, 5 myriam. 1 kilom.	
De Falaise à Putanges	1,7
Putanges à Briouze	1,4
Briouze à la Ferté-Macé	1,3
La Ferté-Macé à Bagnoles (il n'y a pas de relais)	0,7
De Putanges à Écouché	1,7
De Pontorson au Mont-Saint-Michel	0,9
Nota. Il n'y a pas de relais au Mont-Saint-Michel.	
De Brest à Toulon, 146 myriamètres.	
De Brest à Nantes (voyez page 196)	31,1
Nantes à Napoléon-Vendée (voyez page 52)	7,1
Napoléon-Vendée à Rochefort (voyez page 54)	11,4
Rochefort à Angoulême (voyez page 16)	10,9
Angoulême à Limoges (voyez page 14)	10,3
Limoges à Clermont (voyez page 147)	17,7
Clermont à Lyon (voyez page 48)	18,1
Lyon à Valence (voyez page 158)	10,1
Valence à Marseille (voyez page 25)	23,3
Marseille à Toulon (voyez page 167)	6,0

N° 38.

Route de PARIS à CAEN (*Calvados*).

Par Saint-Germain (voyez page 84)	22,4
De Caen à Angers.	
1re, *par Ambrières*, 21 myriamètres 7 kilomètres.	
De Caen à Harcourt-Thury	2,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Harcourt-Thury à Condé-sur-Noireau	2,0
Condé à Flers (Orne)	1,2
Flers à Domfront (Orne)	2,1
Domfront à Ambrières	2,2
Ambrières à Mayenne	1,2
Mayenne à LAVAL (voyez page 62)	3,0
LAVAL à ANGERS (voyez page 135)	7,4
2e, *par Couterne*, 25 myriamètres 7 kilomètres.	
De CAEN à Domfront (voyez la 1re route)	7,9
Domfront (Orne) à Couterne	1,9
Couterne à Prez-en-Pail	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Prez-en-Pail à LAVAL (voyez page 62)	6,7
LAVAL à ANGERS (voyez page 135)	7,4
De Condé-sur-Noireau à Tinchebray	1,7
DE CAEN À BORDEAUX, *par Alençon, Saumar et Niort*, 56 myriamètres 2 kilomètres.	
De CAEN à ALENÇON (voyez page 3)	10,1
ALENÇON à BORDEAUX (voyez page 232)	46,1
DE CAEN À BREST.	
1re, *par Pontorson* (voyez page 64)	37,2
2e, *par Condé-sur-Noireau*, 39 myr. 2 kilom.	
De CAEN à Condé-sur-Noireau (voyez page 66)	4,6
Condé-sur-Noireau à BREST (voyez page 64)	34,6
DE CAEN À LORIENT, 31 myriamètres 5 kilomètres.	
De CAEN à Vire (voyez page 64)	5,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Vire à Rennes (voyez page 225)	11,4
Rennes à Lorient (voyez page 151)	14,2
De Caen* à Juvigny-sur-Seulles	1,9
Juvigny à Caumont	1,6
Caumont à Torigni	1,4

N° 39.

Route de PARIS à CAHORS (*Lot*).

Voyez pages 143 et 148	57,8

N° 40.

Route de PARIS à CALAIS.

1re, *par Amiens et Abbeville*, 28 myriamètres 8 kilomètres.

De Paris* à Saint-Denis (Seine)*	0,9
Saint-Denis à Écouen	1,0
Écouen à Luzarches	1,1
Luzarches à Laigneville	2,2
Laigneville à Clermont (Oise)	1,0
Clermont à Saint-Just (Oise)	1,6
Saint-Just à Breteuil (Oise)	1,8
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Breteuil à Flers (Somme)	1,3
Flers à Amiens*	1,9
Amiens* à Picquigny	1,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Picquigny à Ailly-le-Haut-Clocher	1,9
Ailly-le-Haut-Clocher à ABBEVILLE	1,3
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVII.	
ABBEVILLE à Nouvion (Somme)	1,3
Nouvion à Bernay (Somme)	0,7
Bernay à Nampont (Somme)	0,9
Nampont à MONTREUIL-SUR-MER	1,4
MONTREUIL-SUR-MER à Cormont	1,3
Cormont à Samer	0,9
Samer à BOULOGNE-SUR-MER	1,5
BOULOGNE-SUR-MER à Marquise	1,3
Marquise au Haut-Buisson	0,9
Le Haut-Buisson à CALAIS*	1,3
2e, *par Beauvais et Abbeville*, 27 myriam. 2 kil.	
De PARIS* à Saint-Denis (Seine)*	0,9
Saint-Denis à Moisselles	1,3
Moisselles à Beaumont-sur-Oise	1,2
Beaumont à Puiseux	1,0
Puiseux à Noailles	1,3
Noailles à BEAUVAIS	1,5
BEAUVAIS à Marseille (Oise)	1,9
Marseille à Grandvilliers	1,0
Grandvilliers à Poix	1,4
Poix à Camps	1,3
Camps à ABBEVILLE	2,9
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVII.	
ABBEVILLE à CALAIS (voyez la 1re route)	11,5
3e, *par Méru, Beauvais et Abbeville*, 28 myriamètres 3 kilomètres.	
De PARIS à BEAUVAIS par Méru (voyez page 36)	8,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Beauvais à Calais (voyez la 2e route).....	20,0
Nota. Voir les autres routes de Paris à Beauvais, page 35.	
4e, par Amiens, Doullens et Saint-Omer, 28 myriamètres 1 kilomètre.	
De Paris à Amiens (voyez la 1re route).....	12,8
Amiens à la Recousse (voyez page 101).....	12,9
La Recousse à Ardres.....	0,8
Ardres à Calais*.....	1,6
5e, *par Noirémont*, 28 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Beauvais (voyez la 2e route).....	7,2
Beauvais à Noirémont.....	1,6
Noirémont à Breteuil (Oise).....	1,2
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Breteuil à Flers (Somme).....	1,3
Flers à Amiens*.....	1,9
Amiens à Calais (voyez la 4e route).....	15,3
De Noailles à Clermont (Oise).....	2,0
De Luzarches à Senlis.....	2,1
Senlis à Crépy.....	2,3
Crépy à Villers-Cotterets.....	1,6
De Grandvilliers à Formerie.....	1,7
Formerie à Gaillefontaine.....	0,9
Gaillefontaine à Neufchâtel (Seine-Inférieure).....	1,6
D'Amiens à Abbeville.	
1re, *par Ailly-le-Haut-Clocher*, 4 myriam. 5 kilom. (voyez page 68).	
2e, *par Longpré-les-Corps-Saints*, 4 myriam. 5 kilom.	
D'Amiens à Picquigny.....	1,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Picquigny à ABBEVILLE	3,2
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVII.	
D'AMIENS À CALAIS.	
1re, *par Auxy,* 16 myriamètres 5 kilomètres.	
D'AMIENS à Doullens (voyez page 139)	3,0
Doullens à Auxy	1,9
Auxy à Hesdin	1,9
Hesdin à Montreuil-sur-Mer	2,5
Montreuil à CALAIS (voyez page 69)	7,2
2e, *par Frévent,* 16 myriam. 5 kilom.	
D'AMIENS à Doullens (voy. page 139)	3,0
Doullens à Frévent	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Frévent à Hesdin	2,3
Hesdin à Calais (voyez la 1re route)	9,7
Abbeville à Saint-Ricquier	0,9
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVII.	
Saint-Ricquier à Auxy	1,7
Auxy à Frévent	1,5
D'Ardres à Guines	0,9
Guines à Marquise	1,8
De Guines à CALAIS*	1,2
DE CALAIS À DUNKERQUE, 4 myriam. 2 kilom.	
De CALAIS* à Gravelines	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Gravelines à DUNKERQUE*	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 41.	
ROUTE DE PARIS À CARCASSONNE (*Aude*).	
1re, *par Toulouse*, 78 myriamètres, 4 kilom.	
De PARIS à TOULOUSE (voyez pages 143 et 148).....	69,0
TOULOUSE à CARCASSONNE (voyez page 268).....	9,4
2e, *par Clermont, Rodez et Alby* (voyez page 211)	79,2
DE CARCASSONNE À FOIX.	
1re, *par Prouille et Pamiers*, 9 myriamètres.	
De CARCASSONNE à Pamiers (voyez page ci-dessus)....	7,1
Pamiers à FOIX.....	1,9
2e, *par Mirepoix et Lavelanet*, 9 myriam.	
De CARCASSONNE à Mirepoix (voyez page ci-dessus)...	4,6
Mirepoix à Lavelanet.....	1,8
Lavelanet aux Cantonniers.....	1,3
Les Cantonniers à FOIX.....	1,4
3e, *par Limoux*, 9 myriam. 7 kilom.	
De CARCASSONNE à Limoux.....	2,5
Limoux à Chalabre.....	2,5
Chalabre à Lavelanet.....	2,1
Lavelanet aux Cantonniers.....	1,3
Les Cantonniers à Foix.....	1,4
DE FOIX À PERPIGNAN.	
13 myriam. 6 kilom.	
De Foix aux Cantonniers.....	1,4
Les Cantonniers à Lavelanet.....	1,3
Lavelanet à Puivert.....	2,0
Puivert à Pont-de-Charla.....	1,8
Pont-de-Charla à Perpignan (voyez page 270).....	7,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Puivert à Chalabre.....	0,9
De Lavelanet aux Cantonniers.....	1,3
Les Cantonniers à Tarascon (Ariége).....	1,7
De Carcassonne à Rennes-les-Bains (Aude).	
4 myriamètres 9 kilomètres.	
De Carcassonne à Limoux.....	2,5
Limoux à Couiza.....	1,6
Couiza à Rennes-les-Bains.....	0,8
Nota. Il n'y a pas de relais à Rennes-les-Bains.	
De Carcassonne à Saint-Girons,	
12 myriamètres 4 kilomètres.	
De Carcassonne à Prouille.....	2,5
Prouille à Mirepoix.....	2,1
Mirepoix à Pamiers.....	2,5
Pamiers à Pailhès.....	1,8
Pailhès à Saint-Girons (voyez page 271).....	3,5
De Mirepoix à Chalabre.....	2,0

N° 42.

Route de PARIS à CASTERA-VERDUZAN (*Gers*).

(eaux ferrugineuses, sulfureuses.)

73 myriamètres 6 kilomètres.

De Paris à Bordeaux (voyez page 42).....	56,0
Bordeaux à Castera (voyez page 48).....	17,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 43.	
ROUTE DE PARIS À CAUTERETS (*Hautes-Pyrénées*).	
(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)	
80 myriamètres 4 kilomètres.	
De PARIS à TARBES (voyez page 32).....	75,6
TARBES à Lourdes.....	1,9
Lourdes à Pierrefitte.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Pierrefitte à CAUTERETS.....	1,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
N° 44.	
ROUTE DE PARIS À CHALONS (*Marne*).	
1re, *par Épernay* (voyez page 109).....	17,0
2e, *par Montmirail*, 16 myriamètres.	
De PARIS à la Ferté-sous-Jouarre (voyez page 109)...	6,3
La Ferté-sous-Jouarre à Bussières (Seine-et-Marne).	0,9
Bussières à Vieils-Maisons.....	1,2
Vieils-Maisons à Montmirail (Marne).....	1,3
Montmirail à Fromentières.....	1,2
Fromentières à Étoges.....	1,2
Étoges à Chaintrix.....	1,9
Chaintrix à CHÂLONS-SUR-MARNE.....	2,0
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
3e, *par Sezanne et Sommesous*, 18 myriam.	
De PARIS à Sommesous (voyez pag 242).....	15,2
Sommesous à CHÂLONS (voyez page 77).....	2,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Châlons à Chaumont (Haute-Marne).	
1re, *par le Petit-Paris*, 14 myriamètres.	
De Châlons-S.-M. à Vitry-le-François (voyez p. 245).	3,3
Vitry-le-François au Petit-Paris	2,0
Le Petit-Paris à Brienne (Aube)	2,3
Brienne à Bar-sur-Aube	2,4
Bar-sur-Aube à Chaumont (voyez page 131)	4,0
2e, *par Lonchamps*, 14 myriam. 5 kilom.	
De Châlons-S.-M. à Vitry-le-François (voyez p. 245).	3,3
Vitry-le-François à Saint-Dizier (voyez page 242)	2,8
Saint-Dizier à Vassy	2,0
Vassy à Dommartin-le-Saint-Père	1,5
Dommartin-le-St-Père à Colombey-les-Deux-Églises	2,4
Colombey-les-Deux-Églises à Chaumont (voy. p. 131)	2,5
De Châlons à Lille, 23 myr. 6 kilom.	
De Châlons à Reims (voyez page 76)	4,3
Reims* à Berry-au-Bac	1,9
Berry-au-Bac à Corbeny	0,9
Corbeny à Laon	2,0
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 21 kilomètres.	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Laon à la Fère (Aisne)	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 24 kilomètres.	
La Fère à Cerizy	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Cerizy à Saint-Quentin* (Aisne)	1,1
Saint-Quentin à Cambrai (voyez page 286)	3,9
Cambrai à Lille (voyez page 141, 3e route)	5,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES myr. kil.
De Cerizy à Origny	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Châlons à Maubeuge, 16 myriam. 6 kilom.	
De Châlons-sur-Marne* aux Grandes-Loges	1,3
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
Grandes-Loges à Sillery	1,9
Sillery à Reims*	1,1
Reims à Neufchâtel (Aisne)	2,1
Neufchâtel à Nizy-le-Comte	1,5
Nizy-le-Comte à Montcornet	1,6
Montcornet à Vervins	2,0
Vervins à Maubeuge (voyez page 168)	5,1
De Châlons-sur-Marne à Mézières, 10 myriam. 3 kilom.	
De Châlons-sur-Marne à Suippes	2,3
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
Suippes à Sommepy	1,4
Sommepy à Attigny	2,8
Attigny aux Crêtes-de-Poix	1,9
Les Crêtes-de-Poix à Mézières	1,9
De Châlons à Sedan, 11 myriam. 2 kilom.	
De Châlons-sur-Marne à Sommepy (voyez ci-dessus)	3,7
Sommepy à Vouziers	2,6
Vouziers au Chêne	1,7
Le Chêne à Chemery	1,5
Chemery à Sedan	1,7
De Sommepy à Pauvres	2,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Attigny... { à Vouziers	1,9
D'Attigny... { à Pauvres	1,8
De Chemery à Flize	2,3
De Châlons à Troyes, 7 myriam. 9 kilom.	
De Châlons-sur-Marne* à Vatry	1,8
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
Vatry à Sommesous	1,0
Sommesous à Arcis-sur-Aube	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Arcis-sur-Aube à Voué	0,9
Voué à Troyes*	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
De Châlons-sur-Marne à Valenciennes, 19 myriamètres 5 kilomètres.	
De Châlons à Laon (voyez page 75)	9,1
Laon à Valenciennes (voyez page 133)	10,4

N° 45.

ROUTE DE PARIS À CHARTRES (*Eure-et-Loir*).

1re, *par Rambouillet* (voyez page 192)	9,2
2e, *par Berny et Orçay*, 8 myriamètres 8 kilomètres.	
De Paris* à Berny*	1,2
Berny à Orçay	1,3
Orçay à Bonnelles	1,5
Bonnelles à Ablis	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Ablis à CHARTRES	2,9
Bonnelles à Dourdan	1,3
Dourdan à Angerville	2,7
DE CHARTRES À ALENÇON.	
1re, *par Remalard*, 11 myriamètres 6 kilomètres.	
De CHARTRES à Courville	1,9
Courville à la Loupe (Eure-et-Loir)	1,9
La Loupe à Remalard	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, et pour l'année, de Remalard à la Loupe.	
Remalard à ALENÇON (voyez page 2)	5,7
2e, *par Montlandon*, 11 myriamètres 7 kilomètres.	
De CHARTRES à Courville	1,9
Courville à Nogent-le-Rotrou (voyez page 191)	3,7
Nogent-le-Rotrou à ALENÇON (voyez page 204)	6,1
3e, *par Illiers*, 12 myriamètres 1 kilomètre.	
De CHARTRES à Illiers	2,5
Illiers à Nogent-le-Rotrou	3,5
Nogent-le-Rotrou à ALENÇON (voyez page 204)	6,1
4e, *par Longny*, 12 myriamètres 5 kilomètres.	
De CHARTRES à la Loupe (Eure-et-Loir) (voy. la 1re route).	3,8
La Loupe (Eure-et-Loir) à Longny	2,4
Longny à Mortagne (Orne)	2,4
Mortagne à ALENÇON (voyez page 61)	3,9
DE CHARTRES À AMIENS.	
1re, *par Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye*, 22 myriamètres.	
De CHARTRES à Maintenon	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Maintenon à Rambouillet	2,2
Épernon à Rambouillet	1,3
Rambouillet à Pontchartrain	2,5
Pontchartrain à Saint-Germain-en-Laye	2,3
Saint-Germain-en-Laye à Pontoise	2,0
Pontoise à BEAUVAIS (voyez page 36)	5,1
BEAUVAIS à AMIENS (voyez page 70)	6,0
2e, *par Dreux, Mantes et Magny*, 20 myr. 7 kil.	
De CHARTRES à Dreux (voyez ci-après)	3,4
Dreux à Marolles	1,2
Marolles à Houdan	0,7
Houdan à Septeuil (vacant)	1,4
Septeuil à Mantes	1,3
Mantes à Magny (Seine-et-Oise)	2,1
Magny à Chaumont (Oise)	1,8
Chaumont à BEAUVAIS (voyez page 36)	2,8
BEAUVAIS à AMIENS (voyez page 70)	6,0
DE CHARTRES À BLOIS, 11 myriam. 7 kilom.	
De CHARTRES à Vendôme (voyez page 194)	8,5
Vendôme au Breuil	1,6
Le Breuil à BLOIS	1,6
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
DE CHARTRES À ÉVREUX.	
1re, *par Dreux et Thomer*, 7 myriam. 6 kilom.	
De CHARTRES au Péage (Eure-et-Loir)	1,6
Le Péage à Dreux	1,8
Dreux à Nonancourt	1,4
Nonancourt à Évreux	2,8
2e, *par Dreux et Damville*, 8 myriam. 2 kilom.	
De CHARTRES à Nonancourt (voyez la 1re route)	4,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Nonancourt à Damville	1,5
Damville à Évreux	1,9
3e, *par Saint-André*, 8 myriam. 3 kilom.	
De Chartres à Nonancourt (voyez la 1re route)	4,8
Nonancourt à Saint-André (Eure)	1,8
Saint-André à Évreux	1,7
4e, *par Maintenon*, 8 myriamètres 6 kilomètres.	
De Chartres à Maintenon	1,9
Maintenon à Dreux	2,5
Dreux à Évreux (voyez la 1re route)	4,2
De Chartres à Laigle.	
1re, *par Dangers*, 7 myriamètres 4 kilomètres.	
De Chartres à Dangers	1,3
Dangers à Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir)	1,2
Châteauneuf à Brezolles	1,5
Brezolles à Verneuil	1,2
Verneuil à Laigle (voyez page 63)	2,2
2e, *par Courville*, 9 myriamètres 1 kilomètre.	
De Chartres à Longny (voyez page 78)	6,2
Longny à Randonnay	1,5
Randonnay à Laigle	1,4
Longny à Saint-Maurice-les-Charencey (Orne)	1,7
De Randonnay à Saint-Maurice (Orne)	1,3
De Randonnay à Mortagne (Orne)	2,1
***De Chartres à Orléans*, 9 myriam. 3 kilom.**	
De Chartres à Châteaudun (voyez page 194)	4,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Châteaudun à Tournoisis.....	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Tournoisis à Orléans*.....	2,4
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVIII.	
De Châteauroux à Toulouse, 43 myr. 6 kilom.	
Service de malle.	
De Châteauroux à Limoges (voyez page 143).....	12,7
Limoges à Toulouse (voyez page 148).....	30,9

N° 46.

Route de PARIS à CHATEAUROUX (*Indre*).

1re, *par Orléans* (voyez page 143).....	30,5
2e, *par Orléans, Blois et Valençay* (voyez page 263)..	27,1
3e, *par Bourges*, 28 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Bourges (voyez page 263.).....	22,1
Bourges à Châteauroux (voyez page 58).....	6,4
De Châteauroux à Clermont (Puy-de-Dôme), 20 myriamètres 4 kilomètres.	
De Châteauroux à la Châtre (voyez page 275).....	3,7
La Châtre à Genouillac.....	2,7
Genouillac à Pierre-Blanche.....	2,0
Pierre-Blanche à Chénerailles.....	1,4
Chénerailles à Aubusson.....	1,8
Aubusson à Clermont (Puy-de-Dôme) (voyez p. 145).	8,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 47.	
ROUTE DE PARIS À CHAUDESAIGUES (*Cantal*),	
51 myriamètres 8 kilomètres.	
De PARIS à CLERMONT (Puy-de-Dôme) (voyez page 87)..	38,2
CLERMONT (Puy-de-Dôme) à S^t.-Flour (voy. p. 186).	10,3
Saint-Flour à CHAUDESAIGUES.....	3,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
NOTA. Lorsque les routes se termineront dans l'intérieur de la ville de Saint-Flour, il ne sera dû que 31 kilomètres.	
N° 48.	
ROUTE DE PARIS	
À CHAUMONT-EN-BASSIGNY (*Haute-Marne*).	
Voyez page 131.....	25,4
***DE CHAUMONT À BAR-LE-DUC*, 10 myriamètres.**	
De CHAUMONT à Vignory.....	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Vignory à Chaumont.	
Vignory à Joinville-sur-Marne.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Joinville à la Neuville (Haute-Marne).....	1,6
La Neuville à Saint-Dizier.....	1,6
Saint-Dizier à BAR-LE-DUC (voyez page 242).....	2,4
***DE CHAUMONT À LONS-LE-SAUNIER*, 18 myriamètres 6 kilomètres.**	
De CHAUMONT à Langres (voyez page 131).....	3,5
Langres à Gray (voyez page 39).....	5,5
Gray à Pesmes.....	2,0
Pesmes à Dôle.....	2,4
Dôle à LONS-LE-SAUNIER (voyez page 150).....	5,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Chaumont à Nancy.	
1re, *par Rimaucourt*, 11 myriam. 2 kilom.	
De Chaumont à Rimaucourt	2,4
Rimaucourt à Prez-sous-la-Fauche	1,3
Prez-sous-la-Fauche à Neufchâteau	1,7
Neufchâteau à Martigny	1,3
Martigny à Colombey (Meurthe)	1,2
Colombey à Bainville	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Bainville à Nancy*	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
2e, *par Neufchâteau*, 13 myriamètres 2 kilomètres.	
De Chaumont à Mandres	1,8
Mandres à Clefmont	2,3
Clefmont à Saint-Thiébault (Haute-Marne)	1,3
Saint-Thiébault à Neufchâteau	2,0
Neufchâteau à Nancy* (voyez la 1re route)	5,8
3e, *par Dommartin*, 15 myriamètres 6 kilomètres.	
De Chaumont à Juzennecourt	1,7
Juzennecourt à Colombey-les-deux-Églises	0,8
Colombey-les-deux-Églises à Dommartin	2,4
Dommartin à Nancy (voyez page 282)	10,7
De Colombey (Meurthe) à Toul	2,1
De Chaumont à Vesoul.	
1re, *par Langres* (voyez page 131)	10,9
2e, *par Bourbonne-les-Bains*, 11 myr. 4 kil.	
De Chaumont à Bourbonne-les-Bains (voyez page 55).	5,2
Bourbonne-les-Bains à Jussey	2,3
Jussey à Combeau-Fontaine	1,4
Combeau-Fontaine à Vesoul (voyez page 131)	2,5
De Combeau-Fontaine à Faverney	2,0
Faverney à Luxeuil (il n'y a pas de relais)	2,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Faverney à Saint-Sauveur (Haute-Saône).....	2,6
De Chaumont à Châtillon-sur-Seine, 5 myriam. 9 kilom.	
De Chaumont à Châteauvillain.....	2,1
Châteauvillain à Boudreville.....	1,4
Boudreville à Courban.....	0,8
Courban à Châtillon.....	1,6

N° 49.

Route de PARIS à CHERBOURG.

1re, *par Louviers et Caen*, 25 myriamètres 2 kilomètres *depuis Saint-Pierre de Vauvray*.

Service de malle à partir de Saint-Pierre.

De Paris à Saint-Pierre (chemin de fer). (Voyez ci-dessous et page 320).....	11,0
Saint-Pierre à Louviers.....	0,8
Louviers à Neubourg.....	2,2
Neubourg à la Rivière-Thibouville.....	1,5
La Rivière-Thibouville à Cherbourg (voyez ci-dessous).	20,7
2e, *par Triel et Isigny*, 34 myriamètres 6 kilomètres.	
De Paris à Courbevoie.....	0,9
Voyez, pour le service des embarcadères du chemin de fer, page LXVI.	
Courbevoie à Saint-Germain-en-Laye.....	1,4
Saint-Germain-en-Laye à Triel.....	1,2
Triel à Meulan.....	0,8
Meulan à Mantes.....	1,5
Mantes à Bonnières.....	1,3
Bonnières à Pacy-sur-Eure.....	1,5
Pacy-sur-Eure à Évreux.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	
Évreux à la Commanderie.....	1,8
La Commanderie à la Rivière-Thibouville.....	1,7
La Rivière-Thibouville au Marché-Neuf.....	1,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
Du Marché-Neuf à l'Hôtellerie	1,4
L'Hôtellerie à Lisieux	1,4
Lisieux à Crèvecœur	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Crèvecœur à Moult	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Moult à Caen*	1,7
Caen* à Bretteville	1,2
Bretteville à Bayeux	1,6
Bayeux à Formigny	1,6
Formigny à Carentan	2,7
Carentan à Sainte-Mère-Église	1,3
Sainte-Mère-Église à Valognes	1,7
Valognes à Cherbourg	2,0
Un ch. de renf. sur la voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
2e, *par Saint-Lô*, 36 myriamètres 4 kilomètres.	
De Paris à Bayeux (voyez la 2e route)	25,2
Bayeux à Vaubadon	1,3
Vaubadon à Saint-Lô	2,2
Saint-Lô à Saint-Jean-de-Daye	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Jean-de-Daye à Carentan	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Carentan à Cherbourg (voyez la 1re route)	5,0
De Meulan au Bord'haut-de-Vigny	1,7
De Courseulles à Caen	2,2
De Courseulles à Bayeux	2,0
De Valognes à Saint-Waast	1,9
De Cherbourg à Brest.	
1re, *par Saint-Sauveur*, 40 myriamètres 6 kilomètres.	
De Cherbourg à Valognes	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Valognes à Saint-Sauveur (Manche).....	1,5
Saint-Sauveur à la Haye-du-Puits.....	1,0
La Haye-du-Puits à Périers.....	1,8
Périers à Coutances.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Coutances à Bréhal.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	
Bréhal à Granville.....	1,0
Granville à Sartilly.....	1,5
Sartilly à Avranches.....	1,1
Avranches à BREST (voyez page 65).....	27,2
DE COUTANCES À AVRANCHES par Villedieu-les-Poêles..	5,4
Coutances à Villedieu-les-Poêles.....	3,2
Villedieu-les-Poêles à Avranches.....	2,2
2e, *par Carentan*, 41 myriamètres 1 kilomètre.	
De CHERBOURG à Valognes.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Valognes à Sainte-Mère-Église.....	1,7
Sainte-Mère-Église à Carentan.....	1,3
Carentan à Périers.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Périers à BREST (voyez la 1re route).....	34,3
DE CHERBOURG À LORIENT, 35 myriam. 8 kilom.	
De CHERBOURG à Avranches (voyez ci-dessus).....	13,4
Avranches à Lamballe (voyez page 65).....	10,7
Lamballe à Moncontour.....	1,5
Moncontour à Loudéac.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Loudéac à Napoléonville.....	2,2
Napoléonville à Baud.....	2,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Baud à Lorient (voyez page 151).....	3,2
Baud à Auray.....	2,6

N° 50.

Route de PARIS à CLERMONT (*Puy-de-Dôme*).

1re, *par Nevers et Moulins.*

De Paris à Moulins (voyez page 249).	
Moulins à Clermont (voyez page 185).	
2e, *par Fontainebleau, Montargis et Bourges,* 40 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Bourges (voyez page 263).....	22,1
Bourges à Clermont (voyez page 58).....	18,4
3e, *par Orléans, Vierzon et Beauregard,* 41 myriam. 4 kilomètres.	
De Paris à Bourges (voyez page 57, 2e route).....	23,0
Bourges à Clermont (voyez page 58).....	18,4
De Clermont (Puy-de-Dôme) *à Aurillac* (Cantal), 16 myriamètres 3 kilomètres.	
De Clermont à Lempdes (voyez page 186).....	5,5
Lempdes à Massiac.....	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Massiac à Ferrière (Cantal).....	1,5
Ferrière à Murat.....	2,2
Murat à Thiezac.....	2,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Thiezac à Aurillac.....	2,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Saint-Flour à Murat	2,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Murat à Saint-Flour.	
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans la ville de Saint-Flour, il ne sera dû que 22 kilomètres.	
DE CLERMONT (Puy-de-Dôme) *à LYON.*	
Par Thiers (voyez page 47)	18,2
DE CLERMONT à MONTBRISON, 11 myriam. 3 kilom.	
DE CLERMONT (Puy-de-Dôme) à Boen (voyez page 47)	9,6
Boen à MONTBRISON	1,7
DE CLERMONT à TOULOUSE.	
Par Rodez et Montauban, 40 myriam. 5 kilom.	
De CLERMONT (Puy-de-Dôme) à Saint-Flour (v. p. 170).	10,3
Saint-Flour à Chaudesaigues	3,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans la ville de Saint-Flour, il ne sera dû que 31 kilomètres.	
Chaudesaigues à Laguiolle	3,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Laguiolle à Espalion	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
ESPALION à Curlande	1,6
Curlande à RODEZ	1,7
RODEZ à Rignac	2,9
Rignac à Lanuéjouls	1,2
Lanuéjouls à Villefranche (Aveyron)	1,6
Villefranche à Caylux	2,9
Caylux à Caussade	2,1
Caussade à TOULOUSE (voyez page 149)	7,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 51.	
ROUTE DE PARIS À COLMAR (*Haut-Rhin*),	
45 myriam. 6 kilom.	
De PARIS à Lunéville (voyez page 245).....	36,7
Lunéville à Ménil-Flin.....	1,7
Ménil-Flin à Raon-l'Étape.....	1,8
Raon-l'Étape à Saint-Dié.....	1,6
Saint-Dié à Fraize (Vosges).....	1,6
Fraize à la Poutroye.....	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
La Poutroye à COLMAR (il n'y a pas de relais.).....	2,1
De Raon-l'Étape à Saales.....	2,5
De la Poutroye à Neuf-Brisach.....	3,6
De Neuf-Brisach au Vieux-Brisach (*p. étr.*), 1 p. ou..	0,6
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
De Ostheim à Hattstatt.....	2,0
Hattstatt à Issenheim.....	1,4
Issenheim à MULHOUSE.....	2,0
De Meyenheim à Ostheim.....	2,9
Ostheim à Schelestat.....	1,3
NOTA. Les voyageurs qui, d'Ostheim, se font conduire dans l'intérieur de Schelestat, ou qui en partent pour se rendre à Ostheim, payent deux kilomètres en sus.	
Schelestat à Obernai.....	2,3
Obernai à Wasselonne.....	2,3
Wasselonne à Saverne.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Saverne à PHALSBOURG.....	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, sans réciprocité.	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Phalsbourg, il sera payé dix kilomètres.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 52.	
ROUTE DE PARIS À COMPIÈGNE.	
1re, *par le Bourget et Senlis* (voyez page 285).....	7,5
2e, *par Saint-Denis*, 7 myriam. 8 kilom.	
De PARIS* à Saint-Denis (Seine)*.....	0,9
Voir, pour le service des embarcadères de chemins de fer, page LXVI.	
Saint-Denis à Louvres.....	1,8
Louvres à COMPIÈGNE (voyez page 285).....	5,1
3e, *par le Bourget et Nanteuil*, 8 myr. 6 kilom.	
De PARIS à Nanteuil-le-Haudouin (voyez page 240)...	4,9
Nanteuil à Crépy.....	1,3
Crépy à COMPIÈGNE.....	2,4
De Menil-Amelot à Louvres.....	2,3
Louvres à Moisselles.....	2,1
De Louvres à Écouen.....	1,9
De Louvres à Luzarches.....	1,7
DE COMPIÈGNE À CREIL (station du chemin de fer du Nord), 3 myriamètres 8 kilomètres.	
De COMPIÈGNE à la Croix-Saint-Ouen.....	0,8
La Croix-Saint-Ouen à Pont-Sainte-Maxence.....	1,6
Pont-Sainte-Maxence à CREIL.....	1,4
NOTA. Il n'y a pas de relais à Creil.	
N° 53.	
ROUTE DE PARIS À CONTREXÉVILLE (*Vosges*). (EAUX FERRUGINEUSES.)	
1re, *par Champigny, Saint-Dizier et Rimaucourt*, 32 myriam. 4 kilom.	
De PARIS à Saint-Dizier (voyez page 242).....	20,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Saint-Dizier à Joinville (voyez page 82).....	3,2
Joinville-sur-Marne à Rimaucourt.....	3,3
Rimaucourt à Saint-Thiebault (Haute-Marne).....	2,4
Saint-Thiebault à CONTREXÉVILLE.....	3,2
NOTA. Il n'y a pas de relais à Contrexéville.	
2e, *par Neuilly-sur-Marne*, 33 myriamètres.	
De PARIS à Saint-Dizier (voyez page 244).....	20,9
Saint-Dizier à CONTREXÉVILLE (voyez la 1re route)..	12,1
NOTA. Il n'y a pas de relais à Contrexéville.	
3e, *par Neufchâteau*, 33 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à Neufchâteau (voyez page 103).....	30,5
Neufchâteau à CONTREXÉVILLE.....	3,0
NOTA. Il n'y a pas de relais à Contrexéville.	

N° 54.

ROUTE DE PARIS À DIEPPE.

1re, *par Courbevoie et Gisors*, 16 myriam. 7 kilom.	
De PARIS à Pontoise (voyez page 125).....	3,2
Pontoise à Chars.....	1,8
Chars à Gisors.....	1,8
Gisors à Talmontiers.....	1,3
Talmontiers à Gournay-en-Bray.....	1,2
Gournay à Forges.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Forges à Pommeréval.....	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Pommeréval à Dieppe.....	2,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
2e, *par Saint-Denis et Gisors*, 16 myriam. 8 kilom.	
De PARIS à Pontoise par Saint-Denis (voyez page 126).	3,3
Pontoise à DIEPPE (voyez la 1re route).....	13,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par Beauvais et Gournay*, 17 myriamètres 6 kil.	
De PARIS à BEAUVAIS (voyez page 36).....	7,2
BEAUVAIS à la Gendarmerie.....	1,5
La Gendarmerie à Gournay-en-Bray.....	1,5
Gournay-en-Bray à DIEPPE (voyez la 1re route).....	7,4
4e, *par Beauvais, Crillon et Londinières*, 17 myr. 6 kil.	
De PARIS à BEAUVAIS (voyez page 36).....	7,2
BEAUVAIS à Crillon.....	1,6
Crillon à Monplaisir (Oise).....	1,5
Monplaisir à Gaillefontaine.....	1,4
Gaillefontaine à Neufchâtel (Seine-Inférieure).....	1,6
Neufchâtel à Londinières.....	1,5
Londinières à Envermeu.....	1,3
Envermeu à DIEPPE.....	1,5
5e, *par Courbevoie, le Bord l'haut-de-Vigny et Rouen*, 18 myriam.	
De PARIS à ROUEN (voyez page 126, 2e route).....	12,3
ROUEN à Tôtes.....	2,9
NOTA. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
Tôtes à Omonville.....	1,3
Omonville à DIEPPE.....	1,5
6e, *par Beauvais, Crillon et Pommeréval*, 17 myr. 6 kil.	
De PARIS à BEAUVAIS (voy. page 36).....	7,2
Beauvais à Neufchâtel (voyez la 4e route).....	6,1
Neufchâtel (Seine-Inférieure) à Pommeréval.....	1,4
Pommeréval à DIEPPE.....	2,9
De Tôtes à Bacqueville.....	1,5
Bacqueville à Saint-Laurent-en-Caux.....	1,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 55.	
ROUTE DE PARIS À DIGNE (*Basses-Alpes*).	
(EAUX GAZEUSES THERMALES.)	
1re, *par Vizille et Gap*, 76 myriam. 4 kilom.	
De PARIS à LYON (voyez page 152).....	46,8
LYON à Bourgoin (voyez page 219).....	4,1
Bourgoin à Éclose.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, sans réciprocité.	
Éclose à la Frette.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Frette à Rives (Isère).....	1,3
Rives à Voreppe.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e div. pour l'année, de Voreppe à Rives.	
Voreppe à GRENOBLE.....	1,6
GRENOBLE à Vizille.....	1,8
Vizille à Laffrey.....	0,7
Un ch. de renf. sur les voit de la 1re et de la 2e div. pour l'année, sans réciprocité.	
Laffrey à la Mure.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Mure aux Souchons.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Les Souchons à Corps.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Corps à la Guinguette-de-Boyer.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Guinguette à Brutinel.....	1,0
Brutinel à GAP.....	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	1,3
GAP à Sisteron (voyez page 114).....	4,7
Sisteron à Malijai.....	2,0
Malijai à DIGNE.....	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Vif et Lus-la-Croix-Haute*, 76 myr. 3 kilom.	
De PARIS à GRENOBLE (voyez la 1re route).....	57,6
De GRENOBLE à Vif (vacant).....	1,7
Vif à Monestier-de-Clermont (vacant).....	1,8
Monestier-de-Clermont à Clelles (vacant).....	1,7
Clelles à Lalley.....	1,4
Lalley à Lus-la-Croix-Haute.....	1,1
Lus-la-Croix-Haute à la Faurie (Hautes-Alpes) (vac.).	1,4
La Faurie à Aspres-les-Veynes.....	0,8
Aspres-les-Veynes à Serres (vacant).....	1,5
Serres à Laragne.....	1,6
Laragne à Sisteron.....	1,7
Sisteron à DIGNE (voyez la 1re route).....	4,0
De Rives à.. { Voiron.....	0,9
{ Tullins.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re et de la 2e division, pour l'année, de Tullins à Rives.	
DE DIGNE À MARSEILLE.	
1re, *par Oraison*, 13 myriam. 9 kilom.	
De DIGNE à Malijai.....	2,0
Malijai à Oraison.....	2,0
Oraison au Rousset.....	1,8
Le Rousset à Saint-Paul-lès-Durance.....	1,8
Saint-Paul-lès-Durance à Peyrolles.....	1,3
Peyrolles à MARSEILLE (voyez page 114).....	5,0
2e, *par Estoublon*, 14 myriam. 1 kilom.	
De DIGNE à Estoublon.....	2,1
Estoublon à Riez.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois, sans réciprocité.	
Riez aux Bains-de-Gréoux.....	2,0
Les Bains-de-Gréoux à Saint-Paul-lès-Durance.....	1,8
Saint-Paul-lès-Durance à MARSEILLE (v. la 1re route).	6,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par la Brillanne*, 14 myriam. 3 kilom.	
De DIGNE à Peyruis (voyez page 25).....	3,5
Peyruis à MARSEILLE (voyez page 114).....	10,8
DE DIGNE À TOULON.	
1re, *par Oraison*, 16 myriam. 4 kilom.	
De DIGNE au Rousset (voyez page 94).....	5,8
Le Rousset à Barjols.....	3,8
Barjols à Brignolles.....	2,2
Brignolles à TOULON (voyez page 261).....	4,6
Du Rousset aux Bains-de-Gréoux par Vinon.....	1,6

N° 56.

ROUTE DE PARIS À DIJON (*Côte-d'Or*).

1re, *par Tonnerre.*	
De PARIS à Tonnerre (voyez page 114).....	18,4
Tonnerre à DIJON (voyez page 114).....	12,6
2e, *par Troyes* (voyez page 38).....	31,1
3e, *par Auxerre*, 32 myriam. 3 kilom.	
De PARIS à AUXERRE (voyez page 152).....	16,9
AUXERRE à Ste-Magnance (*idem*).....	6,8
Ste-Magnance à Maison-Neuve (Côte-d'Or).....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour 6 mois, de Maison-Neuve à Ste-Magnance.	
Maison-Neuve à Vitteaux.....	1,8
Vitteaux à DIJON (voyez page 115).....	4,8
4e, *par Fontainebleau*, 32 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à FONTAINEBLEAU (voyez page 251).....	6,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Fontainebleau à Fossard	2,1
Fossard à Villeneuve-la-Guyard	0,9
Villeneuve-la-Guyard à Ste-Magnance (voy. pag. 152).	15,0
Ste-Magnance à Dijon (voyez la 3e route)	8,6
De Dijon à Autun.	
1re, *par Arnay-le-Duc*, 8 myriam. 7 kilom.	
De Dijon au Pont-de-Pany	2,0
Le Pont-de-Pany à Commarin	1,7
Commarin à Arnay-le-Duc	2,1
Arnay-le-Duc à Autun	2,9
2e, *par la Rochepot*, 8 myriam. 7 kilom.	
De Dijon à Beaune (voyez page 56)	3,8
Beaune à Autun (voyez page 183)	4,9
3e, *par Chagny*, 9 myriam. 7 kilom.	
De Dijon à Beaune (voyez page 56)	3,8
Beaune à Chagny	1,5
Chagny à Saint-Léger	1,3
Saint-Léger à Autun (voyez page 156)	3,1
De Geligny à Commarin	1,1
Commarin à Bligny-sur-Ouche	2,2
De Commarin à Pouilly (Côte-d'Or)	1,3
De Dijon à Belfort.	
1re, *par Gy*, 16 myriam. 8 kilom.	
De Dijon à Arc-sur-Tille	1,3
Arc-sur-Tille à Mirebeau (Côte-d'Or)	1,2
Mirebeau à Gray	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Gray à Gy	2,0
Gy à Fretigney	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Fretigney à Vesoul	2,3
Vesoul à Belfort (voyez page 132)	6,1
2e, *par Combeau-Fontaine*, 17 myriam. 5 kilom.	
De Dijon à Gray (voyez la 1re route)	5,0
Gray à Vaite	2,0
Vaite à Combeau-Fontaine	1,9
Combeau-Fontaine à Vesoul (voyez page 132)	2,5
Vesoul à Belfort (voyez page 132)	6,1
De Dijon à Besançon.	
1re, *par Gray*, 9 myriam. 4 kilom.	
De Dijon à Arc-sur-Tille	1,3
Arc-sur-Tille à Mirebeau	1,2
Mirebeau à Gray	2,5
Gray à Bonboillon	1,5
Bonboillon à Recologne	1,3
Recologne à Besançon	1,6
2e, *par Pontailler*, 8 myr. 2 kilom.	
De Dijon à Arc-sur-Tille	1,3
Arc-sur-Tille à Étevaux	1,0
Étevaux à Pontailler	0,9
Pontailler à Thervay	1,7
Thervay à Recologne	1,7
Recologne à Besançon	1,6
3e, *par Pesmes*, 8 myriam. 9 kilom.	
De Dijon à Auxonne (voyez page 39)	3,1
Auxonne à Pesmes	1,7
Pesmes à Bonboillon	1,2
Bonboillon à Besançon (voyez page 39)	2,9
4e, *par Dôle* (voyez page 39)	9,3
D'Auxonne à Pontailler	1,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Dijon à Roanne, 18 myr. 7 kilom.	
De Dijon à Saint-Léger (voy. page 96)	6,7
Saint-Léger à Blanzy	2,8
Blanzy à Génélard	2,0
Génélard à Paray	2,0
Paray à Marcigny	2,3
Marcigny à Roanne (voy. page 252)	3,0
De Dijon à Sedan, 31 myriam. 9 kilom.	
De Dijon à Norges-le-Pont	1,0
Norges-le-Pont à Thil-le-Chatel	1,5
Thil-le-Chatel à Prauthoy	2,0
Prauthoy à Longeau	1,0
Longeau à Langres	1,1
Langres à Montigny (Haute-Marne)	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Montigny à Clefmont	1,3
Clefmont à Saint-Thiébault (Haute-Marne)	1,3
Saint-Thiébault à Neufchâteau	2,0
Neufchâteau à Domremy	1,1
Domremy à Vaucouleurs	2,0
Vaucouleurs à Void	1,1
Void à Commercy	0,9
Commercy à Saint-Mihiel	1,9
Saint-Mihiel à Troyon	1,5
Troyon à Verdun	2,0
Verdun à Samognieux	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Samognieux à Dun (Meuse)	2,0
Dun à Stenay	1,3
Stenay à Mouzon	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Mouzon à Sedan	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 57.	
Route de PARIS à DOUAI.	
1re, *par Cambrai et Bac-Aubencheul*, 19 myr. 4 kilom.	
De Paris à Cambrai (voyez page 140).....	16,8
Cambrai* au Bac-Aubencheul.....	1,1
Le Bac-Aubencheul à Douai*.....	1,5
2e, *par Arras*, 20 myriam. 1 kilom.	
De Paris à Arras (voyez page 101).....	17,4
Arras* à Gavrelle.....	1,1
Gavrelle à Douai*.....	1,6
3e, *par Cambrai*, 20 myriam. 5 kilom.	
De Paris à Cambrai (voyez page 140).....	16,8
Cambrai* à Bouchain.....	1,5
Bouchain à Douai*.....	2,2
Nota. Lorsque les courses se termineront dans la ville de Bouchain, le prix n'en sera perçu qu'en raison de deux myriamètres.	
De Douai* à Lens.....	2,1
Lens à Béthune.....	1,8
De Douai* à Orchies.....	1,8
N° 58.	
Route de PARIS à DRAGUIGNAN (*Var*).	
Par Valence, 87 myriamètres 6 kilomètres.	
De Paris à Lyon (voyez page 152).....	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158).....	10,1
Valence à Aix (voyez page 253).....	20,4
Aix à Brignoles (voyez page 17).....	5,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Brignoles à Carcès	1,7
Carcès à Lorgues	1,7
Lorgues à Draguignan	1,2
De Draguignan { à Vidauban	1,7
De Draguignan { au Muy	1,4

N° 59.

Route de PARIS à DUNKERQUE.

1re, *par Amiens, Saint-Pol et Cassel,*
29 myriam. 2 kilomètres.

De Paris à Amiens (voyez page 68)	12,8
Amiens à Talmas	1,6
Talmas à Doullens	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Doullens à Talmas.	
Doullens à Frevent	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Frevent à Saint-Pol (Pas-de-Calais)	1,3
Saint-Pol à Pernes	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Pernes à Saint-Pol.	
Pernes à Lillers	1,1
Lillers à Aire (Pas-de-Calais)	1,3
Aire (Pas-de-Calais) à Dunkerque (voyez la 4e route).	6,9
2e, *par Amiens et Noirémont,* 28 myriam. 5 kilom.	
De Paris à Amiens (voyez page 5, 2e route)	13,2
Amiens à Dunkerque (voyez la 1re route)	15,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
3e, *par Arras et Cassel*, 28 myriam. 8 kilom.	
De Paris à Péronne (voyez page 286).....	13,0
Péronne à Sailly-Saillizel.....	1,3
Sailly-Saillizel à Ervillers.....	1,6
Ervillers à Arras*.....	1,5
Arras* à Souchez.....	1,2
Souchez à Béthune.....	1,8
Béthune à Lillers.....	1,3
Lillers à Dunkerque (voyez la 1re route).....	7,1
4e, *par Amiens, Saint-Pol et la Recousse*, 29 myriamètres 2 kilomètres.	
De Paris à Amiens (voyez page 68, 4e route).....	12,8
Amiens à Aire (voyez la 1re route).....	9,5
Aire (Pas-de-Calais) à Saint-Omer.....	1,8
Saint-Omer à la Recousse.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Recousse à Gravelines.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Gravelines à Dunkerque*.....	2,0
5e, *par Péronne, Arras et Lille*, 30 myr. 1 kilom.	
De Paris à Lille (voyez page 139, 2e route).....	22,2
Lille à Dunkerque (voyez la 6e route).....	7,9
De Lille à Armentières.....	1,6
De Saint-Omer à Boulogne-sur-Mer, 5 myriamètres 1 kilomètre.	
De Saint-Omer à la Motte-Bayenghem.....	1,4
La Motte-Bayenghem à Colembert.....	1,8
Colembert à Boulogne-sur-Mer.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 60.	
ROUTE DE PARIS AUX EAUX-BONNES (*Basses-Pyrénées*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
1re, *par Bordeaux et Pau*, 79 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à PAU (voyez page 207).....	75,6
PAU aux EAUX-BONNES (voyez page 208).....	4,3
2e, *par Limoges, Agen et Tarbes*, 83 myr. 7 kilom.	
De PARIS à TARBES (voyez pages 143 et 145).....	75,6
TARBES aux EAUX-BONNES (voyez page 266).....	8,1
N° 61.	
ROUTE DE PARIS AUX EAUX-CHAUDES (*Basses-Pyrénées*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
1re, *par Bordeaux et Pau*, 79 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à PAU (voyez page 207).....	75,6
PAU aux EAUX-CHAUDES (voyez page 208).....	4,3
2e, *par Limoges, Agen et Tarbes*, 83 myr. 7 kilom.	
De PARIS à TARBES (voyez pages 143 et 145).....	75,6
TARBES aux EAUX-CHAUDES (voyez page 260).....	8,1
N° 62.	
ROUTE DE PARIS À ELBEUF, 12 myriamètres 6 kilomètres.	
De PARIS à Louviers (voyez page 151).....	11,0
Louviers à ELBEUF.....	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 63.	
ROUTE DE PARIS À ÉPINAL (*Vosges*).	
1re, *par Neufchâteau*, 37 myriam. 6 kilom.	
De PARIS à Ligny (voyez page 242).....	24,9
Ligny à Houdelaincourt.....	2,3
Houdelaincourt à Domremy.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Domremy à Neufchâteau.....	1,1
Neufchâteau à Houécourt.....	1,9
Houécourt à Mirecourt.....	1,9
Mirecourt à Darnieulles.....	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Darnieulles à ÉPINAL.....	0,9
2e, *par Charmes*, 38 myriam. 8 kilom.	
De PARIS à NANCY (voyez page 242).....	31,8
NANCY à Flavigny.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Flavigny à Neuviller.....	1,2
Neuviller à Charmes.....	1,6
Charmes à Igney.....	1,4
Igney à ÉPINAL.....	1,3
De Mirecourt à Charmes.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
D'ÉPINAL à BOURBONNE-LES-BAINS, 7 myriamètres 3 kilomètres.	
D'ÉPINAL à Darnieulles.....	0,9
Darnieulles à Darney.....	3,0
Darney à BOURBONNE-LES-BAINS.....	3,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 60.	
ROUTE DE PARIS AUX EAUX-BONNES (*Basses-Pyrénées*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
1re. *par Bordeaux et Pau*, 79 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à PAU (voyez page 207).....	75,6
PAU aux EAUX-BONNES (voyez page 208).....	4,3
2e. *par Limoges, Agen et Tarbes*, 83 myr. 7 kilom.	
De PARIS à TARBES (voyez pages 143 et 145).....	75,6
TARBES aux EAUX-BONNES (voyez page 266).....	8,1
N° 61.	
ROUTE DE PARIS AUX EAUX-CHAUDES (*Basses-Pyrénées*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
1re. *par Bordeaux et Pau*, 79 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à PAU (voyez page 207).....	75,6
PAU aux EAUX-CHAUDES (voyez page 208).....	4,3
2e. *par Limoges, Agen et Tarbes*, 83 myr. 7 kilom.	
De PARIS à TARBES (voyez pages 143 et 145).....	75,6
TARBES aux EAUX-CHAUDES (voyez page 260).....	8,1
N° 62.	
ROUTE DE PARIS À ELBEUF, 12 myriamètres 6 kilomètres.	
De PARIS à Louviers (voyez page 151).....	11,0
Louviers à ELBEUF.....	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
***D'Épinal à Contrexéville* (Vosges),** 6 myriamètres.	
D'Épinal à Lignéville (voyez page 55).....	5,5
Lignéville à Contrexéville.....	0,5
En passant par Vittel.....0,9.	
Nota. Il n'y a pas de relais à Contrexéville.	
D'Épinal à Luxeuil.	
1re, *par Xertigny*, 4 myriamètres 7 kilomètres.	
D'Épinal à Plombières (voyez page 212).....	2,7
Plombières à Fougerolles (Haute-Saône).....	1,1
Un cheval de renfort sur toutes les voitures indistinctement, pour l'année, et de Fougerolles à Plombières sur les voit. de la 1re div. seulement, aussi pour l'année.	
Fougerolles à Luxeuil.....	0,9
Nota. Il n'y a pas de relais à Luxeuil ; le service au départ s'effectue par le relais de Saint-Sauveur.	
2e, *par Remiremont*, 5 myriamètres 9 kilomètres.	
D'Épinal à Remiremont.....	2,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division réciproquement pour six mois, d'Épinal à Remiremont.	
Remiremont à Fougerolles (Haute-Saône).....	2,4
Fougerolles à Luxeuil.....	0,9
***D'Épinal à Strasbourg*, 14 myriam. 1 kilom.**	
D'Épinal à Rambervillers (voyez page 190).....	2,8
Rambervillers à l'Hôte-du-Bois.....	1,6
L'Hôte-du-Bois à Saint-Dié.....	1,1
Saint-Dié à Saales.....	1,9
Saales à Schirmeck.....	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Schirmeck à Mutzig	2,2
Mutzig à Entzheim	1,4
Entzheim à Strasbourg	1,1
De Mutzig à Wasselonne	1,9
De Mutzig à Obernai	1,1
D'Entzhein à Obernai	1,5

N° 64.

Route de PARIS à EU.

1re, *par Beauvais et Aumale*, 16 myr. 6 kilom.

De Paris à Beauvais (voyez page 34)	7,2
Beauvais à Marseille (Oise)	1,9
Marseille à Grandvilliers	1,0
Grandvilliers à Aumale	2,0
Aumale à Sénarpont	1,5
Sénarpont à Gamaches	1,7
Gamaches à Eu	1,3

2e, *par Neufchâtel*, 17 myr. 5 kilom.

De Paris à Neufchâtel (voyez page 92)	13,3
Neufchâtel (Seine-Inférieure) à Londinières	1,5
Londinières aux Sept-Meules	1,5
Les Sept-Meules à Eu	1,2

3e, *par Clermont*, 17 myriam. 9 kilom.

De Paris à Clermont (voyez page 68)	6,2
Clermont (Oise) à Montreuil-sur-Brèche	2,0
Montreuil-sur-Brèche à Crèvecœur	2,0
Crèvecœur à Grandvilliers	1,2
Grandvilliers à Eu (voyez la 1re route)	6,5
De Montreuil-sur-Brèche à Breteuil (Oise)	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Blangy à { Sénarpont	0,9
De Blangy à { Gamaches	0,9

N° 65.

ROUTE DE PARIS À ÉVAUX (*Creuse*).

(EAUX SALINES THERMALES.)

34 myriam. 1 kilom.

De PARIS à Montluçon (voyez page 198)	31,4
Montluçon à ÉVAUX	2,7

N° 66.

ROUTE DE PARIS À ÉVREUX (*Eure*).

Voyez page 84	10,4

D'ÉVREUX À ALENÇON.

1re, *par Mortagne*, 11 myriam. 6 kilom.

D'ÉVREUX à Damville	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Damville à Verneuil	2,0
Verneuil à ALENÇON (voyez page 61)	7,7

2e, *par Laigle*, 11 myriam. 9 kilom.

D'ÉVREUX à Conches	1,8
Conches à Neuve-Lyre	1,6
Neuve-Lyre à Laigle	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Laigle à Sainte-Gauburge	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Sainte-Gauburge à Nonant	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nonant à Sées	1,2
Sées à ALENÇON	2,1

De Conches à Damville	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Évreux à Beauvais, 9 myriamètres 9 kilomètres.	
D'Évreux à Pacy-sur-Eure	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année, de Pacy à Évreux.	
Pacy-sur-Eure à Vernon	1,4
Vernon aux Thilliers-en-Vexin	2,0
Les Thilliers à Gisors	1,5
Gisors à la Houssoye	1,6
La Houssoye à Beauvais	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
D'Évreux à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).	
1re, *par Pont-Saint-Pierre*, 9 myriam.	
D'Évreux à Louviers	2,3
De Louviers à Fleury-sur-Andelle	2,9
Fleury-sur-Andelle à Lyons-la-Forêt	1,2
Lyons-la-Forêt à Richebourg	1,0
Richebourg à Gournay-en-Bray	1,6
2e, *par le Grand-Andelys*, 9 myriam. 6 kilom.	
D'Évreux à Louviers	2,3
Louviers au Grand-Andelys	2,2
Le Grand-Andelys à Écouis	1,2
Écouis à Lyons-la-Forêt	1,3
Lyons-la-Forêt à Gournay-en-Bray (voyez ci-dessus).	2,6
D'Évreux au Mans, 15 myriam.	
D'Évreux à Verneuil (voyez ci-dessus)	3,9
Verneuil à Mortagne (voyez page 62)	3,8
Mortagne (Orne) à Bellême	1,8
Bellême à Saint-Cosme	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Saint-Cosme à Bellême.	
Saint-Cosme à Bonnétable	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Bonnétable à Savigné	1,5
Savigné au Mans	1,3

N° 67.

Route de PARIS à FÉCAMP,

19 myriamètres 3 kilomètres.

De Paris à Rouen (voyez page 125)	12,6
Rouen* à Barentin	1,7
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
Barentin à Yvetot	1,8
Yvetot à Ypreville	1,9
Ypreville à Fécamp	1,3

N° 68.

Route de PARIS à FOIX (*Ariége*).

1re, *par Viviers*, 77 myriamètres 2 kilomètres.

De Paris à Toulouse (voyez pages 143 et 18)	69,0
Toulouse* à Viviers	2,6
Viviers à Saverdun	2,2
Saverdun à Pamiers	1,5
Pamiers à Foix	1,9

2e, *par Fleurial*, 77 myriamètres 4 kilomètres.

De Paris à Toulouse (voyez pages 143 et 18)	69,0
Toulouse* à Fleurial	2,1
Fleurial à Lezat	2,0
Lezat à Pailhès	2,0
Pailhès à Foix	2,3

De Foix à Bagnères-de-Bigorre,
14 myriamètres 7 kilomètres.

De Foix à la Bastide de Serou	1,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Bastide de Serou à Saint-Girons	2,6
Saint-Girons à Mane	2,1
Mane à Saint-Gaudens	2,6
Saint-Gaudens à Montrejeau	1,4
Montrejeau à Lannemezan	1,6
Lannemezan à BAGNÈRES-DE-BIGORRE (voy. p. 265)	2,6
DE FOIX À BAGNÈRES-DE-LUCHON, 14 myriamètres 4 kilomètres.	
De FOIX à Montrejeau (voyez ci-dessus)	10,5
Montrejeau à BAGNÈRES-DE-LUCHON (voyez page 28)	3,9
DE FOIX À TARBES, 15 myr. 5 kilom.	
De FOIX à Lannemezan (voyez ci-dessus)	12,1
Lannemezan à Tournay	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. des 1re et 2e div. réc. p. l'année.	
Tournay à Tarbes	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. des 1re et 2e div. réc. p. l'année.	

N° 69.

ROUTE DE PARIS À FONTAINEBLEAU.

De PARIS à FONTAINEBLEAU (voyez page 251)	6,0

N° 70.

ROUTE DE PARIS À FORBACH.

1re, *par Épernay*, 37 myriamètres 9 kilomètres.

De PARIS* à Bondy*	1,2
Bondy à Claye	1,7
Claye à Meaux	1,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Nangis à Fossard	2,6
Fossard à Lorrez-le-Bocage	1,7
Lorrez-le-Bocage à Fontenay (Loiret)	2,3
Fontenay à MONTARGIS	1,4
DE CHÂTEAU-THIERRY À SAINT-QUENTIN.	
1re, *par Frières-Faillouel,* 10 myriam. 1 kilom.	
De CHÂTEAU-THIERRY à Oulchy-le-Château	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Oulchy-le-Château à Soissons	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Soissons à Chauny	3,2
Chauny à Frières-Faillouel	0,9
Frières à SAINT-QUENTIN (Aisne)	2,0
2e, *par la Fère,* 10 myriam. 9 kilom.	
De Château-Thierry à Chauny (voyez la 1re route)	7,2
Chauny à la Fère (Aisne)	1,3
La Fère à SAINT-QUENTIN (voyez page 75)	2,4
De Soissons à Fère-en-Tardenois	3,0
Fère-en-Tardenois à Crézancy	2,0
De Fère-en-Tardenois à Fismes	1,9
De Frières-Faillouel à Roupy	1,8
Roupy à Saint-Quentin (Aisne)	0,9
De Frières-Faillouel à Ham	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Verdun à Thionville, 8 myriam. 5 kilom.	
De Verdun à Étain	2,0
Étain à Briey	2,4
Briey à Fontoy	1,9
Fontoy à Thionville	2,2
De Briey à Aumetz	2,4

N° 71.

ROUTE DE PARIS À FORGES (*Seine-Inférieure*).

(EAUX FERRUGINEUSES.)

Voyez page 91	1,1

N° 72.

ROUTE DE PARIS À GAP (*Hautes-Alpes*),

67 myriamètres 7 kilomètres.

De PARIS à LYON (voyez page 152)	46,8
LYON à GAP (voyez page 93)	20,9
De Gap à Briançon, 9 myriam. 1 kilom.	
De GAP à Chorges	1,7
Chorges à Savines	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Savines à Chorges.	
Savines à Embrun	1,0
Embrun au Plan de Phazy	1,6
Le Plan de Phazy à la Bessée	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De la Bessée à BRIANÇON	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. s. réc.	
DE GAP À MARSEILLE, 17 myriam. 8 kilom.	
De GAP à la Saulce (Hautes-Alpes)	1,7
La Saulce à Rourebeau	1,6
Rourebeau à Sisteron	1,4
Sisteron à Peyruis	2,3
Peyruis à la Brillanne	1,2
La Brillanne à Manosque	1,5
Manosque à Mirabeau	2,0
Mirabeau à Peyrolles	1,1
Peyrolles à Aix	2,1
Aix à MARSEILLE (voyez page 253)	2,9

N° 73.

ROUTE DE PARIS À GENÈVE.

1re, *par Pouillenay*, 50 myriam. 7 kilom.

De PARIS à Sens (voyez page 153)	11,1
Sens à Theil	1,1
Theil à Saint-Florentin	3,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Saint-Florentin à Theil.	
Saint-Florentin à Flogny	1,3
Flogny à Tonnerre	1,5
Tonnerre à Ancy-le-Franc	1,8
Ancy-le-Franc à Aisy-sur-Armançon	1,6
Aisy-sur-Armançon à Montbard	1,1
Montbard à Pouillenay	1,8
Pouillenay à Vitteaux	1,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Vitteaux à Geligny	1,6
Geligny au Pont-de-Pany	1,2
Le Pont-de-Pany à DIJON	2,0
DIJON à Genlis	1,7
Genlis à Auxonne	1,4
Auxonne à Dôle	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois sans réc.	
Dôle à Mont-sous-Vaudrey	1,8
Mont-sous-Vaudrey à Poligny	1,9
Poligny à Mont-Rond (Jura)	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Mont-Rond à Champagnole	1,0
Champagnole à Maisonneuve (Jura)	1,2
Maisonneuve à Saint-Laurent (Jura)	1,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Saint-Laurent aux Rousses	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Les Rousses à Gex	3,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour 6 mois.	
NOTA. Les voyageurs qui se feront conduire des Rousses à Saint-Cergues, relais étranger, payeront la course sur le pied du tarif français, à raison d'un myriamètre trois kilomètres, et il en sera de même de Saint-Cergues aux Rousses. Il est défendu au maître de poste des Rousses de conduire au delà de Saint-Cergues, sous peine de destitution (voyez page 318).	
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division est également accordé, pour l'année, des Rousses à Saint-Cergues.	
Le maître de poste de Gex est autorisé à faire payer sur Les Rousses le prix des renforts ci-après, indépendamment de ce qui est dû, suivant les différents cas, pour le nombre de chevaux fixé par le tarif:	
Le cheval de renfort sur toutes les voitures de la 1re division du	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
tarif sans exception, lors même qu'elles ne sont chargées que d'une personne. Le cheval de renfort sur toutes les voitures de la 2e division du tarif sans exception, lors même qu'elles ne sont chargées que d'une personne. Lorsque les voitures seront chargées de quatre personnes ou plus, le maître de poste pourra atteler cinq chevaux conduits par deux postillons, et, dans ce cas, le prix des guides sera dû au second postillon. Il est dû le prix d'un cheval de renfort sur les voitures de la 3e division du tarif, quel que soit le nombre de personnes dont elles sont chargées. Néanmoins le maître de poste n'est tenu, dans aucun cas, d'atteler au delà du nombre de six chevaux. Le tout, pendant l'année entière.	
Gex* à GENÈVE..... .....2 post. ou	1,7
NOTA. Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI. Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, de Genève à Gex, et les chevaux sont payés d'après le tarif génevois.	
2e, *par Villeneuve-les-Converts*, 50 myriamètres.	
De PARIS à Montbard (voyez la 1re route).....	22,9
Montbard à la Villeneuve-les-Convers.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Villeneuve-les-Convers à Chanceaux.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Chanceaux à Saint-Seine.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Seine au Val-Suzon.....	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Val-Suzon à DIJON*.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
DIJON à Genève (voyez la 1re route).....	19,6

N° 74.

ROUTE DE PARIS À GEX (*Ain*).

1re, *par Tonnerre, Dijon et Poligny*, 48 myr. 3 kil.

De PARIS à Sens (voyez page 153).....	11,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Sens à Dijon (voyez page 114).....	19,3
Dijon à Dôle (voyez page 39).....	4,7
Dôle à Gex (voyez page 115).....	13,2
2e, *par Mouchard*, 49 myriamètres 1 kilomètre.	
De Paris à Mont-sous-Vaudrey (voyez page 114)....	36,9
Mont-sous-Vaudrey à Mouchard.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Mouchard à Salins.....	0,9
Un ch. de renfort sur les voit. de la 1re div réc. p. 6 mois.	
Salins à Gex (voyez la 7e route).....	9,7
3e, *par Troyes, Dijon, Dôle et Poligny*, 49 myriamètres.	
De Paris à Dôle (voyez page 38).....	35,8
Dôle à Gex (voyez la 1re route).....	13,2
4e, *par Sens, Montbard, Beaune, Saint-Loup de la Salle, Lons-le-Saunier et Saint-Laurent*, 49 myr. 6 kil.	
De Paris à Sens (voyez page 153).....	11,1
Sens à Montbard (voyez page 114).....	11,8
Montbard à Beaune (voyez page 155).....	8,9
Beaune à Sermesse.....	3,0
Sermesse à Pierre.....	1,6
Pierre à Bletterans.....	2,3
Bletterans à Lons-le-Saunier.....	1,3
Lons-le-Saunier à Clairvaux (Jura).....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Clairvaux à Saint-Laurent (Jura).....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Laurent à Gex (voyez la 1re route).....	5,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
5e, *par Sens, Montbard, Beaune, Seurre, Lons-le-Saunier et Saint-Laurent*, 49 myriamètres 8 kilomètres.	
De Paris à Beaune (voyez 4e route).....	31,8
Beaune à Seurre.....	2,7
Seurre à Pierre.....	2,1
Pierre à Gex (voyez ci-dessus).....	13,2
6e, *par Auxerre, Rouvray, Saint-Thibault et Bligny*, 50 myriamètres 2 kilomètres.	
De Paris à Auxerre (voyez page 153).....	16,9
Auxerre à Sainte-Magnance (voyez page 153).....	6,8
Sainte-Magnance à Maisonneuve (Côte-d'Or).....	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Maisonneuve à Sainte-Magnance.	
Maisonneuve à Saint-Thibault (Côte-d'Or).....	1,3
Saint-Thibault à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).....	1,4
Pouilly à Bligny-sur-Ouche.....	2,2
Bligny-sur-Ouche à Beaune.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Beaune à Gex (voyez ci-dessus).....	17,8
7e, *par Arbois*, 49 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Mont-sous-Vaudrey (voyez la 2e route)...	36,9
Mont-sous-Vaudrey à Arbois.....	1,6
Arbois à Salins.....	1,3
Salins à Champagnole.....	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Champagnole à Gex (voyez la 1re route).....	7,2
8e, *par Auxerre, Vitteaux, Dijon et Poligny*, 50 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Auxerre (voyez page 153).....	16,9
Auxerre à Dijon (voyez page 95).....	15,4
Dijon à Dôle (voyez page 39).....	4,7
Dôle à Gex (voyez la 1re route).....	13,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
9e, *par Arnay-le-Duc et Beaune*, 50 myr. 1 kil.	
De Paris à Arnay-le-Duc (voyez page 153).....	28,9
Arnay-le-Duc à Bligny-sur-Ouche.....	1,6
Bligny-sur-Ouche à Gex (voy. la 6e route).....	19,6
10e, *par Sens, Montbard, Dijon et Lons-le-Saunier*, 49 myriamètres 9 kilomètres.	
De Paris à Dijon (voyez 1re, 4e et 5e routes).....	30,4
Dijon à Dôle (voyez page 40).....	4,7
Dôle à Lons-le-Saunier (voyez page 150).....	5,2
Lons-le-Saunier à Gex (voyez la 4e route).....	9,6
11e, *par Auxerre, Semur et Pouilly-en-Auxois*, 50 myriamètres 8 kilomètres.	
De Paris à Auxerre (voyez page 153).....	16,9
Auxerre à Semur (voyez page 23).....	8,8
Semur à Bligny-sur-Ouche (voyez page 155).....	5,3
Bligny-sur-Ouche à Gex (voyez page 118, 6e route).	19,7
12e, *par Sens, Montbard, Dijon, Seurre et Lons-le-Saunier*, 50 myriamètres 4 kilomètres.	
De Paris à Dijon (voyez la 1re route).....	30,4
Dijon à Longecourt.....	1,6
Longecourt à Saint-Jean-de-Losne.....	1,5
Saint-Jean-de-Losne à Seurre.....	1,6
Seurre à Gex (voyez la 5e route).....	15,3
13e, *par Troyes, Dijon, Saint-Jean-de-Losne et Lons-le-Saunier*, 51 myriamètres 1 kilomètre.	
De Paris à Dijon (voyez page 38).....	31,1
Dijon à Seurre (voyez la 11e route).....	4,7
Seurre à Gex (voyez la 5e route).....	15,3
De Gex à Saint-Genis-Pouilly.....	1,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 75.	
ROUTE DE PARIS À GIVET.	
1re, *par Mézières* (route de malle) 30 myriam. 2 kilom.	
De PARIS à MÉZIÈRES (voyez page 240).....	23,5
MÉZIÈRES à Lonny.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Lonny à Rocroy.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et pour 6 mois de Rocroy à Lonny.	
Rocroy à Fumay.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Fumay à Rocroy.	
Fumay à GIVET.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
2e, *par Laon et Bellevue*, 26 myriam. 7 kilom.	
De PARIS à LAON (voyez page 132).....	13,1
Laon à Maubertfontaine (voyez page 241).....	8,2
Maubertfontaine à Rocroy.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, sans réciprocité.	
Rocroy à GIVET (voyez la 1re route).....	3,8
GIVET à... Marienbourg (*poste étr.*) 2 post. 1/2 ou	2,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, réciproquement pour l'année.	
GIVET à... Philippeville (*poste étr.*) 2 post. 1/2 ou	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, réciproquement pour l'année.	
Voy. l'art. 1079 de l'Instruction générale, page LI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 76.	
ROUTE DE PARIS À GRANVILLE.	
1re, *par Laigle et Argentan*, 32 myriam. 6 kilom.	
De PARIS à Vire (voyez page 63).....	27,0
Vire à Villedieu-les-Poêles (voyez page 65).....	2,7
Villedieu-les-Poêles à GRANVILLE.....	2,9
2e, *par Argentan et la Chapelle-Urée*, 33 myr. 4 kil.	
De PARIS à Tinchebray (voyez page 63).....	25,1
Tinchebray à Sourdeval.....	1,6
Sourdeval à la Chapelle-Urée.....	2,4
La Chapelle-Urée à Avranches.....	1,7
Avranches à Sartilly.....	1,1
Sartilly à GRANVILLE.....	1,5
3e, *par Caen*, 33 myriam. 2 kilom.	
De PARIS à CAEN (voyez page 84).....	22,4
CAEN à Villedieu-les-Poêles (voyez page 64, 6e route).	7,9
Villedieu-les-Poêles à GRANVILLE.....	2,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
N° 77.	
ROUTE DE PARIS À GRENOBLE (*Isère*).	
1re, *par Bourg*, 55 myriam. 8 kilom.	
De PARIS à BOURG (voyez page 56).....	42,4
BOURG (Ain) à Pont-d'Ain.....	2,0
Pont-d'Ain à Saint-Denis-le-Chosson.....	1,1
St-Denis-le-Chosson à Égnieu.....	2,1
Égnieu à Morestel.....	1,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Morestel à Faverges	1,3
Faverges à Montferra	1,3
Montferra à GRENOBLE (voyez la 3e route)	4,1
2e, *par Bourgoin*, 57 myriam. 6 kilom.	
De PARIS à LYON (voyez page 153)	46,8
LYON à GRENOBLE (voyez page 93)	10,8
3e, *par le Gaz*, 58 myriam. 2 kilom.	
De PARIS à LYON (voyez page 153)	46,8
LYON au Gaz (voyez page 219)	6,4
Le Gaz à Montferra	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	
Montferra à Voiron	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Voiron à Voreppe	0,9
Voreppe à GRENOBLE	1,6
4e, *par Vienne*, 58 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à LYON (voyez page 153)	46,8
LYON à Vienne (voyez page 158)	2,9
Vienne à la Détourbe	1,5
La Détourbe à Semons	1,9
Semons à la Frette	1,6
La Frette à GRENOBLE (voyez page 93)	4,1
***DE GRENOBLE À GENÈVE* (Suisse),**	
1re, *par Belley, Seyssel et Bellegarde*, 15 myriamètres 9 kilom. et 1 p. 1/2.	
De GRENOBLE à Montferra (voyez ci-dessus)	4,1
Montferra à Cordon	1,8
Cordon à Belley	1,9
Belley à Culoz	1,5
Culoz à Seyssel	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Seyssel à Bellegarde (Ain).....	2,4
Bellegarde à Saint-Genis-Pouilly (Ain) (voy. p. 163).	2,8
Saint-Genis* à GENÈVE..... 1 p. 1/2 ou	1,2
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
NOTA. Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, de Genève à Saint-Genis, et les chevaux sont payés d'après le tarif genevois.	
2e, *par Belley, Seyssel et Frangy* (Savoie), 10 myriamètres 7 kilomètres et 5 postes 3/4.	
De GRENOBLE à Seyssel (voyez la 1re route).....	10,7
Seyssel à Frangy (*poste étrangère*)..... 1 p. 3/4 ou	1,5
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
Frangy à GENÈVE (voyez page 310), 4 postes.	
3e, *par Lumbin et Chambéry*, 4 myriamètres 1 kil. et 1/4 postes 3/4.	
De GRENOBLE à Lumbin.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Lumbin à Chapareillan.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Chapareillan à CHAMBÉRY (*poste étrangère*) 2 postes ou	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Voy. l'art. 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
CHAMBÉRY à GENÈVE (voyez page 310) 12 p. 3/4.	

N° 78.

ROUTE DE PARIS À GRÉOUX (*Basses-Alpes*).

(EAUX SULFUREUSES THERMALES.)

82 myriam. 3 kilom.

De PARIS à DIGNE (voyez page 93).....	76,4
DIGNE à GRÉOUX (voyez page 94).....	5,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 79.	
ROUTE DE PARIS À GUÉRET (*Creuse*).	
1re, *par Vierzon*, 33 myriam.	
De PARIS à Vierzon (voyez page 143).....	19,8
Vierzon à Issoudun.....	3,5
NOTA. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXIX.	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. récip. p. l'année.	
Issoudun à Pellegrue.....	1,6
Pellegrue à Saint-Août.....	0,9
Saint-Août à la Châtre.....	1,8
La Châtre à GUÉRET (voyez page 263).....	5,4
2e, *par Bourges* (voyez page 263).....	34,5
3e, *par Châteauroux*, 34 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à CHÂTEAUROUX (voyez page 143).....	25,4
CHÂTEAUROUX à GUÉRET (voyez pages 275 et 263)..	9,1
DE GUÉRET À AIGURANDE-SUR-BOUZANNE, 5 myr.	
De Guéret à Dun-le-Palleteau.....	2,8
Dun-le-Palleteau à Aigurande-sur-Bouzanne.....	2,2
DE GUÉRET À CLERMONT, 12 myriam. 9 kilom.	
De GUÉRET à Ahun.....	1,9
Ahun à Aubusson.....	2,2
Aubusson à CLERMONT (Puy-de-Dôme) (voy. page 145).	8,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Guéret à Évaux (Creuse), 5 myriam. 2 kilom.	
De Guéret à Gouzon (voyez page 184).....	3,1
Gouzon à Évaux (les eaux).....	2,1

N° 80.

Route de PARIS au HAVRE.

1re, *par Pontoise et Rouen*, 21 myriam. 3 kilom.

De Paris* à Courbevoie*.....	0,9
Nota. Voyez, pour le service des embarcadères des chemins de fer, page LXVI.	
Courbevoie à Herblay.....	1,4
Herblay à Pontoise.....	0,9
Pontoise à Chars.....	1,8
Chars à Gisors.....	1,8
Gisors à Étrépagny.....	1,3
Étrépagny à Écouis.....	1,3
Écouis à Fleury-sur-Andelle.....	0,9
Fleury-sur-Andelle à la Forge-Féret.....	1,2
La Forge-Féret à Rouen*.....	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Rouen à la Forge-Féret.	
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
Rouen* à Barentin.....	1,7
Barentin à Yvetot.....	1,8
Yvetot à Bolbec.....	2,2
Bolbec à la Botte.....	1,3
La Botte au Havre*.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, du Havre à la Botte.	
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Pontoise et Magny*, 21 myriamètres.	
De PARIS à Pontoise (voyez la 1re route).....	3,2
Pontoise au Bord'haut-de-Vigny.....	1,4
Le Bord'haut-de-Vigny à Magny (Seine-et-Oise)...	1,3
Magny aux Thilliers-en-Vexin.....	1,7
Les Thilliers à Écouis.....	1,5
Écouis à ROUEN (voyez la 1re route).....	3,2
Rouen au HAVRE (voyez la 1re route).....	8,7
3e, *par Caudebec*, 21 myriam. 3 kilom.	
De PARIS à ROUEN (voyez la 1re route).....	12,6
ROUEN à Duclair.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
NOTA. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
Duclair à Caudebec.....	1,6
Caudebec à Lillebonne.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Lillebonne à la Botte.....	1,8
La Botte au HAVRE.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, du Havre à la Botte.	
4e, *par Saint-Denis, Pontoise et Gisors*, 21 myriamètres 4 kilomètres.	
De PARIS à Saint-Denis (Seine).....	0,9
NOTA. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
Saint-Denis à Herblay.....	1,5
Herblay à Pontoise.....	0,9
Pontoise à ROUEN (voyez la 1re route).....	9,4
ROUEN au HAVRE (voyez la 1re route).....	8,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
Du Havre à Alençon,	
12 myriam. 5 kilom. de Honfleur à Alençon seulement.	
Du Havre à Honfleur	0,0
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	
Honfleur à Pont-l'Évêque	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Pont-l'Évêque à Lisieux	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lisieux à Livarot	1,8
Livarot à Vimoutiers	1,0
Vimoutiers à Gacé	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Gacé à Alençon (voyez page 232)	4,5
Nota. Dans le cas où, au lieu de s'embarquer au Havre, on préférerait suivre la voie de terre, la distance du Havre à Alençon se trouverait augmentée de 9 myriamètres 2 kilomètres, savoir :	
Du Havre à Pont-Audemer (voyez ci-après)	8,9
Pont-Audemer à Lisieux	3,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lisieux à Alençon (voyez ci-dessus)	9,2
Du Havre à Cherbourg,	
18 myr. 1 kilom. de Honfleur à Cherbourg seulement.	
Du Havre à Honfleur	0,0
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	
Honfleur à Caen (voyez ci-dessus et page 235)	6,0
Caen à Cherbourg (voyez page 85)	12,1
Nota. Dans le cas où, au lieu de s'embarquer au Havre, on préférerait suivre la voie de terre, la distance du Havre à Cherbourg se trouverait augmentée de 10 myriamètres.	
Du Havre à la Botte	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. réc.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Botte à Lillebonne	1,8
Lillebonne à Caudebec	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Caudebec à Lillebonne.	
Caudebec à la Mailleraye	0,8
La Mailleraye à Pont-Audemer	3,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Pont-Audemer à CAEN (voyez page 235)	7,1
CAEN à CHERBOURG (voyez page 85)	12,1
NOTA. On s'embarque également au Havre pour Caen ou pour Cherbourg.	
De Caudebec à Yvetot	1,1
DU HAVRE À LAVAL. 19 myriam. 7 kilom. de Honfleur à Laval seulement.	
Du HAVRE à Honfleur	0,0
Honfleur à Vimoutiers (voyez page 127)	6,1
Vimoutiers à Trun	1,9
Trun à Argentan	1,3
Argentan à Écouché	0,9
Écouché à la Ferté-Macé	2,4
La Ferté-Macé à Couterne	1,1
Couterne à Lassay	1,1
Lassay à Mayenne	1,9
Mayenne à Laval (voyez page 62)	3,0
La Ferté-Macé à Bagnoles (les eaux de)	0,7
NOTA. Il n'y a pas de relais à Bagnoles.	

N° 81.

ROUTE DE PARIS À HONFLEUR,

19 myriamètres 5 kilomètres.

De PARIS à la Commanderie (voyez page 84)	12,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Commanderie au Neubourg	0,7
Le Neubourg à Brionne	1,6
Brionne à Pont-Audemer	2,6
Pont-Audemer à HONFLEUR	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. de Honfleur à Pont-Audemer pour l'année.	
Du Neubourg à la Rivière-Thibouville	1,5
La Rivière-Thibouville à Bernay (Eure)	1,4
De Bernay (Eure) au Marché-Neuf	1,5
De la Rivière-Thibouville à Brionne	0,7

N° 82.

ROUTE DE PARIS À HUNINGUE,
48 myriamètres 8 kilomètres.

De PARIS à BELFORT (voyez page 131)	42,4
BELFORT à Loch-Würth (voyez page 37)	4,7
Loch-Würth à HUNINGUE	1,7

NOTA. Il n'y a pas de relais à Huningue; les courriers qui en partent pour se rendre, soit à Loch-Würth, soit à Sierentz, sont conduits à l'un ou à l'autre de ces deux relais par le maître de poste de Saint-Louis, sur le pied de 2 myriamètres.

Pour le service de Saint-Louis à Bâle, voir page 293.

N° 83.

ROUTE DE PARIS À HYÈRES (*Var*).

1re, *par Toulon*, 85 myriam. 8 kilom.

De PARIS à TOULON (voyez page 261)	84,0
TOULON à HYÈRES	1,8

2e, *par Brignolles*, 87 myriam.

De PARIS à AIX (voyez pages 246 et 252)	76,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Aix à Brignolles (voyez page 16).....	5,7
Brignolles à Cuers.....	2,5
Cuers à Hyères.....	2,3

N° 84.

Route de PARIS à JOUGNE.

1re, *par Dijon, Dôle et Arbois*, 44 myriam. 5 kilom.

De Paris à Arbois (voyez page 118).....	38,5
Arbois à Andelot-en-Montagne.....	1,7
Andelot à Censeau.....	1,2
Censeau à Vaux.....	1,6
Vaux à Jougne.....	1,5

2e, *par Pontarlier*, 45 myriam. 5 kilom.

De Paris à Pontarlier (voyez page 217).....	43,6
Pontarlier à Jougne.....	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et pour 6 mois, de Jougne à Pontarlier.	

3e, *par Lons-le-Saunier*, 47 myriam. 12 kilom.

De Paris à Lons-le-Saunier (voyez page 150).....	40,0
Lons-le-Saunier à Mirebel (Jura).....	1,7
Mirebel à Champagnole.....	1,7
Champagnole à Censeau.....	1,7
Censeau à Jougne (voyez la 1re route).....	3,1
De Salins à Andelot-en-Montagne.....	1,2

De Lons-le-Saunier à Pontarlier,
7 myriamètres 4 kilomètres.

De Lons-le-Saunier à Censeau (voyez ci-dessus).....	4,7
Censeau à Pontarlier.....	2,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 85. **ROUTE DE PARIS À LANGRES,**	
1re, *par Troyes.*	
De PARIS à TROYES (voyez page 37).....	1,6
TROYES à Montiéramey.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Montiéramey à Vendeuvre.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vendeuvre à Bar-sur-Aube.....	2,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Bar-sur-Aube à Vendeuvre.	
Bar-sur-Aube à Colombey-les-deux-Églises.....	1,5
Colombey-les-deux-Églises à Juzennecourt.....	0,8
Juzennecourt à CHAUMONT-EN-BASSIGNY.....	1,7
CHAUMONT-EN-BASSIGNY à Vesaignes.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vesaignes à LANGRES.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
DE BAR-SUR-AUBE À LANGRES, PAR CLAIRVAUX, 7 myriamètres 9 kilomètres.	
De BAR-SUR-AUBE à Clairvaux.....	1,4
Clairvaux à Châteauvillain.....	2,0
Châteauvillain à Arc-en-Barrois.....	1,5
Arc-en-Barrois à LANGRES (voyez page 30).....	3,0
DE LANGRES À MULHOUSE, 18 myriam. 8 kilom.	
De LANGRES aux Griffonotes.....	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, des Griffonotes à Langres.	
Les Griffonotes au Fayl-Billot.....	1,1
Fayl-Billot à Cintrey.....	1,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Cintrey à Combeaufontaine	1,2
Combeaufontaine à Port-sur-Saône	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Port-sur-Saône à VESOUL	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
VESOUL à Calmoutier	1,1
Calmoutier à Lure	1,9
Lure à Champagney	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, s. réc.	
Champagney à BELFORT	1,7
BELFORT à Chavannes	1,5
Chavannes à Altkirch	1,9
Altkirch à MULHOUSE	1,8

N° 86.

ROUTE DE PARIS À LAON (*Aisne*).

1re, *par Soissons*, 13 myriam. 1 kilom.

De PARIS à Soissons (voyez page 240)	9,8
Soissons à Vaurains	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vaurains à LAON	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et pour 6 mois, de Laon à Vaurains.	
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Laon, il ne sera dû que 17 kilomètres.	

2e, *par Dammartin et Ermenonville*, 14 myriam. 1 kilom.

DE PARIS à Nanteuil-le-Haudoin (voyez page 240)	4,9
Nanteuil à Soissons (voyez page 240)	3,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Soissons à Laon (voyez la 1re route).....	3,3
3e, *par Noyon*, 15 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Noyon (voyez page 285).....	9,9
Noyon à Chauny.....	1,7
Chauny à la Fère.....	1,3
La Fère à Laon.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 24 kilomètres.	
De Laon à Château-Thierry, 7 myriam. 6 kilom.	
De Laon à Vaurains.....	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, p. 6 mois, et pour l'année, de Vaurains à Laon.	
Nota. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Laon, il ne sera dû au relais de Vaurains que 17 kilomètres.	
Vaurains à Vailly.....	0,7
Vailly à Braisne-sur-Vesle.....	0,9
Braisne-sur-Vesle à Fère-en-Tardenois.....	1,9
Fère-en-Tardenois à Château-Thierry.....	2,3
De Laon à Valenciennes, 10 myriam. 4 kilom.	
De Laon à Marle.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Laon, il sera payé 23 kilomètres.	
Marle à Guise.....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Guise à Étreux.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Étreux à Landrecies.....	1,6
Landrecies au Quesnoy.....	1,5
Quesnoy à Jenlain.....	0,7
Jenlain à Valenciennes.....	1,0
Nota. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVII.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 87.	
ROUTE DE PARIS À LAUTERBOURG.	
1re, *par Nancy*, 49 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à NANCY (voyez page 189).....	31,8
NANCY à Champenoux.....	1,4
Champenoux à Moyenvic.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Moyenvic à Dieuze.....	1,2
Dieuze à Loudrefing.....	1,3
Loudrefing à Fénestrange.....	1,1
Fénestrange à Phalsbourg.....	2,3
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Phalsbourg, il ne sera dû que deux myriamètres deux kilomètres.	
Phalsbourg à Saverne.....	0,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Saverne à Phalsbourg.	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans l'intérieur de la ville de Phalsbourg, il sera dû dix kilomètres au lieu de neuf kilomètres.	
Saverne à Hochfelden.....	1,6
Hochfelden à Haguenau.....	1,9
Haguenau à Beinheim.....	2,6
Beinheim à LAUTERBOURG.....	1,7
2e, *par Montmirail, Metz et Bitche*, 49 myr. 9 kil.	
De PARIS à METZ (voyez page 171).....	30,6
METZ à LAUTERBOURG (voyez ci-après).....	19,3
3e, *par Metz, Bitche et Soultz*, 50 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à METZ (voyez page 109).....	31,6
METZ à Bitche (voyez page 172).....	10,9
Bitche à Niederbronn.....	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Niederbronn à Bitche.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Niederbronn à Soultz-sous-Forêts	2,2
Soultz-sous-Forêts à Beinheim	2,2
Beinheim à LAUTERBOURG	1,7
4e, *par Strasbourg*, 51 myriam. 9 kilom.	
De PARIS à STRASBOURG (voyez page 242)	45,8
STRASBOURG à la Wantzenau	1,2
La Wantzenau à Drusenheim	1,6
Drusenheim à Beinheim	1,6
Beinheim à LAUTERBOURG	1,7

N° 88.

ROUTE DE PARIS À LAVAL (*Mayenne*).

1re, *par Alençon.*

Voyez page 60	28,4
2e, *par le Mans*, 29 myriam. 1 kilom.	
De PARIS au MANS (voyez page 192)	21,4
Le MANS à Coulans	1,5
Coulans à la Lune-de-Brulon	1,8
La Lune-de-Brulon à la Métairie-de-Beauvais	1,8
La Métairie-de-Beauvais à Soulgé	1,0
Soulgé à LAVAL	1,6
DE LAVAL À ANGERS, 7 myriam. 4 kilom.	
De LAVAL à la Loge (Mayenne)	1,6
La Loge à Château-Gontier	1,3
Château-Gontier au Lion-d'Angers	2,3
Le Lion d'Angers à ANGERS	2,2
DE LAVAL À BAGNOLES, 6 myriam. 5 kilom.	
De LAVAL à Mayenne (voyez page 62)	3,0
Mayenne à Lassay	1,9
Lassay à Couterne	1,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Ambrières à Domfront (Orne)	2,2
Domfront à Flers (Orne)	2,1
Flers à Vire (voyez page 63)	3,0
Vire à SAINT-LÔ (voyez page 225)	3,8
4e, par Mortain, 15 myriam. 3 kilom.	
De LAVAL à Saint-Hilaire-du-Harcouet (voyez ci-dessus)	7,6
Saint-Hilaire-du-Harcouet à Mortain	1,5
Mortain à Sourdeval	1,1
Sourdeval à Vire	1,3
Vire à SAINT-LÔ (voyez page 225)	3,8
DE LAVAL À SAINT-MALO, 13 myriam.	
De LAVAL à Ernée (voyez page 136)	3,1
Ernée à SAINT-MALO (voyez page 257)	9,9
DE LAVAL À GUÉRANDE, 17 myr. 2 kil.	
De LAVAL à Châteaubriant (voyez page 136)	6,7
Châteaubriant à Nozay	2,6
Nozay à Blain	1,5
Blain à la Moëre	1,7
La Moëre à Saint-Nazaire	2,8
Saint-Nazaire à Guérande	1,9
DE LAVAL À TOURS.	
1re, *par Château-la-Vallière,* 14 myriam.	
De LAVAL à Meslay	2,1
Meslay à Sablé	2,1
Sablé à la Flèche	2,6
La Flèche au Lude	1,9
Le Lude au Château-la-Vallière	1,5
Le Château-la-Vallière à la Roue	1,7
La Roue à TOURS	2,1
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Tours, il ne sera dû que 20 kilom. au maître de poste de la Roue.	
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Château-du-Loir*, 14 myriam. 8 kilom.	
De LAVAL au Lude (voyez la 1re route)	8,7
Le Lude au Château-du-Loir	2,1
Le Château-du-Loir à TOURS (voyez page 273)	4,0
3e, *par le Mans*, 15 myriam. 8 kilom.	
De LAVAL à Soulgé	1,6
Soulgé à la Métairie-de-Beauvais	1,0
La Métairie-de-Beauvais à la Lune-de-Brulon	1,8
La Lune-de-Brulon à Coulans	1,8
Coulans au MANS	1,5
Le MANS à TOURS (voyez page 273)	8,1

N° 89.

ROUTE DE PARIS À LILLE (*Nord*).

1re, *par Amiens et Arras*, 24 myriam. 1 kilom.

De PARIS* à Saint-Denis*	0,9
Voir, pour le service des embarcadères de chemin de fer, page LXVI.	
Saint-Denis à Écouen	1,0
Écouen à Luzarches	1,1
Luzarches à Laigneville	2,2
Laigneville à Clermont (Oise)	1,0
Clermont à Saint-Just (Oise)	1,6
Saint-Just à Breteuil (Oise)	1,8
Voir, pour le service de la station du chemin de fer à Bacouel, page LXVI.	
Breteuil à Flers (Somme)	1,3
Flers à AMIENS*	1,9
AMIENS* à Talmas	1,6
Talmas à Doullens	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Doullens à Talmas.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Doullens à l'Arbret	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
L'Arbret à Arras*	1,8
Arras* à Lens*	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Lens à Arras.	
Lens à Lille	3,1
Nota. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
2e, *par Péronne et Arras*, 22 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Arras (voyez page 17)	17,4
Arras à Lille (voyez la 1re route)	4,8
3e, *par Péronne, Cambrai et Douai*, 22 myr. 7 kilom.	
De Paris à Senlis (voyez page 285)	4,3
Senlis à Pont-Sainte-Maxence	1,2
Pont-Sainte-Maxence à Gournay-sur-Aronde	2,2
Gournay-sur-Aronde à Cuvilly	0,7
Cuvilly à Conchy-les-Pots	0,7
Conchy-les-Pots à Roye	1,1
Roye à Fonches	0,9
Fonches à Marché-le-Pot	0,7
Marché-le-Pot à Péronne	1,2
Péronne à Fins	1,5
Fins à Bonavy	1,2
Bonavy à Cambrai*	1,1
Cambrai* au Bac-au-Bencheul	1,1
Le Bac-au-Bencheul à Douai*	1,5
Douai* à Pont-à-Marcq	1,9
Pont-à-Marcq à Lille*	1,4
Nota. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
4e, *par Péronne, Cambrai et Bouchain*, 23 myr. 1 kil.	
De Paris à Cambrai (voyez la 3e route)	16,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Cambrai* à Bouchain	1,5
Bouchain à Orchies	2,2
Orchies à Pont-à-Marcq	1,2
Pont-à-Marcq à Lille*	1,4
Nota. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
5e, *par Saint-Quentin*, 23 myriam. 7 kilom.	
De Paris à Cambrai (voyez page 285)	17,8
Cambrai à Lille (voyez la 3e route)	5,9
Lille* à Pont-à-Tressin	1,1
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
De Lille à Calais.	
Par Béthune, 12 myriam. 2 kilom.	
De Lille* à la Bassée	2,4
Nota. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
La Bassée à Béthune	1,4
Béthune à Lillers	1,3
Lillers à la Recousse (voyez pages 100 et 101)	4,7
La Recousse à Calais (voyez page 70)	2,4
De Lille à Mézières, 19 myriam. 8 kilom.	
De Lille* à Pont-à-Marcq	1,4
Nota. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
Pont-à-Marcq à Douai*	1,9
Douai* au Bac-au-Bencheul	1,5
Le Bac-au-Bencheul à Cambrai*	1,1
Cambrai* à Beauvois (Nord)	1,2
Beauvois au Cateau	1,2
Le Cateau à Landrecies	1,8
Landrecies à la Capelle	2,8
La Capelle à Hirson	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Hirson à Bellevue	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Bellevue à Maubert-Fontaine	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Maubert-Fontaine à Lonny	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Lonny à MÉZIÈRES*	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
De Landrecies à Avesnes	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois, s. réc.	
Avesnes à la Capelle	1,7
Du Nouvion (Aisne) (vacant) à Étreux-Landernas	1,7
D'Avesnes au Quesnoy	3,0
DE LILLE À MONTREUIL-SUR-MER, 11 myr. 5 kil.	
De LILLE à Béthune (voyez page 141)	3,8
Béthune à Saint-Pol	3,0
Saint-Pol à Montreuil-sur-Mer (voyez page 20)	4,7
DE LILLE À VALENCIENNES, 5 myr. 3 kil.	
De LILLE* à Pont-à-Marcq	1,4
NOTA. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	
Pont-à-Marcq à Orchies	1,2
Orchies à Saint-Amand (Nord)	1,4
Saint-Amand à VALENCIENNES*	1,3
NOTA. Les courriers qui se feront conduire directement, d'Orchies et de Valenciennes, à l'établissement des Eaux de Saint-Amand payeront quatre kilomètres en sus de la distance. Il en sera de même pour ceux qui se feront relayer audit établissement par les chevaux de Saint-Amand.	
NOTA. Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXVI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 90.	
ROUTE DE PARIS À LIMOGES (*Haute-Vienne*).	
1re *par Orléans, Blois et Vierzon*, 43 myriam. 2 kilom.	
De PARIS à Blois (voyez page 42)	17,6
Blois à Vierzon (voyez page 41)	7,3
Vierzon à Vatan	2,6
Vatan à Maison-Neuve (Indre) (vacant)	1,4
Maison-Neuve à CHÂTEAUROUX	1,6
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXIX.	
CHÂTEAUROUX à Lothiers	1,5
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXIX.	
Lothiers à Argenton	1,4
Argenton au Fay	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, et pour 6 mois, du Fay à Argenton.	
Le Fay à la Souterraine	2,5
La Souterraine à Morterolles	1,6
Le Fay à la Ville-au-Brun 2,0	
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. récipr. pour l'année.	
La Ville-au-Brun à Morterolles 1,7	
Un chev. de renf. sur les voit. de la 1re div. récipr. pour l'année.	
Morterolles à Chanteloube	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Chanteloube à la Maison-Rouge (Haute-Vienne)	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Maison-Rouge à LIMOGES *	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Bourges et Guéret.*	
Voyez page 2 3.....	42,9
De Mareuil à Riberac.....	2,7
De Limoges à Bordeaux.	
1re, *par la Massoulie,* 21 myriamètres 6 kilomètres.	
De Limoges à Périgueux (voyez page 145).....	9,5
Périgueux à la Massoulie.....	1,8
La Massoulie à Mussidan.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. s. réc.	
Mussidan à Monpont.....	1,7
Monpont à Saint-Médard.....	1,8
Saint-Médard à Libourne.....	2,0
Libourne à Beychac.....	1,6
Beychac à Bordeaux.....	1,5
2e, *par Mensignac,* 23 myriamètres 2 kilomètres.	
De Limoges à Périgueux (voyez page 145).....	9,5
Périgueux à Mensignac.....	1,7
Mensignac à Ribérac.....	2,1
Ribérac à Bordeaux (voir page 44).....	9,9
3e, *par Castillon et Libourne,* 23 myriam. 6 kilom.	
De Limoges à Bergerac (voyez page 145).....	14,4
Bergerac à Sainte-Foy.....	2,2
Sainte-Foy à Castillon.....	2,1
Castillon-sur-Dordogne à Libourne.....	1,8
Libourne à Bordeaux (voyez la 2e route).....	3,1
De Limoges à Clermont, 17 myriam. 8 kilom.	
De Limoges au Mazet.....	1,2
Le Mazet à Saint-Léonard.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois	
Saint-Léonard à Sauviat.....	1,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Sauviat à Bourganeuf	1,5
Bourganeuf à Charbonnier	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Charbonnier à Aubusson	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Aubusson aux Poux	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Les Poux à la Villeneuve (Creuse)	1,0
La Villeneuve à Saint-Avit	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Saint-Avit à Pont-au-Mur	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois, et pour l'année, de Pont-au-Mur à Saint-Avit.	
Pont-au-Mur à Pont-Gibaud	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Pont-Gibaud à CLERMONT (Puy-de-Dôme)	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
D'AUBUSSON À ÉVAUX, 4 myriam. 9 kilom.	
D'Aubusson à Chénerailles	1,8
Chénerailles à Gouzon	1,0
Gouzon à Évaux	2,1
DE LIMOGES À PAU.	
1re, *par Agen*, 41 myriam. 5 kilom.	
De LIMOGES à Aixe (Haute-Vienne)	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
D'Aixe à Chalus	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Chalus à la Coquille	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de la Coquille à Chalus.	
La Coquille à Thiviers	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Thiviers aux Palissous	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Palissous à PÉRIGUEUX	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
PÉRIGUEUX à Rossignol	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Rossignol à Saint-Mamest (Dordogne)	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Mamest (Dordogne) à Bergerac	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Bergerac à Castillonnès	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. s. réc.	
Castillonnès à Cancon	1,4
Cancon à Villeneuve-sur-Lot	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de Villeneuve à Cancon.	
Villeneuve à la Croix-Blanche (Lot-et-Garonne)	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. s. réc.	
La Croix-Blanche à AGEN	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, d'Agen à la Croix-Blanche.	
AGEN à Astaffort	1,9
Astaffort à Lectoure	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Lectoure à Montestruc	1,8
Un ch. de renf. sur les voitures de la 1re div. pour l'année, de Montestruc à Lectoure.	
Montestruc à Auch	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. s. réc.	
Auch à Labejean	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Labejean à Mirande	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Mirande à Miélan	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Miélan à Rabastens	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. pour l'année.	
Rabastens à Tarbes	1,9
Tarbes à Bordes-d'Expoey	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bordes-d'Expoey à Pau	1,6
2e, *par Nérac*, 41 myriam. 5 kilom.	
De Limoges à Bergerac (voyez la 1re route)	14,4
Bergerac à Eymet	2,4
Eymet à Miramont	1,0
Miramont à Marmande	2,1
Marmande à Tonneins	1,7
Tonneins à Aiguillon	1,1
Aiguillon à Nérac	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nérac à Condom	2,2
Condom à Saint-Jean-Poutgé	2,8
Saint-Jean-Poutgé à Mirande	2,8
Mirande à Pau (voyez la 1re route)	8,7
De Miramont à Castillonnès	2,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Limoges à Périgueux, par Saint-Yrieix, 10 myriam. 5 kilom.	
De Limoges à la Plaine	2,2
La Plaine à Saint-Yrieix	2,1
Saint-Yrieix à Lanouaille	1,5
Lanouaille à Excideuil	1,2
Excideuil à Saint-Vincent-sur-Isle	1,8
Saint-Vincent-sur-Isle à Périgueux	1,7
De Limoges à Toulouse, 30 myriam. 9 kilom.	
Service de malle.	
De Limoges à Pierre-Buffière	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, s. réc.	
Pierre-Buffière à Beausoleil	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Beausoleil à Uzerche	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Uzerche à Donzenac	2,5
Donzenac à Brives	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Brives à Cressensac	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Cressensac à Souillac	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Nota. Le maître de poste de Souillac est autorisé à faire mettre une paire de bœufs sur toutes les voitures à quatre roues qu'il conduit à Payrac, laquelle lui sera payée 3 francs pour la course, compris le pourboire du bouvier. Dans ce cas, les bœufs tiennent lieu du cheval de renfort.	
Souillac à Payrac	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Payrac au Pont-de-Rodes.....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Le Pont-de-Rodes à Pélacoy.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Pélacoy à CAHORS.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
CAHORS à la Madeleine.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Madeleine à Caussade.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Caussade à MONTAUBAN* (Tarn-et-Garonne).....	2,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
MONTAUBAN* à Grisolles*.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Grisolles à Saint-Jory.....	1,2
Saint-Jory* à TOULOUSE*.....	1,7
De Payrac à Gramat.....	3,5

N° 91.

ROUTE DE PARIS À LONGWY.

31 myriamètres 7 kilomètres.

De PARIS à Verdun (voyez page 109).....	25,1
Verdun à Étain.....	2,0
Étain à Spincourt.....	1,4
Spincourt à Longuyon.....	1,4
Longuyon à LONGWY.....	1,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 92.	
ROUTE DE PARIS À LONS-LE-SAUNIER (*Jura*).	
1re, *par Sens, Saint-Thibault et Saint-Loup-de-la-Salle* (voyez page 118).....	40,0
2e, *par Arnay-le-Duc et Beaune*, 40 myriam. 5 kilom.	
De PARIS à Arnay-le-Duc (voyez page 153).....	28,9
Arnay-le-Duc à Bligny-sur-Ouche.....	1,6
Bligny-sur-Ouche à Beaune.....	1,8
Beaune à LONS-LE-SAUNIER (voyez page 117).....	8,2
3e, *par Dijon et Dôle*, 41 myriam.	
De PARIS à Dôle (voyez page 38).....	35,8
Dôle à Tassenières.....	2,0
Tassenières à Mauffans.....	1,8
Mauffans à LONS-LE-SAUNIER.....	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
DE LONS-LE-SAUNIER À MÂCON.	
1re, *par Tournus*, 8 myriam. 5 kilom.	
De LONS-LE-SAUNIER à Beaurepaire.....	1,3
Beaurepaire à Louhans.....	1,4
Louhans à Cuisery.....	2,0
Cuisery à Tournus.....	0,8
Tournus à MÂCON (voyez page 154).....	3,0
2e, *par Saint-Trivier-de-Courtes*, 7 myr. 6 kilom.	
De Lons-le-Saunier à Louhans (voyez la 1re route)...	2,7
Louhans à Saint-Trivier-de-Courtes.....	2,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Saint-Trivier-de-Courtes à Pont-de-Vaux.....	1,1
Pont-de-Vaux à MÂCON.....	1,8

N° 93.

ROUTE DE PARIS À LORIENT,

50 myriamètres.

De PARIS à RENNES (voyez page 60).....	35,8
RENNES à Ploermel (voyez page 287).....	5,9
Ploermel à Josselin.....	1,2
Josselin à Locminé.....	2,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, et de Locminé à Josselin, pour l'année.	
Locminé à Baud.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 m. s. réc.	
Baud à Hennebont.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 m. s. réc.	
Hennebont à LORIENT.....	1,0
DE LORIENT À BREST, 15 myriam. 9 kilom.	
De LORIENT à Quimperlé.....	2,1
Quimperlé à BREST (voyez page 196).....	13,8
De Josselin à Napoléonville.....	3,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Hennebont au Port-Louis	1,5

N° 94.

ROUTE DE PARIS À LOUVIERS.

1re, *par Vernon*, 11 myriamètres.

De PARIS à Bonnières (voyez page 84).....	7,1
Bonnières à LOUVIERS (voyez page 230).....	3,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Évreux*, 12 myriamètres 7 kilomètres.	
De Paris à Évreux (voyez page 84).....	10,4
Évreux à Louviers.....	2,3
De Louviers à Rouen.	
1re, *par le Port-Saint-Ouen* (voyez page 230).....	2,8
2e, *par Elbeuf*, 3 myriamètres 7 kilomètres.	
De Louviers à Elbeuf.....	1,6
Elbeuf au Grand-Couronne.....	0,9
Le Grand-Couronne à Rouen.....	1,2
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVI.	
N° 95.	
Route de PARIS à LUXEUIL (*Haute-Saône*).	
(EAUX SALINES THERMALES.)	
37 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Vauvillers (voyez page 29).....	34,9
Vauvillers à Saint-Loup (Haute-Saône).....	1,4
Saint-Loup à Luxeuil.....	1,2
Nota. Il n'y a pas de relais à Luxeuil; le service en départ s'effectue par le relais de Saint-Sauveur.	
N° 96.	
Route de PARIS à LYON (*Rhône*).	
1re, *par Dijon et Châlon-sur-Saône.*	
Service de malle de Châlon à Lyon.	
12 myriamètres 5 kilomètres.	
De Paris à Châlon (chemin de fer) (voyez p. 95 et 56).	37,9
De Châlon à Lyon (voyez page 154).....	12,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Auxerre, Arnay-le-Duc et Chalon-sur-Saône*, 46 myriamètres 8 kilomètres.	
De PARIS* à Charenton*	0,8
Charenton à Villeneuve-Saint-Georges	0,8
Villeneuve-Saint-Georges à Lieusaint	1,3
Lieusaint à MELUN	1,3
Voir pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
MELUN au Châtelet (Seine-et-Marne)	1,1
Le Châtelet à Panfou	0,8
Panfou à Fossard	1,4
Fossard à Villeneuve-la-Guyard	0,9
Villeneuve-la-Guyard à Pont-sur-Yonne	1,2
Pont-sur-Yonne à Sens	1,2
Sens à Villevallier	2,2
Villevallier à Joigny	0,9
Joigny à Bassou	1,2
Bassou à AUXERRE*	1,5
AUXERRE* à Vincelles	1,5
Vincelles Vermenton	1,0
Vermenton à Lucy-le-Bois	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lucy-le-Bois à Avallon	0,9
Avallon à Sainte-Magnance	1,5
Sainte-Magnance à la Roche-en-Brenil	1,1
La Roche-en-Brenil à Saulieu	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Saulieu à Maupas	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Maupas à Saulieu.	
Maupas à Arnay-le-Duc	1,5
Arnay-le-Duc à Ivry	1,7
Ivry à la Rochepot	1,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de la Rochepot à Ivry.	
La Rochepot à Chagny	1,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Chagny à Chalon-sur-Saône	1,6
Chalon à Sennecey	1,8
Sennecey à Tournus	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Tournus à Saint-Albain	1,6
Saint-Albain à MÂCON	1,4
MÂCON à Pontaneveaux	1,3
Pontaneveaux à la Croisée (Rhône)	1,1
La Croisée à Villefranche (Rhône)	1,4
Villefranche à Limonest	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Limonest* à LYON*	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, de Lyon à Limonest.	
De Vermenton à Sermizelles	1,7
Sermizelles à Avallon	1,2
Vincelles à Chablis	2,2
3e, *par Nevers et Moulins*, 47 myriam. 3 kilom.	
De PARIS à Roanne (voyez page 249)	38,5
Roanne à Saint-Symphorien-de-Lay	1,7
Saint-Symphorien à Pain-Bouchain	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Pain-Bouchain à Tarare	1,2
NOTA. Vu les difficultés de la montagne de Tarare, les concessions suivantes ont été accordées, de Tarare à Pain-Bouchain, sans réciprocité, savoir : Un cheval de renfort, pendant l'année entière, sur les cabriolets à glaces ou calèches assimilés aux cabriolets attelés de deux chevaux. Un cheval de renfort, également pendant l'année, sur les limonières, sans en excepter les calèches.	
Tarare aux Arnas	1,1
Les Arnas à Salvagny	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Salvagny* à LYON*	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, de Lyon à Salvagny.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
4e, *par Montbard, Semur et Bligny,* 47 myr. 6 kil.	
De Paris à Sens (voyez page 153)	11,1
Sens à Montbard (voyez page 114)	11,8
Montbard à Semur	1,8
Semur à Saint-Thibault (Côte-d'Or)	1,9
Saint-Thibault à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or)	1,4
Pouilly-en-Auxois à Bligny-sur-Ouche	2,2
Bligny-sur-Ouche à Beaune	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Beaune à Chagny	1,5
Chagny à Lyon (voyez page 154)	14,1
5e, *par Tonnerre et Nitry,* 47 myriam. 7 kilom.	
De Paris à Sens (voyez page 153)	11,1
Sens à Tonnerre (voyez page 114)	7,3
Tonnerre à Nitry	2,4
Nitry à Lucy-le-Bois	1,4
Lucy-le-Bois à Lyon (voyez p. 153)	25,5
6e, *par Auxerre, Autun et Cluny,* 47 myriam. 5 kilom.	
De Paris à Saulieu (voyez la 1re route)	26,1
Saulieu à Chissey	2,0
Un cheval de renf. sur les voit. de la 1re div., p. l'année, de Chissey à Saulieu.	
Chissey à Autun	2,1
D'Autun à Marmagne	2,1
Marmagne à Blanzy	1,9
Blanzy à la Croisée (non monté) (Saône-et-Loire)	2,2
La Croisée à Cluny	2,0
Cluny à Mâcon	2,4
Mâcon à Lyon (voyez page 154)	6,7
7e, *par Auxerre, Autun et Châlon-sur-Saône,* 47 myriam. 9 kilom.	
Service de malle de Châlon à Lyon.	
De Paris à Autun (voyez la 4e route)	30,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Autun à Saint-Émiland	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, d'Autun à Saint-Émiland; et, pour 6 mois, de Saint-Émiland à Autun.	
Saint-Émiland à Saint-Léger	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Saint-Léger à Saint-Émiland.	
Saint-Léger au Bourgneuf	0,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année; et, pour 6 mois, du Bourgneuf à Saint-Léger.	
Le Bourgneuf à Chalon-sur-Saône	1,2
Chalon-sur-Saône à LYON (voyez la 1re route)	12,5
8e, *par Troyes et Dijon*, 49 myriamètres 8 kilomètres.	
De PARIS à DIJON (voyez page 38)	30,4
DIJON à Chalon (voyez page 56)	6,9
Chalon à LYON (voyez page 154)	12,5
De Villeneuve-Saint-Georges à Grosbois	1,0
DE PONT-SUR-YONNE À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, 8 myriam. 9 kilom.	
De Pont-sur-Yonne à Provins	3,4
Provins à la Ferté-Gaucher	2,7
La Ferté-Gaucher à la Ferté-sous-Jouarre	2,8
De Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or) à Arnay-le-Duc	2,0
DE CHALON-SUR-SAÔNE À BESANÇON, 10 myriamètres 9 kilomètres.	
De Chalon-sur-Saône à Sermesse	2,4
Sermesse à Beauchemin	1,9
Beauchemin à BESANÇON (voyez page 184)	6,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Chalon-sur-Saône à Gray. 11 myriamètres.	
De Chalon-sur-Saône à Sermesse	2,4
Sermesse à Seurre	1,5
Seurre à Saint-Jean-de-Losne	1,6
Saint-Jean-de-Losne à Auxonne	1,8
Auxonne à Pesmes	1,7
Pesmes à Gray	2,0
De Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier, 6 myriamètres 4 kilom.	
De Châlon-sur-Saône à Velard	1,2
Velard à Louhans	2,5
Louhans à Beaurepaire	1,4
Beaurepaire à Lons-le-Saunier	1,3
De Chalon-sur-Saône à Vesoul, 15 myriamètres.	
De Chalon-sur-Saône à Pesmes (voir ci-dessus)	9,0
Pesmes à Bonboillon	1,2
Bonboillon à Gy	1,1
Gy à Vesoul (voyez page 96)	3,7
De Lyon à Annonay, 6 myriamètres 9 kilomètres.	
De Lyon au Péage-de-Roussillon (voyez ci-après)	4,8
Le Péage-de-Roussillon à Annonay	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Saint-Rambert (Drôme) à Annonay	2,0
De Lyon à Jougne, 20 myriam. 2 kilom.	
De Lyon à Lons-le-Saunier (voyez page 160)	12,4
Lons-le-Saunier à Jougne (voyez page 130)	7,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Lyon à Marseille, **33 myriam. 4 kilom.**	
Service de malle jusqu'à Avignon.	
De Lyon* à Saint-Fons*.....	0,8
Saint-Fons à Saint-Symphorien-d'Ozon.....	0,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Saint-Symphorien-d'Ozon à Vienne (Isère).....	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Vienne à Auberive.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Auberive au Péage-de-Roussillon.....	0,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, et pour l'année, du Péage à Auberive.	
Le Péage-de-Roussillon à Saint-Rambert (Drôme)..	0,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Rambert à Saint-Vallier-sur-Rhône.....	1,2
Saint-Vallier à Tain.....	1,4
Tain à Valence (Drôme).....	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Valence à Avignon (voyez page 253).....	12,6
Avignon à Marseille (voyez page 253).....	10,7
De Lyon à Mende, **22 myriamètres 3 kilomètres.**	
De Lyon* à Brignais*.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Brignais à la Roussillière (vacant).....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Roussillière à Saint-Chamond (vacant).....	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Saint-Chamond à Saint-Étienne (Loire).....	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Saint-Étienne à Firminy.....	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour 6 mois.	
Firminy à Monistrol.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Monistrol à Yssingeaux.....	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Yssingeaux au Puy.....	2,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Le Puy à Costaros.....	1,9
Costaros à Langogne.....	2,1
Langogne à l'Habitarelle.....	2,0
L'Habitarelle à Mende.....	2,9
De Lyon à Neufchâtel (Suisse.)	
1re, *par Bourg*, 20 myriam. 9 kilom. et 5 p. 1/2.	
De Lyon à Lons-le-Saunier (voyez ci-après).....	12,4
Lons-le-Saunier à Neufchâtel (v. p. 346) 5 p. 1/2 et	8,5
2e, *par Nantua*, 23 myr. 6 kil. et 5 p. 1/2 (voy. p. 346).	
De Lyon à Pontarlier, 19 myriam. 8 kilom.	
De Lyon à Lons-le-Saunier (voyez ci-après).....	12,4
Lons-le-Saunier à Pontarlier (voyez page 130)....	7,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Lyon à Mulhouse.	
Service de malle.	
1re, *par Vanciat, Lons-le-Saunier et Montbelliard,* 36 myriam. 1 kilom.	
De Lyon* à Vanciat	1,1
Vanciat à Saint-André-de-Corcy	1,2
Saint-André-de-Corcy à Villars	1,0
Villars à Saint-Paul-de-Varax	1,4
Saint-Paul-de-Varax à Bourg	1,5
Bourg à Saint-Étienne-du-Bois	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Étienne-du-Bois à Saint-Amour	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Amour à Beaufort (Jura)	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Beaufort à Lons-le-Saunier	1,5
Lons-le-Saunier à Mauffans	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Mauffans à Poligny	1,5
Poligny à Arbois	1,1
Arbois à Mouchard	0,9
Mouchard à Quingey	1,7
Quingey à Larnod	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Larnod à Besançon*	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de Besançon à Larnod.	
Besançon* à Roulans	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Roulans à Baume-les-Dames	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, et pour l'année, de Baume à Roulans.	
Baume-les-Dames à Clerval	1,5
Clerval à l'Isle-sur-le-Doubs	1,1
L'Isle-sur-le-Doubs à Montbéliard	2,3
Montbéliard à Héricourt	0,9
Héricourt à BELFORT	1,1
BELFORT à la Chapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin).	1,6
La Chapelle à Aspach	1,4
Aspach à MULHOUSE	1,9
2e, *par Lons-le-Saunier, sans passer par Montbelliard*, 34 myriamètres.	
De LYON à l'Isle-sur-le-Doubs (voyez page 160)	26,9
L'Isle-sur-le-Doubs à Héricourt	2,1
Héricourt à MULHOUSE (voyez ci-dessus)	6,0
DE LYON À STRASBOURG.	
1re, *par Vanciat, Lons-le-Saunier et Montbelliard*, 45 myriam. 2 kilom.	
De LYON à Aspach (voyez page 160)	34,2
Aspach à Issenheim	1,9
Issenheim à Hattstatt	1,4
Hattstatt à Ostheim	2,0
Ostheim à Schelestat	1,3
NOTA. Les voyageurs qui, d'Ostheim, se font conduire dans l'intérieur de Schelestat ou qui en partent pour se rendre à Ostheim, payent deux kilomètres en sus.	
Schelestat à Benfeld	1,7
Benfeld à Saint-Ludan	1,2
Saint-Ludan à STRASBOURG	1,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Chalamont et Lent*, 45 myriamètres.	
De Lyon à Meximieux (voyez ci-dessous).....	3,5
Meximieux à Chalamont.....	1,1
Chalamont à Lent.....	1,4
Lent à Bourg.....	1,1
Bourg à Strasbourg (voyez page 168).....	37,9
3e, *par Lons-le-Saunier, sans passer par Montbelliard*, 44 myriam. 1 kilom.	
De Lyon à l'Isle-sur-le-Doubs (voyez page 160).....	26,9
L'Isle-sur-le-Doubs à Héricourt.....	2,1
Héricourt à Aspach (voyez page 161).....	4,1
Aspach à Strasbourg (voyez page 161).....	11,0
4e, *par Miribel, Lons-le-Saunier et Montbelliard*, 47 myriam. 7 kilom.	
De Lyon à Miribel*.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Miribel à Mont-Luel.....	0,9
Mont-Luel à Meximieux.....	1,3
Meximieux à Bublanne.....	1,1
Bublanne au Pont-d'Ain.....	1,1
Pont-d'Ain à Bourg.....	2,0
Bourg à Aspach (voyez page 160).....	29,0
Aspach à Strasbourg (voyez page 161).....	11,0
5e, *par Châlon-sur-Saône*, 47 myriamètres 4 kilom.	
De Lyon à Châlon-sur-Saône (voyez page 154).....	12,5
Châlon-sur-Saône à Besançon (voyez page 156)....	10,9
Besançon à Strasbourg (voyez page 160).....	24,0
De Meximieux à Saint-Denis-le-Chosson.....	1,2
Saint-Denis-le-Chosson à Saint-Rambert (Ain).....	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
D'Aspach à Thann	0,7
Thann à Issenheim	2,1
De Lyon à Saint-Genis-Pouilly pour Genève, 14 myriamètres 5 kilomètres.	
De Lyon à Pont-d'Ain (voyez ci-dessus)	5,7
Pont-d'Ain à Cerdon	1,3
Cerdon à Nantua	2,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, sans réciprocité.	
Nantua à Saint-Germain-de-Joux	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Germain-de-Joux à Bellegarde (Ain)	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bellegarde à Collonges	1,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et sur celles de la 2e division, pour 6 mois, sans réciprocité.	
Collonges à Saint-Genis-Pouilly (Ain)	1,6

N° 97.

Route de PARIS à MACON (*Saône-et Loire*).

Voyez page 153	40,1
De Mâcon à Montbrison, 12 myriam. 6 kilom.	
De Mâcon à Villefranche (voyez page 154)	3,8
Villefranche (Rhône) à Tarare	3,2
Tarare à Feurs	3,4
Feurs à Montbrison	2,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 98.	
ROUTE DE PARIS AU MANS (*Sarthe*).	
1re, *par Chartres et la Ferté-Bernard* (voyez page 60)..	21,4
2e, *par Bellême*, 21 myriamètres 5 kilomètres.	
De PARIS à Dreux (voyez page 60).....	8,1
Dreux à Bellême (voyez page 2).....	7,9
Bellême au MANS (voyez page 107).....	5,5
3e, *par Vibraye et Saint-Mars*, 21 myriam. 7 kilom.	
De PARIS à CHARTRES par Orçay (voyez page 77).....	8,8
CHARTRES à Illiers.....	2,5
Illiers à Brou.....	1,3
Brou à la Bazoche-Gouet.....	1,8
La Bazoche-Gouet au MANS (voyez page 206).....	7,3
4e, *par Orçay et Saint-Calais*, 22 myr. 6 kilom.	
De PARIS à la Bazoche-Gouet (voyez la 3e route).....	14,4
La Bazoche-Gouet à Mondoubleau.....	2,0
Mondoubleau à Saint-Calais.....	1,8
Saint-Calais à Bouloire.....	1,6
Bouloire à la Coquillère.....	1,4
La Coquillère au MANS.....	1,4
DU MANS À DERVAL, 16 myr. 1 kilom.	
Du MANS à Chemiré.....	2,0
Chemiré à Noyen (Sarthe).....	1,0
Noyen à Sablé.....	1,9

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Sablé à Château-Gontier	3,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Château-Gontier à Craon	2,0
Craon à Châteaubriant (voyez page 137)	3,7
Châteaubriant à Derval	2,4
Du Mans à Étampes, 18 myriam. 7 kilom.	
Du Mans à Châteaudun (voyez page 206)	10,4
Châteaudun à Varize	1,4
Varize à Orgères	1,4
Orgères à Allaines	1,2
Allaines à Toury (Eure-et-Loir)	1,0
Toury à Étampes (voyez page 42)	3,3
Du Mans à Saint-Malo, 19 myr. 6 kilom.	
Du Mans à Domfront (Sarthe)	1,8
Domfront à Sillé-le-Guillaume	1,4
Sillé-le-Guillaume à Bais	2,1
Bais à Mayenne	2,0
Mayenne à Saint-Malo (voyez page 257)	12,3
De Domfront (Sarthe) à la Bazoge	1,5

N° 99.

Route de PARIS à MARSEILLE (*B.-du-Rhône*).

1re, *par Dijon, Châlon-sur-Saône et Lyon.*

Service de malle à partir de Châlon.

35 myriam. 2 kilom. de Châlon à Avignon.

De Paris à Châlon-sur-Saône (chemin de fer) (voyez pages 95 et 56)	37,9
De Châlon à Lyon (voyez page 154)	12,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Lyon à Avignon (voyez page 158).....	22,7
Avignon à Marseille (chemin de fer).	
2e, par Nevers, Moulins et Lyon.	
46 myriamètres 6 kilomètres de Nevers à Avignon.	
De Paris à Nevers (chemin de fer).	
Nevers à Magny.....	1,2
Magny à Saint-Pierre-le-Moutier.....	1,1
De Saint-Pierre à Roanne (voyez page 255).....	12,8
Roanne à Saint-Symphorien-de-Lay.....	1,7
Saint-Symphorien à Pain-Bouchain.....	1,5
Pain-Bouchain à Tarare.....	1,2
Tarare aux Arnas.....	1,1
Les Arnas à Salvagny.....	1,9
Salvagny à Lyon.....	1,4
Lyon à Avignon (voyez page 158).....	22,7
Avignon à Marseille (chemin de fer).	
3, *par Saint-Étienne et Annonay*, 79 myriam. 4 kilom.	
De Paris à Saint-Étienne (voyez page 249).....	46,5
Saint-Étienne à Marseille (voyez page 252).....	32,9
4e, *par Auxerre et Lyon*, 80 myriam. 2 kilom.	
De Paris à Lyon (voyez page 153).....	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158).....	10,1
Valence à Marseille (voyez page 253).....	23,3
De Cosne à Donzy.....	1,6
Donzy à Châteauneuf.....	1,4
Châteauneuf à Prémery.....	1,6
De Cosne à Donzy.....	1,6
Donzy à Varzy.....	2,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Pougues à Fourchambault	0,8
De Nevers à Fourchambault	0,7
Nota. Il n'y a pas de relais à Fourchambault.	
De Bessay à Saint-Pourçain	2,1
Communication avec Vaucluse.	
Nota. Il n'y a pas de relais à Vaucluse.	
D'Orange à Sorgues	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Sorgues à l'Isle (Vaucluse)	2,4
L'Isle à Vaucluse	0,7
D'Orange à Carpentras	2,3
Carpentras à l'Isle (Vaucluse)	1,7
L'Isle à Vaucluse	0,7
D'Avignon à l'Isle (Vaucluse)	2,2
L'Isle à Vaucluse	0,7
D'Orgon à l'Isle (Vaucluse)	1,7
L'Isle à Vaucluse	0,7
De Marseille à Antibes pour Nice.	
1re, *par Tourves et Brignolles*, 17 myriam. 4 kilom.	
De Marseille (Bouches-du-Rhône) à Aubagne	1,7
Aubagne à Roquevaire	0,8
Roquevaire à la Poussière	1,6
La Poussière à Tourves	1,4
Tourves à Antibes (voyez page 16)	11,9
2e, *par Toulon*, 19 myriamètres 7 kilomètres.	
De Marseille (Bouches-du-Rhône) à Aubagne	1,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Aubagne à Cuges	1,3
Cuges à TOULON (voyez page 261)	3,1
TOULON au Luc (voyez page 261)	5,2
Le Luc à ANTIBES (voyez page 17)	8,4
N° 100.	
ROUTE DE PARIS À MAUBEUGE, 21 myriamètres 9 kilomètres.	
De PARIS à LAON (voyez page 132)	13,1
LAON à Marle	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans l'intérieur de la ville de Laon, il sera payé vingt-trois kilomètres.	
Marle à Vervins	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Vervins à la Capelle	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Capelle à Avesnes	1,7
Avesnes à MAUBEUGE	1,8
De Vervins à Guise	2,4
De Vervins à Hirson	1,9
D'Avesnes à Beaumont (poste étrang.)	2,9
D'Avesnes à Barbançon (poste étrang.)	3,3
D'Avesnes à Trélon	1,6
D'Avesnes à Bavay	2,5
N° 101.	
ROUTE DE PARIS À MELUN (*Seine-et-Marne*).	
1re, *par Villeneuve-Saint-Georges* (voyez page 153)	4,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Brie-Comte-Robert*, 4 myriam. 8 kilom.	
De Paris à Brie-Comte-Robert (voyez page 37).....	3,0
Brie-Comte-Robert à Melun.....	1,8
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
De Brie-Comte-Robert à Lieusaint.....	1,4
De Melun à Ponthierry.....	1,0
De Melun à Dammartin, 7 myriam. 7 kilom.	
De Melun à Guignes.....	1,6
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	
Guignes à Fontenay (Seine-et-Marne).....	1,0
Fontenay à Couilly.....	2,1
Couilly à Meaux.....	0,9
Meaux à Dammartin.....	2,1
De Meaux à Compiègne, 6 myriam. 3 kilom.	
De Meaux à Nanteuil-le-Haudouin.....	2,6
Nanteuil-le-Haudouin à Crépy.....	1,3
Crépy à Compiègne.....	2,4
De Melun à Laon, 15 myriamètres 5 kilomètres.	
De Melun à Meaux (voyez ci-dessus).....	5,6
Meaux à May-en-Multien.....	1,7
May à Villers-Cotterets.....	2,5
Villers-Cotterets à Soissons (voyez page 240).....	2,4
Soissons à Laon (voyez page 132).....	3,3
De Melun à Troyes.	
1re, *par Nangis*, 12 myriamètres 3 kilomètres.	
De Melun à Nangis.....	2,7
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXXI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Nangis à Troyes (voyez page 37).....	9,6
2e, *par Sens*, 13 myriamètres.	
De Melun à Sens (voyez page 153).....	6,6
Sens à Theil.....	1,1
Theil à Villeneuve-l'Archevêque.....	1,3
Villeneuve à Estissac.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Estissac à Troyes*.....	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	

N° 102.

Route de PARIS A MENDE (*Lozère*), 56 myriamètres 9 kilomètres.

De Paris à Moulins (voyez page 249).....	28,8
Moulins à Clermont (voyez page 185).....	9,5
Clermont à Lempdes (voyez page 186).....	5,5
Lempdes à Massiac.....	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Massiac à la Barraque (Cantal).....	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
La Barraque à Saint-Flour.....	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Saint-Flour, il sera payé 21 kilomètres.	
Saint-Flour à la Besseyre-de-Lair.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Nota. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans la ville de Saint-Flour, il sera payé 18 kilomètres.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De la Besseyre à Saint-Chely.....	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Chely à Saint-Amans (Lozère).....	2,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Saint-Amans à MENDE.....	2,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, de Mende à Saint-Amans.	

N° 103.

ROUTE DE PARIS À METZ (*Moselle*).

Par Châlons-sur-Marne et Verdun, 31 myriam. 6 kilom.

De PARIS à Châlons-sur-Marne (chemin de fer) (voyez page 74).....	17,0
Châlons-sur-Marne à METZ (voyez page 110).....	14,6

DE METZ À BADEN, 17 myriamètres 6 kilomètres et 1 p. 3/4.

De METZ à Bitche (voyez ci-dessous).....	10,9
Bitche à Beinheim (voyez page 134).....	6,7
Beinheim à Baden (1) (poste étrangère), 1 p. 3/4 ou	1,9
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
De Beinheim à Rastadt (1) (p. étrang.), 1 p. 1/2 ou	1,1
De Beinheim à Stolhoffen (1) (poste étrangère). En passant le Rhin au bac de Beinheim, vis-à-vis Iffetzheim. 2 p. ou..	1,7
En passant le Rhin au bac de Fort-Louis, vis-à-vis Sellingen. 1 p. 1/2 ou	1,4
(1) NOTA. Il est dû deux kilomètres, soit un quart de poste, en sus de la distance pour le passage du Rhin en bac.	
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Metz à Deux-Ponts.	
1re, *par Saint-Avold et Eschwiler*, 12 myriam. 5 kilom. et 1 p. 1/2.	
De Metz à Puttelange (voyez page 246).....	6,5
Puttelange à Sarreguemines.....	1,4
Sarreguemines à Rorbach (Moselle).....	1,8
Rorbach à Bitche.....	1,3
Bitche à Schweyen.....	1,5
Schweyen à Deux-Ponts (poste étrangère), 1 p. 1/2 ou	1,3
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
2e, *par Faulquemont et Bliescastel*, 10 myriamètres 1 kilomètre et 1 mille et demi.	
De Metz à Sarreguemines (voyez page 363).....	7,9
Sarreguemines à Bliescastel (poste étr.), 3 milles ou	2,2
Bliescastel à Deux-Ponts (poste étr.), 1 mille 1/2.	
De Puttelange à Altroff.....	1,7
De Sarreguemines à Bliescastel (poste étr.), 3 milles ou	2,2
Bliescastel à Homburg par Einoed, 1 mille 1/2.	
De Metz à Longwy, 6 myriam. 4 kilom.	
De Metz à Mondelange.....	1,7
Mondelange à Fontoy.....	1,9
Fontoy à Longwy (voyez page 176).....	2,8
De Metz à Luxembourg, 2 myriam. 8 kilom. et 4 p.	
De Metz à Mondelange.....	1,7
Mondelange à Thionville.....	1,1
Thionville à Frisange (poste étrangère), 2 postes 1/4 ou	1,9
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
Frisange à Luxembourg (postes étrangères), 1 p. 3/4.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Metz à Nancy.	
1re, *par Belleville*, 5 myriamètres 7 kilomètres.	
De Metz à Pont-à-Mousson (voyez la route suivante)..	2,9
Pont-à-Mousson à Belleville (Meurthe).....	1,1
Belleville à Nancy*.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
2e, *par Velaine*, 8 myriamètres 4 kilomètres.	
De Metz* à la Lobe (Moselle).....	1,8
La Lobe à Pont-à-Mousson.....	1,1
Pont-à-Mousson à Rosières-en-Haye.....	1,6
Rosières-en-Haye à Toul.....	1,6
Toul à Nancy (voyez page 243).....	2,3
De Metz à Phalsbourg.	
1re, *par Château-Salins* (voyez pages 251 et 249)....	11,3
2e, *par Courcelles*, 12 myriam. 3 kilom.	
De Metz à Fouligny (voyez page 110).....	2,6
Fouligny à Faulquemont.....	1,0
Faulquemont à Grostenquin.....	1,3
Grostenquin à Altroff.....	0,8
Altroff à Dieuze.....	1,9
Dieuze à Phalsbourg (voyez page 134).....	4,7
De Metz à Sarrebourg, pour Trèves, 4 myriamètres 7 kilomètres et 3 postes.	
De Metz à Thionville (voyez page 172).....	2,8
Thionville à Sierck.....	1,9
Sierck à Sarrebourg (poste étrangère), 3 postes ou..	2,6
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Metz à Saarlouis.	
1re, *par Tromborn*, 3 myriamètres 8 kilomètres et 2 p.	
De Metz à Boulay (voyez page 246).....	2,7
Boulay à Tromborn.....	1,1
Tromborn à Saarlouis (poste étrangère), 2 postes ou	1,6
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
2e, *par Bouzonville*, 4 myriamètres 1 kilom. et 2 postes.	
De Metz à Boulay (voyez la 1re route).....	2,7
Boulay à Bouzonville.....	1,4
Bouzonville à Saarlouis (poste étrangère), 2 p. ou	2,1
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
N° 104.	
Route de PARIS à MÉZIÈRES (*Ardennes*), *par Reims* (voyez page 240).	
De Mézières à Luxembourg.	
10 myriamètres 6 kilomètres et 4 postes 1/2.	
De Mézières* à Flize.....	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Nota. Il sera perçu deux kilomètres en sus de la distance ordinaire de Flize à Mézières et réciproquement, lorsque les courses comprendront le trajet de Mézières à Charleville.	
Flize à Sedan.....	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Sedan à Carignan.....	2,1
Carignan à Montmédy.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Montmédy à Longuyon.....	2,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Longuyon à Longwy	1,8
Longwy à Aubange (poste étrangère), 1 poste ou	0,6
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
Aubange à LUXEMBOURG (postes étrangères), 3 p. 1/2.	
DE MÉZIÈRES À MONTMÉDY.	
1re, *par Carignan* (voyez ci-dessus)	6,5
2e, *par Stenay* (voyez ci-dessous, 3e route)	7,1
DE MÉZIÈRES À STRASBOURG.	
1re, *par Briey et Metz*, 31 myriam. 4 kilom.	
De MÉZIÈRES à Longuyon (voyez ci-dessus)	8,8
Longuyon à Xivry-Cercourt	2,1
Xivry-Cercourt à Briey	1,8
Briey à Sainte-Marie-aux-Chênes	0,8
Sainte-Marie-aux-Chênes à METZ*	1,8
METZ à STRASBOURG (voyez page 246)	16,1
2e, *par Étain et Metz*, 32 myriam. 4 kilom.	
De MÉZIÈRES à Longuyon (voyez page 179)	8,8
Longuyon à Spincourt	1,4
Spincourt à Étain	1,4
Étain à Jarny	2,1
Jarny à Gravelotte	1,2
Gravelotte à METZ*	1,4
METZ à STRASBOURG (voyez page 246)	16,1
3e, *par Thionville*, 35 myriamètres.	
De Mézières* à Flize	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
NOTA. Il sera perçu deux kilomètres en sus de la distance ordinaire de Flize à Mézières, et réciproquement, lorsque les courses comprendront le trajet de Mézières à Charleville.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Flize à Sedan	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Sedan à Mouzon	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Mouzon à Stenay	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Stenay à Montmédy	1,5
Montmédy à Longwy (voyez page 179)	4,1
Longwy à Aumetz	1,9
Aumetz à Fontoy	0,9
Fontoy à Thionville	2,2
Thionville à Bouzonville	3,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bouzonville à Saarlouis (poste étrangère), 2 p. ou ..	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois s. réc.	
Saarlouis à Forbach..... 2 p. 1/2 ou	2,0
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
Forbach à Sarreguemines	1,8
Sarreguemines à Saar-Union	2,3
Saar-Union à Drulingen	1,2
Drulingen à Phalsbourg	1,5
Nota. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Phalsbourg, il ne sera payé que treize kilomètres au lieu de quinze kilomètres.	
Phalsbourg à Strasbourg (voyez page 243)	4,9
De Mézières à Verdun, 12 myriam. 2 kilom.	
De Mézières aux Crêtes-de-Poix	1,9
Les Crêtes-de-Poix au Chêne	1,8
Le Chêne à Vouziers	1,7
Vouziers à Verdun (voyez page 242)	6,8

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
N° 105.	
ROUTE DE PARIS À MONTAUBAN (*T.-et-Gar.*).	
Voyez pages 143 et 148.....	63,9
DE MONTAUBAN À MONT-DE-MARSAN, 20 myr. 5 kil.	
De MONTAUBAN à Beaumont-de-Lomagne (voyez p. 20).	3,5
Beaumont-de-Lomagne à Saint-Clar.....	2,3
Saint-Clar à Lectoure.....	1,5
Lectoure à Condom.....	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. récip. p. l'an.	
Condom à MONT-DE-MARSAN (voyez page 179).....	11,0
N° 106.	
ROUTE DE PARIS À MONTBRISON (*Loire*), 44 myriamètres 8 kilomètres.	
De PARIS à Roanne (voyez page 249).....	38,6
Roanne à Neulise.....	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, de Roanne à Neulise, sans réciprocité.	
Neulise à Feurs.....	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, de Feurs à Neulise.	
Feurs à MONTBRISON.....	2,2
DE ROANNE À CLERMONT (Puy-de-Dôme), 9 myriamètres 7 kilomètres.	
De Roanne à Villemontais.....	1,1
Villemontais à Saint-Just-en-Chevalet.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Saint-Just-en-Chevalet à la Bergère.....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
La Bergère à CLERMONT (voyez page 47).....	5,4
De Saint-Just-en-Chevalet à Boen.....	3,0
De Saint-Just-en-Chevalet à Noirétable.....	1,7
DE MONTBRISON À LYON.	
1re, *par Montrond*, 7 myriamètres 7 kilomètres.	
De MONTBRISON à Montrond (Loire).....	1,4
Montrond à Chazelles.....	1,4
Chazelles à Duerne.....	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Duerne à LYON (voyez page 49).....	3,6
2e, *par Feurs*, 9 myriamètres 1 kilomètre.	
De MONTBRISON à Feurs.....	2,2
Feurs à LYON (voyez page 48).....	6,9
DE MONTBRISON AU PUY, 11 myriam. 3 kilom.	
De MONTBRISON à la Gouyonnière.....	2,2
La Gouyonnière à Saint-Étienne (Loire).....	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Étienne au PUY (voyez page 159).....	7,7

N°. 107.

ROUTE DE PARIS À MONT-DE-MARSAN (*Landes*).

1re, *par Périgueux, Agen et Saint-Justin*, 72 myriam.

De PARIS à Limoges (voyez page 143).....	38,1
Limoges à Agen (voyez page 145).....	23,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Agen à Nérac	2,6
Nérac à Mezin	1,3
Mezin à Sos	1,0
Sos à Gabarret	1,4
Gabarret à Saint-Justin	2,1
Saint-Justin à Caloy	1,5
Caloy à Mont-de-Marsan	1,0
2e, *par Agen et Condom*, 76 myriam. 8 kilom.	
De PARIS à AGEN (voyez la 1re route)	61,0
AGEN à NÉRAC	2,6
Nérac à Condom	2,2
Condom à Vic-Fésenzac	2,6
Vic-Fésenzac à Nogaro	3,1
Nogaro à Aire (Landes)	2,1
Aire à MONT-DE-MARSAN (voyez page 53)	3,2
3e, *par Bordeaux*, 69 myriam. 1 kilom.	
De PARIS à BORDEAUX (voyez page 42)	56,0
BORDEAUX à MONT-DE-MARSAN (voyez page 45)	13,1
DE MONT-DE-MARSAN À OLORON, 9 myr. 9 kil.	
De MONT-DE-MARSAN à Saint-Sever (Landes)	1,6
Saint-Sever à Momuy	1,8
Momuy à Orthez	1,9
Orthez à Sus	2,6
Sus à Oloron	2,0
DE MONT-DE-MARSAN À SAINT-PALAIS.	
1re *par Sauveterre*, 9 myriam. 2 kilom.	
De MONT-DE-MARSAN à Orthez (voyez ci-dessus)	5,3
Orthez à Guinarthe	2,7
Guinarthe à Saint-Palais	1,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Saint-Just-en-Chevalet à l[illegible]	
Un cheval de renfort s[illegible]	
2e division, récipro[illegible]	
La Bergère à CLERM[illegible]	
[illegible] MONT-DORE	
De Saint-Just-en-C[illegible] [illegible]ime).	
[illegible] THERMALES.)	
1re, par [illegible] [illegible]mètres 7 kilomètres.	
De MONT[illegible] [illegible] (voyez page 249).....	28,8
Montr[illegible] [illegible] CLERMONT (voyez page 185).....	9,4
Chaz[illegible] [illegible] (Puy-de-Dôme) à Rochefort (Puy-de-D.)..	2,9
U[illegible] [illegible] de renfort sur les voitures de la 1re et de la [illegible] division, réciproquement pour l'année.	
[illegible] au MONT-DORE.....	2,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
A partir de CLERMONT il y a une seconde route comme il suit :	
CLERMONT à Randanne.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
NOTA. Ce relais est monté du 5 juin au 10 septembre, pendant la saison des eaux.	
Randanne au MONT-DORE.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

N° 109.

ROUTE DE PARIS À MONTMÉDY,

28 myriamètres 2 kilomètres.

De PARIS à Isle (voyez page 240).....	17,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
Isle (Marne) à Réthel	2,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Réthel à Pauvres	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Pauvres à Vouziers	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Vouziers à Boux-aux-Bois	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Boux-aux-Bois à Buzancy	0,9
Buzancy à Stenay	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Stenay à MONTMÉDY	1,5
DE MONTMÉDY À VERDUN, 5 myriamètres.	
De MONTMÉDY à Damvillers	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Damvillers à Verdun	2,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
De Damvillers à Étain	2,7

N° 110.

ROUTE DE PARIS À MONTPELLIER (*Hérault*).

1re, *par Nevers, Moulins et Clermont*,
51 myriamètres 8 kilomètres, à partir de Nevers.

Service de malle depuis Nevers.

De PARIS à Nevers (chemin de fer). (voy. p. 250 et 59.)	3,27

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Nevers à Moulins (voyez page 249).....	5,3
Moulins à Montpellier (voyez page 185).....	46,5
2e, *par Moulins, Clermont, Saint-Flour et Millau*, 75 myriamètres 3 kilomètres.	
De Paris à Moulins (voyez page 249).....	28,8
Moulins à Montpellier (voyez page 185).....	46,5
3e, *par Lyon*, 76 myriamètres 3 kilomètres.	
De Paris à Lyon (voyez page 153).....	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158).....	10,1
Valence à la Palud (voyez page 253).....	7,5
La Palud au Pont-Saint-Esprit.....	0,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Pont-Saint-Esprit à Bagnols.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bagnols à Connaux.....	0,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Connaux à Bagnols.	
Connaux à Valliguières.....	1,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Valliguières à la Foux, Par le pont suspendu de Remoulins..... Par le pont du Gard..... 1,2	0,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de la Foux à Valliguières, sans réciprocité.	
La Foux à Nismes (voyez page 26).....	2,0
Nismes à Montpellier (voyez page 269).....	4,9
4e, *par Clermont et Rodez*, 80 myriam.	
Paris à Rodez (voyez page 229).....	60,7
Rodez au Pont-de-Salars.....	2,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
Du Pont-de-Salars au Bois-du-Four	2,6
Le Bois-du-Four à Millau	2,1
Millau à MONTPELLIER (voyez page 187)	12,1
Pont-Saint-Esprit à Mornas	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	

N° 111.

ROUTE DE PARIS À MOULINS (*Allier*).

Voyez page 249.

DE MOULINS À BESANÇON, par Autun,
25 myriam. 3 kilom.

De MOULINS à Chevagnes	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Chevagnes à Bourbon-Lancy	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Bourbon-Lancy à Luzy	2,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Luzy à la Maison-de-Bourgogne	1,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Maison-de-Bourgogne à Autun	2,1
Autun à Ladrée	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et, pour 6 mois, de Ladrée à Autun.	
Ladrée à la Rochepot	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Rochepot à Beaune	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Beaune à la Rochepot, sans réciprocité.	
Beaune à Seurre	2,7

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Seurre à Beauchemin	1,4
Beauchemin à Dôle	2,0
Dôle à Besançon (voyez page 39)	4,6
De Moulins à Bordeaux.	
1re, *par Chevagnes*, 18 myriam.	
De Moulins à Pierre-Percée	2,0
Pierre-Percée à Montet-aux-Moines	1,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année, s. réc.	
Montet-aux-Moines à Mont-Marault	1,3
Mont-Marault à Doyet	1,4
Doyet à Mont-Luçon	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Mont-Luçon à Doyet.	
Mont-Luçon à Lamaids	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. 6 mois, s. réc.	
Lamaids à Gouzon	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, et, pour l'année, de Gouzon à Lamaids.	
Gouzon à Pierre-Blanche	1,3
Pierre-Blanche à Guéret	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Guéret à Limoges (voyez page 264)	8,4
Limoges à Bordeaux (voyez page 144)	21,5
2e, *par la Souterraine*, 44 myriam. 3 kilom.	
De Moulins à Guéret (voyez ci-dessus)	13,7
Guéret aux Trois-et-Demi	1,7
Les Trois-et-Demi à la Souterraine	1,7
La Souterraine à Limoges (voyez page 143)	5,7
Limoges à Bordeaux (voyez page 144)	21,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Moulins à Bourg.	
1re, *par Chevagnes*, 17 myriam.	
De Moulins à Chevagnes	1,8
Chevagnes à Diou	2,0
Diou à Digoin	2,1
Digoin à Paray	1,2
Paray à Charolles	1,3
Charolles à Bergesserin	2,5
Bergesserin à Mâcon	2,7
Mâcon à Bourg (voyez page 56)	3,4
2e, *par Bessay*, 20 myriamètres 4 kilomètres.	
De Moulins à Saint-Germain-l'Espinasse (voy. p. 249)	8,6
Saint-Germain-l'Espinasse à Pouilly-sous-Charlieu	1,5
Pouilly-sous-Charlieu à Chauffailles	2,1
Chauffailles à Beaujeu	2,5
Beaujeu à la Croisée (Rhône)	1,4
La Croisée à Châtillon-sur-Chalaronne	1,8
Châtillon-sur-Chalaronne à Bourg	2,5
De Moulins aux Eaux de Néris, 8 myriamètres.	
De Moulins à Mont-Luçon (voyez page 184)	7,2
Mont-Luçon à Néris	0,8
De Moulins à Montpellier, 47 myr. 2 kil.	
Service de malle.	
De Moulins à Châtel-de-Neuvre	1,8
Châtel-de-Neuvre à Saint-Pourçain	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Pourçain au Mayet-d'École	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
Du Mayet-d'École à Gannat	0,8
Gannat à Aigueperse	0,9
NOTA. De Gannat à Vichy, voyez page 300.	
Aigueperse à Riom	1,6
Riom à CLERMONT (Puy-de-Dôme)	1,6
CLERMONT à Coudes	2,4
Coudes à Issoire	1,1
Issoire à Lempdes	2,0
Lempdes à Massiac	1,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Massiac à la Barraque (Cantal)	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
La Barraque à Saint-Flour	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans l'intérieur de la ville de Saint-Flour, il sera payé 21 kilomètres.	
Saint-Flour à la Besseyre-de-Lair	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
NOTA. Lorsque les courses commenceront ou se termineront dans l'intérieur de la ville de Saint-Flour, il sera payé 18 kilomètres.	
La Besseyre-de-Lair à Saint-Chély	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Chély au Couffinhet	1,8
Le Couffinhet à Marvejols	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. pour l'année, de Marvejols à Couffinhet.	
Marvejols à la Mothe (Lozère)	2,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De la Mothe à Sévérac-le-Château	2,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, sans réciprocité.	
Sévérac à Lasparetz	1,5
Lasparetz à Millau	1,7
Millau à la Cavalerie	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'an. s. réc.	
De La Cavalerie au Caylar	2,2
Le Caylar à Saint-Pierre-de-la-Fage	1,3
Saint-Pierre-de-la-Fage à Lodève	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, de Lodève à Saint-Pierre.	
Lodève à Clermont (Hérault)	1,7
Clermont à Gignac	1,2
Gignac à la Barraque-de-Belair (Hérault)	1,8
La Barraque-de-Belair à MONTPELLIER	1,2
De Marvejols à Chanac	2,1
Chanac à MENDE	2,1
De Chanac à la Mothe	2,3

N° 112.

ROUTE DE PARIS À MULHOUSE.

1re, *par Chavannes.*

De PARIS à LANGRES (voyez page 131)	
LANGRES à MULHOUSE (voyez page 131)	

2e, *par la Chapelle.*

De PARIS à BELFORT (voyez page 131),	
BELFORT à la Chapelle (Haut-Rhin)	1,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De la Chapelle à Aspach	1,4
Aspach à MULHOUSE	1,9
3e, *par Méry-sur-Seine et la Chapelle*, 47 myr. 6 kil.	
De PARIS aux Granges (voyez page 37)	12,7
Les Granges (Aube) à Méry-sur-Seine	1,2
Méry à Arcis-sur-Aube	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Arcis-sur-Aube à Coclois	1,6
Coclois à Brienne (Aube)	1,9
Brienne à Bar-sur-Aube	2,4
Bar-sur-Aube à Belfort (voyez page 131)	21,0
Belfort à MULHOUSE (voyez la 2e route)	4,9
De Bar-sur-Aube à Clairvaux (Aube)	1,4
De Lure à Saint-Sauveur (Haute-Saône)	1,7
De MULHOUSE à Bantzenheim	1,9
DE MULHOUSE À ÉPINAL, 10 myriamètres 6 kilomètres.	
De MULHOUSE à Thann	2,2
Thann à Urbay	1,6
Urbay à Saint-Maurice (Vosges)	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Saint-Maurice à Remiremont	2,9
Remiremont à Épinal	2,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, réciproquement pour 8 mois, de Remiremont à Épinal.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Mulhouse à Aspach	1,9
Aspach à Thann	0,7
Thann à Urbay	1,6
De Mulhouse à Plombières,	
9 myriamètres 3 kilomètres.	
De Mulhouse à Remiremont (voyez page 188)	8,0
Remiremont à Plombières	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, réciproquement pour l'année, sur toutes les voitures à deux chevaux indistinctement, ainsi que sur celles de la 2e division, sur toute espèce de limonière.	

N° 113.

Route de PARIS à NANCY (*Meurthe*).

Par Vitry-le-François et Bar-le-Duc (voyez page 242).

De Nancy à Colmar.

1re, *par Raon-l'Étape*, 13 myriam. 6 kilom.

De Nancy à Lunéville (voyez page 246)	2,7
Lunéville à Colmar (voyez page 89)	10,9

2e, *par Rambervillers*, 14 myriam. 7 kilom.

De Nancy à Lunéville (voyez page 246)	2,7
Lunéville à Rambervillers (voyez ci-après)	3,5
Rambervillers à l'Hôte-du-Bois	1,6
L'Hôte-du-Bois à Saint-Dié	1,1
Saint-Dié à Colmar (voyez page 89)	5,8

DANS LES RELAIS.	[illegible] myr. kil.
DE NANCY A DEUX-PONTS, 12 myriamètres 8 kilomètres et 1 poste 1/2.	
De NANCY a Fenestrange (voyez page 138).....	6,7
Fénestrange a Saar-Union.....	1,3
Saar-Union a Rorbach (Moselle,.....	2,0
Rorbach à Schweyen (voyez page 172).....	2,8
Schweyen à DEUX-PONTS (poste étrang.), 1 p. 1/2 ou	1,3
Voyez l'art. 1079 de l'Instruction générale, page 11.	
DE NANCY A EPINAL.	
1re, *par Charmes* (voyez page 103).....	7,0
2e, *par Rambervillers*, 9 myriamètres.	
De NANCY à Dombasle (Meurthe).....	1,5
Dombasle à Lunéville.....	1,2
Lunéville à Moyen.....	1,8
Moyen à Rambervillers.....	1,7
Rambervillers à Girecourt.....	1,3
Girecourt à EPINAL.....	1,5
De Rambervillers à Raon-l'Étape.....	1,9
De Girecourt à Remiremont.....	3,0
DE NANCY A SAINT-LOUIS, 21 myriamètres 7 kilomètres.	
De NANCY à Dombasle (Meurthe).....	1,5
Dombasle à Lunéville.....	1,2
Lunéville à Saint-Dié (voyez page 189).....	6,2
Saint-Dié à Gemaingoutte.....	1,2
Gemaingoutte à Sainte-Marie-aux-Mines.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Sainte-Marie-aux-Mines à SCHELESTAT.....	2,2
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Schelestat à Sainte-Marie-aux-Mines.	
NOTA. Les voyageurs qui, de Sainte-Marie-aux-Mines, se font conduire dans l'intérieur de la ville de Schelestat, ou qui en partent pour se rendre à Sainte-Marie, payent deux kilomètres en sus.	
SCHELESTAT à Marckolsheim.....	1,4
Marckolsheim à SAINT-LOUIS (voyez page 247)....	6,8
DE NANCY À MIRECOURT, 4 myr. 7 kilom.	
De NANCY* à Flavigny.....	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Flavigny à Monplaisir (Meurthe).....	1,5
Monplaisir à MIRECOURT.....	1,7
De Monplaisir (Meurthe) à Colombey (Meurthe).....	2,2
De Monplaisir (Meurthe) à Charmes.....	1,8
De Sainte-Marie-aux-Mines à Ostheim.....	1,6
DE NANCY À SAARLOUIS.	
1re, *par Gros-Tenquin*, 7 myriam. 7 kilom. et 3 p. et demie.	
De NANCY à Baronville (voyez la 3e route).....	4,6
Baronville à Gros-Tenquin.....	1,3
Gros-Tenquin à Saint-Avold.....	1,8
Saint-Avold à SAARLOUIS (p. étr.), 3 p. et demie ou	2,2
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	
2e, *par Dieuze*, 8 myr. 2 kilom. et 3 p. et demie.	
De NANCY à Dieuze (voyez page 134).....	4,3
Dieuze à Altroff.....	1,9
Altroff à Saint-Avold.....	2,0
Saint-Avold à SAARLOUIS (p. étr.), 3 p. et demie ou	2,2
Voyez l'article 1079 de l'Instruction générale, page LI.	

2°. par [illegible] [illegible]	[illegible]
De Nancy à [illegible]	1,4
[illegible] à Château-Salins	1,6
[illegible]	
Château-Salins à [illegible]	1,6
[illegible] à [illegible]	1,2
[illegible] à [illegible]	1,0
[illegible] à Saint-[illegible]	1,[illegible]
Saint-[illegible] à [illegible]	2,2
[illegible]	

De Saint-[illegible] à [illegible]	1,4

De Nancy à Strasbourg.

1re. *par Saverne*, 13 myriamètres [illegible] kilomètres.

De Nancy à Saverne (voyez page 2[illegible]3)	10,0
Saverne à Strasbourg	3,6
2°. *par Wasselonne* (voyez page 2[illegible]3)	14,0

N° 114.

Route de PARIS à NANTES (*Loire-Inférieure*).

1re. *par le Mans*, 39 myriamètres 1 kilomètre.

De Paris* à Sèvres*	1,2
Nota. Voir, pour le service des embarcadères des chemins de fer, page lxvi.	
Sèvres à Versailles*	0,7
Versailles* à Coignières	1,8
Coignières à Rambouillet	1,4
Rambouillet à Maintenon	2,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Maintenon à CHARTRES	1,9
CHARTRES à Courville	1,9
Courville à Montlandon	1,8
Montlandon à Nogent-le-Rotrou	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, de Nogent à Montlandon, pour l'année.	
Nogent-le-Rotrou à la Ferté-Bernard	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Ferté-Bernard à Connerré	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Connerré à Saint-Mars-de-la-Brière	1,0
Saint-Mars-de-la-Brière au MANS	1,5
LE MANS au Guécelard	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Le Guécelard à Foulletourte	0,7
Foulletourte à la Flèche	1,9
La Flèche à Durtal	1,3
Durtal à Suette	1,4
Suette à ANGERS	1,9
ANGERS à NANTES (voyez page 277)	8,9
2e, *par Châteauneuf*, 38 myriamètres 9 kilomètres.	
De PARIS à Dreux (voyez page 60)	8,1
Dreux à Morvillette	1,3
Morvillette à Châteauneuf-en-Thymerais	0,8
Châteauneuf à la Loupe (Eure-et-Loir)	2,2
La Loupe à Nogent-le-Rotrou	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. et réc. p. l'année.	
Nogent-le-Rotrou à NANTES (voyez la 1re route)	24,3
3e, *par Orçay, Chartres, Brou, Montmirail et Vibraye*, 39 myriamètres 4 kilomètres.	
De PARIS à CHARTRES par Orçay (voyez page 77)	8,8
CHARTRES à Illiers	2,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Illiers à Brou	1,3
Brou à la Bazoche-Gouet	1,8
La Bazoche-Gouet à Vibraye	2,7
Vibraye à Connerré	2,1
Connerré à NANTES (voyez page 193)	20,2
NOTA. En se dirigeant de Paris à Chartres par Rambouillet, la distance sera de trente-neuf myriamètres huit kilomètres.	
4°, *par Vendôme, Beaumont-la-Ronce et Noyant*, 41 myriamètres 2 kilomètres.	
De Paris à CHARTRES (voyez la 1re route)	9,2
CHARTRES à la Bourdinière	1,5
La Bourdinière à Bonneval	1,6
Bonneval à Châteaudun	1,4
Châteaudun à Cloyes	1,2
Cloyes à Pezou	1,7
Pezou à Vendôme	1,1
Vendôme à Neuve-Saint-Amand	1,4
Neuve-Saint-Amand à Château-Renault	1,2
Château-Renault à Beaumont-la-Ronce	2,0
Beaumont-la-Ronce à la Roue	1,0
La Roue à Château-la-Vallière	1,7
Château-la-Vallière à Noyant (Maine-et-Loire)	1,7
Noyant à Baugé	1,7
Baugé à Suette	2,0
Suette à NANTES (voyez la 1re route)	10,8
5°, *par Vendôme, Montoire, la Chartre-sur-le-Loir et le Lude*, 41 myriamètres.	
De PARIS à Vendôme (voyez la 4e route)	17,7
Vendôme à Montoire	1,8
Montoire au Pont-de-Braye	1,3
Le Pont-de-Braye à la Chartre-sur-le-Loir	1,1
La Chartre-sur-le-Loir au Château-du-Loir	1,6
Le Château-du-Loir au Lude	2,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
Du Lude à la Flèche	1,9
La Flèche à NANTES (voyez la 1re route)	13,5
6e, *par Vendôme, Neuve-Saint-Amand, Tours et Saumur,* 43 myriamètres 5 kilomètres.	
De PARIS à Château-Renault (voyez la 4e route)	20,3
Château-Renault à Monnaie (Indre-et-Loire)	1,5
Monnaie à TOURS*	1,6
NOTA. Lorsque les courses se termineront dans l'intérieur de la ville de Tours, il ne sera dû que 15 kilom. au maître de poste de Monnaie.	
Voyez, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXIX.	
TOURS à NANTES (voyez page 276)	20,1
7e, *par Orléans et Tours,* 43 myriamètres 5 kilomètres.	
De PARIS à TOURS (voyez page 42)	23,4
TOURS à NANTES (voyez la 6e route)	20,1
De Nogent-le-Rotrou à Authon	1,8
Authon à la Basoche-Gouet	1,2
La Basoche-Gouet à Mondoubleau	2,0
Mondoubleau à Épuisay	1,6
Épuisay à Vendôme	1,7
De la Ferté-Bernard à Authon	2,2
Authon à Brou	2,2
Du Vendôme à Château-Renault (voyez page 194)	2,6
Château-Renault à Amboise	2,5
De Château-du-Loir à Château-la-Vallière	2,6
De Monnaie (Indre-et-L.) à Beaumont-la-Ronce	1,7
De Monnaie (Indre-et-L.) à La Roue	2,3
De Monnaie (Indre-et-L.) à La Frillière	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Nantes à Brest, 31 myriamètres 6 kilomètres.	
De Nantes au Temple	2,3
Le Temple à la Moere	1,1
La Moere à Pont-Château	1,5
Pont-Château à la Roche-Bernard	1,9
La Roche-Bernard à Muzillac	1,6
Muzillac à Theix	1,5
Theix à Vannes	0,9
Vannes à Auray	1,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'année s. rec.	
Auray à Landevant	1,5
Landevant à Hennebont	1,3
Hennebont à Quimperlé	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. rec. p. 6 mois.	
Quimperlé à Rosporden	2,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. rec. p. l'année.	
Rosporden à Quimper	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. rec. p. l'année.	
Quimper à Châteaulin	2,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, rec. proportionnel pour l'année, et, pour 6 mois, sur celles de la 2e division.	
Châteaulin au Faou	1,9
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. rec. p. l'année.	
Faou à Landerneau	2,4
Landerneau à Brest	2,1
De Vannes à Guérande, 6 myriam 6 kilom.	
De Vannes à la Roche-Bernard (voyez ci-dessus)	4,0
La Roche-Bernard à Guérande	2,6
De Nantes au Havre, 45 myriamètres kilomètres	
De Nantes à Carquefou	1,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Carquefou à Nort	1,8
Nort à la Meilleraye (Loire-Inférieure)	1,7
La Meilleraye (Loire-Inférieure) à Châteaubriant	1,8
Châteaubriant à Pouancé	1,6
Pouancé à Craon	2,1
Craon à Cossé-le-Vivien	1,2
Cossé à LAVAL	1,8
LAVAL à Martigné	1,7
Un chev. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Martigné à Mayenne	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, sans réciprocité.	
Mayenne au Ribay	1,9
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, et pour 6 mois, du Ribay à Mayenne.	
Le Ribay à Prez-en-Pail	1,8
Un chev. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Prez-en-Pail à Saint-Denis (Orne)	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Saint-Denis à ALENÇON	1,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, d'Alençon à Saint-Denis.	
ALENÇON au HAVRE (voyez page 274)	23,5

N° 115.

ROUTE DE PARIS À NAPOLÉON-VENDÉE,

43 myriamètres 1 kilomètre.

De PARIS à TOURS (voyez page 42)	23,3
TOURS à la Croix-Verte (Saumur) (voyez page 276)	6,4
La Croix-Verte (Saumur) à Doué	1,9
NOTA. Il n'est dû au maître de poste de Doué que dix-huit kilomètres, lorsque les courses se terminent à Saumur.	
Doué à Vihiers	2,1
Vihiers à Vézins	1,4

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Venins à Cholet	1,5
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pour 6 mois, de Cholet à Venins.	
Cholet à Mortagne Vendée	1,0
Mortagne aux Herbiers	1,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. rec. p. l'année.	
Les Herbiers aux Quatre-Chemins-de-Loye	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. rec. p. 6 mois.	
Les Quatre-Chemins-de-Loye à Napoléon-Vendée	2,8
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
De Napoléon-Vendée aux Sables-d'Olonne.	
De Napoléon à la Motte-Achard	1,9
La Motte aux Sables-d'Olonne	1,7

N° 116.

Route de PARIS à NÉRIS (*Allier*).

(EAUX SALINES THERMALES.)

32 myriamètres 2 kilomètres.

De Paris à Bourges (voyez page 263)	22,1
Bourges à Levet	1,8
Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXX.	
Levet à Jariole	1,3
Jariole à Saint-Amand (Cher)	1,3
Saint-Amand à Meaulne	1,8
Meaulne à Reugny	1,6
Reugny à Mont-Luçon	1,5
Mont-Luçon à Néris	0,8
De Mont-Luçon à Vichy.	
1re, *par Chantelle*, 8 myriam. 7 kilom.	
De Mont-Luçon à Montmarault (voy. page 184)	2,9
Montmarault à Chantelle	2,2
Chantelle à Gannat	1,7
Gannat à Vichy	1,9
Un ch. de renf sur les voit. de la 1re et de la 2e div. réc.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Saint-Pourçain*, 8 myr. 5 kilom.	
De Montluçon à Montmarault	2,9
Montmarault à Saint-Pourçain	2,8
Saint-Pourçain à Vichy	2,8

N° 117.

ROUTE DE PARIS À NEVERS (*Nièvre*).

Voyez page 251	23,5
DE NEVERS À AUTUN.	
1re, *par Châtillon-en-Bazois*, 10 myriam. 3 kilom.	
De NEVERS à la Maison-Rouge (Nièvre)	1,9
La Maison-Rouge à Châtillon-en-Bazois	2,2
Châtillon-en-Bazois à Château-Chinon	2,5
Château-Chinon au Pommoy	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. p. l'ann. s. réc.	
Le Pommoy à Autun	2,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, du Pommoy à Autun, et, pour l'année, d'Autun au Pommoy.	
2e, *par Decize et Luzy*, 11 myriam. 2 kilom.	
De NEVERS à Saint-Cuen	1,8
Saint-Ouen à Decize	1,6
Decize à Fours	2,1
Fours à Luzy	2,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Luzy à Autun (voyez page 183)	3,5
DE NEVERS À AVALLON, 10 myriam. 4 kilom.	
De Nevers à Guérigny (vacant)	1,4
Guérigny à Prémery	1,5
Prémery à AVALLON (voyez page 59)	7,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Nevers à Lyon.	
[illegible] par Moulins, 23 myriam. 9 kilom.	
De Nevers à Roanne (voyez page 249)	15,1
Roanne à Lyon (voyez page 154)	8,8
[illegible] par Charolles, 24 myriam. 1 kilom.	
De Nevers à Lyon (voyez ci-dessus)	7,7
[illegible]	1,9
[illegible]	1,6
[illegible] à Charolles	1,7
[illegible]	1,8
[illegible] à Chauffailles	1,2
Chauffailles à [illegible] Rhône (voy. p. 185)	3,9
[illegible] (voy. page 154)	4,3
[illegible] par Bourbon-Lancy à Moulins, 24 myriam. 1 kilom.	
De Nevers à Saint-Saulge (voyez page 54)	7,1
Saint-Saulge à Digoin	2,7
Digoin à Moulins (voyez page 185)	7,6
Moulins à Lyon (voyez page 154)	6,7
[illegible] par Bourbon-Lancy à Roanne, 24 myriam. 1 kilom.	
De Nevers à Saint-Saulge (voyez page 54)	7,1
Saint-Saulge à Digoin	2,7
Digoin à Roanne (voyez page 185)	5,5
Roanne à Lyon (voyez page 154)	8,8
[illegible]	
[illegible] Paray	2,6
[illegible] Marcigny	2,4
[illegible]	2,5
[illegible] myriam. 4 kilom.	
De [illegible]	3,1
[illegible] à Moulins	2,3
De Nevers à [illegible] myriam. 5 kilom.	
De Nevers à Saint-Pierre-de-Mouthier (voyez page 249)	2,3

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
Saint-Pierre-le-Moutier à Lurcy-Lévy	1,7
Lurcy-Lévy à Cérilly	2,5
De Cérilly à Hérisson	1,6
Hérisson à MONTLUÇON	2,4
DE NEVERS À SAINT-SAULGE, 3 myriam. 3 kilom.	
De NEVERS à Nanton	1,7
Nanton à Saint-Saulge	1,6
De DECIZE à Saint-Pierre-le Moutier	3,2

N° 118.

ROUTE DE PARIS À NIORT (*Deux-Sèvres*).

1re, *par Blois et Poitiers*, 39 myriam. 9 kilom.

De PARIS à Croutelle (voyez page 42)	33,2
Croutelle à Lusignan	1,7
Lusignan à la Villedieu-du-Perron	1,2
La Villedieu-du-Perron à Saint-Maixent	1,5
Saint-Maixent à la Crèche	1,0
La Crèche à NIORT	1,3
2e, *par le Mans et Saumur* (voyez page 44)	43,2
De Montbazon à Cormery	1,1
Cormery à la Croix-de-Bléré	1,7
De Montbazon à la Croix-de-Bléré	2,7
De Chinon à Chouzé	1,5
De Chinon à Loudun	2,4
Loudun à Thouars	2,6

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Niort à Limoges, 16 myriam. 2 kilom.	
De Niort à Mougon	1,4
Mougon à Melle	1,5
Melle aux Brousses	1,7
Les Brousses aux Maisons-Blanches-les-Gerbonvaux	1,0
Les Maisons-Blanches à Civray	0,9
Civray à Charroux	1,0
Charroux à Pressac	1,4
Pressac à Confolens	1,4
Confolens à Chabrat	1,1
Chabrat à Saint-Junien	1,6
Saint-Junien à Limoges (voir page 14)	3,2
De Chabrat à Chabannais	1,2
De Niort à Nantes, 15 myriam.	
De Niort à Sainte-Hermine (voy. ci-dessous)	5,3
Sainte-Hermine à Chantonnay (Vendée)	1,6
Chantonnay aux Quatre-Chemins-de-Loye	1,5
Les Quatre-Chemins-de-Loye à Montaigu (Vendée)	2,3
Montaigu à Nantes (voy. page 52)	3,4
De Niort à Napoléon-Vendée.	
1re, *par Sainte-Hermine*, 8 myriam. 7 kilom.	
De Niort à Oulmes	1,8
Oulmes à Fontenay (Vendée)	1,3
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
Fontenay à Sainte-Hermine	2,2
Sainte-Hermine à Bournezeau	1,3
Bournezeau à Napoléon-Vendée	2,1
2e, *par Luçon*, 9 myriam. 1 kilom.	
De Niort à Fontenay (voyez la 1re route)	3,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Fontenay à Luçon.....	2,8
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division pendant 6 mois, de Fontenay à Luçon, et réciproquement.	
Luçon à Mareuil (Vendée).....	1,0
Mareuil à NAPOLÉON-VENDÉE.....	2,2
DE NIORT AUX SABLES-D'OLONNE, 10 myriam. 9 kil.	
De NIORT à Luçon (voyez ci-dessus).....	5,9
Luçon à Avrillé.....	2,6
Avrillé aux SABLES-D'OLONNE.....	2,4

N° 119.

ROUTE DE PARIS À NIMES (*Gard*).

1re, *par Lyon*, 71 myriam. 3 kilom.

De PARIS à LYON (voyez page 153).....	46,8
LYON à VALENCE (voyez page 158).....	10,1
VALENCE à la Palud (voyez page 253).....	7,5
La Palud à NIMES (voyez page 182).....	6,9
2e, *par Clermont, Mende et Florac*, 71 myr. 7 kilom.	
De PARIS à MENDE (voyez page 170).....	56,9
MENDE à Molines.....	2,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Molines à Florac.....	1,1
Florac au Pompidou.....	2,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Le Pompidou à Saint-Jean-du-Gard.....	3,0
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES.
	myr. kil.
De Saint-Jean-du-Gard à Ledignan.....	2,7
Ledignan aux Barraques-de-Fons.....	1,3
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, réciproquement pour l'année.	
Les Barraques-de-Fons à NISMES*.....	1,8
DE NISMES À MARSEILLE.	
1er, *par Bellegarde et le Lion-d'Or* (voyez page 50)....	12,1
2e, *par Carlussot et Saint-Remy* (voyez page 49).....	13,8
N° 120.	
ROUTE DE PARIS À ORLEANS (*Loiret*).	
Voyez page 42.....	11,9
D'ORLEANS À ALENÇON.	
1er, *par Nogent-le-Rotrou*, 16 myriam. 2 kilom.	
D'ORLEANS* à Tournoisis.....	2,4
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page [illegible]	
Tournoisis à Châteaudun.....	2,4
Un cheval de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Châteaudun à Brou.....	2,1
Brou à Nogent-le-Rotrou.....	3,2
Nogent-le-Rotrou à Bellême.....	2,1
Bellême à Alençon (voyez page 2).....	4,0
2e, *par la Ferté-Bernard*, 16 myriam. 7 kilom.	
D'Orleans à la Baroche-Gouet (voyez ci-après).....	7,9
La Baroche à la Ferté-Bernard.....	3,2
La Ferté-Bernard à Alençon (voyez page 2).....	5,6
D'ORLEANS À BOURGES.	
1er, *par Blois et Vierzon*, 16 myriam. 2 kilom.	
D'Orleans à Vierzon (voyez pages 41 et 42).....	1,30
Vierzon à Bourges (voyez page 56).....	3,2

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
D'Orléans à Châteauroux.	
1re, *par Vatan* (voyez page 143).....	13,5
2e, *par Issoudun*, 19 myriam. 3 kilom.	
D'Orléans à Vierzon (voyez pages 41 et 42).....	1,30
Vierzon à Issoudun.....	3,5
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Issoudun à Neuvy-Pailloux.....	1,3
Neuvy-Pailloux à Châteauroux.....	1,5
Voir, pour le service de la station du chemin de fer, page LXX.	
D'Orléans à Dijon, 28 myriam. 6 kilom.	
D'Orléans à Briare (voyez page 252).....	7,5
Briare à Neuvy-sur-Loire.....	1,7
Neuvy à Entrains.....	3,2
Entrains à Clamecy.....	2,3
Clamecy à Dijon (voyez page 59).....	13,9
D'Orléans à la Ferté-sous-Jouarre, 16 myriamètres 1 kilomètre.	
D'Orléans* à la Maison-Blanche (Loiret).....	1,4
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVIII.	
La Maison-Blanche à Chilleurs-aux-Bois	1,4
Chilleurs à Pithiviers.....	1,4
Pithiviers à Malesherbes.....	1,9
Malesherbes à la Chapelle (Seine-et-Marne).....	1,3
La Chapelle à Fontainebleau*.....	1,4
Fontainebleau* à Melun.....	1,7
Voir, pour le service de la station de chemin de fer, page LXXI.	
Melun à Guignes.....	1,6
Guignes à Fontenay (Seine-et-Marne).....	1,0
Fontenay à Couilly.....	2,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Couilly à Meaux	0,9
D'Orléans à Lyon.	
1re, *par Châteauneuf et Ouzouer*, 39 myr. 8 kilom.	
D'Orléans à Roanne (voy. page 252)	31,0
Roanne à Lyon (voyez page 154)	8,8
2e, *par Pont-aux-Moines et Jargeau*, 40 myr.	
D'Orléans à Pont-aux-Moines	1,3
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVIII.	
Pont-aux-Moines à Jargeau	0,7
Jargeau à Lyon (voir la 4e route)	38,0
3e, *par Jargeau et Sully*, 39 myriam. 8 kilom.	
D'Orléans à Jargeau	2,0
Nota. Voir, pour le service de l'embarcadère du chemin de fer, page LXVIII.	
Jargeau à Sully-sur-Loire	2,4
Sully à Gien	2,3
Gien à Lyon (voyez la 1re route)	33,1
D'Orléans au Mans.	
1re, *par Vibraye et Saint-Mars*, 15 myr. 2 kilom.	
D'Orléans à Châteaudun (voyez ci-dessus)	4,8
Châteaudun à la Bazoche-Gouet	3,1
La Bazoche-Gouet à Vibraye	2,7
Vibraye à Connerré	3,1
Connerré au Mans (voyez page 193)	2,5

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
2e, *par Saint-Calais*, 16 myr. 1 kilom.	
D'Orléans à la Bazoche-Gouet (voyez la 1re route)....	7,9
La Bazoche-Gouet au Mans (voyez page 164).....	8,2
D'Orléans à Troyes, 18 myriam. 6 kilom.	
D'Orléans à Châteauneuf (Loiret) (voyez page 252)..	2,6
Châteauneuf à Lorris.....	2,3
Lorris à Montargis.....	2,2
Montargis à Courtenay.....	2,5
Courtenay à Sens.....	2,6
Sens à Troyes (voyez page 170).....	6,4

N° 121.

Route de PARIS à PAU (*Basses-Pyrénées*).

1re, *par Limoges, Périgueux et Tarbes*,

54 myriam. 1 kilom., *depuis Châteauroux*.

De Paris à Châteauroux (chemin de fer) (voyez p. 143).	30,5
Châteauroux à Limoges (voyez page 143).....	12,7
Limoges à Pau (voyez page 15).....	41,4
2e, *par Bordeaux*, 75 myriam. 7 kilom.	
De Paris à Bordeaux (voyez page 42).....	56,1
Bordeaux à Aire (voyez page 53).....	14,7
Aire (Landes) à Garlin.....	1,7
Garlin à Auriac.....	1,2
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Auriac à Pau.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Pau à Bagnères-de-Bigorre.	
1re, *par Pontacq*, 5 myriam. 9 kilom.	
De Pau à Lourdes (voyez ci-après).....	3,8
Lourdes à Bagnères-de Bigorre.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
2e, *par Tarbes*, 6 myriamètres.	
De Pau à Tarbes (voyez page 147).....	3,9
Tarbes à Bagnères-de-Bigorre.....	2,1
3e, *par Lestelle*, 6 myriam. 1 kilom.	
De Pau à Lestelle.....	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Lestelle à Lourdes.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, sans réciprocité, pour l'année.	
Lourdes à Bagnères-de-Bigorre.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Pau à Barrèges.	
1re, *par Pontacq*, 7 myriam. 6 kilom.	
De Pau à Bordes-d'Expoey.....	1,6
Bordes-d'Expoey à Lourdes.....	2,2
Lourdes à Barrèges (il n'y a pas de rel.) (voy. page 32)	3,8
2e, *par Lestelle*, 7 myriam. 8 kilom.	
De Pau à Lourdes par Lestelle (voyez ci-dessus).....	4,0
Lourdes à Barrèges (vacant) (voyez page 32).....	3,8
De Pau aux Eaux-Bonnes, 4 myriam. 2 kilom.	4,8
	3,1
De Pau à Louvie.....	2,7
	3,1
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re c	2,5
2e division, pour l'année, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Louvie aux Eaux-Bonnes.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
De Pau aux Eaux-Chaudes, 4 myr. 2 kilom.	
De Pau à Louvie.....	2,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
Louvie aux Eaux-Chaudes (vacant).....	1,7
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re et de la 2e division, pour l'année, sans réciprocité.	
De Louvie à Oloron.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
De Louvie à Lestelle.....	3,0
De Pau à la Maison la Coste-Belair.....	1,7
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
La Maison la Coste-Belair à Oloron.....	1,6
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour l'année, d'Oloron à la Maison la Coste-Belair.	
Oloron à Bédous.....	2,4
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	

N° 122.

Gare de PARIS à PÉRIGUEUX (*Dordogne*),

Un c

47 myriam. 6 kilom.

Auriac à

Un ch. de re[illegible]es (voyez page 143) 38,1

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Limoges à Périgueux (voyez page 145).....	9,5
De Périgueux à Cahors, 14 myriam. 3 kilom.	
De Périgueux à Saint-Crépin-d'Auberoche.....	1,7
Saint-Crépin à Thenon.....	1,6
Thenon à Montignac.....	1,4
Montignac à Sarlat.....	2,5
Sarlat à Gourdon.....	2,5
Gourdon à Pont-de-Rodes.....	1,3
Pont-de-Rodes à Cahors (voyez page 149).....	3,3
De Montignac à Terrasson, par les Farges.....	1,8

N° 123.

Route de PARIS à PERPIGNAN (*Pyr.-Orient.*).

1re, *par Moulins, Clermont, Millau, Lodève, Pezénas et Narbonne*,
84 myriam. 9 kilom.

De Paris à Moulins (voyez page 249).....	28,8
Moulins à Millau (voyez page 185).....	34,5
Millau à Lodève (voyez page 187).....	6,7
Lodève à Clermont (Hérault).....	1,7
Clermont à Pezénas.....	2,1
Pezénas à Narbonne (voyez page 268).....	5,0
Narbonne à Perpignan (voyez ci-après).....	6,2

2e, *par Toulouse et Castelnaudary*,
88 myriam. 2 kilom.

De Paris à Toulouse (voy. page 262).....	69,0
Toulouse à Perpignan (voy. page 270).....	19,2

3e, *par Orléans, Toulouse et Narbonne*, 90 myr. 3 kilom.

De Paris à Toulouse (voyez pages 262).....	69,0

NOMS DES RELAIS.	DISTANCES. myr. kil.
De Toulouse à Narbonne (voyez page 268).....	15,1
Narbonne à Sigean.....	2,1
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Sigean à Fitou.....	1,6
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. l'année.	
Fitou à Salces.....	1,0
Salces à Perpignan.....	1,5
4e, *par Clermont, Rodez, Albi, Castres et Carcassonne*, 91 myriam. 5 kilom.	
De Paris à Clermont (voyez pages 87 et 58).....	38,3
Clermont à Rodez (voyez page 88).....	22,4
Rodez à la Motte (Aveyron).....	2,6
La Motte à la Farguette.....	3,0
Un ch. de renf. sur les voit. de la 1re div. réc. p. 6 mois.	
La Farguette à Albi.....	2,4
Albi à Réalmont.....	1,9
Réalmont à Castres (Tarn).....	2,3
Castres à Mazamet.....	1,8
Mazamet aux Martys.....	1,6
Les Martys à Villardonnel.....	1,4
Un cheval de renfort sur les voitures de la 1re division, pour 6 mois, de Villardonnel aux Martys.	
Villardonnel à Carcassonne.....	1,7
Carcassonne à Limoux.....	2,5
Limoux à Perpignan (voyez page 270).....	9,6
5e, *par Lyon*, 92 myriam. 3 kilom.	
De Paris à Lyon (voyez page 153).....	46,8
Lyon à Valence (voyez page 158).....	10,1
Valence à la Palud (voyez page 253).....	7,5
La Palud à Montpellier (voyez page 182).....	11,8
Montpellier à Narbonne (voyez page 268).....	9,9
Narbonne à Perpignan (voyez ci-dessus).....	6,2
De Mazamet à Saint-Amans-la-Bastide.....	1,1